

**LIGUE
OCCITANIE
FFHANDBALL**



Excellence

Partage

Solidarité

Humilité

Respect

*Innovation
Excellence*

*Solidarité
Dépassement de soi*

Solidarité

Esprit d'équipe

Éducation

Respect

Humilité

Respect

Excellence

Partage

Dépassement de soi

*Esprit d'équipe
Excellence*

Éducation

Innovation

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE**

1^{er} juillet 2017 à Narbonne

Sommaire

5	PROCES VERBAUX
23	COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017
25	RAPPORT MORAL OCCITANIE
29	BILANS 2016 LANGUEDOC-ROUSSILLON
	30 Rapport Moral
31	Rapport financier 2016 Languedoc-Roussillon
	32 Rapport de Gestion 2016
	33 Rapport de Gestion 2016
	33 Bilan
	34 Compte de résultat Charges
	35 Compte de resultat Produits
45	Rapport d'activités Languedoc-Roussillon
	46 Statuts et reglementation
	47 Organisation des compétitions
	48 Arbitrage
	54 Développement
	55 Discipline
	56 Haut-niveau
	61 Formation
63	BILANS 2016 MIDI-PYRÉNÉES
65	Rapport financier 2016 Midi-Pyrénées
	66 Compte de resultat
	67 Bilan
	68 Bilan Actif
	69 Bilan Passif
	70 Compte de resultat Charges
	71 Compte de resultat Produits
	72 Rapport du commissaire aux comptes
89	Rapport d'activités Midi-Pyrénées
	90 Statuts et reglementation
	92 Sportive
	95 Actions techniques regionales
	101 Arbitrage
	104 Nouvelles formes de pratiques
	105 Discipline
	106 Championnats territoriaux
	107 Projet territorial
113	RAPPORT D'ACTIVITÉS OCCITANIE
	114 Service civique
	115 Conseil d'administration
117	PERSPECTIVES
	118 Organisation des compétitions
	126 Arbitrage
	127 Formation
	128 Statuts et réglementation
	136 Schéma territorial de Développement
	137 PPF
	140 PPF Féminin
	141 Règles aménagées
	143 Budget et tarifs 2017
151	ANNEXES
	152 Statistiques Licences
	160 Détails bilan et compte de résultat

PROCES VERBAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIDI-PYRÉNÉES
DU 25 JUIN 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LANGUEDOC-ROUSSILLON
DU 12 JUIN 2016

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE FUSION
DU 7 JANVIER 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE FUSION
DU 8 JANVIER 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE
DU 25 FÉVRIER 2017

AG LIGUE MIDI-PYRÉNÉES BARAQUEVILLE 25 JUN 2016

Collège électoral AG 2016

Structure	voix
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES	A
HANDBALL CLUB DE MONTGAILHARD - PAYS DE FOIX	3
HBC PAMIERS	7
SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	A
HBC DES VALLEES D'AX	3
HBC LE FOSSAT VALLEE DE LA LEZE	A
CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	3

Ariège 4/7 clubs 16/26 voix

ROC AVEYRON HANDBALL	8
ENTENTE SOM HBC MILLAU	4
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUEGUE	5
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	6
HANDBALL CLUB ESPALION	6
HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES	4
HAND DOURDOU	2
HAND VALLON	A
HAND 2000	0
HANDBALL CLUB RIGNACOIS	A
HAND LEVEZOU	4
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	2
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	A
DRUELLE HANDBALL CLUB	A

Aveyron 10/14 clubs 41/51 voix

HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	6
CONDOM HANDBALL CLUB	6
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	8
LIONS AUCH HANDBALL	6
LOMAGNE HANDBALL	3
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	5
HBC MASSYLVAIN	3
ETOILE VALENCIENNE DE HANDBALL	1
UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	3
BASTIDES HANDBALL	3

Gers 10 clubs / 44 voix

SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	4
STADE CADURCIEN HANDBALL	A
HANDBALL FIGEAC	3
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	5
UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	1
HANDBALL CLUB MARTEL	A
HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	A
HANDBALL FEMININ PRAYSSACOIS	A

Lot 4/8 clubs 13/27 voix

STADE BAGNERAIS HANDBALL	6
HANDBALL CLUB LOURDAIS	A
US RABASTENS DE BIGORRE	5
SOUES BARBAZAN BIGORRE HB	A
HANDBALL DU PAYS DE TRIE	A
PYRENE HANDBALL LOUEY JUILLAN TARBES	5
PAYS DES NESTES HANDBALL	8
TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	3
TARBES PYRENEES HANDBALL	A
ASC AUREILHAN	A
POUYASTRUC HANDBALL FEMININ	A

Hautes-Pyrénées 5/11 clubs 27/47 voix

Total 64/105 clubs et 320/453 voix

Structure	voix
FENIX TOULOUSE HANDBALL	11
ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	A
BEAUZELLE HANDBALL	6
AS L'UNION HANDBALL	6
TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	A
SUD TOULOUSAIN HANDBALL	A
US AUCAMVILLE HB	7
HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	7
HANDBALL CLUB SAINT JEAN	6
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	7
HANDBALL CLUB MURET	8
HBC PINS JUSTARET VILLATE	A
BLAGNAC SPORTING CLUB	7
BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	8
HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	6
CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	7
PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	6
TOURNEFEUILLE HANDBALL	9
HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	6
SAINT-JORY OLYMPIQUE HANDBALL	A
MERVILLE HANDBALL CLUB	A
HANDBALL CLUB LA SALVETAT	7
UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	A
TOULOUSE FEMININ HANDBALL	6
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS A TOULOUSE	A
ALTEN HANDBALL	A
BESSIERES HANDBALL	A
HBC REVEL	A
SAINT GAUDENS HANDBALL	4
RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	5
FRONTON HBC	A
HANDBALL PAYS DE LUCHON	A
AS i BP HANDBALL	A
AIRBUS STAFF ASSOCIATION	A
ASC-CNES-CST (Centre Spatial de Toulouse) sect.HB	A

Haute-Garonne 19/35 clubs 129/180 voix

HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	7
CASTRES HANDBALL	6
SA RABASTENS COUFFOULEUX HANDBALL	4
UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	6
UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	A
AS PIERRE FABRE	A
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	A
GAILLAC HANDBALL CLUB	5
HBC SAINT SULPICE 81	A
HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	2
HANDBALL CLUB DE LAVAU	3
HANDBALL CLUB PUylaurens	A

Tarn 7/12 clubs 33/46 voix

US MONTAUBAN HANDBALL	6
CERCLE ATHLETIQUE CASTELSARRASIN HANDBALL	A
AMICALE LAIQUE VALENCE D'AGEN HANDBALL	5
LAFRANCAISE HANDBALL	3
HB QUERCY CAUSSADAIS	3
HBC MONTECHOIS	6
HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	A
HANDBALL CLUB QUERCY PAYS DE SERRES	A

Tarn et Garonne 5/8 clubs 23/32 voix

Allocutions d'accueil

- Président de la Ligue : M. BOUTINES
 - Club de Baraqueville : Mme PROUZET
 - Présidente du comité de l'Aveyron : Mme UHAMMN
 - CROS : M. DELBOSC
 - Maire de Baraqueville : M. BARBEZANGE
 - Conseil départemental de l'Aveyron : M. SAULES
- Le Quorum est atteint avec 64 clubs et 320 voix

Adoption du PV d'AG 2015

Le PV d'AG 2015 est mis au vote
Le PV est adopté à l'unanimité

Rapport Moral

Florence BASCOU présente le rapport moral.
Aucune question n'est posée par l'Assemblée.
Le Rapport Moral est mis au vote
Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité

Rapport financier 2015

Yvan DELBOSC présente le rapport financier.
Aucune question n'est posée par l'Assemblée.
Le rapport Financier est mis au vote
Le rapport Financier est adopté à l'unanimité

Rapport du commissaire aux comptes

Le rapport est mis au vote
Le rapport est adopté à l'unanimité

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le renouvellement est mis au vote
Le renouvellement est adopté à l'unanimité

Affectation de l'excédent au fonds Mondial 2017

L'affectation est mise au vote
Abstention : Muret, Toulouse FH, La Salvetat, St Jean
Contre : Lomagne et
L'affectation de l'excédent au fonds mondial 2017 est adopté à la majorité

Bilan de la Commission Statuts et réglementation, Qualification, CMCD

Jean-Philippe DUBEDOUT présente le bilan de la commission.
Le bilan est mis au vote :
Le bilan est adopté à l'unanimité

Bilan de la Commission Sportive Régionale

Fabrice ARCAS présente le bilan de la commission.
Echanges sur les règles de repêchage fédérale.
Le bilan est mis au vote
Le bilan est adopté à l'unanimité

Bilan des actions techniques régionales

Le bilan est mis au vote
Le bilan est adopté à l'unanimité

Bilan de la Commission Régionale d'Arbitrage

Le bilan est mis au vote
Le bilan est adopté à l'unanimité

Bilan de la Commission Nouvelles Formes de Pratiques, Événementiel, Promotion

Un défaut de communication a empêché le déroulement des finalités du challenge de l'Autan F.
Le bilan est mis au vote
Le bilan est adopté à l'unanimité

Bilan de la Commission Régionale de Discipline

Thierry BROUSSES présente le bilan de la commission.
Thierry BROUSSES regrette la faible participation des arbitres R2/R3 au stage de mi-saison qui portait en partie sur les rapports.
Le bilan est mis au vote
Le bilan est adopté à l'unanimité

Bilan des championnats territoriaux

Le bilan est mis au vote
Le bilan est adopté à l'unanimité

Présentation du bilan du projet Territorial

Michaël BOUTINES présente le bilan et la finalité de ce projet territorial qui est le service aux clubs.
Le bilan est mis au vote
Le bilan est adopté à l'unanimité

Election au conseil d'administration

Mise au vote
Henri CARDINALE est élu à l'unanimité

Projet Grande Région

Présentation de l'échéancier et des modalités de la fusion
Le projet est mis au vote
Le projet est adopté à l'unanimité

Projet de la Commission Statuts et réglementations, Qualification, CMCD

Le projet est mis au vote
Le projet est adopté à l'unanimité

Projet Handball parité

Le projet est mis au vote
Le projet est adopté à l'unanimité

Modifications réglementaires

Voeu 1 : Brulage -15 et -18
Le projet est mis au vote
Le projet est adopté à l'unanimité
Voeu 2 : Règle de repechage
Le projet est mis au vote
Abstention : St Jean
Le projet est adopté à la majorité

Budget et tarifs 2016

Le projet est mis au vote
Abstention : Hbc Muret, La Salvetat, Pyrène, Pamiers
Contre : Bruguières, Aucamville, Roques sur Garonne, Castanet RAHB, Quint-Fonsegrives, St Jean, Toulouse FH
Le projet est adopté à la majorité

Alain JOURDAN insiste sur le fait que la fédération n'existe que grâce aux clubs. La fusion ne sera pas simple mais elle concerne deux ligues qui sont bien gérées.

Patricia MICHALAK insiste sur les thèmes de la parité, de confiance, de plaisir, de respect, de sérieux, de la chance de la réforme territoriale, l'engagement bénévole et conclut que rien ne nous arrêtera.

Michaël BOUTINES remercie l'ensemble des acteurs et revient sur l'importance et l'impact de la future nouvelle ligue Occitanie.

Fin des travaux 13h30

AG LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON MONTPELLIER 12 JUIN 2016

Clubs présents :

Aude

Barbaira 3 voix
Bram 4 voix
Carcassonne 6 voix
Castelnaudary 4 voix
Couiza 2 voix
Coursan 4 voix
Fabrezan 4 voix
Minervois 3 voix
Narbonne 5 voix
Palaja 4 voix
Puichéric 3 voix
Trèbes-Badens 5 voix
TOTAL 47 voix

Gard

Alès 4 voix
Aramon 6 voix
Bagnols 10 voix*
Beaucaire 5 voix
Bellegarde 6 voix
Bouillargues 7 voix
Cheminot Nîmois 7 voix
Cigalois 3 voix
Gardonnenque 5 voix*
Générac 2 voix
Généralions Futures 3 voix
Handball 30 3 voix
Le Grau du Roi 4 voix
Le Vigan 5 voix
Lédignan 4 voix
Marguerittes 7 voix

Pont St Esprit 5 voix
Redessan-Manduel-Garons 7 voix
Remoulins 4 voix
Roquemaure 4 voix
Sommières 7 voix
Saint Ambroix 5 voix
Saint Gilles 4 voix
USAM 13 voix
Vaunage 6 voix
Vauvert 4 voix
Vergèze Fém3 voix
Vergèze Masc. 5 voix
TOTAL 133 voix
* Les clubs de Bagnols et de Gardonnenque, n'étant pas à jour financièrement, ne peuvent pas prendre part aux votes

Hérault

Agde 6 voix
Bédarieux 6 voix
Béziers 9 voix
Capestang 3 voix
Cazouls 3 voix
Clermont 7 voix
Frontignan 13 voix
Ganges 3 voix
Gigean 4 voix
Gignac 4 voix
Grabels 3 voix
Jacou 8 voix
Juvignac 5 voix
La Cadoule 4 voix

Lansargues 5 voix
Lattes 6 voix
Lodève 5 voix
Lunel-Marsillargues 8 voix
Montarnaud 4 voix
Montagnac .5 voix
Montpellier Chamberte 3 voix
Montpellier HB 16 voix
Montpellier UC 11 voix
Pignan 7 voix
Prades 7 voix
Saint Mathieu 4 voix
Teyran 5 voix
Villeneuve 4 voix
TOTAL 168 voix

Lozère

HB Nord Lozère 3 voix
Mende 8 voix
TOTAL 1 voix

Pyrénées-Orientales

Argelès 4 voix
Banyuls 4 voix
Estagel 2 voix
Handball 66 1 voix
Le Soler 3 voix
Perpignan 7 voix
Pézilla 2 voix
Rivesaltes 3 voix
Saleilles 3 voix
Saint Laurent de la S.3 voix
Thuir 7 voix
TOTAL 39 voix

ACCUEIL

Mot d'accueil du Président :

Paul CHARLEMAGNE, Président de la Ligue Languedoc-Roussillon de Handball, ouvre les travaux de la 60ème Assemblée Générale, qui clôturera la saison sportive 2015/2016. En fond sonore et visuel, le clip créé à l'occasion de cette Assemblée Générale récapitulant la saison passée et les projets à venir.

Le Président remercie les clubs nationaux, régionaux et départementaux pour avoir répondu présents à cette Assemblée Générale un peu particulière, puisque dans une configuration nouvelle en raison de la présence des clubs départementaux et de la tenue des Assemblées Générales Départementales l'après-midi même au même endroit. De plus, l'année prochaine, en raison de la fusion des régions, l'assemblée générale sera élargie à tout le nouveau territoire (13 départements).

Paul CHARLEMAGNE salue les membres du Conseil d'Administration de la Ligue présents et le Représentant de la FFHB, M. Alain JOURDAN, Secrétaire Général, qui connaît très bien notre territoire et notre organisation car Président de notre Ligue pendant des années, et souhaite la bienvenue aux 4 Présidents de Comité présents et excuse le Président du Comité de l'Aude absent pour raisons familiales.

Le but de cette Assemblée Générale est de valider les projets

qui ont été présentés lors des plénières qui se sont déroulées le 30 avril dernier. Bien entendu, si nécessaire, des explications pourront être apportées tout au long de cette Assemblée.

Paul CHARLEMAGNE laisse la parole à M. JOURDAN, représentant de la FFHB.

Mot d'accueil du Représentant de la FFHB :

Alain JOURDAN, originaire de la région et y résidant toujours, salue l'assemblée où il reconnaît de nombreuses personnes mais note également la présence de nouveaux visages, signe que le handball se renouvelle dans le Languedoc-Roussillon ; il remercie les personnes présentes pour leur engagement et souhaite une bonne Assemblée Générale à tous.

Alain JOURDAN rappelle les objectifs de la Fédération, objectifs qui tournent autour des équipes de France et leurs résultats, grâce auxquels le handball s'est considérablement développé ces dernières années. Cet été, auront lieu les Jeux Olympiques de Rio, essentiels pour l'avenir du handball.

En filigrane de cette année 2016, il y aura la préparation du Mondial 2017 en France et l'Euro Féminin de décembre 2018.

Ce Mondial sera la vitrine de notre sport, il est donc impératif que ce soit une réussite.

Il y a également la construction de la Maison du Handball, qui sera l'image que veut donner la Fédération de notre sport. Les travaux commenceront vraisemblablement en septembre-octobre 2016 et devraient s'achever en juin-juillet 2018.



La Fédération devrait donc théoriquement entrer dans ses nouveaux locaux dès la rentrée 2018.

Il y a enfin la réforme territoriale, tâche assez compliquée, qu'on engage sur cette année sportive mais qui va certainement demander la durée de toute la prochaine olympiade pour se mettre en place. Il faudra donc que chacun accepte les modifications qui seront faites et qui seront calquées sur l'organisation administrative de l'État français qui demande que des propositions soient faites par rapport à la nouvelle organisation des régions. Il est donc essentiel que nous soyons prêts, le handball ayant toujours été prêt, et a même souvent avancé un certain nombre de réformes. Il nous faut être en avance pour pouvoir "affronter" à la fois l'État et les nouvelles collectivités territoriales. M. JOURDAN rappelle que, pour le moment, les Conseils Départementaux étant maintenus, les comités le seront également. De toute façon, la Fédération reste persuadée qu'il faudra conserver des structures de proximité. Est-ce que ce seront les comités qui assureront cette fonction ? Ce sera défini par la Fédération dans les prochaines années.

Quoiqu'il en soit, tout sera décidé dans l'intérêt des clubs, quel que soit leur niveau ou leur taille.

Paul CHARLEMAGNE reprend la parole pour excuser Kamel CHIBLI, Vice-Président de la Région, Chargé des Sports, Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la DRJSCS et M. Richard MAILHÉ, Président du CROS Languedoc-Roussillon.

À noter la présence d'un autre administrateur fédéral, Jean-Louis GUICHARD, Président du Comité des P.-O., mais également responsable de la délégation France Jeunes Nationale et créateur d'une nouveauté, le Beach Hand.

Le quorum étant atteint, 398 voix pour un total de 446 voix, le Président de la Ligue ouvre les travaux de la 60ème Assemblée Générale.

LE PASSÉ

Paul CHARLEMAGNE soumet au vote des clubs :

PV de l'Assemblée Générale 2015

Pas d'observations.

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le PV de l'Assemblée Générale 2015 est adopté.

Rapport moral de la Vice-Présidente (ex Secrétaire Générale)

Pas d'observations.

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport moral de la Vice-Présidente est adopté.

Rapport financier

Jean-Michel RUIZ souligne les difficultés rencontrées pour boucler le budget du France-Allemagne, difficultés qu'il faudra garder à l'esprit pour l'organisation d'éventuelles futures manifestations de ce type-là.

Le Trésorier Général évoque également la fusion des Ligues, qui engendrera forcément un impact budgétaire.

Il évoque ensuite les phases finales Nationales, toujours intéressantes et valorisantes pour une Ligue, auxquelles ont participé, cette année, un grand nombre d'équipes de notre région. La partie financière doit donc s'adapter et trouver un moyen de permettre la participation de ces clubs à ces phases finales.

Enfin, il rappelle que la disparation du club de Nîmes HBC aura des conséquences importantes sur le budget de notre Ligue.

Pas d'observations.

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport financier est adopté.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Le Président de la Ligue invite les vérificateurs aux comptes, Sylvain MAESTRINI et Christophe LEMORT, à lire leur rapport à l'assemblée. Ces derniers déclarent que quitus est donné au Conseil d'Administration.

Pas d'observations.

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport des vérificateurs aux comptes est adopté.

Bilan financier (arrêté au 31/12/2015)

Résultat net comptable : 39 953 €, étroitement lié à l'augmentation du nombre de licences.

Proposition d'affectation du résultat :

Augmentation du budget prévisionnel 2016/2017 des différentes commissions : 10 000 €

Animations périphériques Mondial 2017 : 7 500 €

Amortissement de la dette du club de Nîmes HBC : 9 500 €

Retour vers les clubs : 1 € / licence compétitive

Philip MONTAGUT, Président du Comité du Gard, demande si la part prévue pour la dette du club de Nîmes inclut la part des licences dues au Comité 30 sur la saison 2015/2016. Le Président de la Ligue répond que oui.

Le bilan financier et la proposition d'affectation du résultat font l'objet de 2 votes distincts :

Bilan financier :

Contre : 0 Abstention : 0

Le bilan financier est adopté.

Affectation du résultat :

Contre : 0 Abstention : 7 (Castelnaudary / Chamberte)

L'affectation du résultat est adoptée.

Paul CHARLEMAGNE présente maintenant l'ensemble des rapports d'activité des différents pôles pour la saison 2015/2016

Pôle Compétition

Désignation des arbitres adultes

Désignation des jeunes arbitres

Commission d'Organisation des Compétitions

Commission Statuts et Règlementation

Commission Régionale de Discipline

Observations :

M. CUSIN, Président du club de Ganges, estime qu'un dossier concernant son club n'a pas été traité comme il aurait dû l'être. L'affaire sera relancée. Le Président de la Ligue en prend note, en précisant qu'il s'agit d'un cas particulier et que la configuration de la commission, depuis cette saison, est un peu particulière puisque qu'elle reprend tous les dossiers du territoire. Le travail nécessaire administrativement est quantitativement beaucoup plus important et est en train de se mettre en place.

Paul CHARLEMAGNE profite de cette observation pour préciser qu'il faudrait augmenter le nombre d'instructeurs afin que tous les dossiers puissent être étudiés de façon optimale.

M. SEGGER, club de Bellegarde, demande si tous les dossiers ont été instruits. Paul CHARLEMAGNE répond que non, que 2 commissions, voire 3, doivent encore avoir lieu pour boucler la saison.

Philip MONTAGUT demande pourquoi la Commission est une

Commission "Régionale" et non "Territoriale". Le Président de la Ligue informe qu'à partir de la saison 2016/2017, suite à l'Assemblée Générale de la Fédération de Nancy où cela a été voté, la commission sera une commission Territoriale.

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport du Pôle Compétition est adopté.

Pôle Développement

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport du Pôle Développement est adopté.

Pôle Formation

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport du Pôle Formation est adopté.

Pôle Haut-Niveau

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport du Pôle Haut-Niveau est adopté.

Communication

Le rapport est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le rapport de la communication est adopté.

L'AVENIR

Perspectives : projet de réorganisation de l'arbitrage en Languedoc-Roussillon

Présentation par Hervé RIGAL, chargé de l'arbitrage.

Le plan de réorganisation de l'arbitrage, validé à l'unanimité par les représentants des clubs, a fait l'objet d'un rappel sur les enjeux et sa déclinaison territoriale.

Les motivations sont nées du constat, commun à tous les territoires, que le renouvellement des juges arbitres est insuffisant pour couvrir l'ensemble des compétitions. La formation assurée par chaque territoire doit être optimisée, le service aux clubs nécessite un accompagnement renforcé.

La philosophie de la création de la CTA, comme entité unique, part du postulat que, même si sur le territoire nous évoluons avec des publics et des niveaux de compétences différents, la démarche de formation, d'accompagnement et de gestion de ces divers publics reste identique.

La réussite de cette réorganisation ne peut se faire sans l'adhésion et l'expertise de tous.

Toutes les personnes ressources du Territoire ont leur place dans cette nouvelle organisation. Cela passe aussi par une mutualisation des moyens humains et financiers, et une présence active dans tous les bassins de vie qui restent à préciser ; d'où une implication forte des CDA dans ce dispositif. De même, cette mutualisation implique des méthodologies de travail uniformisées, la formation et la certification de personnes ressources, un accompagnement des structures et un suivi du parcours des juges arbitres.

Le travail des clubs sur une école d'arbitrage structurée est primordial.

L'ETR et l'Institut Territorial de Formation et Emploi apporteront leur expertise, un plan de formation précis sera élaboré.

Notre challenge est de rendre les 3 Pôles d'activité opérationnels en Languedoc-Roussillon, dès septembre 2016.

Rappel des 3 Pôles d'activité :

- Pôle Formation,

- Pôle Juges-Arbitres,

- Pôle Juges-Arbitres-Jeunes.

Concernant le Pôle formation, les 4 publics à former sont :

1. Les Juges-Superviseurs,

2. Les Accompagnateurs de JA,

3. Les Officiels de table de marque

4. Les animateurs d'école d'arbitrage.

Dans un premier temps, l'ETR et l'ITFE devront former des formateurs au cours de la saison 2016/2017 Cette formation indispensable permettra dès 2017-2018 de certifier les animateurs d'école d'arbitrage.

Enfin, un travail de rapprochement avec la CRA Midi-Pyrénées est en cours pour la mise en place d'une CTA commune pour la saison 2017-2018.

Frédéric MICHELIN, Président du club de Lattes :

Au niveau de la CMCD, en ce qui concerne le nombre de JA, les JA clubs n'ont pas été intégrés. Serait-il possible de les intégrer ?

Hervé RIGAL répond que ce n'est pas possible car les années d'âge des JA club ayant été allongées, on est dans du brassage, c'est-à-dire du non compétitif, et ces JAC ne sont pas en capacité d'arbitrer des compétitions.

Un club qui remplit très largement, chaque année, sa CMCD, à un bonus. Si une année, exceptionnellement, il lui manque des JA, le bonus obtenu l'année précédente ne peut-il pas être reporté sur l'année qui pose problème ?

Paul CHARLEMAGNE estime que l'idée est intéressante et qu'elle peut faire l'objet d'un voeu pour la saison prochaine. Proposition est faite à M. MICHELIN d'écrire ce voeu afin d'y réfléchir tout au long de la saison à venir et qu'une formule soit proposée au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

Hervé RIGAL rappelle que ce projet est un projet fédéral qui a été voté au niveau national lors de l'Assemblée Générale de Nancy et qu'il doit être maintenant appliqué.

Le Président de la Ligue précise que tout ceci va se mettre en place grâce, entre autre, à l'implication des ex CDA au sein de la CTA. Nous arrivons enfin à un véritable travail en commun, de mutualisation, de ruban pédagogique identique, etc. On ne peut que se féliciter de cette orientation. Il y aura une lisibilité du Territoire en matière d'arbitrage au plus près des clubs.

François GARCIA, Président de la CCA, précise que ce projet est désormais un "plan" de réorganisation puisque validé en Assemblée Générale Fédérale. Il remercie l'assemblée car le Languedoc-Roussillon est en capacité de le démarrer dès la saison à venir puisque notre Ligue a 2 saisons d'avance sur tous les autres territoires.

Alain JOURDAN rappelle que si des modifications doivent être apportées, il faut tout faire remonter au niveau fédéral pour le 1er octobre au plus tard.

Philip MONTAGUT aborde les aspects financier et humain des ex CDA. Ces dernières doivent être reconnues, prises en considération et respectées dans ce projet afin qu'elles puissent assurer leur rôle de proximité. Le Président confirme que les acteurs de terrain que sont les membres des CDA vont devenir membres à part entière de la CTA afin d'effectuer ce travail en commun.

Le projet est soumis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0

Le projet est adopté.

Perspectives : projet Commission d'Organisation des Compétitions :

Présenté par Marianne MAZEL, Présidente la Commission d'Organisation des Compétitions.

La COC Régionale sera désormais une COC Territoriale qui va gérer toutes les compétitions, des Moins de 15 ans + de 16 ans. Championnats + de 16 masc. :

Pas de changement pour les championnats régionaux par rapport à cette saison. Accession / relégation, selon les classements de la saison 2015/2016. 22 dates.

PNM : 12 équipes Excellence : 12 équipes Honneur : 12 équipes
Toutes les autres équipes seront réparties sur un championnat départemental territorialisé, sur 20 dates, en 2 phases.
Engagements au plus tard le 15 septembre pour débiter le championnat les 24/25 septembre

1ère phase : poules géographiques avec 5/6 équipes sur 4 secteurs équilibrés en nombre d'équipes et en déplacement.
2ème phase : poules de niveau avec 12 équipes.

Une projection est faite des secteurs éventuels par rapport aux équipes existantes en 2015/2016. Rien n'est figé. Tout sera finalisé, après avoir entendu les clubs et les comités qui le désirent, après les engagements de la saison 2016/2017.

Frédéric MICHELIN (Lattes) : d'accord pour 2 phases mais il serait plus judicieux de faire une 1ère phase plus longue pour n'avoir qu'une phase d'accession en 2ème, ceci pour réduire les problèmes de réservation de gymnase et les déplacements.
Marianne MAZEL informe que cette demande a également été faite par les représentants des COC départementales. Bien évidemment, il est envisageable de faire des secteurs de 10 équipes, ce qui représenterait 18 dates. Le calendrier pourrait donc être présenté dans son intégralité dès le début du championnat.

Rien n'est décidé mais, cette saison, la COC tendra à organiser des championnats territoriaux en faisant disparaître les "frontières" des comités, ce qui facilitera la transition vers la grande région.

Paul CHARLEMAGNE fait remarquer que ce projet est également intéressant dans le sens où il va permettre à certains clubs de voir une autre population de clubs.

Philip MONTAGUT : est-ce que de nouveaux règlements vont préciser le déroulé de ces nouveaux championnats territoriaux, afin de tout bien définir et, également, d'harmoniser toutes les CMCD ?

Paul CHARLEMAGNE confirme que le règlement général sera réécrit. La CMCD est un point important. Il est prévu, en Gouvernance Territoriale, de l'harmoniser.

Philip MONTAGUT : En ce qui concerne les amendes ?

Paul CHARLEMAGNE : nous sommes dans le vif du sujet : tout cela concerne l'harmonisation des tarifs mais rien n'a encore été uniformisé. Le Président s'adresse plus particulièrement aux Présidents de Comité présents : si quitus est donné aux Présidents de Comité cet après-midi-même lors de leur Assemblée Générale, la Gouvernance Territoriale pourrait, dès septembre, proposer un barème identique via un tableau unique, validé par tous.

Jean-Michel RUIZ : l'état des lieux qui a été fait jusque-là montre des disparités si importantes qu'il est utopique de penser pouvoir mettre tout cela en place dès la saison 2016/2017. Alors, comment règlementer cette saison au niveau de la COC, quels tarifs appliquer ? La question reste entière mais il est possible de travailler là-dessus pour la saison qui va commencer.

Le Président s'engage à travailler sur un tableau concernant ces tarifs COC avec les trésoriers de chaque comité. Pour le moment, les engagements ne changent pas : tout ce qui passe au niveau territorial, un bordereau unique avec inscription à la Ligue sera émis, en faisant apparaître les tarifs des départements. Chaque équipe paiera à la Ligue le tarif qu'il aurait dû payer à son comité.

L. KIBLER, Agde : toute cette harmonisation risque d'avoir un impact sur les emplois, les licences, etc. car c'est dans ces

domaines qu'il y a beaucoup de disparités.

Le Président précise que cela se mettra en place en 2017 et qu'il reste une saison pour tout mettre au point.

La COC n'est pas contre le fait de faire des poules sur la saison entière, si possible des poules de 10, ce qui représenterait 18 dates et qui permettrait de faire des phases finales, avec 2 - 3 poules, pour avoir des accédants au niveau régional.

La tendance est demandée à l'assemblée : favorable à des poules de 6 ou de 10, sachant que ces championnats seront faits avec les COC départementales.

Championnats + de 16 Fém. :

Même configuration sauf que le championnat s'appauvrit d'année en année. Actuellement : 12 équipes. Il est décidé de ne pas engager 2 équipes du même club. Cette année : 22 équipes départementales et 14 en région dont 2 X 2 équipes d'un même club.

Il y aura donc cette saison uniquement un championnat PNF (poule unique) au niveau régional et, au niveau territorial, 2 poules de 11 avec 22 dates, avec championnat complet sur la saison.

Céline ALLÈGRE, MUC HB : pour les clubs qui avaient 2 équipes en région (PN et Régionale), où doit s'engager la 2ème équipe : en PN ou dans le championnat territorial ?

Marianne MAZEL : s'il n'y a qu'une poule, la 2ème équipe s'engage en championnat territorial car il n'y aura pas 2 équipes d'un même club dans le même championnat.

Guillaume TALLON, Prades HB : y-aura-t-il des péréquations ? Est-ce que chaque année, il faudra tout redéfinir ?

Marianne MAZEL : seuls les championnats régionaux seront reconduits (avec accessions et relégations). Les championnats territoriaux seront automatiquement revus chaque année car la configuration sera différente suivant les engagements des clubs. Les péréquations seront appliquées à l'ensemble des compétitions, y compris sur les Moins de 15 et les Moins de 18 (qui existe déjà en région).

Alexia RIPOCHE, club de Villeneuve : comment cela va-t-il se passer au niveau des engagements dans les championnats territoriaux départementaux ?

Paul CHARLEMAGNE : il y aura un bon d'engagement unique, qui émanera de la Ligue, et chaque club paiera à la Ligue le prix des engagements qu'il aurait dû payer au niveau départemental. Rien de changer au niveau régional.

Lionel SEGERS, Bellergarde : une projection a-t-elle été faite pour la saison 2016/2017 ?

Marianne MAZEL : il est impossible de faire une projection pour les championnats territoriaux. Pour les régionaux, tout est calé.

Paul CHARLEMAGNE : tout sera précisé en fonction des engagements des départementaux.

Roger MAZEL : en ce qui concerne les accessions / relégations, il n'était pas encore possible de faire une projection sans connaître la position des clubs nationaux (qui descend ? qui est maintenu ?), ce qui devrait se faire prochainement.

Marianne MAZEL : Teyran descend de N3, Thuir devrait descendre de N3 mais il y a un appel en cours. En filles, il n'y a pas de club qui descend de N3. On attendait aussi les accédants des divers comités.

Les clubs qui accèdent en N3 : Mende en Garçons et Bouillargues en Filles.

Benoît MOULLÉ, Bellergarde : une étude a-t-elle été faite sur l'impact éventuel que pourrait avoir la non-participation au championnat régional de l'équipe n°2 d'un club qui jusque là jouait dans le même championnat que l'équipe 1 ? Cette équipe devant obligatoirement jouer en départementale, cela risque

de freine la dynamique du développement du handball féminin. Marianne MAZEL : 2 clubs sont concernés dont l'un accède en N3 (Bouillargues). Reste le MUC mais qui est en train de conclure une entente avec le club de Jacou.

Céline ALLÈGRE : cette entente concerne l'équipe de N3 qui est maintenue en nationale, pour continuer d'évoluer au haut-niveau. Un grand nombre de filles vont se retrouver à jouer au niveau territorial départemental. Ces filles ayant un certain niveau, il y aura un gros écart de niveau de jeu par rapport aux équipes qu'elles vont rencontrer.

Paul CHARLEMAGNE : la difficulté est le manque d'engagements au niveau féminin, ce qui ne permet pas de créer 2 poules au niveau régional.

Philippe GARNIER, Bouillargues : si une autre équipe est engagée en championnat territorial, et que cette équipe termine 1ère, pourra-t-elle accéder au championnat régional s'il y a déjà une équipe ?

Marianne MAZEL : le problème est récurrent chaque année. Tant qu'on n'a pas un nombre suffisant d'équipes, on ne peut pas faire de propositions. Il faut donc adapter le règlement fédéral.

Lionel SEGERS, Bellegarde : ce problème a été débattu en plénières. Cette proposition émane du fait que les clubs ne jouent pas le jeu car les joueuses passent d'une équipe à l'autre. Ce sont même les Moins de 18 qui accèdent à la N3.

Philippe GARNIER, Bouillargues : c'est un choix de club. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de filles du HBC Nîmes qui étaient au Pôle Espoir sont parties dans d'autres ligues. Certaines sont venues à Bouillargues, que faut-il en faire ?

Marianne MAZEL : il faut organiser la compétition.

Laurent KIBLER, Agde : il va y avoir des changements par rapport à la N3 la saison prochaine. Ne peut-on pas anticiper ?

Marianne MAZEL : des discussions sont en cours avec Midi-Pyrénées. Un projet sera présenté avant la fin de l'année mais ce sera pour 2017/2018.

Championnats Moins de 18 et Moins de 15 :

On repart sur des championnats régionaux Poule Excellence en Moins de 18 Fém. et Masc. avec des poules de 10 équipes en tenant compte des résultats des championnats de cette année, des clubs qui étaient en poule excellence, des équipes qui étaient en championnat de France qui ne repartent pas, des équipes qui étaient en championnat Méd. qui ne seront plus en Méd. la saison prochaine. Toutes ces équipes seront intégrées dans cette poule de 10.

Pour les garçons, il est envisagé 2 poules Honneur qui permettront aux premiers d'accéder. Ce sera une année de préparation à un prochain championnat avec accession / relégation. Toutes les autres équipes intégreront un championnat territorial départemental qui regroupera tous les clubs de la région, avec des poules de 6 en raison des niveaux qui varient chaque année.

En moins de 15 : même problématique. Les poules seront des poules de 10 car il est très difficile d'avoir assez de dates en raison des regroupements de sélection.

Championnats Moins de 16 Méd. :

La configuration actuelle sera terminée à la fin de la saison. Il y aura un championnat à 12 équipes avec une première partie du championnat avec la région PACA, et une seconde avec Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. 8 ou 10 clubs seront pris de chaque côté et des finalités seront organisées pour déterminer un champion Méditerranéen, certainement sur un week-end.

Thomas TERZULLI, Montpellier Chamberte : il faut davantage de communication entre la COC régionale et les COC

départementales afin que les "petits" clubs puissent également faire part de leurs remarques.

Marianne MAZEL : c'est avec grand plaisir que d'autres membres, s'ils le désirent, peuvent venir échanger avec la COC régionale. La notion de COC Territoriale, au même titre que la CTA, doit s'instaurer au plus vite.

Le projet est soumis au vote.

Contre : 36 (Bouillargues / Lansargues / Villeneuve / Prades / Sommières / Lattes)

Abstention : 21 (Gigean / Puichéric / Grabels / Chamberte / La Cadoule / Le Grau du Roi)

Le projet est adopté.

Perspective : Pôle Formation - Institut Territorial (rappel) :

Pas beaucoup de changements par rapport à l'année dernière. L'Institut de Formation a été mis en place sur tout le Territoire. Un calendrier, sur l'année, a été présenté.

Un travail est actuellement en cours avec l'Institut de formation de Midi-Pyrénées sur le projet de la prochaine saison. Le grand changement sera la prise en charge par l'Institut de Formation de la formation Initiateur Animateur qui, jusque là, se faisait dans chaque département. 3 espaces de formation seront proposés : Nîmes, Montpellier, Narbonne, avec des dates différentes, afin que chacun trouve le lieu le plus pratique pour sa formation.

Cette formation sera assurée par les techniciens des départements, comme c'était déjà le cas jusque là (travail de proximité et de suivi). Ces formations seront sectorisées.

Pas de vote pour ce projet car cela avait déjà été validé lors de l'Assemblée Générale de 2015. Il s'agit simplement d'un rappel.

Perspectives : Championnat du Monde 2017 :

Se déroulera les 21, 22 et 24 janvier 2017, à l'Arena de Montpellier.

Différentes animations dans le cadre de ce championnat du Monde ont déjà eu lieu. L'affichage de cet événement va continuer : plusieurs clubs ont été dotés de goodies, Caravane du Hand, etc

La Ligue est à l'écoute des clubs en cas de besoin de dotations, de goodies,...

François GARCIA, Directeur du Site de Montpellier, précise que nous allons accueillir 2 huitièmes et 1 quart de finale.

On doit mettre en place un programme d'animations : chose faite depuis des mois.

On doit former un certain nombre de bénévoles capables d'officier dans l'accompagnement de cette compétition : aujourd'hui, plus de 250 personnes ont été auditionnées individuellement mais 180 "seulement" seront retenues pour l'organisation.

On doit également travailler en partenariat avec les clubs de Haut-Niveau que sont le Montpellier HB et l'USAM Nîmes pour les "hospitalités". Il a été décidé de confier au club de Montpellier HB la gestion de ces hospitalités.

Enfin, à l'approche de l'événement, on doit organiser de nombreux espaces de publication et de communication pour remplir l'Arena au maximum.

Cet événement majeur va demander beaucoup d'énergie, de concentration mais nous serons prêts.

Paul CHARLEMAGNE précise que cette organisation mérite un Directeur de Site, tâche assumée par François GARCIA à Montpellier à temps plein à partir d'octobre 2016.

De plus, un responsable des bénévoles a été désigné pour cette lourde tâche.

Alain JOURDAN, représentant fédéral, suite à la question d'un

club, aborde la question des tarifs pratiqués sur ce championnat du Monde : le handball est le sport le moins cher par rapport à toutes les autres compétitions internationales organisées par les autres disciplines (Euro de foot, basket, etc).

Actuellement, plus de 200 000 places (sur 500 000 prévues) ont été vendues.

Les tarifs ont été proposés par la Société Keneo, avec qui travaille la Fédération pour cet événementiel. Ils ont été légèrement baissés par la Fédération, mais il faut tenir compte du coût, notamment des installations, pour équilibrer un tel budget (24 millions d'euros).

Les clubs et les licenciés auront la possibilité d'acheter des billets individuels à partir du 1er juillet, même si la période estivale n'est pas la plus favorable pour cette action.

Si on veut que notre sport grandisse, il faut inévitablement passer par une augmentation des tarifs de ce genre d'événement.

Lionel SEGERS, Président de Bellegarde, rappelle que lors de l'Assemblée Générale 2015, une remarque avait été faite sur le nombre peu importants de matches qui se dérouleront dans le sud. Le représentant fédéral ferait part de la remarque à la Fédération et qu'un "rattrapage" pourrait être envisagé pour le championnat d'Europe féminin qui se déroulera en France en 2018.

Or, la ville de compétition la plus proche : Monbéliard, 590 kms !

Alain JOURDAN précise que des propositions ont été faites à plusieurs villes du sud (Nîmes, Aix en Provence, Toulon, Nice, etc) mais toutes les ligues concernées, en relation avec leurs collectivités, ont refusé.

Paul CHARLEMAGNE, précise que la Ligue avait souhaité participer à l'organisation de l'Euro 2018, entre autre avec la Ville de Nîmes, mais la municipalité a opté pour le Tour d'Espagne de cyclisme. Le budget étant déséquilibré, il était hors de question de continuer sur ce dossier.

De plus, toutes ces opérations ont un coût et, si les collectivités ne sont pas à nos côtés, on ne peut rien faire. Jean-Michel RUIZ, Trésorier, précise que le budget des 3 matches qui se dérouleront à l'Arena représentera un budget de 1 100 000 euros.

Patrice CANAYER, représentant du Montpellier Handball, s'adresse au représentant de la Fédération.

Il regrette tout d'abord qu'il n'y ait pas de représentation du handball féminin dans la région tout en respectant ce choix politique et stratégique.

Ensuite, il soulève le manque de clarté du budget 2016/2017 concernant la répartition des bénéfices : aucune ligne n'apparaît pour indiquer que les bénéfices seront redistribués en direction des territoires.

Alain JOURDAN indique qu'il y aura des retours financiers sur les ligues, en fonction des remplissages.

François GARCIA intervient pour préciser que la Ligue a postulé pour l'organisation en juillet 2013, c'est-à-dire à partir du moment où la Ligue a eu l'assurance que la Ville de Montpellier, la Métropole (ex Agglomération) et la "grande" région allaient être aux côtés de la Ligue. Ces collectivités seront bien présentes mais l'aide financière qui va être apportée n'est toujours pas précisée pour 2 d'entre elles (Ville de Montpellier et Métropole). Le budget n'est donc pas ficelé à l'heure actuelle.

Un point précis sera fait sur les dépenses et les recettes engagées à l'issue de l'événement.

Patrice CANAYER, s'adressant toujours à la Fédération, estime qu'il y a trop d'intermédiaires dans ce championnat du monde.

Il est demandé aux territoires et aux acteurs de travailler pour des gains qui sont éventuellement de notoriété, mais pas économiques. Il est pourtant certain que des bénéficiaires seront engendrés vu le professionnalisme des personnes en charge de cet événement. La question est donc de savoir où vont aller ces bénéficiaires et pourquoi il n'y en a pas une partie qui revient au Territoire ?

Paul CHARLEMAGNE, qui défend les intérêts de la Ligue et des clubs, précise qu'il s'agit d'une organisation à caractère national prise en charge par une organisation nationale. La Ligue et les clubs bien que travaillant

énormément sur ce championnat du monde sont loin de la réalité de cette énorme organisation. Il est impossible de savoir quels seront les retombées économiques et financières. François GARCIA rappelle que l'objectif de départ d'une ligue ou d'un comité, dans ce genre de manifestation, ce n'est pas de faire de bénéfice (dans le cas contraire, un accord doit être pris pour savoir comment le redistribuer) mais de favoriser notre développement. C'est d'ailleurs ce qui se passe : nous sommes actuellement à + 400 licences cette année en fin de saison, qui correspond également à une fin d'olympiade. Ce n'est pas anodin car, en général, il y a toujours un pic en début d'olympiade, dû aux Jeux Olympiques, mais au bout de 4 ans, on est généralement presque en diminution. Ce n'est donc pas le cas sur cette mandature. Et cette augmentation est due essentiellement à tout le travail des clubs.

Philip MONTAGUT, Président du Comité du Gard, demande si François GARCIA sera remplacé pendant qu'il gèrera le championnat du Monde, et si oui, qui le remplacera ?

Paul CHARLEMAGNE indique que le Bureau Directeur de la Ligue est saisi de cette question, et y apportera une solution, sachant qu'il y aura un conventionnement avec la Fédération pour la prise en charge de ce temps de travail dédié au championnat du monde.

Philippe VIGROUX, Président du club de Pignan, demande quand seront disponibles les visuels du championnat du monde. Alain JOURDAN informe l'assemblée qu'un kit à l'attention des clubs ne va pas tarder à être envoyé. La question du transport est en train d'être discutée.

Céline ALLÈGRE, Présidente du club du MUC, trouve qu'il est dommage que tout ce qui doit être distribué n'ait pas été prêt pour cette Assemblée Générale, ce qui aurait permis aux clubs de repartir avec leur kit de communication, le problème du transport aurait ainsi été réglé. De plus, que va contenir ce kit ? Le Président posera la question au Comité d'organisation afin d'en informer les clubs.

Les vœux

2 vœux ont été agréés par le Conseil d'Administration :

Création d'un Pôle de formation de JA par secteur dans les différents départements. Pris en charge par des personnes ressources, diplômées et validées par la Ligue et le comité.

Suite est donnée dans le projet de la CCA. Le projet d'organisation de la CTA venant d'être voté, ce vœu est soumis au vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Ce vœu est adopté.

Modification de l'article 10-2 : un club ayant un technicien convoqué à un stage technique officiel peut obtenir la modification d'une date de rencontre lorsque la demande est faite dans les 7 jours après réception de la convocation officielle.

Demande est faite que l'article 94 des Règlements Généraux

soit appliqué pour l'ensemble du dispositif.

Ce vœu est soumis au vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Ce vœu est adopté.

Finances - Budget

Jean-Michel RUIZ, Trésorier Général, présent pour répondre aux différentes demandes des commissions rappelle que les objectifs sont donc toujours les mêmes. Il s'agit entre autre de :

Soutenir l'excellence sportive,

Gérer l'Institut de Formation qui, cette année, va subir de grosses mutations qui auront des impacts sur le budget avec des transferts entre certaines commissions.

Garantir une certaine stabilité de fonctionnement (masse salariale) en maintenant l'aide aux clubs (fiches action), les écoles d'arbitrage. Pour la 2ème année, la Ligue va également essayer de reconduire les projets sur la féminisation.

En comparant le budget prévisionnel de l'année dernière et celui de la saison à venir, on peut constater une légère augmentation du budget, à hauteur de 8 000 €.

Cependant, pas mal de transformations dans la structuration de notre propre budget : il est acté dans le budget de cette année, les augmentations de licences sur notre territoire (plus de 500 licences supplémentaires sur 2 années) sont actées. Ainsi le budget augmente au niveau des licences.

Apparaît également dans ce budget une subvention exceptionnelle : l'injection des 10 000 € sur les résultats nets. Les dernières lignes correspondent aux subventions, (Fédérales, DRJSCS) d'aide à l'emploi, qui commencent à diminuer : il faut que la ligue puisse compenser cette diminution, qui était prévue.

Présentation du détail par Pôle :

Haut-niveau : légère augmentation

Administratif : pratiquement inchangée

Compétition : légère réduction du budget suite au constat que depuis plusieurs saisons ce pôle ne consomme pas la totalité du budget alloué. Cela a permis d'équilibrer d'autres budgets.

Formation : sensiblement identique mais quelques réajustements pour ce pôle. Entre autre, ce pôle qui avait entre autre comme mission la valorisation des Écoles de Hand, ne gèrera plus ce secteur-là. Le budget qui y était associé passe au développement (qui voit donc une augmentation nette de son budget).

Développement : on retrouve l'augmentation transférée de la formation (5 000 €), ainsi qu'une légère augmentation au niveau de l'offre de pratique (labellisation de tous les niveaux et tous les champs de jeu).

Le Président du club de Lansargues, M. BARBAIRAN, interroge sur le financement privé : y-a-t-il des recherches de sponsoring, de partenariats,... ? Une ligne budgétaire de 2 000 € seulement apparaît dans le prévisionnel. Pourquoi si peu ? Pourquoi au sein de la Ligue n'y-a-t-il personne en charge de cela ?

Paul CHARLEMAGNE répond qu'effectivement la Ligue pourrait démarcher mais au risque d'empiéter sur les parts de marché des clubs. M. BARBAIRAN, estime que ce ne sont pas les mêmes parts de marché qui sont concernées.

Effectivement, la Ligue aurait pu s'orienter vers cette possibilité, mais la question ne s'est pas posée jusque là. À l'avenir, il faudra peut-être se pencher sur cette question.

Patrice CANAYER, représentant le Montpellier Handball, interpelle la Fédération sur les "subventions FFHB" qui apparaissent dans le prévisionnel des ressources : - 2 000 € par

rapport à la saison dernière. Pourtant, la FFHB annonce entre 4,5 et 5 millions de ressources marketing dû à un formidable travail. Or, on retrouve dans le prévisionnel une la part FFHB pour les licences. De plus, en ce qui concerne les clubs, aucune augmentation des aides fédérales n'est prévue pour les clubs pour la mise à disposition des internationaux. Donc, où va cet argent ? Pourquoi n'y-a-t-il pas une redistribution sur les territoires ?

Alain JOURDAN n'ayant pas tous les éléments de réponse, ne peut donner d'explication. Il précise cependant que le budget fédéral a été voté en AG Fédérale. Les clubs doivent intervenir auprès du Président de la Ligue ou des comités, qui assistent à cette AG, afin qu'ils posent ces questions.

M. JOURDAN précise que l'aide de 17 000 € est ciblée : elle est destinée aux emplois (FADTE) dans les territoires (comités et Ligue).

Il y a ensuite des aides qui apparaissent au niveau de l'arbitrage, des pôles, des centres de formation.

Patrice CANAYER s'adresse directement aux dirigeants de la Ligue : dans cette période de décentralisation intense, nous allons être obligés de générer nos ressources propres pour avoir nos propres financements. Aujourd'hui, la Fédération a des outils pour ça, notamment l'équipe nationale qui lui permet de générer des bénéfices. Il serait souhaitable qu'à un moment donné ces bénéfices profitent aux acteurs et aux territoires. L'exemple est pris des tarifs des places du Championnat du Monde, très élevés pour nos territoires, par rapport à d'autres compétitions à l'étranger.

François GARCIA, en tant que membre du Conseil d'Administration fédéral, fait remarquer que les aides à l'emploi ne diminuent pas d'année en année, ce qui est une garantie pour le fonctionnement des pôles espoirs, du développement, etc. Ce qui peut fluctuer d'une saison à l'autre, ce sont uniquement les "appels à projets" : notre territoire envoie un appel à projet à la Fédération en budgétisant un certain nombre d'actions. La fédération retient tout ou partie de ces appels à projet.

François GARCIA, cette fois en tant que Directeur Général de la Ligue, précise que les présidents de ligue et de comité défendent les territoires. Cependant, l'Assemblée Générale est démocratique et, une fois que tout le monde s'est positionné, c'est la majorité qui l'emporte.

Le Président du club d'Agde, Laurent KIBLER, engage une discussion sur le FIR : ce FIR augmente de saison en saison. Il est actuellement à 2,55 €. Parallèlement à cela, le nombre de licenciés augmente. Cela doit représenter une masse importante ?

Jean-Michel RUIZ précise que l'augmentation du FIR est de 0,15 € / an seulement, et il est destiné au soutien de la masse salariale et représente l'augmentation du coût de la vie.

Alain JOURDAN précise quant à lui que les 2,55 € du niveau national sont inclus dans la part fédérale.

À ce sujet, Paul CHARLEMAGNE interpelle l'assemblée en disant qu'à plus ou moins long terme, il faudra se poser la question sur le FIR : il est très bas, alors que la ligue ne cesse de "grossir". La somme n'est pas assez conséquente pour faire de l'emploi.

Jean-Michel RUIZ prend la parole pour présenter les tarifs et précise qu'il y aura donc une augmentation de 0,15 € par an (FIR). De plus, nous sommes dans la 4ème année de ce qui a été acté pour l'ITFE, la dernière augmentation aura donc lieu cette saison, ce qui représente 0,80 cts.

Ce seront les 2 seules augmentations qui seront appliquées au niveau de la Ligue.

Cependant, les tarifs ont engendré un débat au sein de la

Ligue, dû à la réorganisation des catégories de jeu au niveau fédéral. Ces catégories ont évolué et certaines ont été regroupées. La fusion des catégories 11/12, 9/10, moins de 9 et Babyhand sont celles qui auront le plus d'impact pour les clubs. La problématique est de présenter un tarif des licences sans augmentation hormis le FIR et l'IFTE tout en scindant 4 catégories en une seule pour l'année prochaine. Ainsi ces 4 "anciennes" catégories se retrouvent maintenant sous une seule et même catégorie avec un tarif de 22,40 €. L'année dernière, les tarifs étaient de 31,50 € pour les 11/12, mais de 14,85 € pour les 9/10, et idem pour les moins de 9 et le Babyhand ce qui représente une grosse augmentation pour les 3 dernières catégories. Cela aura donc un impact plus ou moins important dans les clubs en fonction des pratiques proposées. Le tarif a été calculé en regardant le budget total que représentaient ces 4 catégories au tarif des licences de l'année dernière et, avec le nombre de licences que cela représentait, le calcul a été fait pour que le budget soit identique.

Question dans l'assistance : est ce que ce principe ne va pas freiner l'activité babyhand par exemple ? L'activité va coûter aussi cher que les 11/12 par exemple alors que l'offre de pratique n'est pas tout à fait la même.

M. JOURDAN est étonné de trouver le babyhand dans cette catégorie car théoriquement le babyhand est une offre de pratique annexe, qui nécessite une qualification particulière pour l'encadrement. Les enfants qui ne rentrent pas dans ce cadre de pratique, joue donc au handball, et la licence devient donc une licence "normale". Précision : ces modifications ont été faites pour simplifier le système. Ainsi, l'année dernière, il y avait 29 types de licences, difficiles à gérer dans Gesthand. Ainsi le nombre de licences possible a été réduit. Le calcul de la Fédération est le même que celui qu'a effectué la Ligue.

Le Trésorier de la Ligue précise toutefois que la Ligue ne peut pas faire autrement que de regrouper ces catégories pour déterminer les tarifs, mais les clubs ont la possibilité de détailler.

Philippe GALAND, Président du club de Bédarieux trouve qu'il est dommage que cette offre de pratique à l'attention des tout-petits soit en quelque sorte dévalorisée. En effet, le handball est l'un des rares sports à proposer cela, que ce soit pour les filles ou les garçons, alors qu'il y a un gros investissement de la part des clubs.

Alain JOURDAN répond que justement, c'est la qualité de l'encadrement qui doit déterminer les tarifs des clubs. La Fédération ne peut pas savoir ce qui se passe dans chaque club. Chaque club doit moduler ses tarifs en fonction de ce qui est proposé.

Madame PISTILLI, Présidente du club de Lunel-Marsillargues, intervient pour donner son impression, à savoir qu'il lui semble que depuis le début de l'assemblée, il semble difficile pour les clubs de se faire entendre par la Fédération malgré tout le travail qui se fait pour suivre les directives de la Fédération, de développement entre autre.

Pour clore ce débat, le Président propose de faire une étude club par club afin de voir les conséquences de façon individuelle, et, selon les impacts, peut-être proposer une aide.

Céline ALLÈGRE, Présidente du club du MUC, prend l'exemple de la licence handfit, qui subit une très forte augmentation (de 22,65 € à 44,35 €). Comment développer le handfit dans ces conditions ? Avec de plus une formation spéciale unique dispensée à Paris : il faut donc envoyer quelqu'un se former. L'augmentation est très élevée, sachant que le handfit entre dans le processus du sport santé.

Un club soulève le problème des amendes COC en cas

d'absence du secrétaire (club visiteur) : c'est très compliqué, pour les petits clubs, de trouver des personnes ressources.

François GARCIA intervient pour préciser que la décision d'assouplir cette mesure a été prise, à l'image du voeu qui a été proposé à l'AG Fédérale de Nancy : la démarche qualité instaurée depuis 2 - 3 ans va être maintenue (formations de tables de marque proposées par la Ligue). À partir du moment où il y aura eu cette formation, la Ligue va demander qu'il y ait 2 personnes certifiées à une table. Ces 2 personnes pourront être proposées par le club organisateur, ou par les 2 clubs, ou en proposant des personnes présentes dans les tribunes. Le dispositif sera donc allégé.

Question dans l'assistance : ne serait-il pas possible d'accorder la gratuité de la licence à ces personnes qui viennent se former ?

Le Président précise que la formation a tout de même un coût. Cette demande pourrait toutefois faire l'objet d'un voeu pour l'avenir.

Le budget et les tarifs sont soumis au vote :

Contre : Sommières / Capestang / Grabels / Teyran / Vauvert
Abstentions : Barbaira / Bram / Carcassonne / Castelnaudary / Coursan / Minervois / Palaja / Alès / Beaucaire / Bellegarde / Bouillargues / Cheminot Nimois / Lédignan / Redessan-Manduel-Garons / Remoulins / Roquemaure / Saint Gilles / Vaunage / Vergèze Masc. / Agde / Bédarieux / Béziers / Cazouls / Frontignan / Gigean / Gignac / Juvignac / La Cadoule / Lansargues / Lattes / Lodève / Lunel-Marsillargues / Montarnaud / Montagnac / Montpellier Chamberte / Montpellier HB / Montpellier UC / Prades / Villeneuve / Banyuls / Le Soler / Pézilla / Rivesaltes / Saleilles

Le budget est adopté.

Point sur la fusion

Le Président Paul CHARLEMAGNE informe l'assemblée de l'avancée des travaux.

Un point avait été fait lors des plénières, avec présentation du projet.

À ce jour, le projet est toujours en cours. Les statuts sont à faire au niveau des 2 ligues.

Un premier rendez-vous aura lieu entre novembre et le 15 décembre pour voter, sur les 2 assemblées générales extraordinaires de ligues actuelles, le projet de fusion et les nouveaux statuts de la nouvelle entité.

Samuel CHATARD, Secrétaire Général, prend la parole et explique qu'un comité de pilotage a été mis en place. Il regroupe à la fois des élus et des techniciens. Les élus sont issus des ligues et des comités. À ce jour 2 réunions ont eu lieu.

À partir de ce comité de pilotage, 6 ateliers ont été construits avec, pour thématique : Excellence Sportive, Organisation des Compétitions, Formation, Arbitrage, Développement, et Administratif - financier. Chaque atelier est constitué de représentants issus des 2 territoires, aussi bien élus que techniciens. Les ateliers ont plus ou moins avancé selon les thématiques, en tenant compte de la distance, de l'obligation de continuer sur cette année intermédiaire 2016/2017 où chacun continue de fonctionner de son côté tout en se projetant sur 2017/2018.

Les statuts devront donc être validés avant la fin de l'année avec la question de la Gouvernance (future équipe dirigeante de la Ligue).

Les représentants fédéraux suivent le dossier et les 2 Présidents se réunissent régulièrement pour travailler. Ce n'est pas simple. Il va falloir arriver à intégrer les opportunités que nous offre ce nouveau mode d'élection avec la possibilité de

coupler des élections de collègues et des élections de listes. La question de la représentativité des futurs comités, au nombre de 13, se pose. Il faudra également déterminer combien de personnes pourront intégrer le Conseil d'Administration.

LE PALMARÈS

Championnat prénational Masculin. : Mende
Championnat régional + 16 ans Féminin
- Poule haute : Bouillargues 1
- Poule basse : Pont St Esprit
Championnat régional + 16 ans Masculin
- Excellence : MUC
- Honneur : MUC
Championnat régional – de 18 ans Masculin
- Poule excellence : USAM
- Poule pré-excellence : Prades
- Poule Honneur : Bagnols
Championnat régional – de 18 ans Féminin
- Poule excellence : Jacou
- Poule pré-excellence : Générations Futures
- Poule Honneur : Vergèze -Lunel
Championnat Méd. – de 16 ans Masc : USAM
Championnat Méd. – de 16 ans FémSorgues (Provence)
Championnat régional – de 15 ans Masculin
- Poule excellence : MHB 1
- Poule pré-excellence : MHB 2
- Poule Honneur : Carcassonne
Championnat Rég. – de 15 ans Fém : Puichéric
Finalités champ. de France UNSSCollège de Capendu (joueuses du club de Puichéric)
Phases finales régionales – de 13 Masc : USAM
Phases finales régionales – de 13 Féminin : Jacou
Coupe de Ligue Régionale Masc. : Lattes
Coupe de Ligue Régionale Fém. : Bouillargues
Coupe de France Nationale Masculine : MHB
Coupe de la Ligue Nationale Masculine : MHB
Coupe de France Dép. Féminine : Lattes
Interligues : les masculins champions de France
Les coupes sont remises à chaque représentant de club apparaissant dans le palmarès.

LES MÉDAILLES

MÉDAILLES DE BRONZE

- Comité de l'Aude
Patricia DANZI : Coursan
- Comité de l'Hérault
Frédérique CONTE : Secrétaire Comité
Sophie DUMAS : Chargée de dév. Comité
Philippe GALAND : Bédarieux
- Comité de la Lozère
Philippe RODIER : Mende
- Comité des Pyrénées-Orientales
Sandrine MEDY : Pézilla

- Ligue
Patrice CANAYER : MHB
Jean-Michel CLAVERIA : Lattes
Rémy LÉVY : MHB
David TEBIB : USAM
Bernard WILD : Le Vigan
Franck MAURICE : USAM
- FFHB
Manuela Ilie
Samuel CHATARD
MÉDAILLES D'ARGENT
- Comité de l'Hérault
Elisabeth PISTILLI : Lunel-Marsillargues
- Comité des Pyrénées-Orientales
Monique BALLART : Argelès
- Ligue
Patrice ATTARD : Bagnols
Jérôme CHAUVET : Technique - USAM
Jean-François FAUSTIN : Haut-Niveau
Frédéric MICHELIN : Lattes
- FFHB
Jean-Michel RUIZ : Ligue
MÉDAILLE D'OR
- Comité des Pyrénées-Orientales
Pascal SCHLEGEL : Thuir

CONCLUSIONS

Conclusion du représentant de la Fédération Française de handball, Alain Jourdan, Secrétaire Général

Une remontée, au niveau fédéral, de toutes les remarques faites lors de cette Assemblée Générale sera effectuée. En ce qui concerne le vote des tarifs et du budget, qui a suscité une forte abstention, une réflexion semble légitime, étant donné que les tarifs ont été votés en Assemblée Générale fédérale à plus de 90 %.

Des choses intéressantes ont été dites. Les sujets essentiels sont l'organisation des compétitions et l'arbitrage. C'est à partir de cela que la nouvelle politique sera décidée.

Autre question : comment réussir à préserver les intérêts des clubs, y compris les intérêts financiers ? C'est dans ce but que les travaux à venir seront définis, avec des régions qui seront plus grandes et des objectifs importants à maintenir.

Ce qui est essentiel, c'est de faire remonter au plus haut niveau ce qui ne va pas au sein des clubs afin d'essayer d'améliorer les choses.

La confiance mutuelle est la base du développement de notre sport. Les comités ont un rôle essentiel de relais pour informer sur les problématiques rencontrées par les clubs.

Paul CHARLEMAGNE clôt l'Assemblée générale en remerciant, au nom du Conseil d'Administration et des clubs, les salariés de la Ligue.

Fin de l'Assemblée Générale à 13h30.

AG EXTRAORDINAIRE LIGUE MIDI-PYRÉNÉES TOULOUSE 7 JANVIER 2017

Allocutions d'accueil

Président de la Ligue : M. BOUTINES
Président du CREPS : M. JOURNAUX
Le Quorum est atteint avec 64 clubs et 321 voix

Rappel du contexte législatif et réglementaire :

Les Lois NOTRe & MAPTAM : nouveau ressort géographique des régions administratives
- Transposition code du sport
- Instruction ministérielle de fusion des Ligues avant le 31 décembre 2017
Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Orientations FFHB - Statuts

M. BOUTINES
Nécessaire compatibilité des statuts des organismes régionaux/départementaux avec ceux de la Fédération.
Proposition FFHB d'un modèle de statuts « types »
Obligation de proposer les nouveaux Statuts & Règlement Intérieur lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Orientations Ligue d'Occitanie - Statuts

M. BOUTINES
Un Conseil d'Administration représentatif du nouveau territoire et de l'ensemble des acteurs
Election du Conseil d'Administration par un scrutin Mixte
Scrutin de Liste : 25 membres
Scrutin plurinominal : 9 membres
5 membres au titre du collège des représentants des départements
2 membres au titre du collège des représentants des présidents de club
2 membres au titre du collège des jeunes dirigeants

Respect de la règle d'égalité entre les femmes et les hommes (liste et plurinominal) : règle élargie au Bureau Directeur

Règle du non-cumul de mandats :
Fonctions BD / Président CD - Président de club
Fonctions président de commissions territoriales / Président de commission départementale - Président de club

Dimensions territoriales :
Transformation commissions régionales en commissions territoriales
Création du Conseil du Territoire
Confirmation de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi (ITFE)
Positionnement stratégique de l'Equipe Technique Régionale (ETR)

Comptabilité et contrôle :
Réalisation des documents comptables par un cabinet d'expertise comptable

Certification de la comptabilité de la Ligue par un commissaire aux comptes

Traité de Fusion - Définition

M. BOUTINES
Création d'une association correspondant au ressort géographique de la région administrative : Occitanie Handball.
Acte juridique et réglementaire à l'approbation des clubs
Codification réglementaire au regard de la loi ESS et du code de commerce
Type de fusion : le choix de la fusion absorption

La ligue Midi-Pyrénées a fait le choix de porter à connaissance tous les éléments comptables, immobiliers, financiers et des ressources humaines en plus des éléments obligatoires de l'association fusionnée (Languedoc-Roussillon)

Article 13 : Spécificité de fonctionnement territorial en Midi-Pyrénées : le fonds dédié au titre du fonds emploi régional au profit des emplois de CTF.
Question : Ce fond sera-t-il utilisé par tous les clubs d'Occitanie ?

M. Boutines : Il sera maintenu selon sa vocation pour soutenir un poste de CTF dans chaque comité y compris, à terme, dans ceux de Languedoc-Roussillon.

Les articles importants :

Article 3 : Méthode d'évaluation
Valeur nette comptable actifs-passifs au 31/12/2015 ; valeur vénale actifs immobiliers

Article 5 : Dissolution sans liquidation de la « Ligue apporteuse »
Transfert des créances et des dettes de la « Ligue apporteuse » à la « Ligue bénéficiaire »

Article 7 : Déclarations relatives aux apports
Immobilier, matériel, mobilier, placements, salariés...

Article 9 : Charges et conditions
Engagements réglementaires des Ligues fusionnées

Article 12 : Déclarations spéciales
Période d'uniformisation des règles tarifaires achevées en 2023-2024. En effet les différences qui existent entre les tarifs des deux ligues nécessite une assez longue période pour pouvoir les harmoniser.
Continuité des fonctionnements des commissions jusqu'à la fin de la saison 2016-2017

Article 14 : Réalisation définitive de la fusion - Conditions suspensives
Effectivité de la fusion à la date de l'Assemblée Générale Elective du 25 février 2017

Mise aux votes des Statuts de la Ligue Occitanie Handball
Adopté à l'unanimité

Mise aux votes du traité de fusion
Adopté à l'unanimité

Focus sur les championnats

Une grande ligue ne signifie pas forcément de plus grands déplacements, mais des possibilités nouvelles pour des territoires proches.

La notion de territoire, développée depuis 10 ans en Midi-Pyrénées, doit occuper une place de plus en plus importante en Occitanie.

L'augmentation du nombre d'équipes permettra de gagner en quantité mais également en qualité.

A la fin de la saison 2016/2017, les modalités d'accession et

de relégation seront les mêmes que les années précédentes.

Au terme de la saison 2017/2018, les accessions et relégations seront définies :

Au niveau national, en cumulant le nombre de places acquises par les anciennes ligues, et indépendamment de la ligue d'origine.

Au niveau régional, suivant les propositions de la future Commission Sportive, qui vous seront soumises au terme de la saison en cours.

CONCLUSION

M BOUTINES propose de faire valider par le CA, une réduction

AG EXTRAORDINAIRE LIGUE LANGUEDOC-ROUSSILLON 8 JANVIER 2017

Clubs présents :

Aude

Bram 4 voix
Carcassonne 6 voix
Castelnaudary 4 voix
Couiza 2 voix
Coursan 4 voix
Fabrezan 4 voix
Limoux 4 voix
Narbonne 5 voix
Palaja 4 voix
Pennautier 2 voix
Puichéric 3 voix
Trèbes-Badens 5 voix
TOTAL 47 voix

Gard

Alès 4 voix
Aramon 6 voix
Bagnols 10 voix
Beaucaire 5 voix
Bellegarde 6 voix
Bouillargues 7 voix
Cheminot Nîmois 7 voix
Gardonnenque 5 voix
Généralités Futures 3 voix
Handball 30 3 voix
Le Vigan 5 voix

Lédignan 4 voix
Marguerittes 7 voix
Pont St Esprit 5 voix
Redessan-Manduel-Garons 7 voix
Roquemaure 4 voix
Sommières 7 voix
Saint Ambroix 5 voix
Saint Gilles 4 voix
Uchaud 3 voix
USAM 13 voix
Vergèze Fém. 3 voix
Vergèze Masc. 5 voix
TOTAL 128 voix

Hérault

Agde 6 voix
Bédarieux 6 voix
Béziers 9 voix
Capestang 3 voix
Cazouls 3 voix
Clermont. 7 voix
Frontignan 13 voix
Ganges 3 voix
Gigean 4 voix
Jacou 8 voix
Juvignac 5 voix
La Cadoule 4 voix
Lansargues 5 voix
Lattes. 6 voix

Lodève 5 voix
Lunel-Marsillargues 8 voix
Montarnaud . 4 voix
Montagnac 5 voix
Montpellier Chamberte 3 voix
Montpellier HB 16 voix
Montpellier UC.11 voix
Pignan 7 voix
Prades 7 voix
Saint Mathieu 4 voix
Teyran 5 voix
Villeneuve 4 voix
TOTAL 161 voix

Lozère

HB Nord Lozère. 3 voix
Mende 8 voix
TOTAL 11 voix

Pyrénées-Orientales

Argelès 4 voix
Cabestany 4 voix Perpignan 7 voix
Rivesaltes 3 voix
Saleilles 3 voix
Saint Laurent de la S. 3 voix
Thuir 7 voix
TOTAL 31 voix

Présentation et vote du traité de fusion et information sur les nouveaux statuts de la Ligue Occitanie de Handball.

Le Président Paul CHARLEMAGNE remercie chaleureusement les clubs présents venus assister à cette Assemblée Générale, qui sera suivie de la rencontre internationale Masculine France / Slovénie.

Cette assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée afin de valider le Traité de Fusion entre les ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, conformément aux textes réglementaires et aux directives fédérales.

Il accueille Alain JOURDAN, Secrétaire Général de la Fédération Française de Handball. Le quorum étant atteint, 378 voix sur 434, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée ouverte par Paul CHARLEMAGNE.

Le Président rappelle la réglementation en matière de fusion et présente les modalités appropriées. L'ensemble du dossier ainsi que les statuts de la nouvelle Ligue Occitanie ont été adoptés lors du Conseil d'Administration de la Ligue Languedoc-Roussillon le 15 novembre 2016.

Dans les conditions identiques, le Conseil d'Administration Midi-Pyrénées a également validé les documents que vous avez reçus et qui étaient consultables au siège de la Ligue.

Débat avec les représentants de clubs.

À l'issue de ces échanges, le Président soumet aux membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Le traité de fusion (comprenant les pièces légales jointes)
- Les nouveaux statuts de la Ligue Occitanie

Pour : 368 voix

Contre : 3 voix (Ganges)

Abstention : 7 voix (cheminot Nîmois)

Le Traité de fusion est adopté avec une prise d'effet à compter du début de l'année civile. L'Assemblée Générale Élective de la nouvelle Ligue se déroulera le 25 février 2017. Le Président clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire à 15h30.

Collège électoral AGE 2017 - CREPS de Toulouse

Structure	voix
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES	3
HANDBALL CLUB DE MONTGAILHARD - PAYS DE FOIX	3
HBC PAMIERIS	7
SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	5
HBC DES VALLEES D'AX	3
HBC LE FOSSAT VALLEE DE LA LEZE	A
CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	A

Ariège 7 clubs / 27 voix

ROC AVEYRON HANDBALL	8
ENTENTE SOM HBC MILLAU	5
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	4
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	6
HANDBALL CLUB ESPALION	A
HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES	4
RDV AVEYRON HANDBALL	A
HAND 2000	0
HAND LEVEZOU	4
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	2
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	3
DRUELLE HANDBALL CLUB	A

Aveyron 12 clubs / 48 voix

HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	6
CONDOM HANDBALL CLUB	4
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	8
LIONS AUCH HANDBALL	6
LOMAGNE HANDBALL	3
COTEAUX DE GASCogne HANDBALL	4
HBC MASSYLVAIN	A
UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	3
BASTIDES HANDBALL	3

Gers 9 clubs / 40 voix

SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	4
STADE CADURCIEN HANDBALL	A
HANDBALL FIGEAC	A
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	5
UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	2
HANDBALL CLUB MARTEL	A
HANDBALL CLUB SAINT-CEREEEN	A
HANDBALL FEMININ PRAYSSACCOIS	A

Lot 8 clubs / 30 voix

STADE BAGNERAIS HANDBALL	6
HANDBALL CLUB LOURDAIS	5
US RABASTENS DE BIGORRE	5
SOUES BARBAZAN BIGORRE HB	5
HANDBALL DU PAYS DE TRIE	3
PYRENE HANDBALL LOUEY JULLIAN TARBES	6
PAYS DES NESTES HANDBALL	8
TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	A
TARBES PYRENEES HANDBALL	A
ASC AUREILHAN	A
POLYASTRUC HANDBALL FEMININ	A

Hautes-Pyrénées 11 clubs / 50 voix

A : Absent

Total clubs 102 et voix 455

Quorum : 51 clubs et 228 voix

Présents : 64 clubs pour 321 voix

Structure	voix
FENIX TOULOUSE HANDBALL	12
ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	A
BEAUZELLE HANDBALL	6
AS L'UNION HANDBALL	6
TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	A
SUD TOULOUSAIN HANDBALL	5
US AUCAMVILLE HB	7
HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	A
HANDBALL CLUB SAINT JEAN	6
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	8
HANDBALL CLUB MURET	8
HBC PINS JUSTARET VILLATE	A
BLAGNAC SPORTING CLUB	7
BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	A
HANDBALL CLUB QUINTI-FONSEGRIVES	5
CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	7
PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	6
TOURNEFEUILLE HANDBALL	9
HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	7
SAINT JORY OLYMPIQUE HANDBALL	4
MERVILLE HANDBALL CLUB	4
HANDBALL CLUB LA SALVETAT	6
UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	A
TOULOUSE FEMININ HANDBALL	7
ALTEN HANDBALL	A
BESSIERES HANDBALL	A
HBC REVEL	A
SAINT GAUDENS HANDBALL	A
RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	5
FRONTON HBC	3
HANDBALL PAYS DE LUCHON	A
AS I BP HANDBALL	A
AIRBUS STAFF ASSOCIATION	2
ASC-CNES-CST sect.HB	A
FONTENILLES HBC	A
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS A TOULOUSE	1

Haute-Garonne 36 clubs / 186 voix

HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	7
CASTRES HANDBALL	5
SA RABASTENS COUFFOULEUX HANDBALL	A
UNION SPORTIVE CARMALUX-VERS HANDBALL	5
UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	A
AS PIERRE FABRE	A
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	A
GAILLAC HANDBALL CLUB	5
HBC SAINT SULPICE 81	A
HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	2
HANDBALL CLUB DE LAVAUUR	A
HANDBALL CLUB PUYLAURENS	1

Tarn 12 clubs / 43 voix

US MONTAUBAN HANDBALL	8
CERCLE ATHLETIQUE CASTELSARRASIN HANDBALL	A
AMICALE LAIQUE VALENCE D'AGEN HANDBALL	5
LA FRANCAISE HANDBALL	A
HB QUERCY CAUSSADAIS	3
HBC MONTECHOIS	6
HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	A

Tarn et Garonne 7 clubs / 31 voix

AG ELECTIVE LIGUE OCCITANIE QUINT-FONSEGRIVES 25 FÉVRIER 2017

Clubs présents :

Comité 09 : HBC Lavelanet Pays d'Olmes ; HBC Montgailhard - Pays De Foix ; HBC Pamiers ; Saint-Girons HB Couserans ; HBC Vallées d'Ax ; HBC Le Fossat - Vallée De La Lèze

Comité 11 : HBC Carcassonnais ; Entente Foyers Trebes Badens HB ; AS Puichéric HBC ; Narbonne HB ; FJEP Castelnaudary Section Handball ; HBC Limouxin ; Minervois HBC ; AS Bram HB ; HB Avenir Couizanaïs ; HBC Barbaïra-Alaric ; Palaja Passion HB

Comité 12 : ROC Aveyron HB ; ESH MILLAU ; HBC Villefranche de Rouergue ; Saint-Affrique HB ; HBC Espalion ; HBC Baraqueville-Colombies ; Hand Lévézou

Comité 30 : USAM Nîmes Gard ; AS Saint-Ambroisienne ; S.U.N.A.L Bouillargues ; CS Marguerittois ; HB Ville de Vergèze ; HBC Roquemaurois ; HB en Pays Viganais ; HBC Sommierois ; C.O. Bellegarde Section HB ; HBC Aramon ; H Bagnols Gard Rhodanien ; CS Cheminot Nîmes HB ; Costière HB ; Vergèze HB Masculin

Comité 31 : FENIX Toulouse Handball ; Entente TUC Balma HB ; Beauzelle HB ; AS l'Union HB ; Sud Toulousain HB ; US AUCAMVILLE HB ; HBC Villefranche De Lauragais ; HBC Saint-Jean ; Castanet Ramonville Auzerville HB ; HBC Muret ; HBC Pins Justaret Villate ; Blagnac SC ; Bruguères OC 31 HB ; HBC Quint-Fonsegrives ; CI Escalquens Labège 31 ; Pechbonnieu Coteaux HB ; Tournefeuille HB ; HBC Roques Sur Garonne ; Saint-Jory HB ; Merville HC ; HC La Salvétat ; Toulouse Féminin Handball ; HBC Revel ; Rieux HB Volvestre ; Fronton HBC ; HB Pays De Luchon ; AS HB Sapeurs Pompiers 31 PBC

Comité 32 : HBC l'Isle Jourdain ; Condom HBC ; HBC Lombez Samatan ; Lomagne HB ; Bastides Handball

Comité 34 : Montpellier UC HB ; Lattes HB ; Montpellier HB ; RC Montagnacois HB ; Jacou Clapiers Le Cres HB ; ASC Béziers HB ; Frontignan Thau HB ; HBC Clermont Salagou ; Agde HB ; HBC de Teyran ; Prades le Lez HB ; Montpellier Chamberte HB ; Pignan HB ; Foyer Rural HB St Mathieu Treviers ; La Cadoule HB

Comité 46 : SC Gourdon HB ; Stade Cadurcien HB ; HB Figeac ; JS Gramatoise HB

Comité 48 : Mende Gevaudan Club Handball

Comité 65 : Stade Bagnerais HB ; HBC Lourdais ; US Rabastens De Bigorre ; Soues Barbazan Bigorre HB ; Pyrène HB Louey Juillan Tarbes ; Pays Des Nestes HB ; Tournay HB Arros Et Coteaux

Comité 66 : HBC Thuir ; Banyuls HB ; Perpignan Roussillon HB ; Argelès HBC ; HBC Laurentin ; Saleilles Génération HB

Comité 81 : HBC Albigeois ; Castres HB ; SA Rabastens Couffouleux HB ; US Carmaux-Vers HB ; Gaillac HBC ; HBC

Graulhetois ; HBC Puylaurens

Comité 82 : US Montauban HB ; AL Valence d'Agen HB ; Lafrançaise HB ; HB Quercy Caussadaïs ; HBC Montechois ; HB Terrasses Et Vallée 82

Clubs absents ayant donné procuration :

Comité 09 : HBC Lavelanet Pays d'Olmes ; CHB Mazérien Basse-Ariège

Comité 11 : AS Fabrezanaise ; MJC Coursan HB ; HBC Loisir Pennautier ; HBC Sigeanais

Comité 12 : Rignac Dourdou Vallon Aveyron HB ; Belmont Olympique HC ; Club Handball Severagais ; Druelle HBC

Comité 30 : Ales Mines HB ; CO Spiripontain ; UHB Tarascon Beaucaire ; HBC Saint-Gilles ; CHB Vauverdois ; AO de la Gardonnenque ; Cigalois HBC ; HBC Graulen ; Uchaud SC ; Générations Futures HB Nîmes ; Remoulins Sport HB ; HBC Les Handiablés ; HB Alasc Lédignan ; Alès Cévennes HB

Comité 31 : Toulouse EC ; US Colomiers HB ; Saint Gaudens HB ; AS i-BP HB ; Airbus Staff Association ; ASC-CNES-CST sect. HB ; Fontenilles HBC

Comité 32 : Lions Auch HB ; Coteaux de Gascogne HB ; HBC Massylvain ; UA Vicoise HB

Comité 34 : Athlétic Club Lodevois HB ; HB Balaruc ; HBC Lunel Marsillargues ; HBC Capeatang ; HBC Grabellois ; Juvignac Handball ; Gignac HB ; Cazouls HB ; Bédarieux HB ; Villeneuve HB ; Montarnaud HBC ; Gigean Thau HB ; Handball'or Lansargues ; Ganges HB en Pays de la Soie

Comité 46 : US Souillac HB ; HBC Saint-Céréen

Comité 48 : Handball Nord Lozère

Comité 65 : Handball du Pays De Trie ; Tarbes Pyrénées HB ; ASC Aureilhan

Comité 66 : HBC Rivesaltes ; HBC Solérien ; Pezilla HBC ; HBC Estagel ; Cabestany OC HB

Comité 81 : AS Pierre Fabre ; Vallée du Thoré HBC ; HBC DE Lavaur

Clubs absents :

Comité 12 : Hand 2000

Comité 30 : SC de la Vaunage ; Anduze HBC

Comité 31 : Alten HB ; Bédières Handball

Comité 34 : Paulhan HBC

Comité 46 : HBC Martel ; HB Féminin Prayssacois

Comité 48 : HBC Canourguais Vallée Du Lot

Comité 65 : Pouyastruc HB Féminin

Comité 81 : US Cordaise HB ; HBC Saint-Sulpice 81

Comité 82 : CA Castelsarrasin HB

Personnes invitées: Henri FRUTOS (CROS Midi-Pyrénées) ; Richard MAILHE (CROS LR) ; Bernard SOLERA (Maire Quint-Fonsegrives) ; M. Jean-Pierre GASC (Adjoint au maire Quint-Fonsegrives)

Excusés : Pascal ETIENNE (DRJSCS) ; Marie-France CHAUMEIL (DRJSCS)

Le quorum étant atteint avec 178 clubs présents représentant 848 voix sur un total de 877 pour 191 clubs établis sur le territoire Occitanie, l'assemblée générale électorale est ouverte à 10h30.

1. Discours de bienvenue par M. SOLERA Maire de Quint-Fonsegrives qui exprime sa joie d'accueillir la première Assemblée de la nouvelle ligue Occitanie.

2. Présentation de Paul CHARLEMAGNE, tête de liste présente, avec les commentaires et précisions nécessaires, « Occitanie Handball, Tous Ensemble ».

3. Présentation de Michaël BOUTINES, tête de liste présente, avec les commentaires et précisions nécessaires, « Réussir ensemble le handball en Occitanie ».

4. Le Président de la commission électorale, Claude PERRUCHET, représentant la FFHB à cette AG extraordinaire électorale prend la direction de l'assemblée électorale et **fait procéder aux différents votes.**

5. Proclamation des résultats à l'assemblée

Exprimées : 842 voix
Abstention : 0 voix
Nul : 0 voix

Scrutin de liste :

Liste « Occitanie handball, Tous Ensemble »
Pour : 392 voix

Liste « Réussir ensemble le handball en Occitanie »
Pour : 450 voix

Liste « Réussir ensemble le handball en Occitanie » élue avec 53,44 %

Collège des « comités départementaux »

FAUGERES Sylvie	336 voix Pour
LEMARCHAL Caroline	410 voix Pour
SCHLEGEL Corinne	528 voix Pour
BOUE Jean-Luc	379 voix Pour
DUGES Henri	440 voix Pour
ESTEYRIE Jean-Pierre	422 voix Pour
HUC Michel	541 voix Pour
QUATREVAUX Albert	407 voix Pour

Sont élus au Conseil d'Administration : Mmes SCHLEGEL Corine ; LEMARCHAL Caroline ; DUGES Henri ; ESTEYRIE Jean-Pierre ; HUC Michel.

Collège « Jeunes Dirigeants »

POURCHER Perrine 836 voix Pour

Est élue au conseil d'administration :
Madame POURCHER Perrine

Collège des « Présidents de club »

BESNIER Sylvie	837 voix Pour
BOCCASSINO Lionel	829 voix Pour

Sont élus au conseil d'administration :
Madame BESNIER Corinne et Monsieur BOCCASSINO Lionel

6. Réunion du Conseil d'Administration

Election du Président : Michaël BOUTINES
Vote à l'unanimité

Proposition du binôme au CA fédéral : Nadine MERCADIER, Michel HUC
Vote à l'unanimité

7. Proposition du Conseil d'Administration de la Ligue Occitanie Handball des **candidats au Conseil d'Administration de la FFHB :**

Mme MERCADIER Nadine
M. HUC Michel

Les candidats au Conseil d'Administration de la FFHB sont désignés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

8. Allocution de clôture du Président de la Ligue Occitanie de Handball

Fin de l'Assemblée Générale électorale à 15h20

COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

STRUCTURE	VOIX	STRUCTURE	VOIX
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES	3	HBC SOMMIEROIS	6
HANDBALL CLUB DE MONTGAILHARD - PAYS DE FOIX	3	C.O. BELLEGARDE SECTION HB	5
HBC PAMIERIS	7	CIGALOIS HANDBALL CLUB	3
SAINT GIRONS HANDBALL COUSERANS	5	HBC ARAMON	8
HBC DES VALLEES D'AX	3	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	11
HBC LE FOSSAT VALLEE DE LA LEZE	3	CLUB SPORTIF CHEMINOT NIMES HANDBALL	6
CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	3	COSTIERE HANDBALL	8
HANDBALL CLUB CARCASSONNAIS	6	HANDBALL CLUB GRAULEN	3
ENTENTE FOYERS TREBES BADENS HANDBALL	6	VERGEZE HANDBALL MASCULIN	5
AS FABREZANAISE	4	UCHAUD SPORTING CLUB HANDBALL	4
ASSOCIATION SPORTIVE PUICHERIC HB	3	ANDUZE HANDBALL CLUB	1
NARBONNE HANDBALL	9	GENERATIONS FUTURES HANDBALL NIMES	3
FJEP CASTELNAUDARY SECTION HANDBALL	5	REMOULINS SPORT HANDBALL	5
HBC LIMOUXIN	4	HANDBALL 30	3
MINERVOIS HANDBALL CLUB	3	HBC LES HANDIABLES	3
AS BRAM HANDBALL	4	HANDBALL ALASC LEDIGNAN	3
HANDBALL AVENIR COUZANAIS	2	ALES CEVENNES HANDBALL	3
HANDBALL CLUB BARBAIRA-ALARIC	3	FENIX TOULOUSE HANDBALL	12
MJC COURSAN HANDBALL	3	ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	7
PALAJA PASSION HANDBALL	5	BEAUZELLE HANDBALL	7
HANDBALL CLUB LOISIR PENNAUTIER	3	AS L'UNION HANDBALL	6
HANDBALL CLUB SIGEANAIS	3	TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	2
ROC AVEYRON HANDBALL	8	SUD TOULOUSAIN HANDBALL	5
ENTENTE SOM HBC MILLAU	5	US AUCAMVILLE HB	7
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	4	HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	7
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	6	HANDBALL CLUB SAINT JEAN	6
HANDBALL CLUB ESPALION	6	CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	9
HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES	4	HANDBALL CLUB MURET	9
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	6	HBC PINS JUSTARET VILLATE	6
HAND 2000	0	BLAGNAC SPORTING CLUB	7
HAND LEVEZOU	4	BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	8
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	2	HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES	6
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	3	CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31	7
DRUELLE HANDBALL CLUB	1	PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL	7
USAM NIMES GARD	15	TOURNEFEUILLE HANDBALL	9
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT AMBROISIENNE	6	HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	7
ALES MINES HB	4	SAINT-JORY OLYMPIQUE HANDBALL	4
CERCLE OLYMPIQUE SPIRIPONTAIN	5	MERVILLE HANDBALL CLUB	5
S.U.N. A.L BOUILLARGUES	7	HANDBALL CLUB LA SALVETAT	6
CLUB SPORTIF MARGUERITTOIS	8	UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	7
UNION HANDBALL TARASCON BEAUCAIRE	7	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	7
HANDBALL VILLE DE VERGEZE	5	ALTEN HANDBALL	2
HANDBALL CLUB SAINT GILLES	5	BESSIERES HANDBALL	3
HANDBALL CLUB ROQUEMAUROIS	4	HBC REVEL	3
HANDBALL EN PAYS VIGANAIS	4	SAINT GAUDENS HANDBALL	5
CLUB HANDBALL VAUVERDOIS	3	RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	5
SPORTING CLUB DE LA VAUNAGE	6	FRONTON HBC	3
ASSO OMNI. DE LA GARDONNENQUE	5	HANDBALL PAYS DE LUCHON	3

COLLÈGE ÉLECTORAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

STRUCTURE	VOIX	JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	5
AS I BP HANDBALL	2	UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL	2
AIRBUS STAFF ASSOCIATION	2	HANDBALL CLUB MARTEL	1
ASC-CNES-CST (CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE) SECT.HB	1	HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	6
FONTENILLES HANDBALL CLUB	2	HANDBALL FEMININ PRAYSSACOIS	3
AS HB SAPEURS POMPIERS 31 PBC	1	MENDE GEVAUDAN CLUB HANDBALL	9
HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	6	HBC CANOURGUAIS VALLEE DU LOT	1
CONDOM HANDBALL CLUB	5	HANDBALL NORD LOZERE	3
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	9	STADE BAGNERAIS HANDBALL	6
LIONS AUCH HANDBALL	7	HANDBALL CLUB LOURDAIS	5
LOMAGNE HANDBALL	3	US RABASTENS DE BIGORRE	5
COTEAUX DE GASCOGNE HANDBALL	5	SOUES BARBAZAN BIGORRE HB	5
HBC MASSYLVAIN	3	HANDBALL DU PAYS DE TRIE	3
UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL	3	PYRENE HANDBALL LOUEY JUILLAN TARBES	6
BASTIDES HANDBALL	3	PAYS DES NESTES HANDBALL	8
MONTPELLIER UNIVERSITE CLUB HANDBALL	10	TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	4
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HANDBALL	5	TARBES PYRENEES HANDBALL	3
LATTES HANDBALL	7	ASC AUREILHAN	3
MONTPELLIER HANDBALL	14	POUYASTRUC HANDBALL FEMININ	2
RACING CLUB MONTAGNAIS HANDBALL	7	HANDBALL CLUB THUIR	10
HANDBALL BALARUC	2	HBC RIVESALTES	4
JACOU CLAPIERS LE CRES HANDBALL	9	BANYULS HANDBALL	3
ASC BEZIERS HB	10	PERPIGNAN ROUSSILLON HANDBALL	7
FRONTIGNAN THAU HANDBALL	11	ARGELES HANDBALL CLUB	4
HBC CLERMONT SALAGOU	8	HANDBALL CLUB SOLERIEN	3
HANDBALL CLUB LUNEL-MARSILLARGUES	7	PEZILLA HANDBALL CLUB	3
AGDE HANDBALL	6	HANDBALL CLUB ESTAGEL	1
HANDBALL CLUB DE TEYRAN	4	CABESTANY OC HANDBALL	3
HBC CAPESTANG	2	HANDBALL CLUB LAURENTIN	4
PRADES LE LEZ HANDBALL	7	SALEILLES GENERATION HANDBALL	4
HANDBALL CLUB GRABELLOIS	3	HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	7
JUVIGNAC HANDBALL	5	CASTRES HANDBALL	6
MONTPELLIER CHAMBERTE HANDBALL	3	SA RABASTENS COUFFOULEUX HANDBALL	4
PIGNAN HANDBALL	6	UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	5
FOYER RURAL HB ST MATHIEU TREVIERIS	6	UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL	2
GIGNAC HANDBALL	4	AS PIERRE FABRE	2
CAZOULS HANDBALL	4	VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	4
BEDARIEUX HANDBALL	4	GAILLAC HANDBALL CLUB	6
LA CADOULE HANDBALL	4	HBC SAINT SULPICE 81	4
PAULHAN HANDBALL CLUB	2	HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	3
VILLENEUVE HANDBALL	4	HANDBALL CLUB DE LAVOUR	4
MONTARNAUD HANDBALL CLUB	5	HANDBALL CLUB PUYLAURENS	1
GIGEAN THAU HANDBALL	5	US MONTAUBAN HANDBALL	8
HANDBALL'OR LANSARGUES	5	CERCLE ATHLETIQUE CASTELSARRASIN HANDBALL	5
GANGES HANDBALL EN PAYS DE LA SOIE	3	AMICALE LAIQUE VALENCE D'AGEN HANDBALL	6
HANDBALL 34	0	LAFRANCAISE HANDBALL	2
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL	4	HB QUERCY CAUSSADAIS	3
STADE CADURCIEN HANDBALL	7	HBC MONTECHOIS	6
HANDBALL FIGEAC	4	HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82	2

193 clubs pour 935 voix

RAPPORT MORAL OCCITANIE

1^{ER} RAPPORT MORAL DE LA LIGUE OCCITANIE HANDBALL

Puisqu'il s'agit du 1^{er}, je rappellerai qu'un rapport moral synthétise l'esprit dans lequel l'association a mené le projet validé par l'Assemblée Générale précédente et l'esprit dans lequel l'association se projette conformément aux valeurs qu'elle défend et à ses missions.

Ne pas confondre rapport moral et rapport d'activité, quoique le préambule à nos bilans, à l'exposé de nos aspirations, voire de nos utopies, soit plus facile conforté par les performances des équipes nationales et les statistiques qui s'ensuivent. Je laisse l'exercice des chiffres et des palmarès aux orateurs qui me succéderont, comme je laisse celui des remerciements au Président Michaël BOUTINES tout en y associant le Conseil d'administration.

Le processus de fusion des ex ligues Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon trouve son aboutissement aujourd'hui dans cette 1^{ère} Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue d'Occitanie Handball forte de ses 193 clubs et 31 461 adhérents présents ou représentés.

Après des mois et des mois de travail, de concertation en consultations, de comités de pilotage en ateliers thématiques, d'AG de fusion en AG électorale, de procédures administratives en campagne électorale, du doute à l'exaltation, tout cela en alternance, nous voilà fusionnés.

Nous allons une dernière fois faire le bilan de ce que nous étions AVANT dans les exposés qui vont suivre, et puis nous vous présenterons ce que nous avons imaginé pour DEMAIN, des projets qui ont du sens, qui nous transformeront sans doute, et nous rendront fusionnels.

L'Occitanie, notre culture, sous l'angle handballistique sort à peine de l'abstraction. L'Occitanie Handball prend corps peu à peu. Des mots, des traités, des formulaires, elle passe à l'action que vous allez enclencher par vos suffrages.

L'ACTION, l'équipe de dirigeants que vous avez missionnée en février en a donné la tonalité dans son programme. Elle est rouge, le rouge de la passion, le rouge du cœur dans la démarche du service rendu aux clubs, dans l'activité du quotidien, SALARIES ET DIRIGEANTS EN TANDEM ; au cœur du handball avec l'équipe Technique Régionale ; la démocratie au cœur des instances.

Cette fusion nous a été imposée ; qu'à cela ne tienne, nous nous y sommes engagés avec vaillance et détermination. Qui a pu croire, qui a pu laisser croire, qu'à l'issue de l'Assemblée Générale électorale le 25 février dernier il y aurait des gagnants et des perdants ?

Nous sommes tous projetés dans la conquête, une conquête de progrès passionnée et fraternelle.

REUSSIR LE HANDBALL EN OCCITANIE EST AU CŒUR DE TOUS.

Florence Bascou
Secrétaire Générale
Ligue Occitanie Handball

BILANS 2016 LANGUEDOC- ROUSSILLON

RAPPORT MORAL

L'heure est venue de faire le bilan de cette saison 2016-2017. Cet exercice du rapport moral est original pour moi car il s'agit de mon premier mais également de mon dernier.

Cette saison aura été riche en émotions.

Bien évidemment l'émotion générée par l'organisation d'un évènement sportif mondial, couronné de nombreux succès. Avec la victoire finale de la France, la confirmation et la mise en lumière de notre savoir-faire dans l'organisation d'évènements sportifs, notre capacité à travailler en collaboration, ou encore la mobilisation de tous les acteurs du handball bénévoles et passionnés. L'émotion encore, plus classique, de la gestion d'une saison rythmée par les temps forts institutionnels que sont les réunions (commissions, conseils d'administration, bureaux directeurs), les rencontres, les déplacements ... Tout ce travail de l'ombre qui permet la vie de notre organisation en s'appuyant sur l'implication de tous ses membres et avec les éclairages avisés d'une équipe de personnels compétents, motivés et efficaces. Que chacun en soit ici remercié.

Permettez-moi de revenir sur le travail que j'ai eu la chance de mener au côté de François GARCIA et Patrick TEYSSIER auprès de l'ensemble des ressources humaines de notre Territoire Languedoc-Roussillon. J'ai pu apprécier la disponibilité, les compétences et le professionnalisme de chacun. Avec cette richesse nous avons une chance pour continuer à bâtir de manière performante sur cette terre de handball.

Personnellement le terrain a toujours une place importante pour moi et dans mon implication handballistique avoir la chance de continuer des fonctions au bord et sur le terrain sont primordiales. Avoir un angle de perception des dossiers différents pas strictement réservé à la version administrative doit être la méthode. En tout cas c'est une vision qui m'accompagne depuis des années et m'accompagnera toujours. C'est une chance de pouvoir se rencontrer les uns et les autres le week-end sur tel ou tel terrain. Et elle est là la véritable émotion de notre sport et de cette saison, même si elle a été un peu douloureuse pour moi cette saison.

Enfin l'émotion que cette fusion des Ligues Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées aura suscité. Cette fusion voulu par la Fédération et qui a demandé tant et tant de travail, de sacrifice, de mobilisation. Cette fusion qui est source de dynamique, de nouveauté ou d'espoir pour les uns mais également d'incompréhension, de frustration ou d'inquiétudes pour les autres. En espérant que le seul vainqueur de ce passage soit le handball bien sûr, je place de l'espoir dans des vertus qui me sont chères : l'écoute, le temps et la passion.

Pour terminer, quelques félicitations :

- Tous les vainqueurs de nos championnats,
- Les clubs héraultais pour le beau parcours en Coupe de France,
- Nos clubs élites pour porter haut les couleurs de notre sport et de notre Région,

et remerciements :

- Tous les administrateurs de la Ligue Languedoc-Roussillon,
- Tous les membres des commissions,
- Tous les personnels, de la Ligue, des Comités, des Clubs et tous les professionnels associés.

Mes derniers remerciements s'adressent à Paul CHARLEMAGNE. Il a su être le chef d'orchestre de toute notre organisation. Investissement permanent, disponibilité sans faille, source d'inspiration ... tout ça c'est Paul. Alors une fois le temps de la déception passé, nous allons continuer à oeuvrer à nous impliquer dans notre sport.

Make our handball great again !

Samuel CHATARD
Secrétaire Général
Ligue Languedoc-Roussillon de Handball

RAPPORT FINANCIER 2016 LANGUEDOC- ROUSSILLON

**RAPPORT DE GESTION
BILAN
COMPTE DE RESULTAT
BUDGETS EDF ET MONDIAL**

RAPPORT DE GESTION 2016

L'année 2016 présente un résultat excédent de 63 804 € au 31 décembre. Si on peut être satisfait de celui-ci, il n'en est pas moins le fruit du travail des clubs, des comités et de la ligue au travers de l'évolution des licences.

En effet, ce point est à l'origine de ce bon résultat, mais ce qui est encore plus encourageant cette année vient du fait que c'est la seconde année consécutive. Aussi, nous pouvons considérer que ce phénomène se consolide.

C'est en tout point encourageant car juste avant le Mondial 2017, qui je l'espère permettra de maintenir cette courbe montante.

Notre budget augmente de 170 000 €, mais il faut prendre en compte la prise en charge de l'encaissement des parts Comités par la Ligue.

Nous terminons l'année sportive largement dans le respect des budgets alloués, et je voudrais encore une fois remercier les responsables de commission pour le travail analytique précis et précieux qui permet ce pilotage fin.

Sur cette saison sportive, nous pouvons nous féliciter des

excellents résultats produits par les grands événements sportifs dans notre région.

Le match France Allemagne Féminin est le seul à être déficitaire de 1634 €, si la somme est faible il est noté la difficulté d'équilibrer ce type de match pourtant joué à guichets fermés.

Le match France Slovénie Masculin a lui bénéficié de l'engouement du Mondial et nous laissera un excédent de 21 500 €.

Enfin, notre participation à l'organisation du Mondial 2017 ne sera pas sans effet sur nos finances. Cette compétition devrait apporter un excédent de 67 000 €.

Alors, encore une fois, je tiens à remercier les Clubs et les Bénévoles qui contribuent tous les jours à faire avancer notre sport.

Jean-Michel RUIZ
trésorier général
Ligue Languedoc-Roussillon

RAPPORT DE GESTION 2016

BILAN

BILAN ACTIF

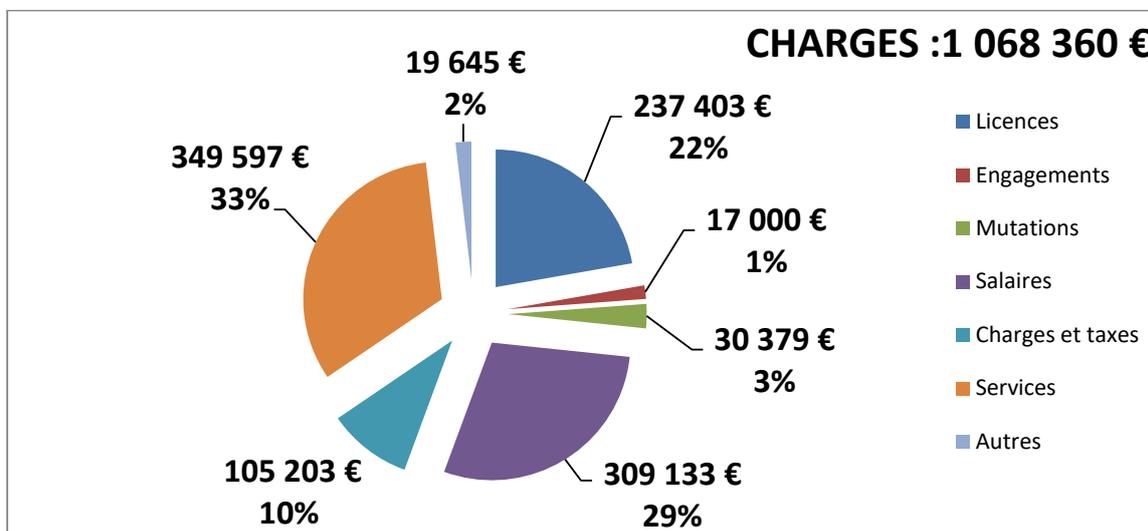
Peu d'immobilisation pour notre ligue avec 16 989 €.

Les disponibilités sont de 110 586 € avec des valeurs immobilières de placement à hauteur de 202 361 € au 31/12/2016.

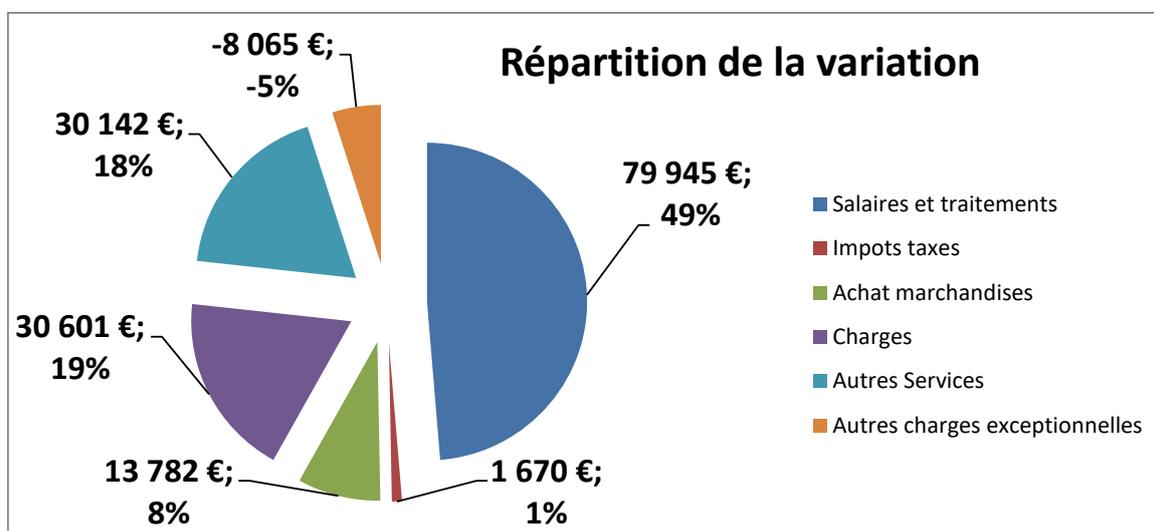
BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 292 314 € contre 252 361 € en 2015.

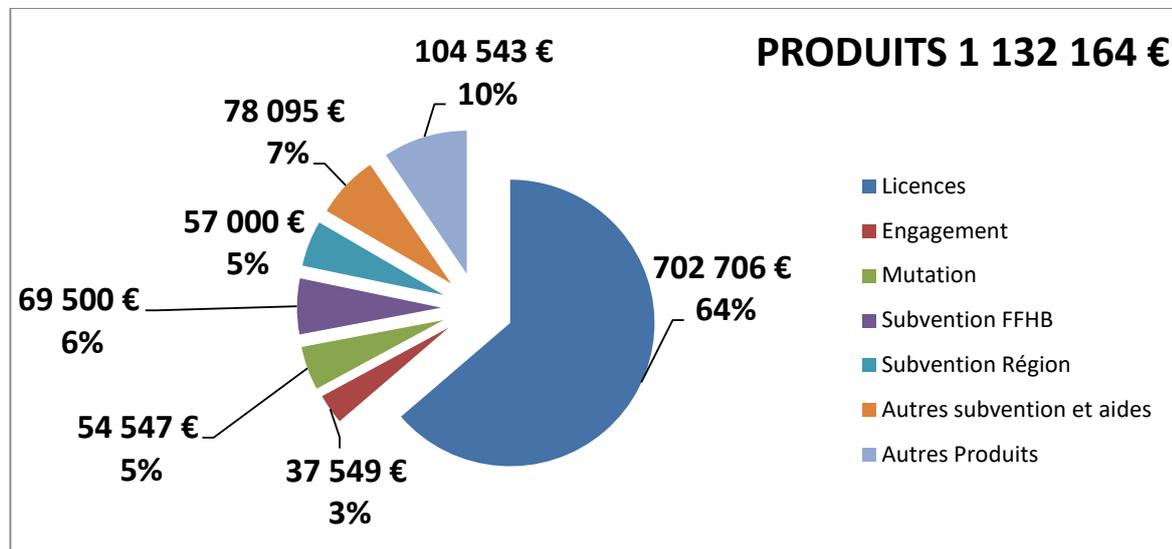
COMPTE DE RESULTAT CHARGES



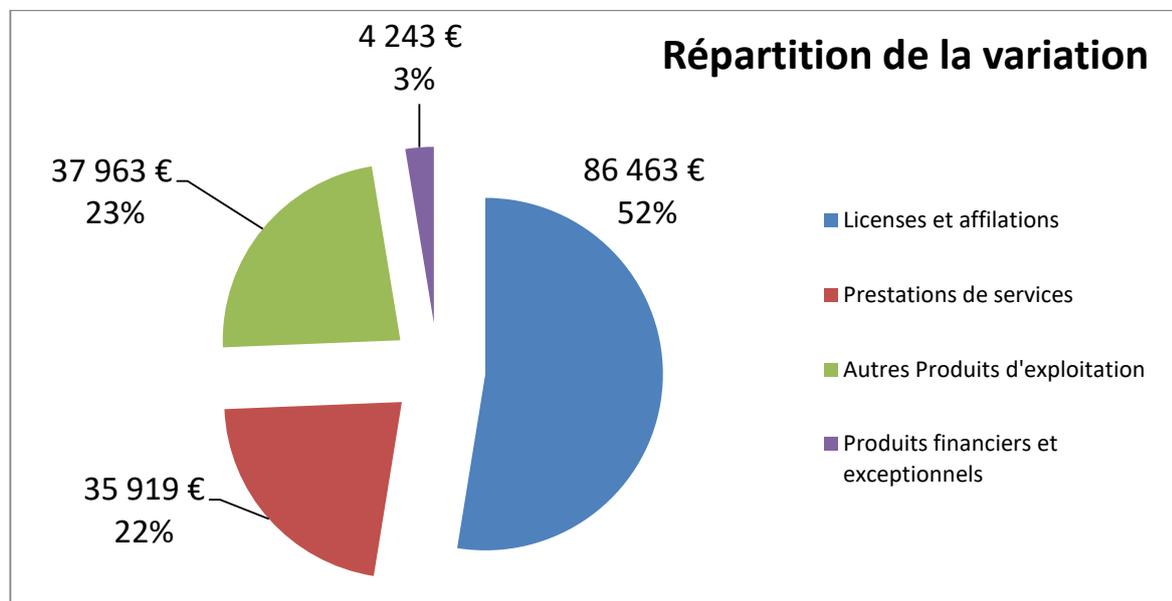
Un compte de résultat de charges qui augmente de 137 927 €. L'évolution de la masse salariale est en ligne avec le prévisionnel, avec un impact des secteurs renforcés en année pleine sur 2016, de plus se trouve dans ce poste la gestion en honoraire des intervenants.



COMPTE DE RESULTAT PRODUITS



Un compte de résultat de produits en augmentation de 161 779 €, celle-ci est largement due à l'augmentation des licences, pour la seconde année consécutive, ainsi qu'aux droits de mutation et à un décalage sur l'encaissement de certaines participations en 2016 au titre de 2015.



CONCLUSION :

L'exercice dégage un résultat financier de 63 804 €, celui-ci est essentiellement en lien avec l'augmentation des licences qui reste sur une courbe ascendante favorable.

**BUDGET REALISE FRANCE -
ALLEMAGNE LE 12 MARS 2016**

DEPENSES	PREVISION	REALISE
FFHB	42 000 €	42 000 €
Ville de Nîmes	15 000 €	15 000 €
Frais de fonctionnement	8 900 €	8 370 €
Bénévoles	2 200 €	1 334 €
Transports - Hébergements - Restauration	8 000 €	8 211 €
Plateau Sportif Animation	3 300 €	3 484 €
Frais technique Pub - signalétique	1 500 €	1 280 €
Salon VIP	15 400 €	11 865 €
Billetterie - Accréditations - Pochettes VIP	4 800 €	1 953 €
Promotion de l'évènement Actions périphériques	11 900 €	8 018 €
TOTAL DEPENSES	113 000 €	101 515 €

Déficitaire de **1634 €**

Pour la première fois une telle organisation aura été déficitaire, essentiellement du à la subvention du **Conseil Départemental** inférieure aux engagements.

RECETTES	PREVISIONNEL	REALISE
Collectivités	84 000 €	77 500 €
Région	20 000 €	17 500 €
Ville de Nîmes subvention	33 000 €	33 000 €
Ville de Nîmes prestations annexes	15 000 €	15 000 €
Conseil général du Gard	6 000 €	2 000 €
Nîmes métropole	10 000 €	10 000 €
Partenariat entreprises	2 000 €	3 102 €
Vente places VIP - achat d'espaces	2 000 €	3 102 €
Billetterie	21 000 €	13 279 €
Vente billetterie sèche	21 000 €	13 279 €
Autres		120 €
Apports LLRHB + HBCN	6 000 €	6 000 €
Contribution HBCN	2 000 €	2 000 €
Contribution LLRHB	4 000 €	4 000 €
TOTAL RECETTES	113 000 €	99 881 €

En complément sur la saison sportive :

**BUDGET REALISE FRANCE - SLOVENIE
LE 08 JANVIER 2017**

DEPENSES	Prévision	Réalisé
Frais FFHB, droit d'organisation	72 000 €	43 378,00 €
Location Arena + prestations div.	50 000 €	50 813,60 €
Assurance évènement	1 500 €	1 780,00 €
Bénévoles	1 500 €	3 037,37 €
Equipes et Officiels	2 100 €	1 617,20 €
Sécurité		1 154,18 €
Médical	1 000 €	917,54 €
Frais techniques+ Ticketing	17 000 €	10 347,32 €
Salon VIP (presta. traiteur)	11 700 €	14 243,99 €
Communication Animation	20 000 €	36 810,80 €
Echange marchandise	- €	22 560,00 €
Frais divers	- €	4 042,51 €
Total Dépenses	176 800 €	190 702,51 €

RECETTES	Prévision	Réalisé
Vente places VIP	25 000 €	73015 €
Visibilité	25 000 €	
Billetterie	170 000 €	138 272 €
Echange marchandise	- €	22 560 €
Total Recettes	220 000 €	233 847 €

Bénéficiant de l'effet Mondial, ce match géré en collaboration avec le MHB est une vraie réussite avec un solde excédentaire de **43 144 €**, fruit d'un investissement de tous, y compris l'équipe de salariés de notre ligue fortement mise à contribution lors de ce type d'évènement, qu'elle en soit remerciée.

BUDGET REALISE MONDIAL JANVIER 2017

DEPENSES	Prévision	Réalisé
CO France 2017	350 000 €	350 000 €
Location Arena	360 000 €	340 000 €
Frais administratifs	44 000 €	46 455 €
Bénévoles	15 000 €	6 670 €
Pgm d'accompagnement - animation	114 480 €	73 949 €
Promotion évènement	60 000 €	22 279 €
Coordination avec le CO	12 000 €	4 147 €
Achat de places	90 000 €	85 034 €
TOTAL DEPENSES	1 045 480 €	928 534 €

RECETTES	Prévision	Réalisé
Région Languedoc-Roussillon	350 000 €	284 650 €
Montpellier Méditerranée Métropole	209 000 €	209 000 €
Ville de Montpellier	209 000 €	209 000 €
Conseil Départemental de l'Hérault	150 000 €	150 000 €
LLRHB valorisation du personnel	40 000 €	40 000 €
Billetterie	50 000 €	62 309 €
Participation GT LLRHB	7 480 €	7 480 €
Participation LLRHB	30 000 €	33 424 €
TOTAL RECETTES	1 045 480 €	995 863 €

Même si les comptes ne sont clôturés au niveau national, on peut d'ores et déjà être plus que satisfait du solde excédentaire de **67 329 €** de cette opération.

Aussi bravo à tous, Bénévoles, Clubs, Comités et Licenciés pour cette belle réussite qui est à chaque fois un véritable challenge sur le terrain mais aussi financier car n'oublions pas que la Ligue reste responsable des engagements pris.

LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON DE HANDBALL

MAISON REGIONALE DES SPORTS;CS 37093
1039 RUE GEORGES MELIES

34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

édité le 23/03/2017

EXALIS

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	51 037	34 048	16 989	1,54	26 003	2,38
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	920		920	0,08	1 960	0,18
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	51 957	34 048	17 909	1,63	27 963	2,56
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	577 736		577 736	52,48	443 458	40,62
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					3 907	0,36
. Personnel					1 781	0,16
. Organismes sociaux	1 840		1 840	0,17		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	62 327		62 327	5,66	4 331	0,40
Valeurs mobilières de placement	202 361		202 361	18,38	363 945	33,34
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	110 586		110 586	10,04	136 137	12,47
Charges constatées d'avance	128 164		128 164	11,64	110 126	10,09
TOTAL (II)	1 083 015		1 083 015	98,37	1 063 684	97,44
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 134 972	34 048	1 100 924	100,00	1 091 647	100,00

EXALIS

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	292 314	26,55	252 361	23,12
Résultat de l'exercice	63 804	5,80	39 953	3,66
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	356 118	32,35	292 314	26,78
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 598	3,51	38 598	3,54
TOTAL (II)	38 598	3,51	38 598	3,54
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	122 797	11,15	118 317	10,84
Autres	189 095	17,18	306 301	28,06
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	394 317	35,82	336 117	30,79
TOTAL(IV)	706 208	64,15	760 735	69,69
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	1 100 924	100,00	1 091 647	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

EXALIS

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	23 793		23 793	2,68	26 622	3,47	-2 829	-10,62	
Production vendue de biens	731 635		731 635	82,51	645 152	84,10	86 483	13,41	
Prestations de services	131 245		131 245	14,80	95 326	12,43	35 919	37,88	
Montants nets produits d'expl.	886 673		886 673	100,00	767 100	100,00	119 573	15,59	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			176 371	19,89	168 578	21,98	7 793	4,62	
Cotisations									
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			39 618	4,47	30 203	3,94	9 415	31,17	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			20 755	2,34			20 755	N/S	
Sous-total des autres produits d'exploitation			236 744	26,70	198 781	25,91	37 963	19,10	
Total des produits d'exploitation (I)			1 123 417	126,70	965 881	125,91	157 536	16,31	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			1 416	0,16	4 504	0,59	-3 088	-68,55	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			1 416	0,16	4 504	0,59	-3 088	-68,55	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			7 331	0,83	0	0,00	7 331	N/S	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			7 331	0,83	0	0,00	7 331	N/S	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 132 164	127,69	970 385	126,50	161 779	16,67	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			1 132 164	127,69	970 385	126,50	161 779	16,67	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			286 452	32,31	272 670	35,55	13 782	5,05	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés									
Services extérieurs									
Autres services extérieurs			349 597	39,43	319 455	41,64	30 142	9,44	
Impôts, taxes et versements assimilés			6 306	0,71	4 636	0,60	1 670	36,02	
Salaires et traitements			309 133	34,86	229 188	29,88	79 945	34,88	
Charges sociales			98 897	11,15	68 296	8,90	30 601	44,81	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

EXALIS

LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON DE HANDBALL
COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 23/03/2017

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	13 059	1,47	14 607	1,90	-1 548	-10,59
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			8 598	1,12	-8 598	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	3	0,00	6	0,00	-3	-49,99
Total des charges d'exploitation (I)	1 063 447	119,94	917 455	119,60	145 992	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	4 913	0,55	12 978	1,69	-8 065	-62,13
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	4 913	0,55	12 978	1,69	-8 065	-62,13
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 068 360	120,49	930 433	121,29	137 927	14,82
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	63 804	7,20	39 953	5,21	23 851	59,70
TOTAL GENERAL	1 132 164	127,69	970 385	126,50	161 779	16,67

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

EXALIS

RAPPORT D'ACTIVITÉS LANGUEDOC- ROUSSILLON

**STATUTS ET REGLEMENTATION
ORGANISATION DES
COMPÉTITIONS
ARBITRAGE
DÉVELOPPEMENT
DISCIPLINE
HAUT-NIVEAU
FORMATION**

STATUTS ET REGLEMENTATION

« Il y a toujours assez de lumière pour ceux qui ont envie de voir, et trop d'obscurité pour ceux qui ont une disposition contraire. » Pascal

Une mandature s'achève. Tout au long de ces dernières années, nous nous sommes efforcés de cristalliser le singulier d'une passion partagée et d'un dévouement commun avec le pluriel des raisons, la diversité des ambitions, des motivations ou des préoccupations des pratiquants et des clubs.

Tout encore à la douce extase du grand bonheur que nous ont procuré nos Equipes Nationales au Jeux Olympiques et aux Championnats du Monde, j'aborde la rédaction de ce compte rendu avec le sentiment partagé du travail accompli depuis de nombreuses années et le gigantisme du chemin à parcourir pour ne pas être ou avoir été seulement les meilleurs d'un instant.

A l'aurore de cette saison, quelques écueils ont surgi, dans notre mer de sérénité, profilés par l'application des décisions Ministérielles dans notre sport. A partir de là les Ligues auront à cœur et pour devoir de poursuivre, sur des bases améliorées et plus confortables, le développement auprès des jeunes garçons et des jeunes filles.

QUALIFICATION

Le bilan laisse apparaître une augmentation du nombre de licences compétitives de plus de 10%. Beaucoup moins de problèmes que la saison précédente, les clubs ont eu leurs licences sans trop de retard.

Plus de 750 mutations traitées représentant un travail énorme. Encore trop de demandes « d'autorisation à évoluer dans la catégorie supérieure » malgré les modifications des règlements fédéraux. Toutes non pas été validées car non justifiées.

EQUIPEMENTS

Un domaine que l'on souhaiterait riche mais malheureusement seul un gymnase neuf, celui de MANDUEL, et quelques renouvellements.

Espérons que la saison prochaine sera plus fructueuse avec ceux de BOUILLARGUES, FRONTIGNAN et pourquoi pas d'autres.

CMCD

Nouvelle CMCD mise en place par la « Gouvernance Territoriale » afin qu'elle soit uniformisée sur chaque territoire. Le bilan peut paraître important mais il n'est pas alarmant un effort doit être fait par les clubs dans le domaine des écoles d'arbitrage en effet en Régional sur les 14 clubs sanctionnés 13 le sont pour manque de formateur ou d'accompagnateur de JA], un seul concerne un manque de technicien, et aucun en sportive.

Pour le Territoire

10 sur 12 dans le Comité de l'Aude

9 sur 17 dans le Comité du Gard

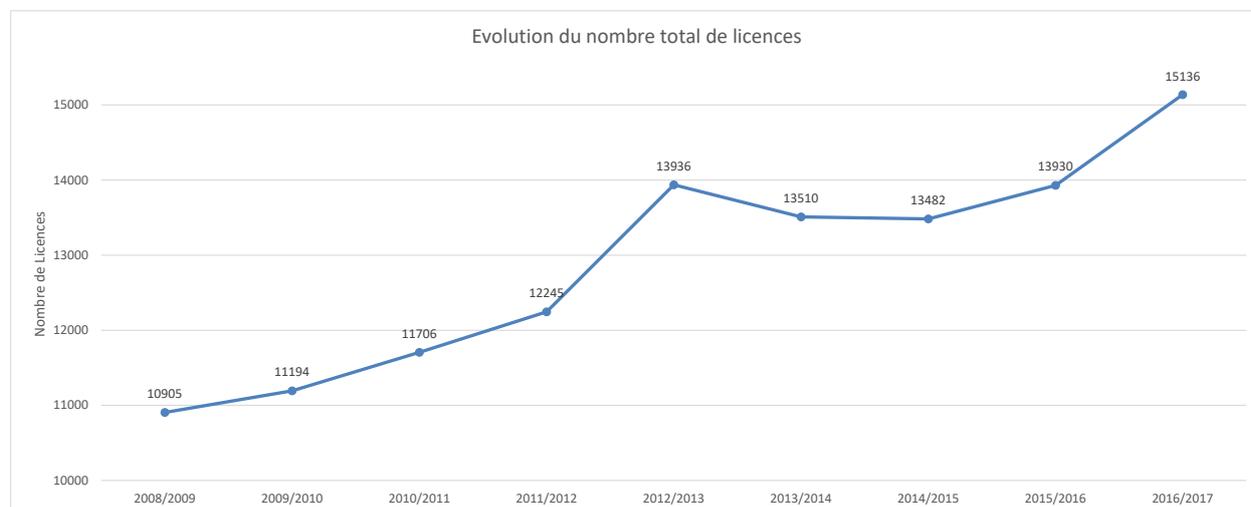
12 sur 17 dans le Comité de l'Hérault

4 sur 9 dans le Comité des Pyrénées Orientale

Il est temps de clôturer ce compte rendu. Je me permets de remercier le personnel et surtout nos secrétaires pour leur patience.

Je tiens à féliciter tout nos clubs de la Ligue pour leurs résultats et j'associe les Equipes de France, de toutes catégories, masculines et féminines. Je vous exhorte « tous ensemble » et unis à être les atouts majeurs de la pérennité et du développement de notre sport. Comme le printemps aura toujours l'hiver à vaincre, nous n'atteindrons le meilleur qu'en surpassant l'ordinaire.

Comité	Saisons								
	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
AUDE	1397	1459	1553	1481	1679	1670	1523	1610	1878
GARD	4139	4238	4406	4566	4994	4783	4880	4881	5168
HERAULT	3923	4055	4406	4775	5505	5478	5465	5669	6108
LOZERE	277	221	232	293	350	285	297	297	376
PO	1153	1201	1089	1110	1382	1274	1234	1390	1519
Ligue	10905	11194	11706	12245	13936	13510	13482	13930	15136



ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Cette saison a vu la création des championnats territoriaux de la catégorie moins de 15 ans F et M jusqu'aux plus de 16 ans F et M.

Aidée par tous les Comités, la commission sportive a essayé de proposer des poules les plus géographiques possibles dans une première phase, ensuite une deuxième phase de niveau.

La gestion de ces championnats attribuée à chaque comité n'a peut être pas répondu à l'attente de tous les clubs, toutefois nous nous efforcerons d'améliorer cela pour les saisons à venir.

Je tiens à remercier tous les comités pour le travail accompli ensemble.

Je n'étonnerai personne en rappelant que les sanctions ont été encore trop nombreuses cette saison.

Malgré un calendrier chargé à cause des dates retenues pour le Championnat du Monde et la faveur d'un match de l'équipe de France, nous sommes arrivés au terme de tous les championnats.

Cette année est la dernière pour les championnats Méditerranéens féminin et masculin. Nous avons l'honneur de ramener le dernier trophée de cette belle aventure pour nos jeunes moins de 16 ans en Languedoc-Roussillon. L'équipe du HBFJM (convention Jacou/MUC), vainqueur en féminine et l'équipe de l'USAM, vainqueur en masculin.

Les clubs du Languedoc-Roussillon engagés dans les championnats nationaux ont honorablement représenté notre ligue excepté le club de Le Vigan en moins de 18 ans

masculins qui devra essayer de retrouver les clubs nationaux lors du tournoi qualificatif le 10 juin.

Lors des finales des Coupes de France le samedi 27 mai, nous devons féliciter nos trois clubs masculins pour leur beau parcours et leur adresser tous nos encouragements pour une prochaine et belle aventure.

Une finale à Bercy ne s'oublie pas.

Je voudrai adresser un grand merci à Dominique pour le travail accompli au sein de la commission et tout particulièrement cette saison, cela aura été un immense plaisir pour moi de partager cette lourde charge avec elle.

Mes remerciements s'adressent également à tout le personnel de la Ligue, aux membres de la commission sportive régionale et aux représentants des comités qui ont œuvré avec nous cette saison.

Ce rapport est bien sûr le dernier en tant que présidente de la commission sportive. C'est avec une grande foi et un grand attachement aux valeurs de notre sport que j'ai travaillé à vos côtés malgré certains conflits auxquels j'ai toujours essayé de répondre dans le respect des règlements.

Le 25 février a été créée la Ligue Occitanie, je m'efforcerai d'œuvrer pour vous tous afin que chaque club trouve sa place dans cette grande Ligue.

Marianne MAZEL

ARBITRAGE

La Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA) de l'ancienne Ligue Languedoc-Roussillon de Handball vient d'achever une saison des plus atypiques. Véritable laboratoire d'expérimentation du projet de réforme de l'arbitrage (voté à l'Assemblée Générale fédérale de 2016), et acteur à part entière dans la création d'une commission d'arbitrage à l'échelle de l'Occitanie, la CTA a dû conjuguer ses actions en adéquation avec son passé, le contexte actuel et l'avenir de notre territoire.

En profitant de ses expériences, telles que la mise en place du groupe d'arbitres adultes indépendants (induisant de nombreuses modifications) ou la mobilisation de nombreuses ressources humaines dès la genèse du projet, tout en tenant compte des nouvelles directives fédérales, la CTA prépare les futures saisons au côté de la CRA de l'ancienne Ligue Midi-Pyrénées avec un objectif conjoint : créer une commission d'arbitrage dynamique à l'échelle de l'Occitanie, au service de la structuration et du développement de l'arbitrage sur les territoires, mais également au service de ses acteurs.

Ce compte rendu d'activité se veut à la fois comme une évaluation de la structuration et des actions menées au cours de la saison par la CTA, et un document de travail à destination de la commission d'arbitrage de la Ligue Occitanie. Résultat global des opérations et des projets d'arbitrage, à partir d'une vision objective de notre saison, il a pour objectif de permettre aux acteurs de l'arbitrage en place, et à ceux souhaitant s'investir, de disposer des points forts et des points faibles d'une telle organisation afin d'en dégager à la fois les éléments de continuité et les pistes de travail pour la prochaine saison.

Ce document a été établi à partir des comptes rendus d'activité de plusieurs membres structurants de la CTA : les responsables des groupes jeunes et adultes régionaux et territoriaux, les responsables des désignations des juges arbitres régionaux et territoriaux, les responsables des suivis des accompagnateurs et des juges superviseurs, ou encore les responsables des bassins de vie.

Groupe juges arbitres jeunes T1, T2 et T3 en formation T2

Responsable : Dylan Gazeu

Ce groupe JAJ est composé en majorité de binômes, ou d'arbitres évoluant seuls, qui officiaient déjà pour la CTA la saison précédente. Quelques nouveaux jeunes binômes issus de clubs sont venus renforcer le groupe, et certains binômes, de par leur âge, vont passer dans le groupe adulte.

Des binômes de JAJ T3 (ancien départementaux) sont venus au stage de rentrée dans le but d'être inscrit en formation T2. La procédure d'accession au niveau T2 (anciennement régional) peut s'envisager sous cette forme : participation au stage de rentrée, passage des tests et mise en activité sur désignations régionales pour une validation à posteriori.

Une procédure d'accession en cours de saisons a également été mise en place, à l'image de la procédure CCA (proposition de binômes au niveau régional, testés en fin de saison et convoqués au stage de rentrée régional).

Lors du stage de début de saison, on note de nombreuses lacunes et difficultés sur les tests écrits, et à l'inverse de très bonne performance sur le test physique pour l'ensemble

des binômes. Si le statut de joueurs pour de nombreux JAJ induit une bonne forme physique, il convient de travailler plus régulièrement avec les JAJ sur la partie écrite. Un envoi mensuel de test écrit pour permettre un travail régulier peut être une solution envisageable.

D'une manière générale, le groupe a dégagé un aspect convivial lors de ce stage, et une forme d'écoute attentive lors des séances de formation.

Le stage de début de saison a également permis à Dylan Gazeu, responsable de groupe et Stéphanie Rigal, responsable des désignations, de connaître les binômes lors d'entretiens individuels ; l'occasion d'évaluer la motivation du binôme, mais aussi de connaître leurs disponibilités, leur statut au sein des clubs (joueurs) et leur activité scolaire ou professionnelle. La présence au stage de mi saison fut quasi optimale, les absents étant excusés. Une formation spécifique a été proposée sur divers thèmes identifiés au préalable : procédure d'avant match, relationnel et travail avec les responsables de tables, cadrage de match, etc...

Sur cette saison, des groupes de niveaux se sont formés :

- Un groupe d'un bon niveau, pouvant arbitrer sur n'importe quel type de rencontre ;
- Un groupe « médium », avec un niveau régional devant encore s'affiner et se perfectionner ;
- Un groupe en dessous du niveau requis.

Ces groupes prennent en compte plusieurs éléments : la performance sur les terrains, l'évolution du travail entre les suivis (amélioration des points, stagnation ou baisse de niveau), le taux d'indisponibilité, les réponses aux mails, la présence aux stages, etc... Un ensemble d'éléments sur lesquels il faudra sensibiliser les JAJ T1-T2.

Les JAJ ont officié sur l'ensemble des catégories jeunes couvertes par des désignations CTA. Certains binômes ont été testés sur des matches adultes avec un accompagnateur.

Des stages de perfectionnement ont été mis en place. Cette opération sera à renouveler pour permettre aux binômes présentant des lacunes de travailler dans d'excellentes conditions.

D'une manière générale, la CTA ne dispose pas assez de binômes pour couvrir l'ensemble des rencontres de manière quantitative et qualitative. Le taux d'indisponibilités des jeunes étant élevé (joueurs ou entraîneur en parallèle), il est difficile de conjuguer avec tous ces paramètres sur des week-ends, d'autant que certains binômes préviennent de leurs indisponibilités aux derniers moments.

Beaucoup de remontées des JAJ concernent les problèmes de comportement du public. L'environnement de match devient très compliqué dans certains clubs, avec une perte de motivation chez certains jeunes arbitres. Un travail doit obligatoirement fait pour changer cette tendance.

Désignation des JAJ et JA T1, T2 et T3 en formation T2

Responsable : Stéphanie Rigal

Sur cette saison, on note une grande disponibilité des JAJ et JA « cadres », soit ceux qui ont le plus d'expériences ou de niveau. Ces binômes sont facilement positionnables grâce à leur disponibilité et leur possibilité de couvrir n'importe quel match en fonction de la distance, du niveau ou de l'enjeu.

D'une manière générale, les consignes concernant l'utilisation

d'hand (pour la gestion des disponibilités/indisponibilités) sont globalement respectées, surtout par les JA. Il y a encore un travail de sensibilisation à effectuer sur certains JAJ.

À noter également le fort investissement des juges arbitres nationaux pour leur territoire. Dans un premier temps, en termes de désignations : en l'absence de désignations nationales, ces JA sont sollicités par le territoire pour couvrir des matches et ces sollicitations voient très peu de réponses négatives. Dans un second temps, en termes d'accompagnements : de nombreux JA nationaux se mobilisent pour effectuer des accompagnements sur certains matches ou compétitions auprès de JAJ (ou JA) du territoire. Ce second point d'investissement des JA nationaux vient combler le manque d'accompagnateurs disponibles. En effet, il est difficile de positionner certains accompagnements (pourtant nécessaire vis à vis de certaines affiches de match ou du besoin des binômes) fautes de disponibilités des accompagnateurs. Pour rappel, les JA T1 et T2 sont tous accompagnateurs, mais leurs disponibilités et leurs désignations sur les matches régionaux rendent difficiles leur mobilisation sur des accompagnements.

L'effectif des JA et JAJ dans certains secteurs géographiques est encore insuffisant. Les désignations étant faites en essayant de respecter au mieux les distances kilométriques, il est difficile de couvrir tous les matches de certains territoires, tels que l'Aude et les Pyrénées-Orientales, fautes de JAJ ou JA résidant dans ces derniers.

De plus, beaucoup de JAJ sont encore joueurs, notamment dans les mêmes catégories sur lesquelles ils officient, rajoutant un degré supplémentaire de complication dans les désignations. Tout comme les JAJ qui se désistent aux derniers moments. Sur le plan disciplinaire, on note un grand nombre de cas de match où le comportement des équipes ou de l'environnement (public en particulier) sont particulièrement antispportifs. Il est alors très compliqué de désigner dans ces conditions, surtout pour les JAJ qui ont du mal à gérer les environnements de match.

Sur le plan organisation des compétitions, les conclusions de match en fin de semaine, ou les reports tardifs, positionnent des rencontres dans des délais non raisonnables pour désigner dans de bonnes conditions. De même pour les tirages de Coupes plus ou moins tardifs qui induisent des conclusions de matches hors délais, ou les positionnements de rencontres de Coupes sur des week-ends de championnat, augmentant ainsi le nombre de match à couvrir.

En conséquence, en tenant compte des disponibilités/indisponibilités des juges arbitres (jeunes), des distances kilométriques, de l'appartenance de certains JAJ à des clubs dont l'équipe joue dans la même catégorie que les catégories de désignations, et l'environnement de match souvent irrespirables dans certains clubs (notamment pour les JAJ), et des conclusions de matches tardives, il est très compliqué de couvrir l'ensemble des rencontres du territoire.

Statistiques désignations régionales*:

- 93% des matches ont été couverts par une désignation en amont des rencontres.
- 89% de ces rencontres ont été jouées avec les désignations initiales. 11% ont été disputées selon la procédure en vigueur : avec un arbitre neutre (demande d'arbitre dans la salle) ou un tirage au sort entre deux joueurs.

*Au 8 mai 2017

Désignation des accompagnateurs régionaux sur matches de JAJ T1, T2 et T3 en formation T2, et compétitions annexes (tournois, ICR et ICN)

Responsable : Clément Guillot

En début de saison, un rappel a été fait sur le rôle l'accompagnateur de JAJ et ses prérogatives.

Si dans l'ensemble les retours des suivis sont rapides, de nombreux suivis sont très entachés par l'orthographe et la grammaire (les écrits sont parfois composés de nombreuses abréviations ou langage SMS), et certains accompagnateurs régionaux ne sont pas au niveau (manque de pédagogie, de connaissance, d'adaptabilité ou de formalisation de conseils adaptés aux jeunes), notamment certains arbitres adultes régionaux. C'est pourquoi, un rappel a été ré-effectué à la mi saison, lors du stage de mi saison des JA et JAJ régionaux.

De plus, un stage a été mis en place auprès de nouveaux accompagnateurs pour les valider. Composé d'une journée théorique et d'une journée de mise en pratique sur une journée d'ICN, ce stage a permis de répondre aux besoins de formations dans d'excellentes conditions (format idéal, alternance théorie/pratique, lieux et support adaptés, travaux en petits groupes). L'idéal aurait été d'intégrer les accompagnateurs régionaux déjà validés mais présentant des lacunes à cette formation.

Une difficulté ressort dans le très grand nombre de suivi à gérer simultanément (dont ceux faisant des allers retours pour corrections entre correcteur et accompagnateurs), provoquant des délais de transmission aux JAJ relativement long.

Désignation des superviseurs régionaux sur matches JA T1 et T2

Responsable : Rémi Demangel

Le groupe superviseurs est composé d'une quinzaine de personnes étant arbitres nationaux, superviseurs nationaux, délégués nationaux ou personnes d'expériences. Une session de formation a été organisée en début de saison pour (re) présenter les consignes et prérogatives, le nouveau support d'évaluation et les attendus de la mission de superviseur.

Les désignations, faites 2 à 3 semaines avant les rencontres, pour des retours soumis à validation à J+3 ou J+4 des matches, permettent de fournir aux JA suivis leur évaluation dans des délais très confortables. On note alors un sérieux et une rigueur dans le travail des superviseurs sollicités, malgré une disponibilité de ces derniers très limitée.

Environ une quarantaine de suivis sur des JA T1 ou T2 ont été effectués, permettant ainsi à tous les arbitres adultes de disposer d'au moins une évaluation. Une dimension qualitative a été rajoutée sur les binômes de la filière R1 avec 3 à 4 suivis sur la saison (or évaluation CCA).

Statistiques désignations accompagnateurs et superviseurs sur compétitions régionales*:

- 22% des désignations sur des matches régionaux ont bénéficié d'un accompagnateur ou d'un superviseur.

*Au 8 mai 2017

Secteurs : Responsables JAJ T3 - Responsables JA T3 - Responsables désignations JAJ/JA T3

- Secteur de Mende : Frédéric Vasseur
- Secteur de Montpellier : Rémi Demangel, Yvan Barack, Olivier Fraissinet-Tachet
- Secteur de Narbonne-Perpignan : Julien Blanco, Jérémy Grastilleur, Cédric Létuvé

- Secteur de Nîmes : Aymeric Meffre, Philippe Millaud, Denis Fluteaux

On note une entraide entre les responsables des désignations, notamment par l'échange ou le prêt de JAJ/JA afin d'optimiser l'utilisation des officiels et éviter de laisser des matches à découvert. De nombreux échanges réguliers ont aussi été effectués avec Hervé Rigal pour mettre en place ce nouveau fonctionnement territorial et assurer son bon déroulé (particulièrement sur le plan administratif, technique et fonctionnel). Un travail collaboratif a également été mené avec Stéphanie Rigal, en charge des désignations régionales, pour assurer une optimisation des moyens humains et une couverture des plus optimales des rencontres.

Les problèmes liés aux disponibilités sont les mêmes que ceux rencontrés dans le cadre des JAJ/JA T1 et T2. Les responsables des désignations T3 doivent jongler avec les différentes indisponibilités (statut de joueur en parallèle, ou autres fonctions dans les clubs, positionnement des matches territoriaux sur les mêmes créneaux, indisponibilités non mis à jour ou communiquées aux derniers moments). Si la principale problématique consiste, en partie, à faire un compromis entre « jouer » et « arbitrer » (choix naturellement non imposé par la CTA à tous les niveaux), ces joueurs/arbitres T3 se retrouvent affectés à des compétitions locales (départementales/territoriales) et officient sur les équipes de leurs mêmes championnats. Certains cas de figures sont bénéfiques, l'interconnaissance entraînant un climat favorable, d'autres provoquent des revanches indirectes, voire même des menaces sur les prochains matches.

De plus, on note un manque important d'arbitres dans certains secteurs. Le cas du secteur de Montpellier est le plus atypique : 33 départs sur 55 dans le secteur à l'été 2016. Un travail va être mené autour de cette population.

Statistiques désignations arbitres sur compétitions territoriales*:

- 95% des matches du secteur de Nîmes,
- 85% des matches du secteur de Montpellier,
- 75% des matches du secteur de Narbonne/Perpignan,
- 68% des matches du secteur de Mende ont été couverts par une désignation en amont des rencontres.

Au total, 84% des matches territoriaux ont été couverts par une désignation en amont des rencontres.

- 86% de ces rencontres du secteur de Nîmes,
- 75% de ces rencontres du secteur de Montpellier,
- 69% de ces rencontres du secteur de Narbonne/Perpignan,
- 64% de ces rencontres du secteur de Mende, ont été jouées avec les désignations initiales.

Le % de rencontres restantes ont été disputées selon la procédure en vigueur : avec un arbitre neutre (demande d'arbitre dans la salle) ou un tirage au sort entre deux joueurs. Au total, 76% des rencontres territoriales avec une désignation ont été jouées avec la désignation initiale.

Il est également difficile de positionner des suivis sur cette population T3, faute de moyens humains disponibles.

Statistiques désignations accompagnateurs et superviseurs sur compétitions territoriales*:

- 20% des rencontres du secteur de Nîmes,
- 9% des rencontres du secteur de Montpellier,
- 11% des rencontres du secteur de Narbonne/Perpignan,
- 31% des rencontres du secteur de Mende, ont bénéficié d'un accompagnateur ou d'un superviseur.

*Au 8 mai 2017

La vie de groupe est difficile à mettre en place à cette échelle, et les fonctionnements s'en font sentir : peu ou pas de regroupement à l'échelle territoriale (stages de secteur) pour les T3, réunions également difficiles à organiser, échanges difficiles entre membres de certains secteurs. Ainsi, il y a très peu de dynamique dans les secteurs, laissant des interrogations quant aux bons déroulés des matches et la performance des JAJ/JAJ (ainsi que leur suivi sur une saison complète). S'il est difficile de mettre en place un regroupement au niveau T3 (à l'image d'un stage T1/T2), l'organisation d'un tel regroupement est très bénéfique pour les secteurs : un stage dans le secteur de Montpellier a été mis en place et a permis de dresser des bilans, répertoire divers problèmes et échanges autour de la pratique. Ce stage a notamment permis de faire remonter les problèmes de comportements rencontrés dans les gymnases. En cause : le public, acteur impartial n'arrivant très souvent pas à mesurer les effets de leurs insultes ou menaces. Un problème récurrent sur l'ensemble des catégories cette saison.

Les stages T3 ont laissé entrevoir un certain sérieux et une réelle motivation. L'encadrement de cette population étant nécessaire, on assiste à une réelle volonté de progresser lorsque les conditions sont réunies.

De même que pour le niveau régional, les conclusions tardives de matches territoriaux rendent également difficile les désignations. De même pour les changements ou report aux derniers moments.

Un travail spécifique a été mené sur certain binôme de JAJ T3 candidat au grade T2, à l'instar du secteur de Nîmes qui a fait travailler ses binômes sur de nombreux supports (matches, ICR, ICN...). Le processus de promotion en cours de saison a permis de travailler plus qualitativement sur des T3 motivés. On note également une forte mobilisation des clubs sur la validation des JAJ club en formation JAJ T3. Néanmoins, certains clubs ne sont pas réceptifs aux projets et actions liés à l'arbitrage.

Enfin, dans la première partie de saison, un travail de relais au niveau territorial a été effectué auprès des clubs, des responsables bassins de vie, ou plus généralement des acteurs de l'arbitrage, afin de faire connaître les lignes directrices et objectifs de la CTA, ainsi que les enjeux/contenus des formations.

Bassins de vie :

Point important de la mise en place des bassins de vie : la forte mobilisation et l'investissement conséquent des responsables bassin de vie. Beaucoup de contact ont été établis pour avoir les retours de ces nouvelles entités territoriales. Deux réunions ont été mises en place, et ont donné lieu à de nombreux échanges constructifs. Ce rôle, qui a suscité beaucoup de mobilisation et de motivation en début de saison de la part de nombreux acteurs du handball (arbitres, dirigeants, techniciens) est à valoriser.

On note une forte mobilisation des clubs d'une manière générale, avec quelques clubs qui ne jouent pas le jeu en ne répondant pas aux sollicitations des référents. Le système de validation des JAJ clubs par le responsable bassin de vie est très efficace. Les clubs apprécient qu'une personne dédiée à l'arbitrage se déplace au sein des clubs pour voir les jeunes arbitres et répondre aux questions. Les moyens mis en place par la CTA (en terme de logistique et d'administratif) permettent de travailler dans de bonnes conditions.

L'intervention des référents bassins de vie dans les clubs permettent d'aborder en direct de nombreuses questions,

faisant ainsi avancer et améliorer les écoles d'arbitrage. Certains référents ont également eu des questions sur les comportements d'entraîneurs et des arbitres en difficulté sur un terrain. On comprend alors que le problème disciplinaire est décliné à tous les niveaux.

De plus, l'intervention d'un référent bassin de vie permet également de faire le point sur la CMCD. Pour éviter que les clubs soient dans l'urgence, le référent bassin de vie peut servir d'intermédiaire dans le suivi de la CMCD lors de son intervention.

Synthèse de l'activité CTA

FORCES - POINTS POSITIFS

Une nouvelle équipe mise en place, jeune et dynamique. Les statuts sont divers (arbitres nationaux ou territoriaux, délégués, techniciens, simples bénévoles). Et les compétences respectives mises à profit au travers d'un investissement des ressources humaines pour le territoire.

Beaucoup de mobilisation de certaines personnes, sur des soirées en semaine ou dans les week-ends. Beaucoup de temps consacrés (et nécessaire) à la bonne mise en œuvre des actions. En particulier, des personnes ressources énormément investies (à l'image de Stéphanie Rigal, simple bénévole en charge des désignations et NF).

Fort investissement des arbitres nationaux en termes de désignations ou d'accompagnement de JA. Il est important de valoriser ces actions. Malgré une disponibilité limitée, la présence de JA nationaux au sein de la CTA est également un atout.

Hervé Rigal, salarié de la Ligue, en charge de l'arbitrage, permettant une gestion régulière et un soutien de l'activité de la CTA, un appui administratif et logistique, un relais (ou plutôt un rôle pivot) avec tous les acteurs de l'arbitrage.

Une bonne vie de groupe dans les groupes régionaux.

Maintenir un stage de rentrée sur 2 jours et un stage de mi saison sur 1 journée complète. Des stages adaptés aux besoins avec de nombreux apports qualitatifs. Le format de 2 jours permet de créer du lien et de bénéficier d'un temps important de formation.

Un taux de matches couverts de près de 90%* malgré les nombreuses contraintes de désignations évoquées. (*sur la bases des désignations régionales et nationales sous couvertes CTA au 8 mai)

Des désignations faites en avance (2 à 4 semaine en amont des rencontres) pour laisser une marge de manœuvre en cas de modification et permettre aux juges arbitres d'anticiper et de s'organiser.

Des personnes ressources en termes d'accompagnateurs sur les matches des JA (qualités des suivis, disponibilité et investissement)

Un taux de désignations d'accompagnateurs/superviseurs de près de 20%.

Des superviseurs fournissant leur évaluation dans des délais

très courts, permettant aux JA de disposer de leur suivi entre la rencontre évalué et le prochain match.

Malgré le nombre de superviseurs limités, tous les JA T1 et T2 ont pu bénéficier d'au moins 1 suivi. Un travail qualitatif a également été mené sur certains binômes.

Un travail de supervision quantitatif et qualitatif sur les binômes de la filière R1.

La mise en place d'une procédure de promotion pour les JA et JA T3 en fin de saison (conseil de promotion).

Un travail de coordination des moyens et des ressources entre les secteurs.

L'uniformisation des formations : une formation et un système de validation des arbitres (club - T3) plus adapté. Système de validation des JA club par les responsables bassins de vie est très efficace.

Les moyens mis en place par la CTA et l'Institut Territorial de Formation (déplacement, vidéos, repas, documents...) permettent une très bonne mise en place des formations.

La notion de secteur et de bassin de vie permet une proximité de terrain, une organisation de stages directement dans les clubs.

Le référent bassin de vie se positionne comme un véritable interlocuteur privilégié des clubs, et un élément pivot entre l'entité club et la CTA.

Un questionnaire d'évaluation d'environnement de match, permettant de cibler certains clubs ou équipes où les rencontres se disputent dans des conditions difficiles.

FAIBLESSES - POINTS NÉGATIFS

Des personnes effacées dans leurs rôles, où dans l'organisation générale de la CTA (manque de positionnement).

Un manque de connaissance global de la nouvelle CTA pour les acteurs du handball (clubs, Comités, joueurs, entraîneurs, dirigeants, Présidents, responsables école d'arbitrage, JA et JA).

Peu de communication de certains Comités (informations tardives), ou mis en place d'actions liés à l'arbitrage sans consultation ou mobilisation de la CTA.

Conclusions de match tardives (régionaux ou territoriaux), ou forfaits communiqués au dernier moment. Désignations compliquées dans ces conditions. Absence de communication et d'information sur certains cas de la part de la COC vers la CTA.

Difficultés de jongler avec tous les paramètres de désignations : indisponibilités, distances km, appartenances aux clubs, environnement de match, présence ou non d'accompagnateur possible, etc... Pas assez de JA ou JA pour couvrir tous les matches, en fonction des critères évoqués. Manque de JA et JA dans certains territoires. Peu ou pas assez de JA ou JA T3 dans les secteurs, ne permettant pas de couvrir toutes les rencontres qui ont explosées en nombre.

Groupe d'accompagnateurs pas assez conséquents pour couvrir tous les besoins (quantitatifs et qualitatifs). Peu de superviseurs également. Manque général de suivis et de suiveurs sur les T3, fautes de moyens humains disponibles
Le statut de JA T1 ou T2 ne doit pas induire automatiquement une fonction d'accompagnateur régional sans formation adaptée.

Corrections de suivis sur les JAJ relativement longues, ne permettant pas aux JAJ de disposer de leurs suivis dans des délais raisonnables pour les assimiler et travailler à partir de ces supports.

À la lecture des suivis adultes, difficultés d'une partie du groupe JA sur le niveau pré national masculin.

Vie de groupe difficile à mettre en place au niveau T3 ; manque de temps et de disponibilités de chacun.

Des JAJ T3 arbitrant sur les matches de championnats dans lesquels ils sont aussi joueurs dans une équipe, entraînant des conflits d'intérêt.

Peu de réunions d'encadrement, de mise à niveau, d'accompagnement des JAJ/JA T3 en amont de la saison. Uniquement sessions de validation et courtes séances ponctuelles de formation.

Des clubs qui ne répondent pas aux sollicitations des référents secteurs ou bassins de vie. Ces clubs ne sont pas ouverts sur les questions d'arbitrage ou de formation.

Peu de retours sur les évènements de match (disqualification, problème environnement...) de la part des instances ou des clubs.

Environnement de match très compliqué. Un effort doit être fait par les Présidents de clubs (sensibilisation, mobilisation, intervention...), la Commission de Discipline et la Ligue.

Pas d'officiels de table sur certains matches, rendant le travail des arbitres plus compliqué.

OPPORTUNITES - POINTS À AMÉLIORER

Organisation d'une journée d'information sur le fonctionnement général de la CTA ou d'une plénière en fin de saison pour dresser le bilan et apporter des éléments de réponses/précisions.

Clarifier les rôles et mission de chacun, pour les membres de la CTA, pour les juges arbitres, pour les clubs et les instances du territoire.

Positionner une personne pivot entre l'organe CTA et les Comités afin de faire le relais des diverses informations auprès des territoires départementaux. Un élu au CA d'un Comité pourrait être membre de la CTA en qualité de référent sans pour autant qu'il y ait de CDA.

Travailler conjointement avec la Commission de Discipline, de manière plus régulière, pour lutter contre les problèmes d'environnement de matches. Une expertise de la CTA, en plus des rapports d'arbitres, pourrait être bénéfique au traitement des dossiers disciplinaires. Un positionnement

fort et clair de la Commission de Discipline et/ou de la Ligue à travers son Président doit permettre d'affirmer la volonté de bannir ces comportements. Une sensibilisation au rôle de responsable de salle et de l'espace de compétition, associé à une implication et une responsabilité beaucoup plus prononcée des Présidents de clubs, doit permettre d'épurer les terrains des comportements nocifs aux bons déroulés des matches et à la formation des jeunes arbitres.

Améliorer le travail avec la COC pour cibler et agir sur les matches où les feuilles de match font remonter certains éléments : disqualification (sans rapport), absence d'officiel de table, réclamation, commentaire de feuille, problème d'environnement, etc... Revoir les sanctions sur les pénalités en cas d'absence de secrétaire (pénalité trop faible qui in fine, ne pénalise pas les clubs mais plutôt les arbitres qui doivent officier sans officiels de table)

Améliorer le travail avec la COC sur l'organisation tardive de certains matches (Coupes ou conclusion de match) dans des délais trop courts, ne permettant pas des désignations optimales. Un positionnement conjoint doit être fait : conclusion ou modification de match dans certaines conditions entrainera une absence d'arbitre.

Augmenter la dimension participative sur les stages, pas uniquement un travail en plénière. Faire venir des intervenants extérieurs (techniciens/entraîneur, joueurs professionnels, arbitres nationaux, membres de Commission).

Organiser des stages de niveau territorial : regroupements en début de saison, et/ou en mi saison, et/ou sur des stages de sensibilisation au court de la saison. Par conséquent, créer un vrai groupe d'arbitre territorial T3 avec un responsable de groupe, interlocuteur privilégié et animateur du secteur permettant de coordonner les acteurs du secteur (désignations, suivis) et avoir des retours quantitatifs et qualitatifs des rencontres.

Travail régulier autour des tests écrits auprès des JAJ et JA. Un envoi mensuel de test peut-être une solution. Dématérialisation des tests écrits sur le support de formation Campus, permettant ainsi d'alléger le temps de formation et de validation en stage de rentrée.

Travailler de manière plus qualitative sur les binômes de JAJ à potentiels. La création d'un groupe « espoir » à l'échelle régionale pourrait permettre d'aller plus loin avec ces binômes, avec notamment l'organisation de stages spécifiques (avec désignations de superviseurs/accompagnateurs), et d'un suivi régulier et précis de l'activité de ces binômes tout au long de la saison.

Etablir un classement objectif des arbitres à travers des critères objectifs, afin de mesurer les niveaux et la performance et travailler plus qualitativement avec certains binômes. Sensibiliser les JAJ T3 sur les enjeux et les conflits d'intérêt des désignations locales (sur les mêmes championnats que ceux où ils jouent), et s'en servir comme levier de promotion vers le niveau régional (arbitrer en région = ne pas officier sur ces mêmes équipes du territoire, notamment celles que l'on retrouve sur le terrain en tant que joueur).

Forte demande d'individus non arbitres à la fonction

d'accompagnateur régional, pouvant combler une part du manque d'accompagnateur.

Passer de 1 à 2 le nombre de personne en charge des corrections des suivis des accompagnateurs sur le niveau T1 et T2 pour permettre une transmission des suivis aux JAJ plus rapidement. Cette double mobilisation apporterait également du bénéfice sur les stages et formations.

Mobiliser les arbitres nationaux sur la fonction de superviseur, pour un effet quantitatif (permet d'effectuer plus de suivis sur les adultes) et qualitatif (permet de positionner des suivis ciblés sur des arbitres à potentiels, tels que les JAJ à fort potentiel ou les JA R1).

Valorisation des JAJ et JA à tous les niveaux, et notamment les JAJ club afin de les mobiliser autour de la fonction d'arbitre.

Valorisation plus actée des arbitres, et relative à leur investissement (système de critères).

Valorisation des membres CTA - Valoriser les personnes mobilisées qualitativement et/ou quantitativement

Sensibiliser les JAJ sur la mise à jour des disponibilités beaucoup plus régulière, afin d'éviter les désignations par erreur.

Prendre un positionnement officiel sur la non désignation de JAJ ou JA sur les rencontres conclues tardivement, ou reportées aux derniers moments.

Fixer des calendriers à respecter par les clubs pour les formations et validation.

Informier plus clairement les clubs sur leur responsabilité en termes d'arbitrage au sein de leur structure (travail sur le suivi CMCD). Responsable bassin de vie peut faire le point avec les clubs sur leurs obligations. Rôle d'alerteur.

Analyser plus qualitativement et quantitativement, et manière régulière, les retours au questionnaire d'évaluation d'environnement de match.

NB : l'ensemble des comptes rendus remis à la CTA par les différents membres qui ont permis la rédaction du présent document sont disponibles.

Fait à Montpellier, le 20 mai 2017

Dylan Gazeu
Président de la Commission Territorial d'Arbitrage

DÉVELOPPEMENT

Objectifs Stratégiques	Actions	Bilan 2016-201
Pérennisation et développement de l'existant	Fiche Action Territoriale	✂ 25 fiches actions reçues : 1 fiche pour l'Aude, 10 pour le Gard, 10 pour l'Hérault, 1 pour la Lozère et 3 pour les P.-O. ✂ 16 clubs ont été dotés pour un montant de 7 500 €
	Label École de Handball	✂ en cours clubs labellisés (56 clubs saison dernière)
Développer les offres de pratiques	Été du Hand	✂ 6 ^{ème} édition du 01 juin au 31 juillet 2016 sur 3 sites avec 832 participants ✂ Labellisation de 3 sites pour la tournée 2017
	Caravane du hand	✂ Voir bilan
	Mini Grand Stade	✂ 8 clubs ont déposé un dossier (Bagnols, MHB (X 3), USAM), tous retenus
Développer le <u>Hand'Ensemble</u>	Hand'Ensemble	✂ Coordination de la Commission mixte avec le Sport adapté ✂ Animation sur le Mondial 2017 pour le public
Développer le handball féminin	Féminisation	✂ Participation aux ELLES DU HAND ✂ Invitation sur le France SLOVENIE + <u>tifo</u>
Relation avec le milieu scolaire		✂ Tournoi scolaire avec l'UGSEL ✂ Animation sur la Village Hand avec UNSS ✂ Formation des professeurs d'EPS et Jeunes Officiels
Emploi	Service civique	✂ 64 services civiques créés ✂ Accompagnement des clubs dans la création de service civique
	Visites clubs	✂ Entretien avec les salariés des clubs
Mondial 2017		✂ Pilotage des animations périphériques

Caravane du Hand®

Nombre d'étapes : 70
 Nombre de Caravane du Hand® sur le Territoire Languedoc-Roussillon : 69
 Nombre de Caravane du Hand® hors territoire : 1
 Nombre de clubs ayant utilisé la Caravane du Hand : 27

11 - AUDE
 Nombre d'étapes : 9
 Nombre de clubs ayant utilisé la Caravane du Hand : 5
 Nombre de licences événementielles : 963
 Étapes hors clubs : 6 (UGSEL)

30 - GARD
 Nombre d'étapes : 5
 Nombre de clubs ayant utilisé la Caravane du Hand : 4
 Nombre de licences événementielles : 4867
 Étapes hors clubs : 3

34 - HÉRAULT

Nombre d'étapes : 32
 Nombre de clubs ayant utilisé la Caravane du Hand : 13
 Nombre de licences événementielles : 6015
 Étapes hors clubs : 8

48 - LOZÈRE

Nombre d'étapes : 1
 Nombre de clubs ayant utilisé la Caravane du Hand : 1
 Nombre de licences événementielles : 948
 Étapes hors clubs : 0

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES
 Nombre d'étapes : 3
 Nombre de clubs ayant utilisé la Caravane du Hand : 3
 Nombre de licences événementielles : 446
 Étapes hors clubs : 2 (UGSEL)

+ 821 licences événementielles de la ligue.

+ 1000 licences événementielles à venir : UGSEL 2017

DISCIPLINE

Difficultés de reprise de dossiers en cours.

Beaucoup de dossiers à traiter par la Commission Territoriale de Discipline avec certaines difficultés de la part des comités de faire remonter les informations.

Il est nécessaire de trouver des instructeurs ayant le temps et les compétences analytiques pour optimiser l'investissement de chacun.

À ce jour, la Commission a traité 53 dossiers.
Deux réunions de la Commission de Discipline sont prévues pour la fin de la saison 2016/2017.

Sur les dossiers traités il y a eu :

- 120 dates de suspension,
- 7 dossiers classés sans suites,
- 3 dossiers traités en mesure conservatoire.

Comme pour la saison dernière, la rédaction des rapports doit être améliorée d'une façon plus claire et précise afin que le procureur et l'instructeur puissent définir correctement les fautes, et que la Commission puisse traiter les dossiers avec un maximum d'informations.

L'atteinte à la fonction d'arbitre (insultes, moqueries, manque de respect etc....) est aussi très importante.
Faute de rapports, certains incidents n'ont certainement pas été traités. Il faut être plus vigilant sur ces comportements.
Il faudra à l'avenir donner plus de huis clos, en faire copie à la municipalité du club concerné, cela devrait calmer beaucoup de responsables.
J'ai pris cette commission en cours de saison.
Nous avons fait de notre mieux.

Je ne me sens pas le courage de continuer, d'essayer de faire comprendre aux clubs (certains n'en valent pas la peine), qu'il existe un règlement et qu'il doit être respecté.

Ces dits clubs se permettent de mettre en doute l'intégrité de la Commission de Discipline et de faire appel sur les décisions, alors qu'ils ont de futurs délinquants dans leurs clubs et n'osent pas s'en séparer.

Ces mêmes clubs (à tous les niveaux de jeu), sont prêts à critiquer et relever à tort d'éventuelles incompétences de l'arbitre dans le seul but de le déstabiliser. L'enjeu ne vaut pas les brutalités et les insultes, de plus en plus fréquentes, signalées lors des rencontres.

Comme pour la saison dernière, le nombre de dossiers concernant les dirigeants est important.
Il est difficile de demander à des joueurs un comportement correct si les dirigeants et l'environnement, ne sont pas capables de se gérer eux-mêmes.

En général, la violence devrait être éradiquée de nos manifestations, que ce soit sur le terrain, dans les tribunes ou à l'extérieur.

L'objectif de la Commission de Discipline est avant tout de recentrer les clubs sur le bon déroulé d'une rencontre.

Georges VICENT
Président de la Commission
Régionale de Discipline

HAUT-NIVEAU

MISSIONS ET AXES DE TRAVAIL

POLES ESPOIRS :

Coordonnateurs : Jacky BRUN (Nîmes), Patrick TEYSSIER et Fabrice GRASSET (Montpellier), Laurent PUIGSEGUR et Patrick TEYSSIER (Pôle Féminin).

Interlocuteurs des Comités : Jean-François MANDINAUD (30), Renaud BOULANGER (34), Frédéric VASSEUR (48), Yvelise DUBLANC (48), Ggégoire TOURNE (66), Christophe VILLEGGER(11)

Élu Responsable : Jean-François FAUSTIN

Personnes Ressources : Gregory ARRIVET, Jérôme CHAUVET, Alexandre FOX, Gabriel BOURGUIGNON (GB), Jérôme DIAZ, Jean-Luc PAGES, M. ZINI, D.CENDRE

Actions :

- Renouveau de l'élite,
- alimenter le niveau de performance et les équipes de France,
- réussite du double projet (scolaire et sportif) des élèves athlètes,
- orienter les élèves des Pôles dans leurs cursus de formation vers les niveaux de jeu adéquats.

Actions Complémentaires :

- Actions de détection des potentiels et profils au niveau régional
- visites des 3 structures d'entraînement, Toulouse Montpellier et Nîmes, pour labellisation Fédérale et Ministérielle.

HAUT NIVEAU :

Coordonnateurs : Jacky BRUN, Laurent PUIGSEGUR et Patrick TEYSSIER

Interlocuteurs des Comités : Présidents de Comité concernés + CTF des comités.

Élu Responsable : Jean-François FAUSTIN

Personnes Ressources : Entraîneurs et Présidents des clubs concernés.

Actions :

- Amélioration de la concertation entre les Pôles et les Centres de formation des clubs Elites,
- favoriser les relations entre les instances fédérales et les clubs de haut niveau de la Ligue,
- cohérence de la filière d'accès au haut niveau.

Actions Complémentaires :

- Organisation de rencontres amicales avec les 2 centres de formation et le Pôle masculin.

CENTRE DE FORMATION DES CLUBS

Coordonnateurs : Patrick TEYSSIER, Jacky BRUN, Laurent PUIGSEGUR

Interlocuteurs des Comités : Présidents de comité concernés.

Élu Responsable : Jean-François FAUSTIN

Personnes Ressources : Entraîneurs et Présidents des clubs concernés.

Actions

- Participer aux relations entre les clubs et la Fédération.

- Travail en synergie entre les Pôles et les Centres de Formation des Clubs.

Actions Complémentaires

- Visite officielle des 3 Centres de Formation (MHB, USAM, TOULOUSE), pour validations fédérale et ministérielle.

DETECTION ET SELECTION

STAGES ET COMPETITIONS :

Stage 1 Régional du 20 au 22 octobre 2016 à Sommières, regroupement 2002 Masculins et Féminins

Coordonnateur : Jacky BRUN

Interlocuteurs des Comités : CTF des comités.

Personnes Ressources Masculins : Jacky BRUN, Alexandre FOX et Christophe VILLEGGER

Personnes Ressources Féminins : Laurent PUIGSEGUR, Pierre MONTAGUT.

Stage 2 régional Noël du 18 au 20 décembre 2016 à Sommières, regroupement 2002 Masculins et Féminins

Coordonnateur : Jacky BRUN

Interlocuteurs des Comités : CTF des comités.

Personnes Ressources Masculins : Jacky BRUN, Alexandre FOX et Christophe VILLEGGER

Personnes Ressources Féminins : Laurent PUIGSEGUR Pierre MONTAGUT

Stage 3 Régional Février du 17 au 19 février 2017 à MEZE, regroupement 2002 Masculins et Féminins

Coordonnateur : Jacky BRUN

Interlocuteurs des Comités : CTF des comités.

Personnes Ressources Masculins : Jacky BRUN, Alexandre FOX

Personnes Ressources Féminins : Laurent PUIGSEGUR, Pierre MONTAGUT,

Actions :

Perfectionnement et détection de l'Elite Régionale en amont des Pôles Espoirs.

Dynamisation des Comités.

Actions Complémentaires :

- InterLigues à Nîmes, regroupement 2002 Masculins et Féminins, les 24/ 25/26 février 2017.
- InterComités régionaux à Lunel, regroupement 2003 Masculins et Féminins ;
- + Phases nationales pour tous les comités sur 3 tours.
- Stage de perfectionnement à Nîmes, regroupement 2003 Masculins et Féminins, du 03 au 05 avril 2017 (Pâques 2017).
- InterComités à Lunel, regroupement 2004 Masculins et Féminins, le 26 mars 2017.

Interlocuteurs des Comités : (CTF des comités) Christophe VILLEGGER(11), Jean-François MANDINAUD (30), Renaud BOULANGER (34), Frédéric VASSEUR (48), Yvelise DUBLANC (48), Grégoire TOURNE (66)

Responsable détection Masculin : Jacky BRUN

Responsables détection Féminin : Laurent PUIGSEGUR, Pierre MONTAGUT

Le Responsable du Pôle Haut Niveau
Jean-François FAUSTIN

FILIERE DE DETECTION FEMININES

Liste des joueuses sortant du Pôle espoir féminin Nîmes en juin 17 :

Joueuses				
FAURE Juliette	Aix bouc bel air	D	99	DC
LEVIEZ Alison	frontignan	D	99	GB
BRUN Lola	USAM	D	2000	AIL G
COULON Ilona	USAM	D	99	PIVOT
INTHAMOUSSOU Marine	SUN ALB	D	99	ARR/PIVOT
GACHE Mélia	ARRET	D	2001	GB
MAZEL Alice	DEPART	D	2000	AIL G

Liste Pôle accession Nîmes 2017/2018 :

Joueuses	ANNEE	POSTE	Club d'origine	Club actuel
MAURICE Meissa	2002	DC	US SAINTES HB	USAM
BARLET Eve	2002	ARR G	JAC CHB	HBF JM
RAYMOND Zeina	2002	AIL G	HBCN	USAM
BEAUD Ludivine	2003	ARR G	MENDE	MENDE
CALCET Zoe	2003	GB	VILLENEUVE HB	MUC
FLAUS Emma	2003	GB	SUN ALB	SUN ALB
ANDRIEU Fantine	2003	PIVOT	SUN ALB	USAM
SILVESTRE Anais	2004	DC	JACCHB	JACCHB
GILLES - - SEVENIER Justine	2004	PIVOT	JACCHB	JACCHB

Liste Pôle excellence :

LACHAIZE Manon	2000	DC	SUN ALB	SUN ALB
PERROT Lorine	2001	ARR G	Montagnac	HBF JM
CAVANIE Louise	2001	DC	JACCHB	HBF JM
BENEZETH Louna	2001	PIVOT	MUC HB	HBF JM
BOUDIAF Mina	2001	AIL D	MUC HB	HBF JM

Liste Centre d'Entraînement Régional :

Joueuses			Club d'origine	Club actuel
CORBIERE Océane	2000		C.O Bellegarde	SUN ALB
VALETTE Marnie	2000		FTHB	SUN ALB
SUBRA Johanna	2000		Génération Futures	USAM
RIVAL Clémentine	2000		Barbaira	SUN ALB
MESSAOUDI Hanna	2001		JACCHB	JACCHB
GOMARIN Marie	2001		La Vaunage	USAM
SOULE Laura	2001		JACOU	HBF JM
VAREIHLE Camille	2000		SUN ALB	SUN ALB
HASSANALY Istifada	2000		Génération Futures	SUN ALB
NABIL Sarah	2001		Costière HB	SUN ALB

Stage National 1 (2002)

Joueuses	ANNEE	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
BARLET Eve	2002	Nîmes	JACCHB	HBF JM
RAYMOND Zeina	2002	Hors pôle	HBCN	USAM
BISCUIT Juliette	2002	Hors pôle	HBCN	USAM
CAMARA Emma	2002	Hors pôle	MUC	HBF JM
GONZALEZ Nelly	2002	Hors pôle	Tarascon Beaucaire	HBC Aramon

Stage national 2 (2001) + stage de zone sud est

Joueuses	ANNEE	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
PERROT Lorine	2001	NIMES	Montagnac	HBF JM
CAVANIE Louise	2001	NIMES	JACCHB	HBF JM
BENEZETH Louna	2001	NIMES	MUC HB	HBFJM

Stage national 3 (2000)

LACHAIZE Manon	2000	DC	SUN ALB	SUN ALB
----------------	------	----	---------	---------

Liste joueuses pôle 2016/2017

NOM	PRENOM	NEE LE	CLUB (NIVEAU DE JEU)	POSTE(S)	D/G	TAILLE
FAURE	Juliette	23/10/1999	Aix/Bouc bel air (N1)	DC	D	164
LEVIEZ	Alison	17/03/1999	FTHB(N2/prenat)	GB	D	171
COULON	Ilona	17/11/1999	USAM(-18NAT)	PIVOT	D	180
CORBIERE	Oceane	03/06/2000	SUN ALB(N3/N1)	ARR D/Ail D	G	170
LACHAIZE	Manon	30/03/2000	SUN ALB(N3/N1)	DC	D	168
RIVAL	Clementine	31/07/2000	SUN ALB(N3/N1)	AIL G/DC	D	163
SUBRA	Johanna	03/04/2000	USAM(-18NAT)	ARR G	D	172
PERROT	Lorine	13/07/2001	HBFJM(-16 med/-18 nat)	ARR G	D	178
CAVANIE	Louise	22/04/2001	HBFJM(-16 med/-18 nat)	DC	D	157
INTHAMOUSSOU	Marine	23/02/1999	SUN ALB (N3)	ARR/PIVOT	D	171
VALETTE	Marnie	12/04/2000	SUN ALB (N3)	ARR G/D	D	169
BRUN	Lola	16/03/2000	USAM(-18NAT)	AIL G	D	165
MAZEL	Alice	17/05/2000	USAM(-18NAT)	AIL G/DC	D	164
MESSAOUDI	Hanna	16/09/2000	HBFJM(-16 med/-18 nat)	GB	D	178
GOMARIN	Marie	13/10/2000	USAM(-18NAT)	AIL D	G	165
SOULE	Laura	29/07/2000	HBFJM(/-18 nat)	AIL/ARR D	G	167
RICHARD	Margot	28/03/2000	SUN ALB(-18NAT)	GB	D	168
BENEZETH	Louna	12/10/2001	HBFJM(-16 med/-18 nat)	PVT	D	174

Résultats Équipes de sélections Féminines

Inter comités Nationaux 2003 :

- Aude/PO 3eme tour challenge de France (2eme derrière les Alpes Maritimes)
- Gard 3eme tour poule haute (3eme 1V et 2D)
- Hérault second tour poule haute (4eme 1V et 2D)
- Lozère 3eme tour challenge de France (2eme derrière le Cher)

Inter comités Régionaux 2004 :

- PO 1ere
- Hérault 2eme
- Gard 3eme
- Aude 4eme
- Lozère 5eme

Inter ligues 2002 :

Languedoc-Roussillon 2eme derrière l'Auvergne

Résultats des clubs en Championnat extérieur au Languedoc

Moins de 16 Méditerranée :

- HBF JM 1ere
- PUICHERIC 2eme
- USAM 3eme
- Bouillargues 12eme

Moins de 18 Championnat de France :

- ¼ finale Garçonnet
HBFJM
- ¼ finale élite
USAM
- ¼ finale Honneur
SUN ALB
- Phases de poule
THUIR
BEZIERS

FILIERE DE DETECTION MASCULINS

Listes des joueurs du Languedoc-Roussillon en Équipes de France

France A

Joueurs	Club 16/17	Centre de Formation	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
GUIGOU M.	MHB		Marseille	Apte	MHB
KARABATIC N.	MHB	MHB	Nîmes, Montpellier	Frontignan	PSG
FABREGAS L.	MHB	MHB	Montpellier	Banyuls	MHB
GREBILLE M.	MHB	MHB	Talence	Lormont	MHB
GERARD V.	MHB	MHB	Strasbourg		MHB

France Junior (96/97)

Joueurs	Club 16/17	Centre de Formation	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
BONNEAU F.	USAM	USAM	CESSON	Clermont	MAHB

France Jeunes (98/99)

Joueurs	Club 16/17	Centre de Formation	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
VILLEMENOT K.	Villeurbanne	Montpellier	Lyon	Villeurbanne	MHB
MARTINEZ	USAM		Nîmes	Rivesaltes	USAM
BELHACENE N.	MHB		Montpellier	Montpellier	MHB
PINCHOT V.	USAM		Nîmes	Nîmes	AIX
POYET T.	USAM		Nîmes	NIMES	USAM

France Cadet (2000/2001)

Joueurs	Club 16/17	Centre de Formation	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
MULLER T.	MHB		Montpellier	?	MHB
GIBERNON D.	USAM		Nîmes	Redessan	USAM

Équipe Zone Sud-Est (99/2000)

Joueurs	Club 16/17	Centre de Formation	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
MARTINEZ L.	USAM		Nîmes	Rivesaltes	USAM
DUMITRACHE A	USAM		Nîmes	MENDE	USAM
POYET T.	USAM		Nîmes	Nîmes	USAM
BOLZINGER CH.	MHB		Montpellier	Frontignan	MHB
GIBERNON D.	USAM		Nîmes	Redessan	USAM
ALVERNHE	MHB		Montpellier	Jacou	MHB
MULLER T.	MHB		Montpellier		MHB
JULLIAN H.	MHB		Montpellier		MHB

Stage National 2 et 3 (2001)

Joueurs	Club 16/17	Centre de Formation	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
GUY P.	USAM		Nîmes	MHB	NIMES
KELLER P.	USAM		Nîmes	NIMES	NIMES
TERRISSON L.	USAM		Nîmes	NIMES	NIMES

Stage de zone des ligues 2002- SN1

Joueurs	Club 16/17	Centre de Formation	Pôle Espoir	Club d'origine	Club actuel
PUIGSEGUR R.	JACOU		Montpellier	JACOU	MAHB
ROUQUETTE E.	BEZIERS			BEZIERS	BEZIERS
TABARRACCI T.	FRONTIGNAN		Nîmes	FRONTIGNAN	FRONTIGNAN

Liste des joueurs sortant du Pôle Languedoc-Roussillon en juin 17
2017 Antenne Nîmes

DUMITRACHE A	99	D	181	ALG	USAM	Centre Formation
MARTINEZ L.	99	D	185	DC	USAM	Centre Formation
POYET T.	99	D	186	PIV	USAM	Centre Formation
COMMECY G.	2000	D	190	ARG	USAM	
EYNARD J.	2000	D	185	ALG	AIX	

2017 Antenne Montpellier

ALVERNHE L.	99	D	184	ARG	MHB	
SISAVATH M.	99	D	188	ALG	MHB	
MARTOS B.	99	G	187	ALD	MHB	
JULLIAN H.	2000	D	182	DC	MHB	
ESTEIOLE M.	99	D	176	DC	MHB	
VALLS TH.	99	D	188	ARG	MHB	

Résultats Équipes de sélections masculines

Intercomités Nationaux 2003 :

Aude sorti au 3^{ème} tour (Excellence),
Gard sorti au 2^{ème} tour (Excellence),
Hérault sorti au 2^{ème} tour (Excellence),
Lozère sorti au 1^{er} tour (Challenge),
PO sorti au 2^{ème} tour (Challenge).

Intercomités Régionaux 2004 :

Hérault 1^{er}, Gard 2^{ème}, Aude 3^{ème}, PO 4^{ème}, Lozère 5^{ème}

InterLigues 2002 :

Languedoc-Roussillon 3^{ème} en zone Sud-est

Interzones des Sélections de Ligues :

3^{ème} Sud-est (3 joueurs du Languedoc-Roussillon)

Interzones des Sélections de Pôle :

1^{er} Sud-est (6 joueurs du Pôle Languedoc-Roussillon)

Résultats des clubs en Championnat extérieur au Languedoc

Moins de 16 Méditerranée :

USAM Nîmes 1^{er},
Frontignan 4^e
Costières 12^e
MAHB non inscrit,

Moins de 18 Championnat de France "Falcony" :
USAM Nîmes éliminé en 1/8^e contre Villefranche/saône

FORMATION

ARBITRAGE

Formation des juges-arbitres régionaux (JA T1/ T2)

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 48
Nombre de formateurs : => 1
Durée : => 2x2 journées + évaluation continue

Formation des juges-arbitres-jeunes régionaux (JA T1/T2)

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 41
Nombre de formateurs : => 1
Durée : => 4 journées + évaluation continue

Formation des juges-arbitre (JA T3)

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 34
Nombre de formateurs : => 6
Durée : => 4 journées + évaluation continue

Formation des juges-arbitres-jeunes départementaux (JA T3)

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 37
Nombre de formateurs : => 6
Durée : => 4 journées + évaluation continue

Evaluation des juges-arbitres-jeunes clubs vers le JA T3

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 48
Nombre de formateurs : => 10
Durée : => 3x 2 journées + évaluation continue

Evaluation des juges-arbitres vers le JA T3

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 12
Nombre de formateurs : => 2
Durée : => 3x 3 heures + évaluation continue

Evaluation des juges-arbitres-jeunes T3 vers le JA T2

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 22
Nombre de formateurs : => 1
Durée : => évaluation continue (suivis)

Validation juges-arbitre clubs et juges-arbitres-jeunes clubs
JA- JAJ Club

Lieux des formations : => ensemble du Territoire
Nombre de stagiaires : => 266
Nombre de formateurs : => 12
Durée : => 1/2 journée

Formation des accompagnateurs- (JA T1/T2/T3)

Lieu de formation : => Montpellier

Nombre de stagiaires : => 6
Nombre de formateurs : => 2
Durée : => 2 journées + évaluation continue

Formateur « École d'Arbitrage »

Lieux des formations : => Montpellier
Nombre de stagiaires : => 7
Nombre de formateurs : => 2
Durée : => 3 jours

GESTION ASSOCIATIVE

Formation tables de marque et FDME

Lieux de formation : => tout le Territoire (formation sectorisée)
Nombre de stagiaires : => environ 245
Nombre de formateurs : => 5
Durée : => 8 sessions de 3h

TECHNIQUE

Formation Initiateur (accompagnateur d'équipes)

Lieu de formation : 3 secteurs => Narbonne -Thuir (Aude/ PO)
=> Méjannes le Clap, Nîmes, Beaucaire et Bagnols (Gard)
=> Mèze et Montpellier (Hérault)
Nombre de stagiaires inscrits : => 6
Nombre de stagiaires validés : => 23 (rattrapage saison N-1)
Nombre de formateurs : => 4
Durée : => 1 module sur 2 journées
1 journée de rattrapage prévue au mois de janvier 2017 et annulée, faute de candidats.

Formation Animateur Handball

Lieu de formation : 3 secteurs => Narbonne -Thuir (Aude/ PO)
Nombre de stagiaires inscrits : => 25
Nombre de stagiaires validés : => 15
Nombre de formateurs : => 3
Durée : => 4 modules sur 2 journées + 1/2 journée de test de connaissance
=> Méjannes le Clap, Nîmes, Beaucaire et Bagnols (Gard)
Nombre de stagiaires inscrits : => 21
Nombre de stagiaires validés : => 10
Nombre de formateurs : => 3
Durée : => 4 modules sur 2 journées + 1/2 journée de test de connaissance

=> Mèze et Montpellier (Hérault)

- Nombre de stagiaires inscrits : => 34
- Nombre de stagiaires validés : => 20
- Nombre de formateurs : => 2
- Durée : => 4 modules sur 2 journées + 1/2 journée de test de connaissance

Formation Entraîneur Régional

Lieu de formation : => Montpellier
Nombre de stagiaires inscrits : => 13
Nombre de stagiaires validés : => 7
Nombre de formateurs : => 4
Durée : => 3 modules sur 3
jours + ½ journée pour le test Oral

Recyclage «Animateur, Entraîneur Régional»

Lieu de formation : => Montpellier
Nombre de stagiaires inscrits : => 19
Nombre de stagiaires validés : => 17
Nombre de formateurs : => 1
Durée : => 1 journée

Formation de Formateurs Animateur Handball

Lieu de formation : => Montpellier
Nombre de stagiaires inscrits : => 8
Nombre de formateurs : => 1
Durée : => 2x2 jours + suivi

DÉVELOPPEMENT

Formation service civique

PSC1 (Gestes 1er secours) : => 48 participants
Civisme et citoyenneté : => 60 participants

Céline ALLÈGRE
Responsable Pôle Formation

BILANS 2016 MIDI-PYRÉNÉES

RAPPORT FINANCIER 2016 MIDI-PYRÉNÉES

**RAPPORT DE GESTION
BILAN
COMPTE DE RESULTAT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

RAPPORT DE GESTION 2016

COMPTE DE RESULTAT

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT PRODUITS :

Ressources propres : 915 385 €

Les ressources de la Ligue sont en augmentation de 8.27% soit + 71 707 €. La principale augmentation est liée au poste de vente de licences pour + 40 534 €.

Ce poste s'élève à 632 826 € en 2016 contre 592 292 € en 2015

Subventions : 141 021 €

Le poste est en légère baisse par rapport à 2015 :

- Aides fédérales : 56 118 €
- Subvention DRDJS : 57 524 €
- Subvention Conseil Régional : 21 500 €
- Dons : 5 879 €

Après constatation d'une reprise de provision pour créances clubs douteuses de 40 088 €, et d'une reprise Plan emploi de 1 224 €.

Le total des produits d'exploitation ressort à 1 100 294 €

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT CHARGES :

Achats liés à l'activité : 320 085 €

L'achat des licences s'élève à 277 798 € soit + 22 615 € par rapport à 2015 et en cohérence avec l'augmentation des ressources sur ce même poste.

Autres achats et charges externes : 354 066 €

Le volume est en hausse par rapport à 2015 avec une variation de + 30 592 €.

Les frais de fonctionnement de la ligue (entretien des locaux, EDF, téléphone, charges locatives, affranchissements, fournitures de bureau, honoraires comptables et commissariat aux comptes, frais du bureau directeur...) s'élèvent à 74 787 € contre 73 650 € en 2015. Ils sont stables en valeur absolue mais ils incluent des frais inhérents à la fusion pour 8752.29 €.

Les autres frais liés aux commissions, formations, affiliations et engagements, honoraires médicaux, déplacements, stages et arbitrages, Pole Raymond Naves, cadeaux et récompenses s'élèvent à 279 279 €. Ils représentent 78.88 % des charges contre 77.20 % en 2015.

Ces chiffres montrent la quasi stabilité des frais de fonctionnement de la Ligue au profit du développement des actions sur le terrain.

Impôts et taxes : 4 617 €

Salaires et charges sociales : 243 657 €

L'effectif actuel est de 7 permanents. La ligue n'a pas procédé à de nouveaux recrutements en 2016 et n'a pas fait appel à des emplois associatifs.

Dotations aux amortissements et provisions : 53 568 €

La dotation aux amortissements s'élève à 20 452 €. Les provisions pour créances clubs douteuses s'élèvent à 33 116 €.

Subventions à reverser Plan Emploi : 106 343 €

Les subventions à reverser au titre du plan emploi s'élèvent à 106 343 € contre 109 920 € en 2014.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 086 757 €

L'exercice dégage un résultat financier de + 847 € et un résultat exceptionnel de -16 741 €. Les charges exceptionnelles de cet exercice correspondent aux frais engagés sur le Mondial 2017 pour 15 298 €. Ces dépenses ont été engagées et payées grâce à l'excédent de 2015.

L'exercice dégage un excédent de 1 043 € contre 10 302 € en 2015.



RAPPORT DE GESTION 2016

BILAN

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 209 202 €. La ligue a peu investi en 2016.

Les disponibilités au 31/12/2016 sont d'un montant de 391 873 € contre 380 265 € au 31/12/2015.

La ligue dispose en outre d'un compte à terme de 71 000 € et de valeurs mobilières de placement pour 10 000 €.

Les subventions allouées pour l'exercice 2016 mais non encore encaissées s'élèvent à 79 200 €.

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, sont toujours en diminution de - 6 973 €.

BILAN PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 184 306 € contre 174 004 € en 2015.

Il subsiste un montant de prêt restant à rembourser pour 54 468 €.

Les autres postes de dettes fiscales et sociales n'appellent pas de commentaires particuliers. Elles concernent les dettes courantes et récurrentes

Yvan DELBOSC
Trésorier Général

BILAN ACTIF

ACTIF	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015	
	BRUT	Ammortissement et dépréciation	NET	NET	
immobilisations incorporelles	2 524,80 €	2 264,09 €	260,71 €	626,71 €	
Immobilisations corporelles	375 058,87 €	163 845,61 €	208 941,26 €	227 726,06 €	
1	ACTIF IMMOBILISÉ =	375 311,67 €	166 109,70 €	209 201,97 €	228 352,77 €
Avances et acomptes versés sur commandes				4 804,02 €	
Créances usagers et comptes rattachés	262 895,25 €	33 115,66 €	229 779,59 €	220 201,75 €	
Autres créances	85 257,02 €		85 257,02 €	110 528,12 €	
Valeurs mobilières de placement	10 000 €		10 000 €	10 000 €	
Instruments de trésorerie	71 000 €		71 000 €	71 000 €	
Disponibilités	391 873,14 €		391 873,14 €	380 264,83 €	
Charges constatées d'avance	145 062,10 €		145 062,10 €	136 190,56 €	
2	ACTIF CIRCULANT =	966 087,51 €	33 115,66 €	932 971,85 €	932 989,46 €
1+2	TOTAL GÉNÉRAL =	1 341 399,18 €	199 225,36 €	1 142 173,82 €	1 161 342,23 €

BILAN PASSIF

PASSIF		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
	Réserves	184 306,09 €	174 004,49 €
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	€	10 301,60 €
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 837,50 €	21 670,00 €
1	FONDS ASSOCIATIFS =	206 186,33 €	205 976,09 €
	Provisions pour charges	239 464,66 €	237 272,02 €
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	16 500 €	19 900,00 €
2	PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS =	255 964,66 €	257 172,02 €
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	49 779,44 €	58 437,71 €
	Emprunts et dettes financières divers	4 689 €	20 957,00 €
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 987,93 €	236 520,63 €
	Dettes fiscales et sociales	58 482,94 €	58 438,24 €
	Autres dettes	14 690,59 €	24 564,31 €
	Produits constatés d'avance	314 392,93 €	299 276,23 €
3	DETTES =	680 022,83 €	698 194,12 €
1+2+3	TOTAL GÉNÉRAL =	1 142 173,82 €	1 161 342,23 €

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

CHARGES		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
II	CHARGES D'EXPLOITATION =	1 089 757,27 €	1 040 558,42 €
	Achats de marchandises	2 267,10 €	
	Achats de matières premières	317 817,54 €	307 908,85 €
	Autres achats et charges externes	354 065,90 €	323 473,52 €
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 617,72 €	4 633,00 €
	Salaires et traitements	180 356,97 €	180 476,75 €
	Charges sociales	63 299,63 €	67 730,46 €
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	20 452,48 €	20 284,95 €
	Dotations aux provisions sur actif circulant	33 115,66 €	22 626,93 €
	Dotations aux provisions pour risques et charges	3 417 €	1 647,00 €
	Subventions accordées par l'association	106 343,43 €	111 760,45 €
	Autres charges	1 003,84 €	16,51 €
VI	CHARGES FINANCIÈRES =	2 154,69 €	2 493,63 €
	Intérêts et charges assimilées	2 154,69 €	2 493,63 €
VIII	CHARGES EXCEPTIONNELLES =	19 647,02 €	65 086,45 €
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 647,02 €	65 086,45 €
II+VI+VIII	TOTAL DES CHARGES =	1 108 558,98 €	1 108 138,50 €

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

PRODUITS		EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
I	PRODUITS D'EXPLOITATION =	1 100 294,49 €	1 024 978,51 €
	Ventes de marchandises	2 032,65 €	79,50 €
	Production vendue de Biens et Services	913 352,67 €	843 598,39 €
	Subventions d'exploitation	141 021,07 €	144 437,00 €
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	43 883,66 €	36 860,01 €
	Autres produits	4,44 €	3,61 €
V	PRODUITS FINANCIERS =	3 001,69 €	3 258,19 €
	Autres intérêts et produits assimilés	3 001,69 €	3 258,19 €
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	€	
VII	PRODUITS EXCEPTIONNELLES =	2 905,69 €	71 670,40 €
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 073,04 €	70 937,90 €
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	832,50 €	832,50 €
I+V+VII	TOTAL DES PRODUITS =	1 106 201,72 €	1 099 907,10 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Résidence Le clos
19, chemin des Maraîchers
31400 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

SAS au capital de 7622,45 € - SIREN 389 743 352 RCS Toulouse

Siège: Parc Technologique du Canal - 3, rue Ariane - 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE - Tél. 05 61 75 07 69 - Fax: 05 61 75 07 70

E.mail : cac.carrieu@wanadoo.fr

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Aux membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le contrôle des comptes annuels de l'association :
LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;

ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016



LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

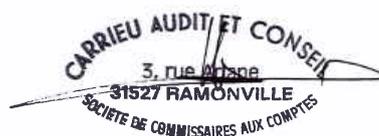
III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Ramonville Saint Agne, le 16 juin 2017

**Le Commissaire aux Comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
représenté par Michel CARRIEU**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	2 524.80	2 264.09	260.71	626.71	366.00	58.40	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	323 661.74	121 962.21	201 699.53	217 849.84	16 150.31	7.41	
Installations techniques Matériel et outillage	614.86	614.86						
Autres immobilisations corporelles	48 510.27	41 268.54	7 241.73	9 876.22	2 634.49	26.68		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I	375 311.67	166 109.70	209 201.97	228 352.77	19 150.80	8.39		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				4 804.20	4 804.20	100.00	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	262 895.25	33 115.66	229 779.59	220 201.75	9 577.84	4.35	
	Autres créances	85 257.02		85 257.02	110 528.12	25 271.10	22.86	
Valeurs mobilières de placement	10 000.00		10 000.00	10 000.00				
Instruments de trésorerie	71 000.00		71 000.00	71 000.00				
Disponibilités	391 873.14		391 873.14	380 264.83	11 608.31	3.05		
Charges constatées d'avance (3)	145 062.10		145 062.10	136 190.56	8 871.54	6.51		
Total III	966 087.51	33 115.66	932 971.85	932 989.46	17.61	0.00		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 341 399.18	199 225.36	1 142 173.82	1 161 342.23	19 168.41	1.65		

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	184 306.09		174 004.49		10 301.60	5.92
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 042.74		10 301.60		9 258.86	89.88
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 837.50		21 670.00		832.50	3.84	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	206 186.33		205 976.09		210.24	0.10	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	239 464.66		237 272.02		2 192.64	0.92
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	16 500.00		19 900.00		3 400.00	17.09
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	255 964.66		257 172.02		1 207.36	0.47	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	49 779.44		58 437.71		8 658.27	14.82
	Emprunts et dettes financières divers	4 689.00		20 957.00		16 268.00	77.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 987.93		236 520.63		1 467.30	0.62
	Dettes fiscales et sociales	58 482.94		58 438.24		44.70	0.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	14 690.59		24 564.31		9 873.72	40.20
	Instruments de trésorerie						
	Total IV	314 392.93		299 276.23		15 116.70	5.05
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	680 022.83		698 194.12		18 171.29	2.60
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 142 173.82		1 161 342.23		19 168.41	1.65

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

365 629.90 398 917.89

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	2 032.65		79.50		1 953.15	NS
Production vendue de Biens et Services	913 352.67		843 598.39		69 754.28	8.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	141 021.07		144 437.00		3 415.93	2.36
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	43 883.66		36 860.01		7 023.65	19.05
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	4.44		3.61		0.83	22.99
Total I	1 100 294.49		1 024 978.51		75 315.98	7.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	2 267.10				2 267.10	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	317 817.54		307 908.85		9 908.69	3.22
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	354 065.90		323 473.52		30 592.38	9.46
Impôts, taxes et versements assimilés	4 617.72		4 633.00		15.28	0.33
Salaires et traitements	180 356.97		180 476.75		119.78	0.07
Charges sociales	63 299.63		67 730.46		4 430.83	6.54
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	20 452.48		20 284.95		167.53	0.83
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	33 115.66		22 626.93		10 488.73	46.36
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 417.00		1 647.00		1 770.00	107.47
Subventions accordées par l'association	106 343.43		111 760.45		5 417.02	4.85
Autres charges (2)	1 003.84		16.51		987.33	NS
Total II	1 086 757.27		1 040 558.42		46 198.85	4.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	13 537.22		15 579.91		29 117.13	186.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	3 001.69		3 258.19		256.50	7.87
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 001.69		3 258.19		256.50	7.87
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés	2 154.69		2 493.63		338.94	13.59
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 154.69		2 493.63		338.94	13.59
2. Résultat financier (V-VI)	847.00		764.56		82.44	10.78
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	14 384.22		14 815.35		29 199.57	197.09
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 073.04		70 837.90		68 764.86	97.07
Produits exceptionnels sur opérations en capital	832.50		832.50			
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	2 905.54		71 670.40		68 764.86	95.95
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 647.02		65 086.45		45 439.43	69.81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	19 647.02		65 086.45		45 439.43	69.81
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 741.48		6 583.95		23 325.43	354.28
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 106 201.72		1 099 907.10		6 294.62	0.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 108 558.98		1 108 138.50		420.48	0.04
Solde intermédiaire	2 357.26		8 231.40		5 874.14	71.36
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	19 900.00		38 433.00		18 533.00	48.22
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	16 500.00		19 900.00		3 400.00	17.09
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 042.74		10 301.60		9 258.86	89.88

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Tableau de variation des fonds associatifs	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Tableau de suivi des fonds dédiés	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Dépréciation des créances	x
Disponibilités en Euros	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	x

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 142 173.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 100 294.49 Euros et dégagant un excédent de 1 042.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le litige prud'hommal qui subsistait depuis plusieurs années entre la ligue Midi Pyrénées et l'un de ses salariés a été jugé en date du 2 Novembre 2016. Ce dernier a été débouté de l'intégralité de ses demandes. Il a fait appel de cette décision en décembre 2016. Par prudence, la provision initialement constatée n'a pas été reprise.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La ligue Midi Pyrénées termine le processus de fusion absorption de la Ligue Languedoc Roussillon.

La date effective de la fusion est fixée au jour de l'assemblée générale électorale qui s'est tenue le 25 février 2017. D'un point de vue fiscal et comptable, l'opération de fusion sera réputée satisfaite rétroactivement au 1er janvier 2017. Les frais engagés sur l'exercice 2016 pour la réalisation de cette fusion s'élèvent à 8752.29 €. La ligue Midi Pyrénées prend la nouvelle dénomination de Ligue Occitanie.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

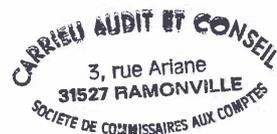
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 525		
TOTAL	2 525		
Constructions sur sol propre	237 426		
Installations générales agencements aménagements des constructions	86 236		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	615		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 209		1 302
TOTAL	371 485		1 302
TOTAL GENERAL	374 010		1 302

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 525	
TOTAL			2 525	
Constructions sur sol propre			237 426	
Installations générales agencements aménagements constr.			86 236	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			615	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			48 510	
TOTAL			372 787	
TOTAL GENERAL			375 312	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 898	366		2 264
TOTAL	1 898	366		2 264
Constructions sur sol propre	64 139	6 660		70 799
Installations générales agencements aménagements constr.	41 673	9 490		51 163
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	615			615
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 332	3 936		41 269
TOTAL	143 759	20 086		163 846
TOTAL GENERAL	145 657	20 452		166 110



ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	366				
Constructions sur sol propre	6 660				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 490				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 936				
TOTAL	20 086				
TOTAL GENERAL	20 452				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	174 004		10 302		184 306
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 302	10 302	1 043	0	1 043
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	21 670	833		1	20 838
Provisions réglementées					
TOTAL I	205 976	11 135	11 345	1	206 186

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	27 540	3 417			30 957
Autres provisions pour risques et charges	209 732		1 224		208 508
TOTAL	237 272	3 417	1 224		239 465

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	40 088	33 116	40 088		33 116
TOTAL	40 088	33 116	40 088		33 116
TOTAL GENERAL	277 360	36 533	41 312		272 580
Dont dotations et reprises d'exploitation		36 533	41 313		

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	262 895	262 895	
Divers état et autres collectivités publiques	79 200	79 200	
Débiteurs divers	6 057	6 057	
Charges constatées d'avance	145 062	145 062	
TOTAL	493 214	493 214	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	116	116		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	49 664	8 991	40 673	
Emprunts et dettes financières divers	4 689	4 689		
Fournisseurs et comptes rattachés	237 988	237 988		
Personnel et comptes rattachés	19 602	19 602		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 881	38 881		
Autres dettes	14 691	14 691		
Produits constatés d'avance	314 393	314 393		
TOTAL	680 023	639 350	40 673	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 886			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
SUBVENTION CNDS	19 900	19 900	19 900	16 500	16 500
TOTAL	19 900	19 900	19 900	16 500	16 500

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	2 525	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 et 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages		
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	79 200
Disponibilités	3 195
Total	82 395

Subventions à recevoir : 79200 €
Intérêts sur comptes à terme : 3195 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521
Dettes fiscales et sociales	31 613
Autres dettes	10 397
Total	45 647

Intérêts courus sur emprunts : 116 €
Fournisseurs factures non parvenues : 3 521 €
Provisions congés payés et charges afférentes : 28 602 €
Formation continue à payer : 3 011 €
Divers charges à payer : 10 397 €

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		145 062
Total		145 062
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		314 393
Total		314 393

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	2 995
50 à 54 ans	6 à 10 ans	8 805
40 à 49 ans	11 à 20 ans	13 449
30 à 39 ans	21 à 30 ans	2 045
moins de 30 ans	plus de 30 ans	3 662
Engagement total		30 956

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- table de mortalité : TPRV 93
- turn over faible
- taux d'actualisation : 1.75%
- taux de cotisations sociales patronales : 40% non cadres et 45% cadres

CARRIEU AUDIT ET CONSEIL
3, rue Ariane
31527 RAMONVILLE
SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES



LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

**Résidence Le clos
19, chemin des Maraîchers
31400 TOULOUSE**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**A L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE TOULOUSE

SAS au capital de 7622,45 € – SIREN 389 743 352 RCS Toulouse

Siège: Parc Technologique du Canal – 3, rue Ariane – 31520 RAMONVILLE SAINT-AGNE – Tél. 05 61 75 07 69 – Fax: 05 61 75 07 70

E.mail : cac.carrieu@wanadoo.fr

LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL

Aux membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

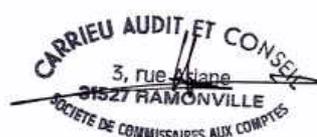
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Ramonville Saint Agne, le 16 juin 2017
Le commissaire aux comptes
CARRIEU AUDIT ET CONSEIL



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT D'ACTIVITÉS MIDI-PYRÉNÉES

**STATUTS ET REGLEMENTATION
SPORTIVE
ACTIONS TECHNIQUES REGIONALES
ARBITRAGE
NOUVELLES FORMES DE PRATIQUES
DISCIPLINE
CHAMPIONNATS TERRITORIAUX
PROJET TERRITORIAL**

STATUTS ET REGLEMENTATION

La commission était composée de Jean-Philippe Dubedout (président), Florence Castelli, Jean-Pierre Cezera, Serge Dagada, Amandine Dollard-Noel, Fabrice Maurel, Nadine Mercadier, Nicolas Rouy, Patrick Tremouss.

Depuis le 25 février 2017, date de la création de la ligue Occitanie, c'est Amandine Dollard-Noel qui est la nouvelle présidente de la commission, dans laquelle de nouveaux bénévoles de l'ex Languedoc Roussillon vont être intégrés.

Cette saison, le nombre de licences qualifiées a été dépassé avec 17500 licenciés. Pour l'équipe des qualificateurs, les journées et les soirées ont été bien occupées...les nuits aussi.

Au vu du nombre, qui va doubler la saison prochaine, les clubs devront avoir à l'esprit de valider leurs licences bien en amont sans attendre la veille de la compétition où elles ne seront plus assurément qualifiées.

Toutes les équipes ont rempli les obligations de la cmcd.

Le classement des gymnases par la fédération n'est pas

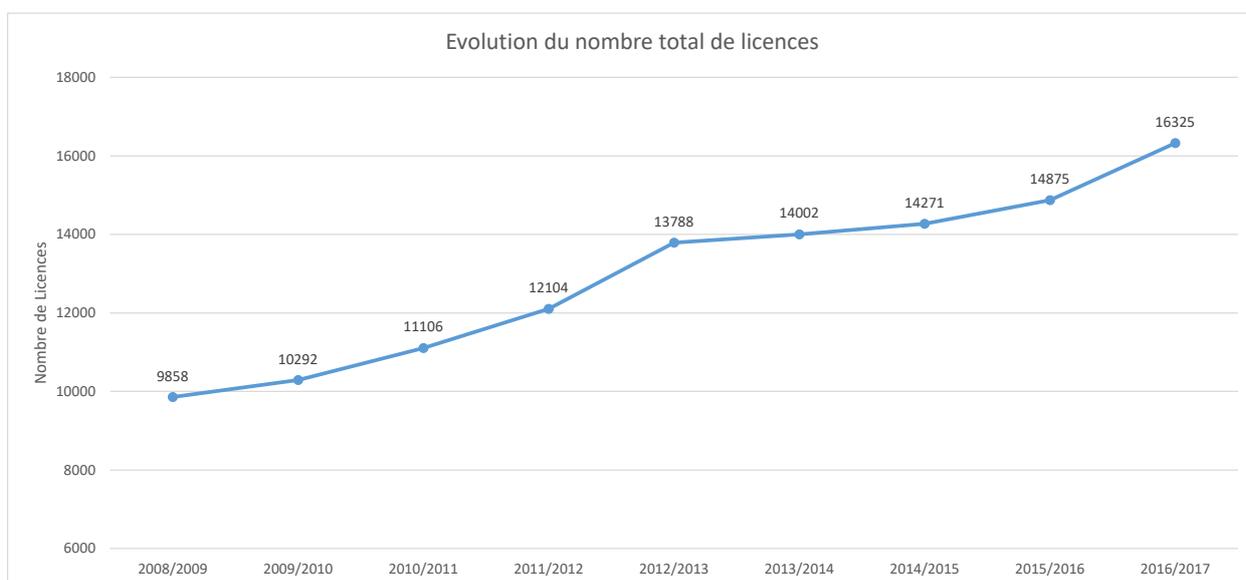
actualisé dans Gesthand. La commission fait les classements à la demande des clubs sur les gymnases accueillant de la compétition.

QUALIFICATION au 31 mai 2017

19994 licenciés (17228 en 2016)

102 clubs (105 en 2016)

- - 09 : 7 clubs -> statut quo
- - 12 : 12 clubs -> création de RDV Aveyron HB (fusion de Rignac / Dourdou / Vallon) - (14 clubs en 2016)
- - 31 : 36 clubs -> création de Fontenilles HB - (35 clubs en 2016)
- - 32 : 9 clubs -> arrêt de Etoile Valencienne HB - (10 clubs en 2016)
- - 46 : 8 clubs -> statut quo
- - 65 : 11 clubs -> statut quo
- - 81 : 12 clubs -> statut quo
- - 82 : 7 clubs -> arrêt du HBC Quercy Pays de Serres - (8 clubs en 2016)



Evolution des licences par club

Vous pouvez consulter votre fiche club dans <http://gesthand-extraction.ff-handball.org/>

Le nom d'utilisateur et mot de passe sont les mêmes que celui de votre Gesthand

	Saisons (Hors licences évènementielles)								
Comité	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Ariège	713	636	662	668	805	824	859	798	866
Aveyron	1233	1186	1295	1316	1493	1582	1564	1552	1697
Haute-Garonne	4275	4507	4730	5315	6015	6074	6328	6570	7130
Gers	650	676	917	961	1095	1091	1081	1178	1275
Lot	649	644	700	755	825	768	734	828	1014
Hautes-Pyrénées	973	1048	1132	1223	1320	1427	1412	1562	1707
Tarn	773	880	857	962	1185	1214	1268	1380	1520
Tarn et Garonne	589	713	809	899	1044	1013	1013	996	1103
Ligue	9858	10292	11106	12104	13788	14002	14271	14875	16325

CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT (CMCD)

La circulaire régionale a été diffusée aux clubs régionaux en juillet 2016, leur rappelant les exigences auxquelles ils devaient satisfaire dix mois plus tard.

La circulaire indique que la commission effectue les contrôles uniquement à partir des informations extraites et traitées par le service informatique. Elle n'intervient pas dans la saisie de ces informations, et si un club constate une anomalie de saisie ou des manques, il lui appartient de contacter la commission concernée (Sportive-ETR-CRA de la ligue ou sportive-ETD-CDA du comité) pour qu'elle effectue les modifications nécessaires.

Chaque mois à partir de novembre, un courriel personnalisé a été envoyé à chaque club dont l'équipe était défaillante, avec

copie aux organismes de gestion pour qu'ils analysent les manquements et y remédient avec eux.

Cette saison toutes les équipes de l'ex MP ont rempli les obligations de la cmcd.

La saison 2016-2017 a donc fait apparaître une bonne compréhension des obligations de la cmcd par tous les clubs.

Pour mémoire, les dossiers défailants :
12 en 2015-2016, (avant appel en CRL)
9 en 2014-2015,
6 en 2013-2014.

EQUIPEMENTS

Départements		09	12	31	32	46	65	81	82
Salles classées, dossiers présents à la ligue	51	4	12	12	1	6	8	6	3
Salles non classées	40	3	1	13	7	4	7	2	3
Salles classées, dossiers absents à la ligue	80	5	12	28	7	4	8	13	8
Salles en attente de classement à la FFHB	43	4	4	24	4	0	2	4	1
Salles refusées, dossiers présents à la ligue	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total salles	220	16	29	77	19	14	25	25	15

Jean-Philippe DUBEDOUT
Président de la Commission Statuts et réglementation

SPORTIVE

Président de la Commission : Fabrice ARCAS
Vice-président : Jean-Pierre CLOT
Membres : Annick LANNELUC, Sylvie UHMANN, Jean-Pierre CEZERA, Serge DAGADA, Frédéric GALINIER
Secrétaire de la commission : Maxence LASSALLE

La saison 2016-2017 s'achève, l'activité de la Commission Sportive Régionale a été encore particulièrement chargée. Nous avons géré au mieux tous les championnats et leurs finalités dans la continuité des dernières saisons. C'était une saison particulière, puisque la dernière sous la forme que nous connaissions tous (Midi-Pyrénées)... Face à des échéances futures et un nouveau territoire qui s'ouvre devant nous, nous lançons un appel à tous en vue d'une structuration de la Commission Sportive Régionale, absolument indispensable. Il n'est pas nécessaire d'être élu de Ligue pour travailler au sein d'une commission. Plus de bénévoles, plus de représentations territoriales sont nécessaires d'autant que des chantiers importants pointent à l'horizon.

Nous félicitons les clubs lauréats de nos compétitions, et ceux qui portent au plan national les couleurs de Midi-Pyrénées.

ROLE ET PREROGATIVES DE LA COMMISSION

Constitution et organisation des différents championnats régionaux
Vérification de la saisie des conclusions de matchs aux délais impartis
Contrôle des feuilles de matchs et application des amendes
Péréquation de déplacements
Gestion des reports des rencontres
Organisation des Coupes Midi-Pyrénées et Metton, garçons et filles dans les catégories +16 ans, -18 ans et -15 ans.

BILAN

Résultats des équipes engagées dans les différents championnats nationaux :

Féminins plus de 16 ans :

- Bruguères OC 31 HB termine 5ème du championnat N1, poule 3.
- Toulouse Féminin HB termine 9ème du championnat N1, poule 3
- HBC Quint-Fonsegrives termine 8ème du championnat N2, poule 1
- Tournefeuille termine 4ème du championnat N3, poule Rodez OC Aveyron termine 7ème du championnat N3, poule 1
- HBC Lombez Samatan termine 11ème du championnat N3, poule 1 et sera relégué en championnat régional

Féminins moins de 18 ans :

- Toulouse Féminin HB termine 1er de la poule 1 du Championnat de France, est maintenu en championnat de

France

- Tournefeuille HB termine 2ème de la poule 1 du Championnat de France, est maintenu en championnat de France
- ROC Aveyron HB termine 6ème de la poule 1 du Championnat de France est maintenu en championnat de France
- JS Gramat termine 4ème de la poule 1 du Challenge de France est relégué
- Bruguères OC 31 HB termine 5ème de la poule 10 du Challenge de France est relégué
- HBC Lombez Samatan termine 6ème de la poule 10 du Challenge de France est relégué

Masculins plus de 16 ans :

- Fenix Toulouse HB (D1) est 6ème de la LNH
- ROC Aveyron HB termine 7ème de la poule 1 du championnat N1
- AS L'Union HB termine 7ème de la poule 1 du championnat N2
- Fenix Toulouse HB 2 termine 8ème de la poule 1 du championnat N2
- Entente TUC Balma HB termine 8ème de la poule 1 du championnat N3
- HBC Espalion termine 9ème de la poule 1 du championnat N3
- HBC Roques termine 11ème de la poule 1 du championnat N3, est relégué en championnat régional
- Castanet Ramonville Auzerville termine 12ème de la poule 1 du championnat N3, est relégué en championnat régional

Masculins moins de 18 ans :

- Fenix Toulouse HB termine 2ème de la poule 1 du Championnat de France
- AS L'Union HB termine 3ème de la poule 1 du Championnat de France
- ROC Aveyron HB termine 5ème de la poule 1 du Championnat de France
- Pays des Nestes HB termine 4ème de la poule 1 du Challenge de France est relégué
- Tournefeuille HB termine 5ème de la poule 1 du Challenge de France est relégué.

ORGANISATION CHAMPIONNATS REGIONAUX ET CHAMPIONS

Championnat + de 16 ans féminins - phase unique :

Championnat PréNational : championnes BRUGUIERES OC 31 HB 2
12 équipes engagées

Championnat Régional Excellence : championnes HBC PAMIERS
12 équipes engagées

Championnat – de 18 ans féminins :

Championnat Régional Excellence : championnes HBC PAMIER
10 équipes engagées

Championnat Régional Honneur (1ère phase) :
31 équipes engagées
5 poules de 5 équipes 1 poule de 6 équipes

Championnat Régional Honneur Ligue (2ème phase) :
championnes TOURNEFEUILLE HB
12 équipes qualifiées lors de la 1ère phase
2 poules de 6 équipes

Championnat Régional Honneur (2ème phase) :
championnes HBC SAINT JEAN
24 équipes engagées en 2nde Phase
4 poules de 6 équipes

Championnat – de 15 ans Féminins :

1ère phase Niveau Excellence :
10 équipes – Phase aller simple
2 poules de 5 équipes

Niveau Honneur
34 équipes engagées – phase aller simple
6 poules de 5 équipes et 1 poule de 4 équipes
2ème phase : Niveau Excellence :
championnes TOULOUSE FEMININ HB
12 équipes qualifiées lors de la 1ère phase
2 poules de 6 équipes

Niveau Honneur Ligue :
championnes CASTRES HB
10 équipes qualifiées lors de la 1ère phase
2 poules de 5 équipes

Niveau Honneur :
championnes PAYS DES NESTES HB 3
29 équipes engagées
4 poules de 6 équipes et 1 poule de 5 équipes

Championnat + de 16 ans Masculins – phase unique :

Championnat Prénational :
champions TOURNEFEUILLE HB 2
12 équipes engagées

Championnat Régional Excellence :
champions SAINT AFFRIQUE HB
12 équipes engagées

Championnat Régional Honneur :
champions CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB 2
12 équipes engagées

Championnat – de 18 ans Masculins :

Championnat Régional Excellence – phase unique :
champions HBC LOURDES
10 équipes engagées

Championnat Régional Honneur (1ère phase) :
54 équipes engagées
4 poules de 6 équipes, 6 poules de 5 équipes
Championnat Régional Honneur Ligue (2ème phase) :
champions E. RABASTENS / GAILLAC HB
20 équipes qualifiées lors de la 1ère phase
4 poules de 5 équipes

Championnat Régional Honneur (2ème phase) :
champions RIGNAC DOURDOU VALLON 12 HB
36 équipes engagées
1 poule de 6 équipes et 6 poules de 5

Championnat – de 15 ans Masculins :

1ère phase : Niveau Excellence
6 équipes – Phase aller simple
1 poule de 6 équipes

Niveau Honneur
52 équipes – Phase aller simple
2 poules de 6 équipes
8 poules de 5 équipes

2ème phase : Niveau Excellence : champions FENIX
TOULOUSE HB
8 équipes qualifiées
1 poule de 8

Niveau Honneur Ligue (2ème phase) : champions HBC
LOURDES
12 équipes qualifiées lors de la 1ère phase
2 poules de 6 équipes

Niveau honneur (2ème phase) : champions HBC LA SALVETAT
44 équipes
4 poules de 6 équipes et 4 poules de 5 équipes

ACCESSION, RELEGATION

Féminins : CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB accède en N3
Masculins : TOURNEFEUILLE HB accède en N3

BARRAGES :

Féminines
+16 : PN / EXC : AUCAMVILLE bat RABASTENS DE BIGORRE
-18 : EXC / HON : AL VALENCE D'AGEN HB bat HBC LOURDES
et HBC QUINT FONSEGRIVES bat HBC ESPALION

Masculins
+16 : PN / EXC : STADE CADURCIEN HB bat HBC ALBI et
TOURNEFEUILLE HB 2 bat AS L'UNION HB 2
-18 : EXC / HON : BEAUZELLE HB bat BLAGNAC SC et
BRUGUIERES OC 31 HB bat STADE CADURCIEN HB

Toutes les finales des différentes Coupe se sont disputées le
we du 17/18 juin, voici les résultats :

+16 ans F :
Coupe Metton : US COLOMIERS HB bat CASTRES HB
Coupe Midi-Pyrénées : CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE
HB bat HBC PAMIER

+16 ans M :

Coupe Metton : HBC LOMBEZ SAMATAN bat HBC CONDOM
Coupe Midi-Pyrénées : TOURNEFEUILLE HB bat CASTANET
RAMONVILLE AUZEVILLE HB

-18 ans F :

Coupe Metton : CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HB bat
PECHBONNIEU COTEAUX HB
Coupe Midi-Pyrénées : TOULOUSE FEMININ HB bat PAYS DES
NESTES HB

-18 ans G :

Coupe Metton : US COLOMIERS HB bat RIGNAC DOURDOU
VALLON 12 HB
Coupe Midi-Pyrénées : BRUGUIERES OC 31 HB bat ROC
AVEYRON HB

-15 ans F :

Coupe Metton : TARN AGOUT bat HAND LEVEZOU
Coupe Midi-Pyrénées : PAYS DES NESTES HB bat CASTRES HB

-15 ans G :

Coupe Metton : BRUGUIERES OC 31 HB bat SAINT AFFRIQUE
HB
Coupe Midi-Pyrénées : FENIX TOULOUSE HB bat ROC
AVEYRON HB

Une page du handball en Midi-Pyrénées se tourne et nous profitons de ce moment pour remercier tous les clubs pour leur investissement tout au long de l'année, pour nous avoir permis d'accueillir des finalités et nous aider à organiser des moments festifs autour du handball.

Nous sommes fiers des relations que nous avons pu lier avec les dirigeants et poursuivons ce fonctionnement et ces échanges dans ce tout nouveau territoire.

Un formidable challenge nous attend et nous aurons besoin de tous les acteurs du handball pour que notre sport réussisse en Occitanie

Fabrice ARCAS
Président de la Commission Sportive Régionale

ACTIONS TECHNIQUES REGIONALES

EXCELLENCE SPORTIVE FEMININE

DÉTECTION RÉGIONALE « TROUVER – FORMER – ORIENTER »

ACCUEIL DANS LA STRUCTURE POLE

Le mercredi après-midi, l'entraînement du Pôle Espoir est ouvert à quelques joueuses que nous avons identifiées pour une éventuelle entrée en pôle la saison suivante.

Cet entraînement nous sert aussi de support pour tester des joueuses que l'on nous signale au travers du réseau comme étant des forts potentiels. Ce dispositif nous permet d'évaluer tout au long de l'année des jeunes filles qui envisagent de rentrer au Pôle et ainsi de les orienter dans leur parcours.

SÉLECTION RÉGIONALE

Détecter les joueuses « à profil » et les accompagner vers le Parcours d'Excellence Sportive (stages fédéraux, pôle espoir...), au travers de moments de stages et de compétitions. Constituer une équipe avec les meilleures du moment et les joueuses « à profil » pour représenter Midi-Pyrénées aux interligues.

4 stages ont été organisés cette saison pendant les vacances scolaires (août, Toussaint, Mars et week-end du 25 au 27 mai 17). 2 générations ont travaillé en parallèle : les 2002/2003. Une trentaine de filles nées en 2002 et 5 jeunes nées en 2003 ont participé. Les interligues se sont déroulées fin février à St Junien avec 14 filles nées en 2002.

L'encadrement était constitué de deux CTF (Marion Planté et Fabrice Hyaumet) accompagnés du technicien régional (Didier Bor).

L'équipe a fini 1ère de la compétition, devant le Centre, l'Île de France, le Limousin, l'Aquitaine et le Poitou, nous nous sommes donc qualifiés pour les finalités Nationales ! La compétition n'est donc toujours pas finie, le tournoi final aura lieu du 10 au 11 juin 2017 dans la banlieue parisienne (Bonneuil/Marne et Créteil) sous forme de 2 poules de 3 équipes avec ½ finales croisées et finales.

Poule A : Alsace, Pays de Loire et Antille-Guyane.

Poule B : Midi-Pyrénées, Auvergne et Réunion.

A l'issue du tour de zone, une sélection des 16 meilleures joueuses représentant la zone sud-ouest était constituée pour participer au Stage National 1 à Bourges, 4 joueuses de Midi-Pyrénées ont été retenues :

Ines SEGUR (Athlète du pôle - club actuel Toulouse FH), Dagui ASSANA (Athlète du pôle - club actuel Toulouse FH), Océane VALAT (Athlète du pôle - club actuel Toulouse FH, issue du club de Rieux Volvestre), Lucie KLODA (Athlète du pôle - club actuel Tournefeuille Handball).

Nous tenons à souligner l'excellent résultat de cette génération qui vient qualifier la sélection Midi-Pyrénées aux finalités pour la deuxième fois en trois ans, après une disette précédente de 16 ans. Les joueuses et l'encadrement sont à féliciter pour leur implication dans le projet, nous ne pouvons que souhaiter une victoire dans cette compétition qui nous place d'ores et déjà dans les 6 meilleures ligues de France !

En parallèle des stages, nous avons invité les entraîneurs de clubs de ces catégories pour échanger avec eux sur les

joueuses, la filière et sur les contenus de formation de la jeune joueuse.

L'encadrement assuré par des CTF, a pour objectif de les amener vers une expertise de l'entraînement et de la détection, pour ce faire il a été décidé de prendre le temps nécessaire à leur formation. Les effets sur leur comité sont indéniables.

POLE ESPOIR FÉMININ

Renouveler l'équipe de France et la ligue professionnelle (LFH).

Participer à l'élévation du niveau de nos clubs en championnat national.

23 joueuses sont inscrites dans la structure, sur 4 générations : 8 sont collégiennes et 15 vont de la seconde à la terminale (de 2001 à 1999). Seuls le Tarn-et-Garonne et le Tarn ne sont pas représentés cette saison. Ces jeunes ont vécu de 4 à 6 entraînements par semaine « pôle » (4 jours), soit de 8h à 11h d'entraînement, plus l'entraînement club le vendredi soir et les matchs le week-end.

Les joueuses repérées par la filière nationale :

Les Équipes de France :

Cadette (filles nées en 2001/2000) :

Cloé Lahille (Tournefeuille, issue de Pays de Neste, niveau N3F) 5 sélections

Yasmine Massa (Tournefeuille, issue de Pays de Neste, niveau N3F) 1 sélection

Fanny Pigal (Tournefeuille HB) 1 sélection

Amélie Bories (Tournefeuille HB) 1 sélection

Lalie Brouillet (Quint, issue de Millau et Rodez, niveau N2F) 1 sélection

Jeunes (filles nées en 2000/2001) :

Lalie Brouillet (Quint, issue de Millau et Rodez, niveau N2F) 2 sélections

Les stages Nationaux :

Stage National 1, (filles nées en 2002) les 64 meilleures françaises de la génération, repérées lors du tour de zone Inter-Ligues :

Ines Segur (Toulouse FH, niveau de jeu -18CF, athlète du Pôle Espoir)

Dagui Assana (Toulouse FH, niveau de jeu -18CF, athlète du Pôle Espoir)

Océane Valat (Toulouse FH niveau -18CF, issue de Rieux/Volvestre)

Lucie Kloda (Tournefeuille HB, niveau -18CF, athlète du Pôle Espoir).

Remplaçante non sollicitée :

Cléa Rouget Pasquier (Tournefeuille HB, niveau -18CF, athlète du Pôle Espoir)

Stage de zone Sud Ouest (filles nées en 2001) repérées aux

Interpôles, stage support à la détection pour le SN2.
Pawliez Kétsia (Gramat HB, niveau -18CF)
Bories Amélie (Tournefeuille, niveau N3F)
Pigal Fanny (Tournefeuille, niveau N3F)
Kamtchueng Julienne (Toulouse FH, niveau -18CF)
Manoela Révina Laurynda (Rodez, issue de Cahors, niveau -18CF)
Chloé Lahille a été laissée au repos car déjà sollicitée en France Cadette.

Stage National 2 (filles nées en 2001) les 64 meilleures Françaises de la génération, revue d'effectif pour constituer l'équipe de France Cadette pour les opérations estivales, ou pour les meilleures intégrer l'équipe de France jeune aux championnats d'Europe :

Pawliez Kétsia (Gramat HB, niveau -18CF)
Bories Amélie (Tournefeuille, niveau N3F)
Pigal Fanny (Tournefeuille, niveau N3F)
Chloé Lahille (Tournefeuille HB, issue de Pays de Neste, niveau N3F)

Stage National 3, (filles nées en 2000, 1999) les 64 meilleures Françaises de ces générations, stage qui réunit les meilleures 1ère et terminales associées à la participation dans l'encadrement, des cadres des centres de formation, pour y orienter les meilleures.

Chloé Pugliese (Toulouse FH, issue des Côteaux, niveau N1F) en contact avec 2 centres de formation, pas encore finalisé à cette date.

Lalie Brouillet (Quint, issue de Millau et Rodez, niveau N2F)
Yasmine Massa (Tournefeuille, issue de Pays de Neste, niveau N3F)

Les Interpôles de zone (PIFO, Poitou-Charente, Centre, Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées) :

Organisés à Chambray les Tours du 12 au 15 janvier 2017 :
Une 4ème place sur 6, pour cette jeune équipe qui ne comptait dans ses rangs que 2 terminales nées en 1999, 5 1ères nées en 2000, 5 2nd nées en 2001 et 2 collégiennes nées en 2002. La jeunesse de l'effectif est là aussi une satisfaction, souvent les équipes qui se distinguent sur cette compétition sont constituées pour leurs joueuses majeures, de terminales. Les courtes défaites face aux meilleures laisse présager de meilleurs résultats à suivre !
Il est à noter que 9 joueuses de l'effectif jouent déjà dans des championnats Nationaux sénior : 2 en N1F, 1 en N2F et 6 en N3F, les 5 autres en -18CF.

Évolutions prévues :

Mettre en place le nouveau cahier des charges du PPF (Parcours de Performance Fédéral)

- 2 sites d'accession à Toulouse et à Nîmes, pour les 4^{ème}, 3^{ème} et 2nd.
- 1 seul site d'excellence à Toulouse, pour les 1^{ère} et terminales + quelques 2nd.

Effectif pôle 2016/2017 :

NOM	Prénom	Né	Club d'origine	Club actuel	Niveau de jeu	Sélection
AMARDEILH	LISE	17/09/1999	St Girons	Toulouse FH	N1F	SDZ
PUGLIESE	CHLOE	06/02/1999	Les Côteaux	Toulouse FH	N1F	France Cadettes, SN3, SN2, SN1, SDZ
BROUILLET	LALIE	22/05/2000	Millau	Quint	N2F	France Jeune et Cadette, SN3, SN2, SN1
GUIBBERT	LISA	11/10/2000	Tournefeuille	Tournefeuille	N3F	SN2, SDZ
MASSA	YASMINE	10/05/2000	Pays de Neste	Tournefeuille	N3F	France Cadette, SN3, SN1
JEUNEHOMME	EMMA	08/02/2000	Les Côteaux	Toulouse FH	-18CF	SN1, SDZ
MELKA	MAÉLYS	01/04/2000	Lomagne	Tournefeuille	-18CF	
SOUBIES	JULIE	03/02/2000	Bagnères de big	Toulouse FH	N1F	SDZ, SN2
PAWLIEZ	KETSIA	31/05/2001	Gramat	Gramat	-18CF	SDZ, SN2
ARINO	EMMA	13/05/2001	St Affrique	Rodez	-18CF	
PIGAL	FANNY	13/12/2001	Tournefeuille	Tournefeuille	N3F	France Cadette, SN2, SDZ
CALMES	YELENA	30/05/2001	Rodez	Rodez	-18CF	
BORIES	AMELIE	26/03/2001	Tournefeuille	Tournefeuille	N3F	France cadette, SN2, SDZ, SN1
LAHILLE	CHLOE	29/07/2001	Pays de Neste	Tournefeuille	N3F	France Cadette, SN2, SDZ, SN1
KAMTCHUENG	JULIENNE	11/05/2001	Toulouse FH	Toulouse FH	-18CF	SDZ
MANOELA REVINA	LAURYNDA	22/12/2001	Cahors	Rodez	-18CF	SDZ
VEDERE	CHARLOTTE	25/07/2002	Pays de Neste	Pays de Neste	-18reg	
ASSANA	DAGUI	03/04/2002	Toulouse FH	Toulouse FH	-18CF	SN1
LONGO PRISSE	ORANE	25/05/2002	Lourdes	Pays de Neste	-18reg	
VALAT	OCEANE	15/01/2002	Rieux Volvestre	Toulouse FH	-18CF	SN1
SEGUR	INES	17/04/2002	Toulouse FH	Toulouse FH	-18CF	SN1
KLODA	LUCIE	26/03/2002	Tournefeuille	Tournefeuille	-18CF	SN1
ROUGET PASQUIER	CLEA	01/03/2002	Tournefeuille	Tournefeuille	-18CF	

N : National
R : Région
F : Féminin
CF : Championnat de France
SN : Stage National
SDZ : Stage de Zone

Sandrine Boulesteix
CTS Midi-Pyrénées
et
Didier Bor
CTF Ligue Midi-Pyrénées

EXCELLENCE SPORTIVE MASCULINE

DÉTECTION RÉGIONALE «DETECTER - EVALUER - ORIENTER »

CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVALUATION (CREE)

Renforcer la formation des meilleurs du moment et des « profils » de demain, les sensibiliser à une culture d'exigence et des repères de haut niveau.

Permettre aux jeunes que l'on a repérés de se construire un projet d'entrée en pôle cohérent.

Centre d'entraînement et d'évaluation (CREE) a comme vocation d'entraîner les joueurs de première année de pôle en intégrant les jeunes à fort potentiel souhaitant postuler au Pôle espoir.

Cette année, une quinzaine de garçon été concernés :

- Trois joueurs nés en 2002, déjà en structure pôle.
- Une dizaine de joueurs nés en 2002, 2003 et 2004, ayant comme projet d'intégrer la structure pôle pour la rentrée 2017-2018.

Les entraînements partagés entre le CREE et le Pôle espoir (tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires, au lycée R. Naves) permettent une collaboration pertinente entre ces deux structures. Le contenu des séances est personnalisé et adapté aux besoins de chaque joueur.

Le retour à la fin de chaque cycle de travail (en plus des échanges réguliers avec les jeunes), est ponctué par un bilan individuel, évaluant le jeune au regard des caractéristiques nécessaires pour rester ou pour intégrer le Pôle Espoir.

SÉLECTION RÉGIONALE

Détecter les joueurs « à profil » et les accompagner vers le Projet de Performance Fédéral (stages fédéraux, pôle espoir...), au travers de moments de stages et de compétitions. Constituer une équipe avec les meilleurs du moment et les joueurs « à profil » pour représenter (pour la dernière fois avant la nouvelle réforme) la région Midi-Pyrénées aux Interligues.

Courant saison sportive 2016-2017, trois stages de travail ont été organisés pendant les vacances scolaires (28-30 août et 24-27 octobre 2016 à Montech et 13-15 février 2017 à Toulouse) regroupant les générations 2002 et 2003. Ces rassemblements nous ont permis de travailler avec une quarantaine de joueurs, dont une dizaine de garçons nés en 2003.

7 départements ont été représentés par leurs clubs respectifs : L'Ariège (09) : HBC Pamiers.

L'Aveyron (12) : Roc Aveyron HB.

La Haute Garonne (31) : Fenix Toulouse HB, AS L'Union, Tournefeuille HB, Bruguère, HC La Salvétat.

Le Gers (32) : HBC L'Isle Jourdain.

Le Lot (46) : Stade Cadurcien HB.

Les Hautes Pyrénées (65) : Pays des Nestes HB, Tarbes Pyrénées HB, US Rabastens de Bigorre.

Le Tarn (81) : SA Rabastens Coufouleux HB, Gaillac HB, HBC Albi, US Carmaux-Vers HB.

Tous les entraînements, les retours vidéo, les travaux théoriques pendant les stages et le coaching en compétition étaient assurés par le Jean-Sylvain Barbe, CTF CD 82, accompagné de Daniela Petkovic, CTF Ligue.

Plusieurs entraîneurs de clubs de ces catégories sont venus aux regroupements régionaux pour échanger sur les joueurs, la filière et sur les contenus de formation du jeune joueur.

Les regroupements ont aussi servi de support à la formation de Jeunes Arbitres.

La compétition Interligues (5 matchs intensifs et accrochés en 4 jours) pour la génération 2002 s'est déroulée du 23 au 26 février 2017 à Saint-Junien (Limousin). Malgré un début de compétition compliqué (3 défaites de 3, 4 buts), en partie par manque d'habitude de ce niveau d'exigences, le groupe a progressé tout au long de la compétition pour en finir sur deux belles prestations contre Limousin et Poitou-Charentes.

RÉSULTATS COMPÉTITION INTERLIGUES :

Midi-Pyrénées - Centre 20-24

Midi-Pyrénées - Aquitaine 25-28

Midi-Pyrénées - PIFO 20-23

Midi-Pyrénées - Limousin 34-17

Midi-Pyrénées - Poitou-Charentes 22-18

CLASSEMENT :

1 PIFO

2 Aquitaine

3 Midi-Pyrénées

4 Centre

5 Poitou-Charentes

6 Limousin

CONVOCATIONS SÉLECTIONS NATIONALES :

À l'issue de la compétition Interligues, 3 joueurs de notre sélection sont retenus pour le premier stage national SN1, regroupant les meilleurs joueurs de France nés en 2002 à Belfort du 1 au 5 mai 2017 :

JARGEAC Dorian, arrière gauche, Gaillac HBC (81), Pôle espoir CAMPOURCY Leo, arrière gauche, Fenix Toulouse HB (31)

COULOMBEL Titouan, ailier droit, Bruguères OC 31 est retenu sur la liste de remplaçants

POLE ESPOIR MASCULIN

Renouveler l'équipe de France et sa ligue professionnelle.

Participer à l'élévation du niveau de nos clubs en championnat national.

EFFECTIF

Cette année, 20 joueurs sont inscrits dans la structure, sur 4 générations : 1 seul collégiens (nés en 2002, en 3e) et 19 vont de la seconde à la terminale (de 1999 à 2002). Ces jeunes ont vécu de 7 à 9 entraînements par semaine « pôle » (4 jours au pôle et le vendredi en club), soit de 9h à 12h d'entraînement hebdomadaire.

ENJEUX



Nous cherchons à faire émerger le plus possible, chez chacun des joueurs, les qualités fondamentales du haut niveau décelées en amont de leur entrée en pôle : leur mental de compétiteur, leur potentiel athlétique et leur capacité perceptive et décisionnelle.

Nous avons des obligations de résultats à moyen terme (amener le plus de joueurs à haut niveau) et des repères tout au long du parcours (les performances en clubs et les participations aux stages nationaux).

Cette saison, nous avons profité des compétitions de référence (tournoi de Poitiers pour les plus jeunes, interpôles pour les plus âgés) pour les confronter à la gestion du stress, face à des joueurs aux profils plus aguerris que les nôtres.

Concernant les joueurs de pôle retenus en sélection nationale :

- Génération 1999 : Eustache SEPULCHRE (Tournefeuille, pivot) et Joseph BARREAU (Balma-origine L'Union, ailier droit) ont fait partie de la sélection de zone Sud-Ouest.
- Génération 2000 : Simon CANTOURNET (Tournefeuille, gardien), Quentin PUGLIESE (L'Union, demi centre) et Matthieu MARMIER (Balma-origine Montauban, arrière droit) sont en sélection nationale et sont listés parmi les 50 meilleurs français pour la saison prochaine.
- Génération 2001 : Pas de joueur retenu à ce jour.
- Génération 2002 : Dorian JARGEAC (Gaillac, arrière gauche) a participé au premier stage national.

ORGANISATION ET CONTENUS DE TRAVAIL

Le Pôle est organisé pour permettre à chaque joueur de vivre des moments susceptibles de développer son potentiel : Le niveau des partenaires, des adversaires, les moments de compétitions, d'évaluations, les contenus abordés... contribuent à l'épanouissement des "talents" de demain.

Ainsi les contenus de travail suivent les orientations fédérales, tant sur la préparation athlétique et le développement mental que sur les thématiques handballistiques avec, dans le détail, les axes suivants abordés en priorité :

- Une défense étagée 1-5 "intentionnelle", où l'analyse du rapport de force est un préalable aux distances de duels et aux intentions qui les induisent. (la 0-6 doit rester un temps "deux" tactique).
- Une projection vers l'avant recherchée dès la récupération de la balle, afin de mettre en crise de temps l'organisation de repli ou du repositionnement de l'adversaire autour de sa zone.
- Des lancements de jeu en attaque placée à base d'ouverture d'espace, d'enchaînement de tâches, de modification du dispositif offensif (5 autour et 1 dedans vers 4 autour et 2 dedans).

Les jeunes sont en pleine croissance pendant ces années en structure ; l'adaptation est une préoccupation permanente.

La stratégie d'encadrement est restée la même : Exigence de haut niveau, personnalisation du travail et approche prophylactique.

Les relations avec les clubs deviennent progressivement de véritables collaborations :

- Le fait de permettre à nos jeunes évoluant déjà en sénior nationale, de sortir en semaine pour s'entraîner, complète efficacement leur formation.
- La préoccupation est partagée avec eux concernant les instabilités liées aux poussées de croissance.

Effectif pôle 2016/2017 :

NOM Prénom	Né en	Poste	Club d'origine	Club actuel	Niv de jeu	Sélection
THEODOLIN Grégoire	1999	DC	Nestes	Tournefeuille	Prénat	
BARREAU Joseph	1999	ALD	L'Union	Balma	N3	IZP
TOURNIER Nathan	1999	ARG	Quint	Tournefeuille	Prénat	
SEPULCHRE Eustache	1999	PV	Tournefeuille	Tournefeuille	Prénat	IZP
BAH GUEYE Abdoulaye	2000	ARG	Fenix	Fenix	18N	
ORTET Alexandre	2000	GB	Muret	Fenix	18N	
MARMIER Matthieu	2000	ARD	Montauban	Balma	N3	U17
CANTOURNET Simon	2000	GB	Tournefeuille	Tournefeuille	Prénat	U17
COHN Sacha	2000	ALD	La Salvetat	Tournefeuille	18N	
PUGLIESE Quentin	2000	DC	L'Union	L'Union	18N	U17
ALVAREZ Thomas	2000	GB	Pamiers	L'Union	18N	
BAH GUEYE Karim	2000	ARD	Fenix	Fenix	18N	
ANGORAN Samuel	2000	ALG	Rodez	Rodez	18N	
BURDESE Clément	2001	ALD	Montauban	L'Union	18N	
SIX GUIMPIED Eliot	2001	ARG	Gaillac	L'Union	18N	
CINIER Jules	2001	PV	Fenix	Fenix	18N	
BOUDINET Théo	2001	ALG	Valence d'Agen	Tournefeuille	18N	
JARGEAC Dorian	2002	ARG	Gaillac	Gaillac	18R	IZL
ESTEVEZ DENAT Paco	2002	DC	Montauban	L'Union	18N	
LEON Kilan	2002	PV	Millau	Rodez	18N	

N : National

R : Région

SN : Stage National

IZP : Interzone Pôle

IZL : Interzone Ligue

U17 : EDF Moins de 17 ans

Vincent Griveau
 CTS Midi-Pyrénées
 et
 Daniela Petkovic
 CTF Ligue Midi-Pyrénées

ARBITRAGE

Président : Jean-François MANGIN
Membres : Bouziane BELARBI, Camille HUE, Grégory COT,
Christophe RIGAU, Aurélien SALVADOR, Christian SELTZ
Secrétaire de commission : Arnaud BOUTEILLER

FONCTIONNEMENT INTERNE

Deux réunions CRA/CDA ont eu lieu cette saison.
Ces réunions se veulent être des moments d'échanges entre la CRA et les CDA.
Trois autres réunions à la Ligue ou à Blagnac ont été organisées entre les membres de la CRA.

BUDGET - INVESTISSEMENTS - OPÉRATIONS

Le budget de la CRA est identique à l'année précédente soit 15 000 €.
Le budget se décompte comme suit
Suivis et stages 13 000 €
Fonctionnement 2 000 €

Il a été décidé de scinder en deux les frais de suivis afin de faire apparaître les frais accompagnateurs des JA et les suivis des Arbitres. Ce qui représente un budget global de 6 569,30 euros (4565,02+2004,28).
La CRA a décidé d'octroyer une aide de 1000 euros par arbitre au binôme Bondon/Marty.
Les frais de fonctionnement ont augmentés 1 020,30 euros par rapport à l'année précédente. La CRA a décidé d'allouer une dotation de 785,10 euros au Label Ecole d'arbitrage.
Globalement la situation de la CRA est bonne puisque le bénéfice est de 605,58 euros pour l'Année 2016 contre 2528,27 euros pour l'année 2015 si nous prenons en considération le fait d'avoir accordé une dotation de 2000 euros pour le binôme bondon/Marty qui vient amputer d'autant le résultat pour l'exercice.

	Année 2016	Année 2015
Budget	15 000,00	15 000,00
Stages (jeunes + Adultes)	-5 353,38	-5 972,99
Suivis (Jeunes + Adultes)	-4 565,02	-5 622,30
Frais Accompagnateurs	-2 004,28	0,00
Fonctionnement - Déplacement	-2 861,74	-1 841,44
Participation aux frais (Stages)	390,00	965,00

Commande groupée Hummel :

Pour la 8ème année consécutive, nous avons proposé aux arbitres régionaux une commande groupée de tenues d'arbitrage Hummel-FFHB.
Tous les arbitres susceptibles d'arbitrer au niveau national se sont dotés des tenues Hummel officielles via l'offre proposée ou par leurs propres moyens.
Le montant total de cette commande est de 10012,90 € « Paiement clubs ou arbitres hors budget CRA ».
Le revendeur pour cette opération, le magasin INTERSPORT

à Labège, a offert un sifflet FOX et un carton bleu, en plus des tarifs préférentiels, pour toute commande comportant un maillot d'arbitre Hummel-FFHB.
Pour diminuer les soucis d'approvisionnement avec le fournisseur Hummel, la commande a été passée en fin de saison dernière pour avoir une livraison au stage de début de saison.

DÉSIGNATIONS

La CRA utilise le site fédéral ihand pour la gestion des disponibilités et des désignations d'arbitres.
Il permet aux arbitres de renseigner leurs disponibilités, de leur envoyer les désignations, de visualiser en ligne les suivis effectués par les observateurs, d'effectuer les rapports d'arbitres, de stocker et consulter la documentation nécessaire pour l'arbitrage.
Tous les arbitres régionaux ont été informés des pré-requis pour pouvoir être désignés par la structure d'appartenance, sur les compétitions nationales ou régionales :
Etre licencié
Renseigner ses disponibilités sur ihand.
Effectuer les tests physiques et écrits obligatoires au stage de début de saison qui a eu lieu à Quint Fonsegrives (un stage de rattrapage a été organisé à Saint Jory).
Le statut des arbitres régionaux (grade R) n'a été activé dans Gesthand qu'après avoir effectué les tests obligatoires de début de saison.

Comme la saison précédente, la CRA a demandé une attestation écrite sur l'honneur, à chaque président de CDA, validant la réalisation des tests physiques et écrits obligatoires des arbitres de leur structure officiant dans les championnats honneurs régionaux +16M et 16F et -18M et F. Cette procédure est également en place au niveau fédéral pour les arbitres régionaux susceptibles d'être désignés sur des compétitions nationales.

Cette saison nous avons 1 binôme dans la filière R1N qui sera promu dans le groupe National G4 la saison prochaine. Une diminution d'arbitres R1 disponibles est clairement ressentie avec une obligation de recomposer les binômes pour pouvoir couvrir les rencontres. Le problème n'est pas nouveau mais il a tendance à s'amplifier. Les contraintes personnelles (activité professionnelle) et sportives (coach-arbitre et joueur-arbitre) sont les causes majeures pour ce groupe d'arbitres. Dans l'ensemble, le manque de disponibilité se fait ressentir chez les seniors comme chez les jeunes, notamment en fin de saison.

Il y a eu des matchs sur lesquels aucun arbitre n'a été désigné pour diverses raisons (manque d'arbitres disponibles ou validation tardive de reports hors délai). Le règlement prévoit ce cas-là (carence d'arbitre) et la règle doit être appliquée à chaque fois que le cas se présente.
Il est à signaler quelques retours de convocations cette saison, la CRA en a comptabilisé 4 jusqu'au 13 mai 2017. Les personnes concernées ont été pénalisées (1 match en moins par retour) sur le nombre d'arbitrages comptant pour la CMCD de leur club. Les arbitres concernés et leurs clubs ont été informés par courrier.

Voici un tableau qui résume le potentiel permettant de réaliser les désignations.

	R1	R2	R3	JA
Potentiel arbitres CRA	14 binômes	6 binômes	7 binômes	12 binômes
	6 solos	0 solo	3 solos	1 solo
Arbitres régulièrement dispos	7 binômes	4 binômes	5 binômes	4 binômes
	4 solos	0 solo	1 solos	0 solo

Comme les saisons précédentes, les championnats honneurs et les coupes MP et Metton +16 M et F, jusqu'au 1/16 finale inclus, étaient délégués aux huit comités sauf en cas de doublon avec un match désigné par la CRA.

La CRA a effectué 1069 désignations (au 13 mai 2017) d'arbitres régionaux sur les compétitions nationales déléguées et régionales.

Saison 2016-2017 (au 13 mai 2017)	
Désignations C.R.A	Désignations (championnats Honneur et coupe MP) déléguées aux 8 comités
1069	830

Nous avons comptabilisé 13 rencontres non couvertes au 13 mai 2017.

FORMATIONS

FORMATION DES ARBITRES ADULTES

Stage de rentrée

Il s'est déroulé le dimanche 28 août 2016 de 9h30 à 17h à Quint Fonsegrives.

Au programme : test théorique (QCM), test physique et consignes de début de saison. Il faut avoir passé ces tests pour pouvoir arbitrer au cours de la saison.

Un stage de rattrapage s'est déroulé le Samedi 17 septembre 2016 Au gymnase Omnisport de Saint Jory.

Stage de fin de saison

Il s'est déroulé le dimanche 25 juin 2017 de 9h30 à 16h30 à Toulouse.

EVALUATION DES ARBITRES

Chez les arbitres, les suivis sont une circonstance de formation continue, mais également un temps d'évaluation de la performance, afin de vérifier l'adéquation entre la compétence de nos arbitres et le niveau de jeu, sur lequel ils sont censés officier prioritairement (modulo les indisponibilités, voir au chapitre désignations), suivant un référentiel élaboré, au niveau régional, par la CCA.

R1 : 12 binômes désignés en priorité sur N3F et PNM

R2 : 6 binômes désignés en priorité sur PNF et ERM

R3 : 7 binômes désignés en priorité sur ERF et HRM

Solos : 10 Personnes

JA régionaux : 12 binômes désignés en priorité sur CF -18.

FORMATION DES ARBITRES JEUNES

Stage de rentrée

Il s'est déroulé le 28 août 2016 de 9h30 à 17h à Quint Fonsegrives. Au programme : test théorique (QCM), test physique et consigne de début de saison. Il faut avoir passé ces tests pour pouvoir arbitrer au cours de la saison.

Stages de perfectionnement

Les 25 et 26 mars 2017 à Toulouse

Programme :

Samedi matin : Intervention Théorique d'un technicien

Samedi après-midi : Arbitrage pour certains et suivis pour les autres

Samedi soir repas en commun au Bowling après la rencontre de N3M Balma - Asson arbitrée par Bondon/Marty Hébergement à l'Hôtel B and B de la cité de l'espace

Dimanche matin : Retour sur les rencontres de la veille (vidéos)

Dimanche après-midi : Arbitrage pour certains et travail sur thèmes pour les autres

LABEL ECOLE D'ARBITRAGE

Cette année l'attribution des labels école d'arbitrage a une nouvelle fois été modifiée. Les clubs devaient réaliser une demande de labels puis par l'intermédiaire d'une extraction des données de Gest'hand une proposition de labels a été faite puis validée.

ACTIONS TERRITORIALES

Interdépartementaux à Albi

20 Jeunes arbitres venant des 7 comités ont participé à la compétition et à la formation lors de cette compétition.

FORMATION DES SUPERVISEURS

Christian SELTZ

Un Stage de superviseurs a été réalisé en début de saison (septembre 2016)

Une réunion aura lieu le 18 juin 2017 (« Conseil de promotion »), afin de constituer les groupes par niveau de performance pour la saison 2017-2018.

De manière générale, ces réunions ont pour objectifs de :

Discuter des suivis

Déterminer les potentialités au niveau des binômes selon des critères prédéfinis (référentiel) mais aussi tests écrits et physiques, disponibilité...

Etablir les promotions au niveau des groupes

FORMATION DES OFFICIELS DE TABLE

Des formations d'officiel de table de marque effectuées par Jean-Philippe Dubedout :

11.09.2016 à Balma 36 personnes

02.10.2016 à Balma 9 personnes

11.11.2016 à Billère (64) 17 personnes

RELATIONS AVEC LES INSTANCES FEDERALES

Relations avec la CCA et le secteur sud-ouest

Contingent de Midi-Pyrénées œuvrant pour l'arbitrage au niveau national :

Jean-Philippe DUBEDOUT

Délégué EHF (Européen)

Juge Délégué Technique

Formation des officiels de table et délégués,
Membre de la commission nationale des Statuts et de la réglementation

Xavier LAHIGUERA
Juge Délégué National

Bouziane BELARBI
Juge Délégué National
Label école d'arbitrage pour le secteur sud-ouest

Christian SELTZ
Superviseur national,
membre du secteur sud-ouest et responsable du groupe G4

Florian LEVY / Aurélien SALVADOR (arrêt pour raison de santé) - Arbitres G3
Ludovic DELAUNAY Arbitre G3

Karine BEZIAT - Samira BEDRI Arbitres G4

Mylène DELPLNAQUE G4 remise à disposition à mi saison

Damien BONDON - Hugo Marty Arbitres R1N saison 2016/2017, G4 saison 2017/2018

Christophe RIGAU
Responsable désignations ligue et délégation CCA
Relation avec le secteur

Arnaud BOUTELLER
Chargé de mission arbitrage à la Ligue

Jean-François MANGIN
Président de la Commission Régionale d'Arbitrage

NOUVELLES FORMES DE PRATIQUES

Présidente : Hanane FATHI-CROSLAND

Hand « Loisir »

Huguette GAETAN, Malek YANAT

Challenge Autan Corporatif Féminin et Masculin

Patrice LESONGEUR, Hanane FATHI-CROSLAND

Hand'Ensemble - Événementiel

Hanane FATHI-CROSLAND, Sébastien DREVET

MONDIAL 2017 - ACTIONS PÉRIPHÉRIQUES RENCONTRES NATIONALES DU HANDEMBLE

Les Rencontres Phénoménales HandEnsemble symbolisent la pratique du handball pour tous dans la mixité. À ce titre, la priorité de la Fédération Française de Handball est de proposer un maximum de temps de jeu aux pratiquants avec un règlement adapté favorisant la notion de plaisir dans le jeu et d'équité. Les formules de rencontres sont donc centrées sur le jeu et non sur l'aspect compétitif : pas de classement ; pas de délivrance de titre ; liaison avec l'arbitrage et nécessité d'y associer des arbitres des territoires. Pour son retour sur la manifestation nationale des Rencontres du HandEnsemble, la Ligue Midi-Pyrénées de Handball a profité d'un contexte exceptionnel pour en faire une fête de tous les instants. Les deux équipes représentant Midi-Pyrénées ont été sélectionnées dans les clubs de :

- HBC Roques sur Garonne pour le hand'fauteuil
- RDV Aveyron HB pour le hand'adapté

Ces deux équipes ont passé un week-end inoubliable en région parisienne puisque les joueuses et joueurs ont pu disputer pas moins de 13 matches, prendre part à une manifestation nationale de renommée en côtoyant des adversaires de toute la France et enfin assister à un 1/8e de finale du Championnat du Monde opposant l'Allemagne au Qatar.

PLACES SOCIALES

Le dispositif « Tous Prêts Handball », mis en place par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, lançait un appel à projets pour les associations, affiliées ou non à la Fédération Française de Handball pour le développement et la promotion du handball en France, en vue de gagner des places pour les matches du Championnat du Monde ayant lieu à Montpellier et Paris.

Cette dotation venait récompenser les meilleurs projets d'animation autour du Championnat du monde de handball 2017 s'inscrivant dans une démarche éducative, citoyenne et durable, associant le plus grand nombre autour des valeurs que sont le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité. Les clubs et comités suivants ont obtenus des places.

Fenix Toulouse Handball, Toulouse Féminin Handball, Stade Cadurcien Handball, RDV Aveyron Handball, Handball Club Albigeois, Saint Girons Handball, Amicale Laïque Valence d'Agen, HBC Villefranche de Rouergue, Sud Toulousain Handball, Jeunesse Sportive Gramatoise, HBC Saint Céréen

- Rieux Handball Volvestre, HBC Muret, Comité Départemental de l'Aveyron, Un maillot pour la Vie

LA CARAVANE DU HAND

Suite à la Tournée Phénoménale, tournée nationale organisée par la FFHB qui a fait halte à Albi les 29 et 30 avril 2016, la Ligue Midi-Pyrénées était soucieuse d'offrir une continuité dans le dispositif événementiel. Une tournée Midi-Pyrénées a donc été organisée avec la Caravane du Handball. Au total, c'est 21 étapes dans les

clubs qui ont vu le jour : Toulouse, Montauban, Rieux Volvestre, Millau, Valence d'Agen, Lannemezan, Gramat, Figeac, Samatan, Rodez, Castres, Graulhet, Onet le Château, Villefranche de Rouergue, Gourdon, Bagnères de Bigorre, Condom, St Céré, Auch, Soues.

LES ANIMATIONS DES CLUBS LIÉES AU MONDIAL

Parmi les animations organisées par les clubs en marge du Championnat du Monde on peut noter :

- La Mondiallette organisée le 28 janvier 2017 par le TFH
- Le Mondialito organisé les 21 et 22 janvier 2017 par le Fénix Toulouse Handball
- Des retransmissions de matches du Mondial à : Saint-Céré, Saint Sulpice, Toulouse, L'Union, Albi

CHALLENGE AUTAN MASCULIN

- Quatre poules géographiques ont été créées pour cette saison. Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour les finales, Union Sportive Carmaux Vers, Roques sur Garonne, HBC Pechbonnieu, HB Pamiers. Les demies finales ont lieu la semaine du 15 mai au 19 mai. Les finales auront lieu la semaine du.... Les frais d'arbitrage sont pris en charge par la Ligue comme les années précédentes.
- Challenge Autan Corporatif Féminin
- Deux poules sur la première phase qui s'est terminée le 3 février 2017. Sur la deuxième phase il y a eu une poule «haute» six équipes, une poule «intermédiaire» 4 équipes, une poule six équipes «promotion». Le premier de la poule «haute» sera sacré championne du challenge Autan Corporatif Féminin.
- Challenge Corporatif
- Cette saison, au vu du nombre d'équipes engagés, j'ai pris la décision de faire une poule unique. Le premier de la poule sera sacré champion du challenge Corporatif.
- Pour la saison à venir, rencontrer les responsables des comités en charge de la pratique Loisir afin de les informer sur cette pratique compétitive de semaine.
- Proposer une pratique compétitive au niveau départemental durant les deux phases et organiser des finalités régionales regroupant les premiers de chaque poule autour d'un tournoi.
- Convier à ce tournoi des entreprises (à potentiel partenaires) pour promouvoir la pratique corporatif.

FRANCE - SLOVÉNIE

Réception à Toulouse de la rencontre France-Slovénie le 6 janvier 2017.

Hanane FATHI-CROSLAND
Présidente de la commission
nouvelles formes de pratiques

DISCIPLINE

Président : Thierry BROUSSES

Membres :

Mmes : MAGNA Régine et ROUAULT Audrey

MM : ARBETTI Fabien, BOUYSSONNIE Yannick, CAVALLIN Christian, CICUTO Joël, CRUZ Thomas, GREUTE Rémi, PALLEC Gautier, TENREIRO Richard.

Instructeurs : GREUTE Rémi, MIQUEL Robert, PALLEC Gautier.

Secrétaire de séance et de commission : Mme MAMEA SALIS Christine.

Nombre de dossier par catégorie

+16M 23; +16F 4

-18M 3; -18F 4

-15M 4; -15F 0

-13M 0; -13F 2

Autan 3

INTRODUCTION :

Il semble important de préciser que cela fait 5 ans qu'étant à la tête de cette commission et avec quasiment les mêmes membres depuis le début, le petit historique ci-dessous est le reflet de l'évolution de certains comportements dans notre sport au cours de ces dernières années.

Quand bien même, il est d'usage de dire que certains comportements sont à l'image de l'évolution de la société, rien n'oblige les différents acteurs de notre sport à avoir des agissements plus que répréhensibles.

Notre commission se retrouve donc confrontée à devoir prendre des décisions sur des dossiers qui s'éloignent de plus en plus du domaine du fait de jeu, pour entrer dans certains cas quasiment dans de l'extra sportif.

L'image qui est alors donnée d'un sport cité en exemple pour son palmarès, sa formation, son esprit d'équipe, est alors ternie par des comportements qui non content d'être inadmissibles sont aussi bien souvent minimisés par les mis en cause, voire avec un certain aplomb contestés alors que les faits sont prouvés et avérés.

Cet état des « lieux » est le ressenti unanime des membres qui composent cette commission.

RÉCAPITULATIF SUR 5 ANS :

2012/2013 : 27 dossiers

2013/2014 : 45 dossiers

2014/2015 : 62 dossiers

2015/2016 : 68 dossiers

2016/2017 : à ce jour 22/05/17 : 38 dossiers plus à minima 9 à venir sur les commissions de juin.

SANCTIONS :

2014/2015 : 1 demande de radiation à la FFHB, 85 dates fermes, 53 dates avec sursis, 3 huis clos fermes, 6 huit clos avec sursis, 3 avertissements et 14 sans suite.

2015/2016 : 108 dates fermes, 83 avec sursis, 2 huis clos fermes, 10 avertissements et 22 sans suite.

2016/2017 : 68 dates fermes, 58 sursis, 3 huis clos sursis et 5 sans suite. Saison non clôturée dossiers de Juin à venir.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :

Le travail administratif de l'ouverture à la clôture du dossier est variable en fonction des affaires à ouvrir, si cela peut s'avérer assez rapide sur des dossiers simples de faits de jeu en l'occurrence, il en est tout autrement sur des dossiers complexes soit car de nombreux mis en cause ou de part la gravité des faits reprochés. Pour 2016/2017 vous trouverez ci-dessous les dossiers clôturés ou en cours (prévision juin) par catégorie d'âge.

Cette lecture brute des chiffres, doit être accompagnée de quelques précisions, en effet les mis en cause peuvent être tout autant des joueurs que des dirigeants, des entraîneurs ou le public.

Nous confirmons comme chaque année, que la commission ne « s'amuse pas » à chercher des dossiers, mais que ce sont les différents acteurs énoncés ci-dessus qui se chargent de fournir notre activité.

Au vue du nombre de licenciés et de rencontres jouées, nous pourrions avoir une lecture optimiste, qui nous ferait dire que 60 dossiers cela est bien peu, nous préférons sans être candide dire que cela est 60 de trop !!

Si une baisse sensible des dossiers semble se dessiner sur cette année, la commission est persuadée et même convaincue que tout les incidents ne sont pas soumis à sa connaissance.

Cela est simplement une alerte et non une recherche de dossiers supplémentaires. En effet il en va de la responsabilité de chacun (arbitres, dirigeants, entraîneurs...) de mesurer les événements qui doivent être portés à notre connaissance. la commission de discipline n'ayant pas vocation à servir à certains de régler des querelles de clochers ou autres règlements de compte....

Nous aurons cette saison 10 voire 11 commissions, la fin de saison avec les phases finales ou autres ayant tendance à amener son quota de dossiers.

CONCLUSION :

A l'orée de la saison 2017/2018 qui va être l'an I de la région Occitanie, la commission de discipline ne peut qu'attirer votre attention sur les dérives constatées au cours de ces 5 dernières années.

Nous sommes convaincus que nous devons travailler tous ensemble pour essayer de faire comprendre que nous sommes tous perdants à laisser se perpétuer des comportements inadmissibles.

Pour cela nous devons renforcer les liens entre les interlocuteurs. Nos interventions lors de stages d'arbitre ligue sont enrichissantes et nos liens doivent se renforcer avec l'arbitrage pour que chacun soit sensibilisé sur son rôle à tenir.

De même je renouvelle une demande effectuée l'an dernier, lors des différents stages à venir concernant les formations techniques pour les entraîneurs ou arbitres que ce soit ligue ou comité, où même sur des sélections une intervention conjointe arbitrage /discipline ne me semble pas superflue. Nous sommes de notre côté disponible et prêt à répondre à vos sollicitations.

Nous nous tenons bien sûr à la disposition des différentes commissions et des comités pour le même type de démarches. Cette démarche de notre part a un caractère d'informations et a pour unique objectif d'être dans de la prévention. En effet il nous suffit de constater lors de commissions, la surprise des mis en cause à l'énoncé de la sanction qu'ils peuvent encourir !!

Thierry BROUSSES

Président de la commission de discipline

CHAMPIONNATS TERRITORIAUX

Depuis 2012, les COC départementales et la commission régionale de Midi-Pyrénées formant une commission territoriale organisent les championnats territoriaux +16 masculins/ féminins.

Suite aux engagements, une centaine d'équipes est répartie en 4 secteurs équilibrés en nombre d'équipes et de déplacement. La saison se déroule en 2 phases

La première phase dite de brassage permet de dégager deux niveaux en masculins et féminins.

La deuxième phase de niveau donne accès aux phases qualificatives et à l'accession.

LES FINALITÉS

Les 1/2 finales jouées fin mai :

Prérégionale + 16 féminin :

HBC St Jean / HBC Muret

RIGNAC DV 12/ HBC Montech

Prérégionale + 16 masculin :

Pyrène HB / HBC Pins Justaret

Castres /Montauban

Excellence + 16 féminin :

St Gaudens / HBC Pins Justaret

Séverac le Château / Fronton

Excellence + 16 masculin :

St Gaudens / CIEL 31

L'Isle Jourdain/ROC Aveyron

Les finales jouées le 11 juin à Fontenille :

Finales excellences :

Masculins: l'Isle Jourdain/CIEL, vainqueur l'Isle Jourdain

Féminins: St Gaudens/Séverac le Château, vainqueur St Gaudens

Finales pré-régionales :

Féminins : Rignac/St Jean, vainqueur St Jean

Masculins: Montauban/Pin Justaret, vainqueur Pin Justaret

Ce championnat doit rester une ouverture est la compétition dans un esprit de convivialité.

Les finalités sont un moment de fête et de partage pour le territoire.

La volonté d'unir tout les comités vers un championnat commun fonctionne. Nous devons conserver cette formule et l'élargir à ligne occitanie.

C'est une belle aventure si on s'en donne tous ma peine.

Sylvie FAUGERES

COC 32

PROJET TERRITORIAL

AXE 1 - Vers une culture de l'excellence sportive partagée par tous sur tout le territoire

Responsables : Nadine Mercadier, Yvan Delbosc, Daniela Petkovic et Didier Bor

OBJECTIF : ORGANISER DES TEMPS D'ÉCHANGES ET DES OUTILS DE PARTAGE AVEC LES ENTRAÎNEURS DE CLUBS SUR L'EXCELLENCE SPORTIVE

ACTION 1

Organiser des temps d'échanges techniques pour des entraîneurs invités lors de moments définis pendant les rassemblements des sélections départementales et régionales et des entraînements CREE (Centre Régional d'Entraînement et d'Évaluation) et pôles.

Dans la continuité de l'année précédente :

Pour la filière masculine, tous les rassemblements régionaux étaient ouverts aux entraîneurs de clubs. Ils ont pu profiter d'observer les entraînements et d'échanger avec les cadres présents sur les contenus de formation du jeune joueur ainsi que sur la filière masculine.

Le CREE et le pôle espoir ont reçu régulièrement des visites d'entraîneurs en formation ou par simple démarche personnelle. Une douzaine d'entraîneurs s'est donc déplacée sur nos opérations régionales (stages régionaux, Pôle masculin et CREE) et territoriales (stages de secteur et d'intersecteurs), nombre auquel il faut ajouter quelques entraîneurs sur les rassemblements départementaux, dans l'ensemble des comités.

Les retours positifs des entraîneurs ayant participé à une ou aux plusieurs opérations régionales ou territoriales ont renforcé le maillage de notre territoire et favorisé une meilleure collaboration entre tous les acteurs.

Action à pérenniser.

Pour la filière féminine, les stages régionaux et territoriaux ont servi de support à cette action, ainsi que les entraînements du Pôle. Une quinzaine d'entraîneurs se sont déplacés sur les opérations régionales, territoriale et le Pôle, les échanges ont permis d'aborder la formation de la jeune joueuse et ses spécificités, ainsi que la recherche de profils particuliers. Les stages départementaux ont permis également de servir de support aux échanges avec les CTF en charge sur le plan local. L'expérience est très positive dans la démarche, l'approche de la détection et des contenus spécifiques au secteur féminin, permet de repréciser les particularités de la pratique féminine. La détection des jeunes talents nécessite un regard particulier, notamment lorsque les compétences handballistiques ne sont pas encore visibles...

ACTION 2

Animation / suivi des entraîneurs du réseau ainsi créé, en dehors des opérations de l'Excellence Sportive.

Tous les outils de communication (convocation, bilan et information, site de la Ligue, Terre de Handball, espace de partage filière masculine Pôle Espoir) fonctionnent.

ACTION 3

Utiliser les convocations (formulaires interactifs) pour faciliter les échanges, faire connaître ce dispositif et rappeler les points

de règlement

Le fonctionnement de l'année dernière a été satisfaisant, nous continuons dans la même démarche.

Pour l'ensemble des opérations de la filière masculine, il existe toujours un formulaire qui se remplit en ligne directement. Le dispositif est satisfaisant et allège considérablement le traitement administratif.

En ce qui concerne la filière féminine, nous continuons d'utiliser les courriers électroniques pour les convocations individuelles, et l'information aux clubs et comités se fait aussi par ce biais, ce qui permet une diffusion de l'information à tous les acteurs de la région.

ACTION 4

Flyer de présentation de l'ensemble des opérations liées au PES à construire avec le service communication, pour diffusion généralisée.

L'information est diffusée par l'intermédiaire de la Newsletter. La collaboration entre la cellule de la communication et l'excellence sportive continue de fonctionner.

ACTION 5

Création d'un espace de partage collaboratif du type Skydrive, pour échanges d'outils comme «les débats techniques» + «formation du jeune joueur en Midi-Pyrénées.»

L'espace de partage est construit et recense plusieurs documents textes ou vidéo utiles pour les entraîneurs. Ces outils ont été proposés, discutés ou demandés lors de la venue des entraîneurs sur les différentes opérations.

OBJECTIF : JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE FORMATION AVEC LES DIRIGEANTS DONT LE CLUB ACCÈDE EN NATIONAL, EN VUE D'ACCOMPAGNER LEUR STRUCTURATION VERS LE HAUT NIVEAU

Un espace de partage d'outils est en place. Nous sommes dans l'attente des retours des clubs de leurs problématiques, pour mettre en place un accompagnement ciblé.

OBJECTIF : DÉTECTION TERRITORIALE ET FORMATION DE L'ENCADREMENT EN -13

ACTION 1

Un tour d'interdépartementaux sur 2 jours avant Noël, puis finalité en fin de saison. Association de différentes opérations de formation (cadres, Jeunes Arbitres).

ACTION 2

Accompagner / former l'encadrement de ces sélections à la détection et à l'entraînement.

Action qui se terminera par les Finalités interdépartementales le 21 mai 2017 à Toulouse.

La 1ère partie de l'action s'est déroulée sur 2 jours à ALBI le 17 et 18 décembre 2016. 7 comités ont participé en filles comme en garçons (forfait du Tarn et Garonne). La plupart des équipes étaient encadrées par un staff (CTF + entraîneur en formation ou 2 entraîneurs). Des moments de séances en collaboration avec leurs futurs adversaires, ainsi que des échanges techniques dans la soirée de samedi soir et les moments d'opposition, ont permis aux cadres, de construire une démarche enrichissante sur le plan individuel et de prendre des repères plus précis dans

l'action de détection. Les 196 jeunes joueurs(es) et les 20 AJ ont pu vivre, certains pour la 1re fois, une nouvelle expérience avec une nuit en dehors de chez eux et de leur club. Ils ont pu s'entraîner avec les meilleurs(es) des autres départements et être entraîné par des cadres différents. Dans chaque salle, beaucoup d'entraîneurs (hors encadrement des équipes) sont venus observer et échanger avec l'encadrement de l'opération (cadres d'équipes et suiveurs des AJ).

Pour l'aspect compétitif, les résultats nous ont permis de faire un classement qui permettra d'organiser la suite de l'opération (les finalités). La nouvelle organisation sur Albi a été une réussite grâce à la mobilisation forte des gens du club d'Albi et du comité du Tarn.

ACTION 3

Maintenir les listes de détection à jour à l'aide d'un outil collaboratif (Onedrive).

La diffusion se fait par courrier électronique auprès de l'ETR et par l'intermédiaire de l'espace de partage.

ACTION 4

L'encadrement des sélections doit être validé par l'ETR chaque saison.

Les CTF sont les garants de la démarche à l'échelon départemental. Cette démarche devrait permettre à terme d'harmoniser la stratégie de formation du jeune joueur en Midi-Pyrénées et d'élever notre niveau de pratique. La photographie des staffs faite à Albi lors des interdépartementaux nous a permis de mieux cerner les besoins d'encadrement de ces jeunes.

OBJECTIF : DÉTECTION TERRITORIALE ET FORMATION DE L'ENCADREMENT EN 1ERE ANNEE -15 ANS

ACTION 1

Une opération de détection intercomités régionaux en novembre, deux sélections de secteurs sur 3 jours en février animées par CTF + personnes ressources, un stage régional intersecteurs à Pâques sur 3 jours centralisés avec entraînements et compétitions.

ACTION 2

Accompagner/former l'encadrement de ces sélections (CTF principalement) à la détection et à l'entraînement.

Pour établir le classement régional des comités, un tour d'intercomités a été organisé sur Toulouse dans 4 gymnases le 11 novembre 2016. Les 8 comités étaient présents en garçons et 7 en filles (association du 82 et 46 pour cette compétition). Cette journée nous a permis de faire une détection pour confirmer ou découvrir des jeunes déjà repérés sur les opérations de Cahors et les finalités interdépartementales de la saison précédente. Dans chaque salle il y avait 3 paires de AJ encadrées par au moins 1 suiveur d'arbitre et 1 bénévole qui tenait la table.

À l'issue de cette journée, les meilleurs jeunes ont été regroupés (16-18 février 2017) en 2 secteurs :

- Secteur Nord, Villefranche-de-Rouergue, filles et garçons.
- Secteur Sud garçons et filles à Notre dame de Garaison.

45 filles présentes sur les 2 secteurs, 48 garçons présents sur les 2 secteurs. Découverte pour des jeunes de l'entraînement intensif sur 3 jours, ceux-ci encadrés par 2 CTF par site en travaillant en binôme. Le travail des cadres consistait à participer à l'évaluation du potentiel des jeunes, à les entraîner et à les préparer pour la compétition et à les manager. L'objectif premier étant de repérer les meilleurs pour constituer un

groupe de travail de 16 jeunes par secteur. Dans le secteur Nord, le stage a servi de support à la formation Entraîneur Régional. À l'issue de ce moment, chaque secteur, avec sa sélection de 16 jeunes et les mêmes cadres, ce sont retrouvés pour finaliser cette opération sur le stage intersecteurs, pour les filles du 03 au 05 avril 2017 à L'Union et pour les garçons à Montech (82). Les contenus abordés ont été la suite des stages de secteurs en organisant des oppositions systématiques chaque après-midi. Les contenus pédagogiques ont été établis en amont, en concertation entre les cadres.

L'organisation des différents moments de cette action (intercomités régionaux, stages de secteurs et intersecteurs) fut un succès, ce qui a permis de la richesse dans le travail, tant pour les jeunes que pour les cadres, ainsi que pour les entraîneurs en formation (ER) et autres qui sont venus observer et échanger avec les cadres. Ce type de moment (stages de secteur) a permis aussi de dynamiser les comités organisateurs.

ACTION 3

Maintenir les listes de détection à jour à l'aide d'un outil collaboratif (OneDrive).

La diffusion se fait par courrier électronique auprès de l'ETR et par l'intermédiaire de l'espace de partage.

ACTION 4

L'encadrement des sélections doit être validé par l'ETR chaque saison.

La conduite de ces deux actions s'est passée de la même manière que pour l'objectif précédent.

OBJECTIF : OPTIMISER NOS FORMES COMPÉTITIVES POUR QU'ELLES PARTICIPENT A L'ÉLEVATION DU NIVEAU GÉNÉRAL DE PRATIQUE

L'Equipe Technique Régional a joué pleinement son rôle en travaillant depuis la saison dernière sur cette thématique et en se faisant force de proposition auprès des instances décisionnelles (COC).

Les thématiques qui ont été abordées sont les suivantes :

Les règles de jeu en compétition jeunes ; Intérêt des formes aménagées, confrontation de l'existant, réflexion sur les évolutions à venir.

Les compétitions territoriales ; Quelles formules pour quelles catégories ? Phases ou Finalités régionales ? Les compétitions particulières comme le M 16 méditerranée.

Le détail de nos travaux est décliné dans le rapport ETR de mars 2017 et a été adressé à la COC pour instruction.

AXE 2 - Formation partout et pour toutes et tous

Responsables : Anne Soyer, Nadine Mercadier, Sandrine Boulesteix, Thomas Declercq

L'ensemble de ces formations ont été dispensées par l'Institut Territorial de Formation de la ligue Midi-Pyrénées de Handball. Le Guide des Formations, dont c'est la 2ème année d'existence, propose l'ensemble et le détail des formations présentées ci-dessous.

Il sera mis à jour, avec les offres de formations de la nouvelle ligue Occitanie pour la saison 2017-18, d'ici fin juillet, avec à disposition le formulaire d'inscription en ligne.

Formation « Accompagnateur d'Équipes »

Mise en place pour la deuxième année, cette formation est en amont de l'« animateur de Handball » et s'adresse à des « accompagnants » débutants, dans l'activité (cf fiche détaillée dans Guide des Formations)

Elle se déroule sur 20h sous la forme de 2 journées de présentiel et du travail entre les 2 journées.

Cette saison, il y a eu 14 inscrits, 11 sur un site à Toulouse et 3 à Tarbes, encadrés par Philippe Colson CTF CD 31 et Alexandre Torruella, CTF CD 65.

Cette formation valide 20h sur la formation animateur, pour celles et ceux qui enchaîneraient.

Formation « Animateur de HB Territorial »

PROVENANCE	EFFECTIFS SAISON 16-17
CD 31	32
CD 09	5
CD 65	4
CD 82	10
CD 81	11
CD 12	7
CD 46	3
CD 32	2
TOTAL	74

Il y a eu 74 entraîneurs inscrits à la formation animateur. Une formule « semaine » (2 fois 3 jours en semaine, pendant les vacances scolaires) a été reconduite cette saison en plus de la formule « week-end »

La répartition pour la saison 2016-17 a été ainsi proposée : 4 sites en formule « week-end », 1 site en formule « semaine »

• Site Nord, à Montauban

Coordonnatrice ; Marion Plante, CTF CD 46
Formateur ; Jean Sylvain Barbe CTF CD 82

14 inscrits répartis ainsi ; 10 du Tarn et Garonne, 3 du Lot, 1 de la Haute Garonne

Dates ; 29, 30/10/16, 21, 22/01/17, 18, 19/03/17, 17, 18/06/17

• Site Est, à Albi

Coordonnateur ; Yann Joannel CTF 81
Intervenants ; Yannick Rancoule, club d'Albi, Julien Demetz, club de Rodez

12 inscrits répartis ainsi ; 6 du Tarn, 6 de l'Aveyron

Dates ; 29, 30/10/16, 3, 4/12/16, 4, 5/02/17, 1, 2/04/17

• Site Centre, à Toulouse

Coordonnateur ; Philippe Colson CTF 31
Formateurs ; Fabrice Hyaumet CTF CD 09, + intervenants locaux

18 inscrits répartis ainsi ; 16 de la Haute Garonne, 2 du Tarn

Dates ; 22, 23/10/16, 21, 22/01/17, 18, 19/03/17, 27, 28/05/17

• Site Sud, à St Gaudens

Coordonnateur ; Alexandre Torruella, CTF CD 65
Formateurs ; Fabien Delbosc CTF CD 32, Simon Sangouard, salarié de Lombez Samatan

13 inscrits répartis ainsi ; 4 des Hautes Pyrénées, 9 de la Haute Garonne,

Dates ; 22, 23/10/16, 3, 4/12/16, 4, 5/02/17, 1, 2/04/17

• Site animateur « semaine » à Toulouse

Coordonnateurs ; Christel Ravassaud CTF 31, Fabien Vedel salarié club Castanet Ramonville

Intervenants ; G. Dupont, salarié Tournefeuille, J. Fitte Duval, ETB, M. Savoldelli, C. Kuhn, Tournefeuille

17 inscrits répartis ainsi ; 6 de la Haute Garonne, 5 de l'Ariège, 2 du Gers, 3 du Tarn, 1 de l'Aveyron

Dates ; 31/10 au 02/11/16 et 13 au 15/02/17 à Toulouse

L'encadrement de ces sites de formation s'appuie toujours sur des intervenants ponctuels, issus des clubs locaux, qui contribuent au bon déroulement des différents modules et à la qualité des contenus dispensés.

La « montée en compétence » de certains entraîneurs de clubs qui vont se former sur le niveau « Interrégional » mais aussi sur le stage national « Formateur de Formateur », permet d'étoffer les équipes d'encadrement et d'assurer de la qualité.

La formule est toujours la même ; 4 modules de 2 jours sous forme de « présentiel », pour la formule « week-end », auxquels se rajoutent du tutorat et du travail en autonomie à réaliser et 2 modules de 3 jours, avec utilisation des temps de soirée, pour la formule « semaine »

A l'heure de ce bilan les résultats de la formation ne sont pas encore connus.

Formation « Entraîneur Régional »

Nous avons eu 21 inscriptions cette saison, pour 18 retenues (3 ne remplissaient pas les conditions préalables)

Répartition des 18 candidats :

• 10 du CD 31, représenté par les clubs de Tournefeuille, l'Union, TFH, Castanet Ramonville, Villefranche de Lauragais, Balma ; St Gaudens

• 1 du CD 12, représenté par le club de Rodez

• 1 du CD 82, représenté par le club de l'ALVA

• 1 du CD 81, représenté par le club de SARC HB

• 2 du CD 32, représenté par les clubs de Lomagne et l'Isle Jourdain

• 3 du CD 46, représenté par les clubs de Cahors, Gourdon et St Céré

Dates

1er module : 28, 29, 30/10/16 au CREPS de Toulouse

2ème module : 21, 22, 23/02/16 à Villefranche de Rouergue

3ème module : 29, 30/04, 01/05/17 au CREPS de Toulouse

La formule de 3 fois 3 jours est toujours maintenue.

Le 2ème module, a, pour la 2ème fois était proposé en semaine, en parallèle du stage de secteur nord (filles et garçons nés en 2003). La présence des stagiaires à ce module a été maximale et au final très apprécié par l'ensemble.

Cette formule sera probablement reproposée la saison prochaine en format « Occitanie ».

L'investissement et le taux de participation reste élevé.

Cependant, 2 personnes inscrites, ont été absentes sur l'ensemble des modules (1 personne présente sur un seul module). C'est assez dommage car au vu du nombre d'inscrits,

l'engagement doit être sérieux et motivé, notamment au regard des personnes que l'on refuse.

Dans l'organisation, nous avons fait en sorte de voir tout le monde en situation pédagogique sur chaque module ce qui a nécessité des besoins en support pédagogique. (Merci aux clubs de Castanet Ramonville, Tournefeuille HB et au CD 31, pour la mise à disposition des publics).

Sur le module de Villefranche de Rouergue, les séances ont été animées avec comme support les sélections de secteurs et avec comme suiveurs les collègues, M. Plante CTF du Lot, P. Colson CTF de la Hte Garonne et JS Barbe CTF du Tarn et Garonne, Yann Joannel CTF du Tarn, Didier Bor et Daniela Petkovic, CTF Ligue.

Quasiment l'ensemble des comités du territoire Midi-Pyrénées sont représentés sur cette formation.

L'encadrement de cette formation a été assuré par ;
Sandrine Boulesteix CTS, Coordonnatrice et formatrice
Gaël Robert CTF CD 12, formateur
Alexandre Torruella CTF CD 65, formateur
Yann Joannel, CTF CD 81, formateur
Marc Savoldelli et Guillaume Dupont, intervenants club Tournefeuille
Merci à eux

Formation « Interrégionale »

Niveau Interrégional
Inscrits 16/17 CD d'origine
Enfants 0
Jeunes 1 1 CD 32
Adultes 0

Ces formations se déroulent sur la zone Sud-ouest, en deux modules de 4 ou 5 jours chacun.

Formation « Intervenir en milieu scolaire »

Cette formation continue a été destinée aux personnes intervenant ou souhaitant intervenir en milieu scolaire.

Les compétences visées :

- Intégrer les aspects réglementaires dans le cadre d'intervention en milieu scolaire
- Concevoir un projet pédagogique pour interventions en milieu scolaire (temps scolaires et temps périscolaires)
- S'approprier et utiliser les kits pédagogiques proposés par la FFHB

Elle s'est déroulée sur 2 demies -journées, les 19 novembre 2016 et 14 janvier 2017

Nombre d'inscrits : 4

Encadrement :

Responsable de l'action : Thomas Declercq, Manager Territorial
Personnes associées : Sébastien Drevet, Chargé de développement de la ligue, Philippe Colson, CTF CD 31.

Elle devrait être reconduite la saison prochaine et proposée sur plusieurs sessions en format « Occitanie ».

Formation animateur Ecole d'Arbitrage

Première saison pour cette formation qui s'inscrit dans la réforme de l'arbitrage voté à l'AG fédérale 2016 de Nancy.

Deux sessions se sont déroulées cette saison sur Toulouse:

- 15 inscrits sur la première session (dates des deux modules :

26/11 et 22/01)

- Provenance des inscrits : 2 du CD 09, 2 du CD 31, 1 du CD 32, 5 du CD 65, 2 du CD 81 et 3 du CD 82
- 10 inscrits sur la seconde session (14/05 et 10/06)
- Provenance des inscrits : 1 du CD 12, 4 du CD 31, 1 du CD 32, 1 du CD 46, 3 du CD 65

L'encadrement de cette formation :

Responsable de l'action : Arnaud Bouteiller

Personnes associées : Christel Ravassaud (CTF 31), Fabrice Hyaumet (CTF 09), Christian Seltz, Mickaël Gérard, Camille Hue, David Bennet, Amélie Fixes, Bouziane Belarbi, Zina Namar

Recyclages

Les Comités Départementaux sont toujours en charge de l'organisation du recyclage du niveau « Animateur ». Plusieurs circonstances ont été organisées dans les différents départements.

Pour le niveau « Entraîneur Régional », 3 possibilités ont été présentées ;

- Etre tuteur « actif » d'un stagiaire en formation Animateur validé par le Coordonnateur de formation*
- Participer à l'Ecole Aveyronnaise de Handball qui a eu lieu le 22/01/17 en Aveyron
- Participer au dernier module de la formation Entraîneur Régional, les 29, 30/04/17

*Pour rappel, les personnes qui s'investissent dans la fonction de « tuteur » sur la formation « Animateur » recyclent leur niveau de formation jusqu'au niveau « Entraîneur Régional ». Pour cela, les Coordonnateurs de sites de formation font remonter à la ligue, la liste des entraîneurs qu'ils « valident » au recyclage.

AXE 3 > ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS A LA PROFESSIONNALISATION

Responsables : Hanane Fathi, Sébastien Drevet

Action 1 : Accompagner les clubs dans l'élaboration de leur projet

Cette action a pour objectif d'accompagner les clubs dans l'élaboration et la mise en place de projet structurant pour le développement de leur club. Sur la saison 2016/2017, l'action a été menée pour répondre aux problématiques des clubs sur deux axes :

L'Emploi

Une réunion d'information sur les dispositifs d'aide à l'emploi a été faite en partenariat avec le Comité du Lot. L'ensemble des clubs du Comité étaient présents. En suivant, il est proposé à chaque club, un accompagnement personnalisé dans l'élaboration de son projet structurant, pouvant mener, ou non, au recrutement d'un salarié et la mobilisation d'un dispositif d'aide.

Sur les saisons prochaines, ce type d'intervention peut être renouvelé sur les autres comités pour les clubs souhaitant structurer leur fonctionnement, mais l'accompagnement personnalisé doit être privilégié.

Le service Civique

Le Service Civique est un dispositif de l'Etat dont l'objectif est de développer les initiatives de jeunes volontaires dans

la vie associative. Le dispositif permet aux associations de confier des missions de développement à des jeunes de 16 à 25 ans, pendant une durée de 8 mois. Ces missions concernent l'une des 12 thématiques définies par la FFHB : Education à la citoyenneté / Accompagnement à la scolarité / Parentalité / Handicap / Santé bien-être / Environnement / Solidarité par le handball / Féminisation / + 35 ans / Adolescents / Milieu scolaire / Zones d'ombre.

6 clubs de Midi-Pyrénées ont sollicité ce dispositif pour un total de 16 jeunes volontaires :

- Fénix Toulouse Handball
- HBC Lombez Samatan (qui n'a pu mener son projet à bien faute de candidature de jeunes)
- AS l'Union
- HBC St Céré
- Stade Cadurcien HB

L'objectif pour 2017/2018 est de renforcer ce dispositif sur le territoire en le pilotant directement depuis la Ligue et ainsi offrir une proximité aux clubs.

Action 2 : Nouvelle offre de pratique Handfit

Formations

Comme chaque saison depuis 2 ans, la Ligue accompagne le développement de cette nouvelle forme de pratique en incitant l'IFFE à choisir le territoire Midi-Pyrénées comme lieu d'accueil de la formation « animateur handfit ». Cette formation a eu lieu les 4, 5 et 6 novembre 2016 à Valence d'Agen (82) et a rassemblé 10 stagiaires dont 6 de Midi-Pyrénées, venus des clubs suivants :

- HBC Saint Céré (46)
- AL Valence d'Agen HB (82)
- Sud Toulousain HB (31)
- Bessières HB (31)
- Comité des Hautes-Pyrénées (65)

Journées découverte

A l'occasion de la tournée de la caravane du handball, la Ligue Midi-Pyrénées a permis aux clubs de bénéficier d'une séance de découverte de l'activité handfit afin de faire émerger des lieux de pratique.

Une seule journée a eu lieu à Saint Céré le 2 octobre 2016. A la suite de cette journée d'initiation, le club a inscrit 2 personnes à la formation fédérale à Valence d'Agen. Cette initiative doit déboucher sur la mise en place de l'activité en septembre 2017. Cette nouvelle forme de pratique fait écho à celle du babyhand dans un contexte familial. La FFHB vient de lancer une activité pensée pour les 3-5 ans avec un volet fort sur la parentalité. Cette pratique fera l'objet, dès la saison 2017/2018, d'une offre de formation « animateur babyhand » et de journées découverte sur l'ensemble des clubs désireux de la mettre en place.

Action 3 : Développement de la pratique dans les zones d'ombres

Un schéma directeur des équipements a été réalisé lors de la saison 2013/2015, afin d'identifier les zones du territoire où la pratique du handball n'est pas implantée. Cette saison, la cellule a édité un outil de travail qui permet de moduler la démarche à suivre en fonction du scénario.

L'objectif de la saison était de définir une stratégie d'accompagnement des nouveaux clubs en lien avec le dispositif fédéral. Cet accompagnement prend en compte les volets humains et financiers pour faciliter le démarrage d'une association avec des ressources limitées, quelle que soit son implantation géographique.

Action 4 : Nouvelle offre de pratique Ados

Cette action vise à offrir aux adolescents une pratique plus proche de leurs attentes : encadrement plus libre de la pratique, facilité à mettre en place la pratique, pratique plus directe et festive.

La pratique 4 contre 4, aussi appelée « Hand à 4 » par la FFHB, a été testée cette saison, à l'occasion du championnat de France UNSS. Selon le bilan de cette expérimentation, cette nouvelle forme de pratique sera déployable sur les territoires, lors des saisons à venir.

Action 5 : Accueil des nouveaux dirigeants de clubs

Dans le cadre de l'offre de formation à destination des dirigeants, cette action a pour objectifs d'intégrer les nouveaux dirigeants de clubs dans la famille handball. Elle vient en amont de la formation « Dirigeant associatif niveau initial » et présente les différents acteurs du mouvement sportif, du milieu handball et les outils mis en place par les différents organes fédéraux.

Action 6 : Formation Gesthand

Pas de formation cette saison

L'objectif de cette action est de permettre aux dirigeants des clubs et des comités de se familiariser avec la nouvelle version du logiciel Gest'hand.

Action 7 : Formation Dirigeant Associatif niveau initial

Pas de formation cette saison

Cette action a pour objectif de mettre en place un programme de formation à destination de tous les acteurs, bénévoles ou salariés, constituant l'équipe dirigeante de la structure. Calquée sur le modèle fédéral, cette formation est organisée en 4 modules de 4h et reprend l'ensemble des fondamentaux de la gestion d'une association.

AXE 4 > Affirmer une identité handball Midi-Pyrénées

Responsables : Florence Basco et Arnaud Bouteiller

OBJECTIF : Affirmer une identité handball en partageant des outils

ACTION 1

Travail transversal en interne avec l'ETR et le Développement : harmonisation des différents outils de communication existants (têtes de lettre, diaporamas,...) au regard de la charte graphique territoriale.

Travail pour les réunions du COPIL dans le cadre du projet grande région.

ACTION 2

Communication externe :

Poursuite de l'animation du site internet, diffusion de la newsletter « Midi-Pyrénées Terres de handball » et du bulletin d'information, supports qui relaient entre autres les informations autour des actions territoriales et l'actualité des commissions.

Mise en place du guide des formations 2016/2017 de l'institut de formation Midi-Pyrénées.

Promotion événementiel lié aux sélections et au développement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS OCCITANIE

**SERVICE CIVIQUE
ELECTION CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

SERVICE CIVIQUE

En 2016/2017, 22 clubs et 1 comité de l'Occitanie ont bénéficié de contrats civiques, dans le but de mener des projets de développement tout en favorisant l'inclusion sociale des jeunes.

Ils ont sollicité ce dispositif pour confier des missions à plus de 65 jeunes du territoire Occitanie sur différentes thématiques :

- Le handicap
- Le sport/santé
- La féminisation
- La pratique dans les Zones Prioritaires
- L'éducation à la citoyenneté et notamment l'arbitrage
- L'accompagnement à la scolarité et l'aide aux devoirs
- La parentalité
- La solidarité par le handball

Les projets menés par les jeunes en service civique doivent apporter une complémentarité au travail quotidien des bénévoles et salariés des clubs. Ils doivent apporter un regard nouveau sur des problématiques parfois très vieilles, des compétences nouvelles. Grâce au service civique de nouveaux chefs de projets se sont dévoilés. Choisis pour leur connaissance de l'activité et leur motivation. Ces jeunes volontaires sont majoritairement issus des clubs, ce qui a facilité leur intégration, leur implication dans le projet et le suivi. Une dizaine d'entre eux ne sont pas handballeurs. Leurs profils sont variés : étudiants dans le secteur du sport et autre domaine, jeunes déscolarisés ponctuellement, actifs.

Chaque mission, menée par un binôme de jeunes volontaires, était accompagnée par un tuteur issu de la structure d'accueil. Ce tutorat exige beaucoup d'implication et de temps de la part des tuteurs. Dans l'ensemble, le tutorat s'est organisé autour de réunion régulière sur un rythme allant de l'entrevue hebdomadaire au point d'étape mensuel. Sur de longues périodes, les réunions étaient complétées par des entretiens téléphoniques et l'utilisation de supports comme les réseaux sociaux ou la visio-conférence.

Les principales difficultés rencontrées sont le manque de disponibilité de certains jeunes volontaires qui peuvent avoir une activité annexe (étudiant(e) ou salarié(e)) et de maintenir une motivation constante des jeunes volontaires en adaptant les missions au fur et à mesure de la saison.

Afin d'organiser l'accompagnement des jeunes, les tuteurs ont utilisé certains outils de suivi : tableau de suivi, retro-planning, fiches de synthèse, création et utilisation d'un espace de partage sur internet pour faciliter les relations entre volontaires et tuteurs.

75% des clubs, ont répondu à leurs obligations de formation aux Premiers secours et Formation civique et citoyenne. Ces formations ont été facilitées en ex Languedoc Roussillon par le pilotage de l'Institut de Formation. Ce fonctionnement sera élargi à l'Occitanie pour la saison 2017/2018, afin de permettre aux structures et aux jeunes de bénéficier de formations adaptées et créer un lieu de rencontre pour tous les jeunes volontaires du territoire.

A l'issue de la mission service civique de 8 mois, certains jeunes ont pu signer un contrat de travail comme entraîneur ou dans la continuité des missions menées. D'autres vont poursuivre une activité de bénévole.

Dans l'ensemble, les missions ont été une réussite et les actions ont été menées jusqu'à leur terme.

Voici quelques exemples de résultats observés :

- Mise en place d'une école d'arbitrage
- Offre de pratique sportive adaptée aux enfants handicapés. Découverte du handicap dans le club
- Augmentation du nombre de licenciées et mise en lumière de la section féminine
- Développement des actions en lien avec le milieu scolaire
- Communication interne plus importante et plus efficace. Développement des relations entre les différents groupes de pratique.
- Augmentation du nombre de manifestations handball et par conséquent de la visibilité du handball dans la commune.

Ce dispositif, peu coûteux pour les structures d'accueil sera reconduit la saison prochaine par plus de 90% d'entre elles. Pour rappel, elles devront accueillir un binôme de jeunes volontaires et surtout effectuer un tutorat sur le projet servant à développer l'activité du club tout en jouant un rôle socio-éducatif.

Le souhait de la Ligue Occitanie est de déployer ce dispositif sur un maximum de clubs.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappel Réglementaire :

11.6 Postes vacants

11.6.1 Membres élus au scrutin de liste

Si un ou plusieurs postes sont vacants au conseil d'administration parmi les membres élus au scrutin de liste, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un ou plusieurs nouveaux membres, sur proposition du président, dans le respect de la représentation par sexe et du médecin, ainsi que des conditions figurant à l'article 11.1.3 des statuts de la Ligue Occitanie. Cette cooptation est soumise à la validation de l'assemblée générale suivante.

Après la démission de Michel LARTIGUE lors du CA du 3 juin 2017, Aurélien SALVADOR a été coopté sur proposition du Président. Comme le prévoit les statuts de la Ligue Occitanie cette cooptation est soumise à la validation de l'Assemblée Générale.

PERSPECTIVES

ORGANISATION DES
COMPÉTITIONS

ARBITRAGE

LA FORMATION

STATUTS ET RÉGLEMENTATION

LE DÉVELOPPEMENT

PPF

RÈGLES AMÉNAGÉES

BUDGET ET TARIFS 2017

ORGANISATION DES COMPETITIONS

ORIENTATIONS + 16 M > APPLICATION 2018-2019

Championnat Prénational	Championnat Excellence	Championnat inter-départemental
<p>1° phase : 4 poules de 6, réparties géographiquement,</p> <p>2° phase : play-off en 2 poules de 6 équipes, play-down en 2 poules de 6 équipes</p> <p>Finalités d'accession (2 places) déterminées à l'issue de matches croisés A/R (1A/2B-1B/2A)</p> <p>Finalité pour le titre régional Prénational</p>	<p>Championnat en 1 phase régulière</p> <p>4 poules de 10 équipes réparties géographiquement</p> <p>Accession : chaque vainqueur de poule</p> <p>½ finales et finales entre les premiers de poule pour l'attribution du titre régional Excellence</p>	<p>Sur la base des équipes inscrites actuellement, devrait regrouper de l'ordre de 97 équipes, avec une perspective de 104 clubs en 2018-2019.</p> <p>Cette orientation correspond au voeu de structurer ces championnats (deuxième phase structurée de niveau, limitation des déplacements).</p> <p>La région Occitanie serait divisée en 6 secteurs équilibrés de 15 à 18 équipes. Cette organisation serait opérationnelle dès la saison 2017-2018.</p>

ORIENTATIONS + 16 F > APPLICATION 2018-2019

Championnat N3	Championnat Pré national	Championnat inter-départemental
<p>1° phase : 2 poules de 8 équipes, réparties géographiquement</p> <p>2° phase : play-off en 1 poule de 8 équipes, play-down en 1 poule de 8 équipes</p> <p>Les scores de la première phase sont conservés en 2° phase</p> <p>Les 2 premiers du play-off accèdent en N2</p>	<p>1° phase : 4 poules de 6 équipes, réparties géographiquement</p> <p>2° phase : play-off en 1 poule de 8 équipes, play-down en 2 poules de 8 équipes</p> <p>Les scores de la première phase sont conservés en 2° phase</p> <p>Les 2 premiers du play-off accèdent en N3</p>	<p>Sur la base des équipes inscrites actuellement, devrait regrouper de l'ordre de 70 équipes.</p> <p>La région Occitanie serait divisée en 6 secteurs équilibrés de 10 à 12 équipes. Cette organisation serait opérationnelle dès la saison 2017-2018.</p>

FIN DE SAISON + 16 ANS MASCULINS 2017-2018

AUCUNE RELEGATION	1 RELEGATION		2 RELEGATIONS		3 RELEGATIONS		4 RELEGATIONS		5 RELEGATIONS	
	2è PN MP 3è PN MP 4è PN MP 5è PN MP 6è PN MP 7è PN MP 8è PN MP 9è PN MP 10è PN MP 11è PN LR 1è EX MP 2è EX MP	2è PN LR 3è PN LR 4è PN LR 5è PN LR 6è PN LR 7è PN LR 8è PN LR 9è PN LR 10è PN LR 1è EX LR 2è EX LR	2è PN MP 3è PN MP 4è PN MP 5è PN MP 6è PN MP 7è PN MP 8è PN MP 9è PN MP 10è PN MP 1è EX MP 2è EX MP	2è PN LR 3è PN LR 4è PN LR 5è PN LR 6è PN LR 7è PN LR 8è PN LR 9è PN LR 10è PN LR 1è EX LR 2è EX LR	2è PN MP 3è PN MP 4è PN MP 5è PN MP 6è PN MP 7è PN MP 8è PN MP 9è PN MP 1è EX MP 2è EX MP	2è PN LR 3è PN LR 4è PN LR 5è PN LR 6è PN LR 7è PN LR 8è PN LR 9è PN LR 1è EX LR 2è EX LR	2è PN MP 3è PN MP 4è PN MP 5è PN MP 6è PN MP 7è PN MP 8è PN MP 9è PN MP 1è EX MP 2è EX MP	2è PN LR 3è PN LR 4è PN LR 5è PN LR 6è PN LR 7è PN LR 8è PN LR 9è PN LR 1è EX LR 2è EX LR	2è PN MP 3è PN MP 4è PN MP 5è PN MP 6è PN MP 7è PN MP 8è PN MP 9è PN MP 1è EX MP 2è EX MP	2è PN LR 3è PN LR 4è PN LR 5è PN LR 6è PN LR 7è PN LR 8è PN LR 9è PN LR 1è EX LR 2è EX LR
PRENATIONALE + 16 ANS MASCULINS	11è PN MP	BAR	11è PN LR	10è PN LR	10è PN MP	BAR	10è PN LR	9è PN MP	BAR	9è PN LR
	12è PN MP		11è PN LR		11è PN MP		11è PN LR	10è PN MP		10è PN LR
	3è EX MP		12è PN LR		12è PN MP		12è PN LR	11è PN MP		11è PN LR
	4è EX MP		3è EX LR		3è EX MP		3è EX LR	12è PN MP		12è PN LR
	5è EX MP		4è EX LR		4è EX MP		4è EX LR	3è EX MP		3è EX LR
	6è EX MP		5è EX LR		5è EX MP		5è EX LR	4è EX MP		4è EX LR
	7è EX MP		6è EX LR		6è EX MP		6è EX LR	5è EX MP		5è EX LR
	8è EX MP		7è EX LR		7è EX MP		7è EX LR	6è EX MP		6è EX LR
	9è EX MP		8è EX LR		8è EX MP		8è EX LR	7è EX MP		7è EX LR
	10è EX MP		9è EX LR		9è EX MP		9è EX LR	8è EX MP		8è EX LR
	11è EX MP		10è EX LR		10è EX MP		10è EX LR	9è EX MP		9è EX LR
	12è EX MP		11è EX LR		11è EX MP		11è EX LR	10è EX MP		10è EX LR
1è HO MP		12è EX LR		12è EX MP		12è EX LR	11è EX MP		11è EX LR	
2è HO MP		1è HO LR		1è HO MP		1è HO LR	12è EX MP		12è EX LR	
3è HO MP		2è HO LR		2è HO MP		2è HO LR	1è HO MP		1è HO LR	
4è HO MP		3è HO LR		3è HO MP		3è HO LR	2è HO MP		2è HO LR	
5è HO MP		4è HO LR		4è HO MP		4è HO LR	3è HO MP		3è HO LR	
6è HO MP		5è HO LR		5è HO MP		5è HO LR	4è HO MP		4è HO LR	
ACC.T		6è HO LR		6è HO MP		6è HO LR	5è HO MP		5è HO LR	
ACC.T		ACC.T		ACC.T		ACC.T	ACC.T		ACC.T	
ACC.T		ACC.T		ACC.T		ACC.T	ACC.T		ACC.T	
ACC.T		ACC.T		ACC.T		ACC.T	ACC.T		ACC.T	
6 TERRITOIRES EN 2017-2018		6 TERRITOIRES EN 2017-2018		6 TERRITOIRES EN 2017-2018		6 TERRITOIRES EN 2017-2018			6 TERRITOIRES EN 2017-2018	
EXCELLENCE REGIONALE + 16 ANS MASCULINS	12è PN MP		12è PN LR		11è PN MP		11è PN LR	10è PN MP		10è PN LR
	3è EX MP		3è EX LR		12è PN MP		12è PN LR	11è PN MP		11è PN LR
	4è EX MP		4è EX LR		3è EX MP		3è EX LR	3è EX MP		3è EX LR
	5è EX MP		5è EX LR		4è EX MP		4è EX LR	4è EX MP		4è EX LR
	6è EX MP		6è EX LR		5è EX MP		5è EX LR	5è EX MP		5è EX LR
	7è EX MP		7è EX LR		6è EX MP		6è EX LR	6è EX MP		6è EX LR
	8è EX MP		8è EX LR		7è EX MP		7è EX LR	7è EX MP		7è EX LR
	9è EX MP		9è EX LR		8è EX MP		8è EX LR	8è EX MP		8è EX LR
	10è EX MP		10è EX LR		9è EX MP		9è EX LR	9è EX MP		9è EX LR
	11è EX MP		11è EX LR		10è EX MP		10è EX LR	10è EX MP		10è EX LR
	12è EX MP		12è EX LR		11è EX MP		11è EX LR	11è EX MP		11è EX LR
	1è HO MP		1è HO LR		12è EX MP		12è EX LR	12è EX MP		12è EX LR
2è HO MP		2è HO LR		1è HO MP		1è HO LR	1è HO MP		1è HO LR	
3è HO MP		3è HO LR		2è HO MP		2è HO LR	2è HO MP		2è HO LR	
4è HO MP		4è HO LR		3è HO MP		3è HO LR	3è HO MP		3è HO LR	
5è HO MP		5è HO LR		4è HO MP		4è HO LR	4è HO MP		4è HO LR	
6è HO MP		6è HO LR		5è HO MP		5è HO LR	5è HO MP		5è HO LR	
ACC.T		ACC.T		6è HO MP		6è HO LR	6è HO MP		6è HO LR	
ACC.T		ACC.T		ACC.T		ACC.T	ACC.T		ACC.T	
ACC.T		ACC.T		ACC.T		ACC.T	ACC.T		ACC.T	
ACC.T		ACC.T		ACC.T		ACC.T	ACC.T		ACC.T	
6 TERRITOIRES EN 2017-2018		6 TERRITOIRES EN 2017-2018		6 TERRITOIRES EN 2017-2018		6 TERRITOIRES EN 2017-2018			6 TERRITOIRES EN 2017-2018	

PRENATIONALE - 4 X 6 EQUIPES	1ERE PHASE 2018-2019	AUCUNE RELEGATION				1 RELEGATION				2 RELEGATIONS																																																																																																																																																																																			
	2EME PHASE 2018-2019	<table border="1"> <thead> <tr><th>POULE A</th><th>POULE B</th><th>POULE C</th><th>POULE D</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>6</td><td>6</td><td>6</td></tr> </tbody> </table>	POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	6	6	6	6	<table border="1"> <thead> <tr><th>POULE A</th><th>POULE B</th><th>POULE C</th><th>POULE D</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>6</td><td>6</td><td>6</td></tr> </tbody> </table>	POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	6	6	6	6	<table border="1"> <thead> <tr><th>POULE A</th><th>POULE B</th><th>POULE C</th><th>POULE D</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>6</td><td>6</td><td>6</td></tr> </tbody> </table>	POULE A	POULE B	POULE C	POULE D	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	6	6	6	6	<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">PLAY-OFF</th></tr> <tr><th>POULE 1</th><th>POULE 2</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>A1</td><td>C1</td></tr> <tr><td>B1</td><td>D1</td></tr> <tr><td>A2</td><td>C2</td></tr> <tr><td>B2</td><td>D2</td></tr> <tr><td>A3</td><td>C3</td></tr> <tr><td>B3</td><td>D3</td></tr> </tbody> </table>	PLAY-OFF		POULE 1	POULE 2	A1	C1	B1	D1	A2	C2	B2	D2	A3	C3	B3	D3	<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">PLAY-OFF</th></tr> <tr><th>POULE 1</th><th>POULE 2</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>A1</td><td>C1</td></tr> <tr><td>B1</td><td>D1</td></tr> <tr><td>A2</td><td>C2</td></tr> <tr><td>B2</td><td>D2</td></tr> <tr><td>A3</td><td>C3</td></tr> <tr><td>B3</td><td>D3</td></tr> </tbody> </table>	PLAY-OFF		POULE 1	POULE 2	A1	C1	B1	D1	A2	C2	B2	D2	A3	C3	B3	D3	<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">PLAY-OFF</th></tr> <tr><th>POULE 1</th><th>POULE 2</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>A1</td><td>C1</td></tr> <tr><td>B1</td><td>D1</td></tr> <tr><td>A2</td><td>C2</td></tr> <tr><td>B2</td><td>D2</td></tr> <tr><td>A3</td><td>C3</td></tr> <tr><td>B3</td><td>D3</td></tr> </tbody> </table>	PLAY-OFF		POULE 1	POULE 2	A1	C1	B1	D1	A2	C2	B2	D2	A3	C3	B3	D3	<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">PLAY-DOWN</th></tr> <tr><th>POULE 1</th><th>POULE 2</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>A4</td><td>C4</td></tr> <tr><td>B4</td><td>D4</td></tr> <tr><td>A5</td><td>C5</td></tr> <tr><td>B5</td><td>D5</td></tr> <tr><td>A6</td><td>C6</td></tr> <tr><td>B6</td><td>D6</td></tr> </tbody> </table>	PLAY-DOWN		POULE 1	POULE 2	A4	C4	B4	D4	A5	C5	B5	D5	A6	C6	B6	D6	<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">PLAY-DOWN</th></tr> <tr><th>POULE 1</th><th>POULE 2</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>A4</td><td>C4</td></tr> <tr><td>B4</td><td>D4</td></tr> <tr><td>A5</td><td>C5</td></tr> <tr><td>B5</td><td>D5</td></tr> <tr><td style="background-color: yellow;">A6</td><td style="background-color: yellow;">C6</td></tr> <tr><td>B6</td><td>D6</td></tr> </tbody> </table>	PLAY-DOWN		POULE 1	POULE 2	A4	C4	B4	D4	A5	C5	B5	D5	A6	C6	B6	D6	<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">PLAY-DOWN</th></tr> <tr><th>POULE 1</th><th>POULE 2</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>A4</td><td>C4</td></tr> <tr><td>B4</td><td>D4</td></tr> <tr><td>A5</td><td>C5</td></tr> <tr><td>B5</td><td>D5</td></tr> <tr><td style="background-color: gray;">A6</td><td style="background-color: gray;">C6</td></tr> <tr><td>B6</td><td>D6</td></tr> </tbody> </table>	PLAY-DOWN		POULE 1	POULE 2	A4	C4	B4	D4	A5	C5	B5	D5	A6	C6	B6
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D																																																																																																																																																																																										
1	1	1	1																																																																																																																																																																																										
2	2	2	2																																																																																																																																																																																										
3	3	3	3																																																																																																																																																																																										
4	4	4	4																																																																																																																																																																																										
5	5	5	5																																																																																																																																																																																										
6	6	6	6																																																																																																																																																																																										
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D																																																																																																																																																																																										
1	1	1	1																																																																																																																																																																																										
2	2	2	2																																																																																																																																																																																										
3	3	3	3																																																																																																																																																																																										
4	4	4	4																																																																																																																																																																																										
5	5	5	5																																																																																																																																																																																										
6	6	6	6																																																																																																																																																																																										
POULE A	POULE B	POULE C	POULE D																																																																																																																																																																																										
1	1	1	1																																																																																																																																																																																										
2	2	2	2																																																																																																																																																																																										
3	3	3	3																																																																																																																																																																																										
4	4	4	4																																																																																																																																																																																										
5	5	5	5																																																																																																																																																																																										
6	6	6	6																																																																																																																																																																																										
PLAY-OFF																																																																																																																																																																																													
POULE 1	POULE 2																																																																																																																																																																																												
A1	C1																																																																																																																																																																																												
B1	D1																																																																																																																																																																																												
A2	C2																																																																																																																																																																																												
B2	D2																																																																																																																																																																																												
A3	C3																																																																																																																																																																																												
B3	D3																																																																																																																																																																																												
PLAY-OFF																																																																																																																																																																																													
POULE 1	POULE 2																																																																																																																																																																																												
A1	C1																																																																																																																																																																																												
B1	D1																																																																																																																																																																																												
A2	C2																																																																																																																																																																																												
B2	D2																																																																																																																																																																																												
A3	C3																																																																																																																																																																																												
B3	D3																																																																																																																																																																																												
PLAY-OFF																																																																																																																																																																																													
POULE 1	POULE 2																																																																																																																																																																																												
A1	C1																																																																																																																																																																																												
B1	D1																																																																																																																																																																																												
A2	C2																																																																																																																																																																																												
B2	D2																																																																																																																																																																																												
A3	C3																																																																																																																																																																																												
B3	D3																																																																																																																																																																																												
PLAY-DOWN																																																																																																																																																																																													
POULE 1	POULE 2																																																																																																																																																																																												
A4	C4																																																																																																																																																																																												
B4	D4																																																																																																																																																																																												
A5	C5																																																																																																																																																																																												
B5	D5																																																																																																																																																																																												
A6	C6																																																																																																																																																																																												
B6	D6																																																																																																																																																																																												
PLAY-DOWN																																																																																																																																																																																													
POULE 1	POULE 2																																																																																																																																																																																												
A4	C4																																																																																																																																																																																												
B4	D4																																																																																																																																																																																												
A5	C5																																																																																																																																																																																												
B5	D5																																																																																																																																																																																												
A6	C6																																																																																																																																																																																												
B6	D6																																																																																																																																																																																												
PLAY-DOWN																																																																																																																																																																																													
POULE 1	POULE 2																																																																																																																																																																																												
A4	C4																																																																																																																																																																																												
B4	D4																																																																																																																																																																																												
A5	C5																																																																																																																																																																																												
B5	D5																																																																																																																																																																																												
A6	C6																																																																																																																																																																																												
B6	D6																																																																																																																																																																																												
FIN DE SAISON 2018-2019	PAS DE BARRAGES				BARRAGE A/R entre les équipes classées 5ème des 2 poules Play-Down				PAS DE BARRAGES																																																																																																																																																																																				
EXCELLENCE - 4 X 10 EQUIPES	PHASE UNIQUE 2018-2019	<table border="1"> <tbody> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>6</td><td>6</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>7</td><td>7</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td></tr> <tr><td>9</td><td>9</td><td>9</td><td>9</td></tr> <tr><td style="background-color: gray;">10</td><td style="background-color: gray;">10</td><td style="background-color: gray;">10</td><td style="background-color: gray;">10</td></tr> </tbody> </table>	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	6	6	6	6	7	7	7	7	8	8	8	8	9	9	9	9	10	10	10	10	<table border="1"> <tbody> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>6</td><td>6</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>7</td><td>7</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td></tr> <tr><td style="background-color: yellow;">9</td><td style="background-color: yellow;">9</td><td style="background-color: yellow;">9</td><td style="background-color: yellow;">9</td></tr> <tr><td>10</td><td>10</td><td>10</td><td>10</td></tr> </tbody> </table>	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	6	6	6	6	7	7	7	7	8	8	8	8	9	9	9	9	10	10	10	10	<table border="1"> <tbody> <tr><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td></tr> <tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr> <tr><td>3</td><td>3</td><td>3</td><td>3</td></tr> <tr><td>4</td><td>4</td><td>4</td><td>4</td></tr> <tr><td>5</td><td>5</td><td>5</td><td>5</td></tr> <tr><td>6</td><td>6</td><td>6</td><td>6</td></tr> <tr><td>7</td><td>7</td><td>7</td><td>7</td></tr> <tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>8</td></tr> <tr><td style="background-color: yellow;">9</td><td style="background-color: yellow;">9</td><td style="background-color: yellow;">9</td><td style="background-color: yellow;">9</td></tr> <tr><td>10</td><td>10</td><td>10</td><td>10</td></tr> </tbody> </table>	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	5	6	6	6	6	7	7	7	7	8	8	8	8	9	9	9	9	10	10	10	10	<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">BARRAGES :</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td colspan="4">1er tour - les équipes classées 9ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante</td></tr> <tr><td colspan="4">2ème tour - les équipes vaincus du 1er tour de barrage participent au 2ème tour en A/R. Le vainqueur évolue en Excellence la saison suivante</td></tr> </tbody> </table>	BARRAGES :		1er tour - les équipes classées 9ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante				2ème tour - les équipes vaincus du 1er tour de barrage participent au 2ème tour en A/R. Le vainqueur évolue en Excellence la saison suivante				<table border="1"> <thead> <tr><th colspan="2">BARRAGES :</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td colspan="4">les équipes classées 9ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante</td></tr> </tbody> </table>	BARRAGES :		les équipes classées 9ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante																																																		
	1	1	1	1																																																																																																																																																																																									
2	2	2	2																																																																																																																																																																																										
3	3	3	3																																																																																																																																																																																										
4	4	4	4																																																																																																																																																																																										
5	5	5	5																																																																																																																																																																																										
6	6	6	6																																																																																																																																																																																										
7	7	7	7																																																																																																																																																																																										
8	8	8	8																																																																																																																																																																																										
9	9	9	9																																																																																																																																																																																										
10	10	10	10																																																																																																																																																																																										
1	1	1	1																																																																																																																																																																																										
2	2	2	2																																																																																																																																																																																										
3	3	3	3																																																																																																																																																																																										
4	4	4	4																																																																																																																																																																																										
5	5	5	5																																																																																																																																																																																										
6	6	6	6																																																																																																																																																																																										
7	7	7	7																																																																																																																																																																																										
8	8	8	8																																																																																																																																																																																										
9	9	9	9																																																																																																																																																																																										
10	10	10	10																																																																																																																																																																																										
1	1	1	1																																																																																																																																																																																										
2	2	2	2																																																																																																																																																																																										
3	3	3	3																																																																																																																																																																																										
4	4	4	4																																																																																																																																																																																										
5	5	5	5																																																																																																																																																																																										
6	6	6	6																																																																																																																																																																																										
7	7	7	7																																																																																																																																																																																										
8	8	8	8																																																																																																																																																																																										
9	9	9	9																																																																																																																																																																																										
10	10	10	10																																																																																																																																																																																										
BARRAGES :																																																																																																																																																																																													
1er tour - les équipes classées 9ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante																																																																																																																																																																																													
2ème tour - les équipes vaincus du 1er tour de barrage participent au 2ème tour en A/R. Le vainqueur évolue en Excellence la saison suivante																																																																																																																																																																																													
BARRAGES :																																																																																																																																																																																													
les équipes classées 9ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante																																																																																																																																																																																													
FIN DE SAISON 2018-2019	PAS DE BARRAGES				BARRAGES :				BARRAGES :																																																																																																																																																																																				
		6 EQUIPES ACCEDANTES DES TERRITOIRES				6 EQUIPES ACCEDANTES DES TERRITOIRES				6 EQUIPES ACCEDANTES DES TERRITOIRES																																																																																																																																																																																			

3 RELEGATIONS

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6

PLAY-OFF

POULE 1		POULE 2	
A1		C1	
B1		D1	
A2		C2	
B2		D2	
A3		C3	
B3		D3	

PLAY-DOWN

POULE 1		POULE 2	
A4		C4	
B4		D4	
A5		C5	
B5		D5	
A6		C6	
B6		D6	

BARRAGE A/R entre les équipes classées 4ème des 2 poules Play-Down

1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10

BARRAGES :
 1er tour - les équipes classées 9ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). **Les vaincus évoluent en Territoire la saison suivante**
 2ème tour - les équipes vainqueurs du 1er tour de barrage participent au 2ème tour en A/R. **Le vainqueur évolue en Excellence la saison suivante**

6 EQUIPES ACCEDANTES DES TERRITOIRES

4 RELEGATIONS

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6

PLAY-OFF

POULE 1		POULE 2	
A1		C1	
B1		D1	
A2		C2	
B2		D2	
A3		C3	
B3		D3	

PLAY-DOWN

POULE 1		POULE 2	
A4		C4	
B4		D4	
A5		C5	
B5		D5	
A6		C6	
B6		D6	

PAS DE BARRAGES

1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10

PAS DE BARRAGES

6 EQUIPES ACCEDANTES DES TERRITOIRES

5 RELEGATIONS

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6

PLAY-OFF

POULE 1		POULE 2	
A1		C1	
B1		D1	
A2		C2	
B2		D2	
A3		C3	
B3		D3	

PLAY-DOWN

POULE 1		POULE 2	
A4		C4	
B4		D4	
A5		C5	
B5		D5	
A6		C6	
B6		D6	

BARRAGE A/R entre les équipes classées 3ème des 2 poules Play-Down

1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10

BARRAGES :
 1er tour - les équipes classées 8ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). **Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante**
 2ème tour - les équipes vaincus du 1er tour de barrage participent au 2ème tour en A/R. **Le vainqueur évolue en Excellence la saison suivante**

6 EQUIPES ACCEDANTES DES TERRITOIRES

6 RELEGATIONS

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6

PLAY-OFF

POULE 1		POULE 2	
A1		C1	
B1		D1	
A2		C2	
B2		D2	
A3		C3	
B3		D3	

PLAY-DOWN

POULE 1		POULE 2	
A4		C4	
B4		D4	
A5		C5	
B5		D5	
A6		C6	
B6		D6	

PAS DE BARRAGES

1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10

BARRAGES :
 les équipes classées 8ème participent aux barrages en A/R (rencontres géographiques). **Les vainqueurs évoluent en Excellence la saison suivante**

6 EQUIPES ACCEDANTES DES TERRITOIRES

LIGUE OCCITANIE : CHAMPIONNATS REGIONAUX + 16 ANS FEMINIENS 2018-2019

PROJET A

N3 FEMINE à 16 CLUBS 2EME PHASE 2018 - 2019 1ERE PHASE 2018 -	0 MANTIENS		1 MANTIEN		2 MANTIENS		3 MANTIENS		4 MANTIENS	
		1 2 3 4 5 6 7 8								
	PLAY OFF 1 2 3 4 5 6 7 8									
	PLAY DOWN 1 2 3 4 5 6 7 8									
	A 1 2 3 4 5 6	B 1 2 3 4 5 6	C 1 2 3 4 5 6	D 1 2 3 4 5 6	A 1 2 3 4 5 6	B 1 2 3 4 5 6	C 1 2 3 4 5 6	D 1 2 3 4 5 6	A 1 2 3 4 5 6	B 1 2 3 4 5 6
	PLAY OFF 1A 1B 1C 1D 2A 2B 2C 2D									
	PLAY DOWN POULE 1 3A 3A 4A 4A 5A 5A 6A 6A 6B									
	PLAY DOWN POULE 2 3C 3D 4C 4E 5A 5B 6A 6A 6B									
	6 accédants territoriaux									

ORIENTATIONS - 15 F ET G

L'objectif serait de parvenir, au lancement de la saison 2018-2019, à une organisation structurée des championnats moins de 15 sur l'ensemble de l'Occitanie, avec un championnat, en Garçons comme en Filles, organisé en plusieurs phases.

- Première phase dite de brassage, sur 5 dates, avec répartition Excellence / Honneur
- Tournois de barrages (Toussaint), conduisant à une répartition en Excellence, Honneur Ligue, Honneur
- Deuxième phase, où les clubs sont répartis dans 3 niveaux de jeu (Excellence, Honneur Ligue et Honneur), dans des poules composées de 8 équipes pour un total de 14 dates.
- Finalités de fin de saison

ORIENTATIONS - 18 F ET G

L'objectif serait de parvenir, au lancement de la saison 2018-2019, à une organisation structurée des championnats moins de 18 sur l'ensemble de l'Occitanie, avec :

- Un championnat excellence sur une phase régulière
- Un championnat Honneur en 2 phases, réparti après Noël entre Honneur Ligue et Honneur
- Des finalités pour les championnats Honneur Ligue, Honneur (G/F), et Excellence Féminine

L'accession en championnat Excellence serait acquise par les résultats de l'année précédente.

Les comités départementaux mettront en oeuvre des ressources pour gérer administrativement les championnats Honneur.

CHAMPIONNATS -17F ET -17G

Championnat moins de 17 saison 2017-2018

Le championnat moins de 17 serait un championnat de niveau, qui devrait s'inscrire dans une politique de filière.

Obligation, pour s'inscrire, d'inscrire également une équipe moins de 15 et une équipe moins de 18 au niveau National ou Régional.

Le championnat moins de 17 serait organisé avec 12 équipes (16 dates)

Première phase : 2 poules de 6 équipes

Deuxième phase : poule haute / poule basse, résultats de la première phase conservés.

Les équipes retenues pour le championnat moins de 17 seraient déterminées dans l'ordre du classement des championnats Excellence moins de 15 des saisons N-1 et N-2 de chaque ex-Ligue (pour la saison 2017-2018).

Les équipes ayant participé au championnat moins de 16 MED saison 2016-2017 et ayant fini dans la première moitié du classement seront prioritaires.

Qualification championnat de France au terme de la saison 2017-2018 Garçons et Filles

Les 2 premiers de la poule haute du championnat moins de 17 au terme de la saison (non déjà qualifiés au Championnat de France) seraient qualifiés pour les barrages d'accession au championnat de France avec :

- Les relégués du challenge de France
- Les 2 premiers de chaque championnat Excellence moins de 18 de la saison
- Le champion (ou le vice-champion) moins de 15 N de chaque championnat Excellence

La Ligue Occitanie proposera 2 accédants au niveau national (G et F)

REPÊCHAGE

Au niveau fédéral, à compter du terme de la saison 2016-2017, les repêchages se feront exclusivement au niveau concerné (jusqu'à fin de saison dernière, les repêchages se faisaient exclusivement au niveau inférieur).

Au niveau Occitanie, nous souhaitons l'organisation suivante des repêchages : 1-au niveau concerné 2-au niveau inférieur 3- au niveau concerné 4-au niveau inférieur...etc.

Fabrice ARCAS
Président de la commission Territoriale
d'organisation des compétitions

Championnats sous l'égide de la Ligue Occitanie de Handball

	Règlements particuliers des compétitions- Composition des poules	Organisation des finalités	Gestion des championnats
+16 G/F			
PN / Exc. /Honneur	Commiss° territoriale LOHB		Commiss° territoriale LOHB
Inter-départemental	Division inter-départementale		Commissions sportives départementales par délégation de la Division inter-départementale
-15 / -18 G/F			
Excellence	Commiss° territoriale LOHB		Commiss° territoriale LOHB
Honneur Ligue	Commiss° territoriale LOHB		Commiss° territoriale LOHB
Honneur	Commiss° territoriale LOHB		1° phase: Commiss° territoriale LOHB 2° phase: Commissions sportives départementales par délégation de la LOHB
-11 / -13 G/F			
	Division inter-départementale	Commiss° territoriale LOHB	Commissions sportives départementales par délégation de la Division inter-départementale

Division inter-départementale:

Composée de représentants des commissions départementales par désignation des présidents de comités

ARBITRAGE

La particularité de la fusion pour les commissions d'arbitrage vient du fait que le Languedoc-Roussillon était le laboratoire de la réforme voté à l'AG fédérale de Nancy. Cette réforme, déjà appliquée, depuis quatre saisons, pour les clubs du Languedoc-Roussillon, a pour conséquence, à terme, de remplacer, pour l'ensemble des clubs d'Occitanie, les obligations actuelles des clubs au niveau des arbitres adultes vers une obligation d'école d'arbitrage structurée (Animateur EA, Accompagnateurs de JAJ) et un nombre de JAJ en fonction du nombre d'équipes de jeunes.

Avant tout chose, quelques modifications et informations importantes :

MODIFICATIONS DES APPELLATIONS

Les Jeunes Arbitres (JA) sont à présent des Juges Arbitres Jeunes (JAJ) et les arbitres adultes sont des Juges Arbitres (JA)
Les grades sont également modifiés. Les arbitres régionaux et départementaux laissent la place aux juges-arbitres territoriaux (T1 - T2 = région, T3 = dépt).

Modifications des années d'âges : Les années d'âges sont modifiées pour les Juges-Arbitres-Jeunes et vont aujourd'hui de 13 à 20 ans, soit 7 années âges.

L'Animateur École d'Arbitrage fait son apparition dans le dispositif de la mise en place de l'École d'arbitrage du Club. Une formation portée par l'ITFE Occitanie sera proposée la saison prochaine. Cette personne se veut le maillon indispensable de la formation des juges-arbitres-jeunes, au même titre que l'animateur de handball l'est pour les joueurs.

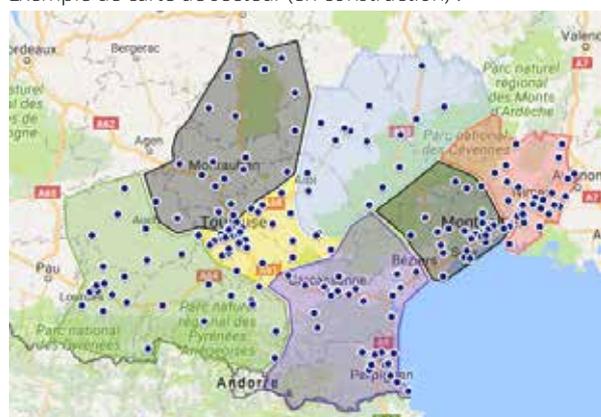
L'accompagnateur du JAJ va également pouvoir suivre prochainement une formation qui officialisera son statut et validera ses compétences.

CRÉATION DE LA COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE

La CRA et les CDA ne font plus qu'un et fusionne en devenant la Commission Territoriale d'Arbitrage. Afin de conserver de la proximité avec les clubs, des secteurs seront mis en place, qui se rapprocheront de ceux qui verront le jour pour les poules des championnats territoriaux.

Ces secteurs permettront de mutualiser l'ensemble des ressources arbitrales du Territoire, que ce soit pour les désignations ou la formation. Dans ces secteurs, vont être créé des bassins de pratique correspondant à un des regroupements de clubs (3 à 10). Le référent de chacun de ces bassins de pratique favorisera la synergie, les échanges et un meilleur accompagnement

Exemple de carte de secteur (en construction) :



des clubs dans toutes leurs prérogatives en lien avec l'arbitrage (validation JAJ club, suivi de l'école d'arbitrage, formation accompagnateurs club). Ce référent de bassin de pratique sera un maillon fort entre le club et le responsable de Secteur, en charge d'animer ce dernier.

LES JUGES-ARBITRES

Depuis les quatre dernières saisons, les juges-arbitres en LR sont licenciés indépendamment au niveau des de la Ligue, ce qui n'était pas le cas en MP. Cette volonté de juges-arbitres indépendants s'inscrit dans le plan de la réorganisation de l'arbitrage en milieu territorial et a été voté à l'AG fédérale. Le but étant relancer le renouvellement de l'arbitrage par la formation en École d'arbitrage et de mettre fin au "marché" des juges-arbitres.

Enfin, le dernier point porte sur les tarifs d'arbitrage Hier, en Midi-Pyrénées, le défraiement d'une rencontre était de 35 euros (du territorial à la Pré-nationale) et les juges-arbitres étaient défrayés d'un déplacement chacun, même si qu'un seul véhicule était utilisé.

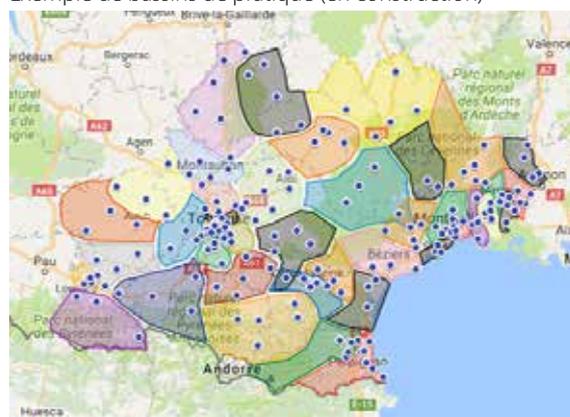
En Languedoc-Roussillon, les juges-arbitres sont au déplacement réel. Exemples : Si les juges-arbitres viennent de la même ville, seul un déplacement est remboursé ; si un juge-arbitre habite sur le trajet entre le lieu de la compétition et le lieu d'habitation de son binôme, c'est le juge-arbitre qui habite le plus loin du lieu de la compétition qui est défrayé du déplacement ; si le juge-arbitre habite entre le lieu de la compétition et le domicile de son binôme mais pas sur le trajet, alors ce dernier est défrayé de son nombre de km jusqu'à un point de rencontre fixée par la CTA et l'autre juge-arbitre est défrayé normalement de son déplacement ; si les juges-arbitres habitent de part et d'autres du lieu de compétition sans point de rencontre possible, les deux juges-arbitres sont défrayés de leur kilométrage effectué. L'indemnité d'arbitrage est de 70 euros pour la PNM/PNF et diminue avec le niveau arbitré.

Avec la mise en place d'une vraie politique de formation au niveau de l'arbitrage il apparaît cohérent de faire une différenciation de tarifs en fonction du niveau de jeu arbitré. Un arbitre de LNH n'est pas indemnisé de la même manière qu'un arbitre de N1M. Le passage aux déplacements réels s'inscrit également dans cette rationalisation des coûts de l'arbitrage.

Aurélien Salvador

Président de la commission Arbitrage

Exemple de bassins de pratique (en construction)



FORMATION

La saison 2016-17 a permis de partager, construire en commun, pour une mise en œuvre opérationnelle dès la rentrée 2017. Des groupes de travail composés de salariés de ligue, comités et clubs, issus des « ex » ligues Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées, ont produit des ingénieries de formations harmonisées, partagées. Avec l'objectif de:

Proposer une offre de formation commune, harmonisée, tant sur le fond que sur la « forme », à l'ensemble des licenciés Occitanie
Cibler des formations « starter » sur chaque public cible:
Encadrement technique, Arbitres, Offres de pratiques....

La mise en place d'un Institut Territorial de Formation et Emploi Occitanie dès la rentrée 2017, permettra de proposer une offre de formation à l'ensemble des licenciés, quels que soient leurs statuts, bénévole ou salarié et leurs publics cibles, joueurs/euses, compétitifs ou non, arbitres, dirigeants...
Ces formations seront dispensées en mutualisant les ressources du territoire, ligue, CD, clubs...et en retenant la logique de « sites de formation », de « secteurs », plutôt que celle d'appartenance Ligue ou CD.
Les formations qui pourront démarrer dès la saison prochaine sous la responsabilité de l'ITFE Occitanie :

ANIMATEUR HB (INCLUANT L'ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPES)

9 sites de formation possibles, tenant compte du maillage du territoire, avec des équipes pédagogiques mixtes, salariés CD et clubs, « ex » ligue LR et MP.
7 sites en formule « week-end » et 2 sites en formule « semaine »
Des modules de formation complémentaires et optionnels, seront proposés pour franchir le cap du passage à la formation « Entraîneur Régional ».

ENTRAÎNEUR RÉGIONAL

3 sites de formation possibles, tenant compte du maillage

du territoire, avec des équipes pédagogiques mixtes, salariés ligue, CD et clubs, « ex » ligue LR et MP.
2 sites en formule « week-end » et 1 site en formule « semaine »

ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE

7 ou 8 sites de formation possibles, tenant compte du maillage du territoire, des ressources disponibles, avec des équipes pédagogiques mixtes, membres de la CTA, salariés CD et clubs, « ex » ligue LR et MP.
La mise en place de la formation « Accompagnateur de JA » devrait intervenir au cours de la saison. Nous sommes en attente du référentiel de l'IFFE, pour obtenir l'habilitation et ainsi décliner la formation en Occitanie.

ANIMATEUR BABY HAND

2 sites de formation possibles, tenant compte du maillage du territoire, des ressources disponibles, avec des équipes pédagogiques mixtes, salariés ligue, CD et clubs, « ex » ligue LR et MP et des partenaires liés à la petite enfance (ex REAAP)

Ces formations « diplômantes » seront un véritable starter pour une déclinaison progressive d'offres de formations supplémentaires durant la saison : Accompagnateur JA, Intervenir en milieu scolaire, modules de « formation continue » techniciens salariés et/ou bénévoles, services civiques, etc...
Un Guide des Formation Occitanie, regroupant l'ensemble de l'offre pour la saison 2017-18, les dates, lieux, personnes ressources, descriptifs pédagogiques, sera disponible mi juillet et envoyé à l'ensemble des clubs. Il sera régulièrement mis à jour, notamment à chaque ajout de nouvelle formation.
L'inscription pour l'ensemble des formations se fera en ligne, via un formulaire unique (lien dans le Guide des Formation).
L'ITFE Occitanie se veut être un véritable outil au service des licenciés du territoire, du développement des clubs et de l'accompagnement des ressources, des compétences qui le composent.

Travaux Equipe Technique Régional
Groupes Formation

STATUTS ET RÉGLEMENTATION

CONTRIBUTION MUTUALISÉE DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2017-2018

Le contrôle des exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD), des clubs évoluant dans les championnats régionaux est effectué par la Commission Territoriale des Statuts et de la Réglementation (CTSR). Concernant celui de la CMCD des clubs évoluant dans les championnats territoriaux pré-région, une proposition sera faite aux comités de participer à l'élaboration des ces fiches. L'envoi en Novembre, Janvier, Mars et Mai (aux clubs, comités, ligue, CTA, CTF), et la vérification des fiches seront effectués par la CTSR.

Pour ce faire, elle procède, chaque saison, à l'inventaire, à la vérification et à l'analyse des renseignements concernant ces clubs.

En cas de carence, elle applique les dispositions réglementaires prévues à l'article 29 des règlements généraux.

Cette année, les exigences de la CMCD seront différentes pour les 2 anciennes ligues. Pour l'ex-MP, elles sont déterminées par le niveau d'évolution de l'équipe première (équipe de référence). Pour l'ex-LR, une école d'arbitrage est demandée pour l'ensemble des clubs évoluant dans les championnats national et régional, le reste des exigences est déterminé par le nombre d'équipes jeunes engagées (de U11 à U18) par chaque club.

Ces obligations concernent trois domaines, représentant chacun un enjeu essentiel pour la pérennité du handball et son développement :

- le domaine sportif, afin d'inciter les clubs à disposer d'un réel potentiel d'équipes de jeunes ;
- le domaine technique, afin d'inciter les clubs à disposer d'un encadrement diplômé performant ;
- le domaine de l'arbitrage, afin d'inciter les clubs à être aussi acteurs de cette tâche indispensable au bon déroulement des compétitions, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes.

Ces exigences comportent deux niveaux, fonctions de la division dans laquelle évolue l'équipe de référence :

- la satisfaction d'un SOCLE DE BASE,
- la satisfaction d'un SEUIL MINIMUM DE RESSOURCES, ET QUI DOIVENT ÊTRE TOUS LES DEUX ATTEINTS AU 31 MAI DE LA SAISON EN COURS.

ORGANISATION :

La division CMCD se réunit en fonction de l'actualité diffusée par l'informatique fédérale. Des communications téléphoniques et informatiques entre les membres alimentent le travail de la saison.

FONCTIONNEMENT :

Toutes les données « arbitrage, technique, associatif » seront nominatives et incessibles.

La commission effectue ces contrôles uniquement à partir des données extraites de Gest'Hand, et traitées par le service informatique fédéral.

Cela signifie que, par exemple, dans les domaines « Sportifs », « Juges-Arbitres » (JA) et « Juges-Arbitres-Jeunes » (JAJ), ne seront prises en compte que les informations figurant sur les FDME.

Ces données sont transmises mensuellement par le service informatique à la commission pour analyse et vérification.

Les clubs en convention ainsi que les clubs ayant deux sections sont contrôlés manuellement, de même que les entraîneurs, Juges-Arbitres et Juges-Arbitres-Jeunes qui souhaitent être comptabilisés dans les « seuils de ressources » du club dans lequel ils ont une licence blanche, ainsi que les Juges-Arbitres (JA) et Juges-Arbitres-Jeunes (JAJ) mutés dont les fonctions de Juge-arbitre ou de Juge-arbitre jeune et les arbitrages sont comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit du club quitté sur le formulaire fédéral.

Les informations devant être saisies dans Gest'Hand concernent :

- les données de base relatives aux licenciés, aux équipes engagées, aux techniciens, aux juges-arbitres (JA) et Juges-Arbitres-Jeunes (JAJ) (nés en 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004), ainsi que leur tenue à jour,
- les feuilles de matchs complètes dans toutes les catégories, telles qu'elles résulteront du dispositif de feuille de match électronique,
- et le secteur « associatif », en particulier la composition des conseils d'administration et des commissions des différents territoires, à renseigner par les comités et la ligue.

IMPORTANT : La commission n'intervient pas dans la saisie des informations contenues dans Gest'Hand. Si un club constate une anomalie de saisie ou des manques, il lui appartient de contacter par courriel ou courrier, la structure de rattachement (ligue CTA-ETR ou comité) pour qu'elle effectue les modifications nécessaires.

TECHNIQUE :

Pour éviter des erreurs ou des fausses informations, la commission ne prendra en compte les diplômes « entraîneurs fédéraux, interrégionaux, régionaux, animateurs », que sous réserve d'en avoir la liste (avec les dates des circonstances de formation), homologuées par l'ETR.

Ces listes seront demandées aux CTS et aux coordinateurs de sites de formation, auxquels il revient par ailleurs de tenir à jour les informations de Gest'Hand.

ARBITRAGE :

Pour éviter des situations litigieuses concernant la prise en compte des Juges-Arbitres (JA) et Juges-Arbitres-Jeunes (JAJ) mutés qui souhaitent que leurs fonctions de JA ou de JAJ, ainsi que leurs arbitrages soient comptabilisées pour le club d'accueil, l'accord écrit du club quitté sera obligatoire

et réalisé à l'aide de l'imprimé dématérialisé téléchargeable sur le site de la ligue et de la fédération, suivant le [lien ci-après](#) :

PRISE EN COMPTE CMCD DES ARBITRAGES SUITE A UNE MUTATION

Les demandes correspondantes devront être déposées **avant le 31 DÉCEMBRE 2017** (article 57.5 des règlements généraux).

PROCÉDURE :

Après contrôle et analyse par la commission, une fiche bilan est transmise aux clubs ainsi qu'au comité de rattachement, tous les deux mois à compter du mois de Novembre.

Ce document comprend, d'une part, les données transmises par le service informatique et, d'autre part, les remarques formulées par le vérificateur.

La prise de connaissance de ces fiches, aussi bien par les clubs que par les comités et la ligue doit permettre d'anticiper toutes les situations particulières qui pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique.

Trop souvent, les clubs où les instances dont ils dépendent ne réagissent pas ou réagissent trop tard, quelquefois même après qu'une sanction ait été prononcée.

ÉCHÉANCIER ET VOIES DE RECOURS :

Dates	Circulation des documents
Juillet/Août 2017	Envoi de la circulaire d'information annuelle.
à partir de Novembre 2017	Contrôles bi-mensuels : vérification par la CTSR des renseignements d'après les données informatiques FFHB, et information aux clubs et comités.
1 ^{ère} quinzaine de Juin 2018	Réunion de la commission pour validation finale.
20 Juin 2018	Envoi des notifications de décisions de sanctions aux clubs concernés.
30 Juin 2018	Date limite de dépôt des réclamations contre les décisions de la CTSR.
31 Juillet 2018	Date limite de dépôt des appels contre les décisions des CTRL.

QUELQUES RECOMMANDATIONS :

- Veillez à ce que la saisie des JAJ Clubs, identifiés dans vos clubs, soit effectuée par votre comité dès le début de la saison.
- Ne pas attendre le mois de Mai pour demander des conseils ou signaler des erreurs ; la saison dernière, plusieurs équipes ont rencontré des difficultés pour remplir le socle de base ou seuils de ressources dans les domaines Juges-Arbitres ou Juges-Arbitres-Jeunes.
- Il est donc fortement conseillé d'identifier dès le début de saison, les Juges-Arbitres (JA) et Juges-Arbitres-Jeunes (JAJ) demandés selon le nombre d'équipes de jeunes engagées qui permettront de remplir le socle et les seuils, et de les faire désigner en priorité (ou de les désigner lorsqu'il peut s'agir de « désignations JAJ Club »). De même une attention particulière devra être apportée à la rubrique « techniciens ».
- Une personne devrait être entièrement consacrée à cette tâche dans chaque club.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES (RAPPEL) :

Clubs ayant une section masculine et une section féminine (article 29.7.1) :

RELATIONS COMMISSION - CLUBS :

La présidente de la CTSR est à l'écoute des clubs par l'intermédiaire des secrétariats de la ligue, ou du seul secrétariat dédié de la ligue qui sera défini le 20 Juin.

Toutes demandes concernant des questions réglementaires doivent être posées par courriel. Pour éviter toute interprétation, seule la présidente de la CTSR est habilitée à apporter une réponse écrite. adn.lohb@gmail.com

IMPORTANT : Le numéro du club (61...) nom sans abréviation, et son niveau de jeu doivent être impérativement rappelés sur chaque courriel.

Tout courriel à destination de la commission doit transiter par le secrétariat dédié de la ligue, ou lui être adressé en copie.

Le non-respect de cette procédure entraînera le non traitement et le renvoi du courrier.

Une réponse par courrier électronique entraînera automatiquement un envoi en copie pour information au comité concerné.

Dans tous ses échanges par courriel, la commission n'utilisera que les adresses électroniques standards des clubs et des structures (du type : 61xxxx@ffhandball.net).

Lorsqu'un même club possède à la fois une équipe masculine et une équipe féminine évoluant dans un championnat national ou régional :

- le socle de base doit être satisfait pour chaque équipe,
- le seuil minimal des ressources est affecté d'un coefficient de 0,75 pour chacune des deux équipes de référence.

Équipes réserves (article 29.8) :

Les équipes réserves et équipes 3 et 4 des clubs nationaux ou régionaux, qui évoluent dans les championnats régionaux sont soumises aux dispositions suivantes :

- SOCLE SPORTIF : 1 équipe jeune
- SOCLE TECHNIQUE : 1 Animateur HB

LES EXIGENCES À SATISFAIRE (RAPPEL DES ARTICLES 27, 28 ET 29 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX) :

Incluant les modifications votées à l'unanimité par l'assemblée générale de la ligue Occitanie du 1^{er} juillet 2017.

- SOCLE DE BASE
- SEUIL DE RESSOURCES

SOCLE DE BASE

(Exigible au 31 Mai 2018)

DOMAINE SPORTIF

Occitanie	Pré national	Excellence, Honneur et 1 ^{ère} Division Territoriale
M et F	2 équipes de -11 ans ou -13 ans ou -15 ans ou -18 ans du même sexe que l'équipe de référence	1 équipe de -11 ans ou -13 ans ou -15 ans ou -18 ans du même sexe que l'équipe de référence

DOMAINE TECHNICIENS

Occitanie	Pré-national accédant	Pré-national non accédant	Excellence et Honneur	1 ^{ère} Division Territoriale
M et F	. 1 entraîneur inter-régional . 1 Animateur HB	. 1 entraîneur régional . 1 Animateur HB	. 2 Animateurs HB	. 1 Animateur HB

LICENCES BLANCHES NON ACCEPTÉES

DOMAINE JUGES-ARBITRES (JA)

Les Juges-Arbitres régionaux et nationaux de l'ex-LR sont rattachés à la ligue.

Les JA départementaux restent licenciés dans leurs clubs et sont donc soumis aux mêmes exigences que les JA de la 1^{ère} Division Territoriale.

Ex-LR				1 ^{ère} Division Territoriale
M et F				1 JA (11 arbitrages officiels)

Tous les JA de l'ex-MP restent rattachés à leurs clubs pour la saison 2017-2018.

Ex-MP	Pré-national accédant	Pré-national non accédant	Excellence	Honneur et 1 ^{ère} Division Territoriale
Masculin	2 JA (11 arbitrages officiels)	2 JA (11 arbitrages officiels)	2 JA (11 arbitrages officiels)	1 JA (11 arbitrages officiels)
Féminin	2 JA (11 arbitrages officiels)	2 JA (11 arbitrages officiels)	1 JA (11 arbitrages officiels)	1 JA (11 arbitrages officiels)

Occitanie	. Une action d'un Juge-Superviseur - ou Observateur de JA - (inscrit sur une FDME), pourra compenser en cas de manquement, les obligations des arbitres (1 intervention = 1 arbitrage), dans le calcul du seuil de ressources.
M et F	

LICENCES BLANCHES NON ACCEPTÉES

CONCERNANT LES ÉCOLES D'ARBITRAGE

Ex-LR	National, Régional <u>ADULTE</u>	1 ^{ère} Division Territoriale <u>ADULTE</u>
	1 école d'arbitrage composée de : <ul style="list-style-type: none"> . 1 Animateur EA (validé) . 2 accompagnateurs club JAJ (validé + 7 interventions officielles)	. 1 accompagnateur club (validé + 7 interventions officielles)

Ex-MP	→ L'école d'arbitrage est facultative mais FORTEMENT RECOMMANDÉE pour la saison 2017-2018.	
	<ul style="list-style-type: none"> . Une action d'un accompagnateur en formation (inscrit sur une FDME), pourra également compenser en cas de manquement, les obligations des arbitres (1 intervention = 1 arbitrage), dans le calcul du seuil de ressources. . Un Animateur EA, pourra quant à lui pallier au manquement d'un JA dans le socle. 	

DOMAINE JUGES-ARBITRES-JEUNES (JAJ)

Occitanie	Pour le(s) équipe(s) <u>ADULTE(S)</u> engagées en Pré national, Excellence, Honneur et 1 ^{ère} Division Territoriale les obligations sont les suivantes :	
M et F	De 1 à 5 équipes jeunes U11 à U18 engagées =	2 JAJ à 5 arbitrages officiels chacun
	De 6 à 9 équipes jeunes U11 à U18 engagées =	3 JAJ à 5 arbitrages officiels chacun
	+ de 10 équipes jeunes U11 à U18 engagées =	4 JAJ à 5 arbitrages officiels chacun

Occitanie	Pour le(s) équipe(s) <u>JEUNES(S)</u> engagée(s) en U18 National et U15-U18 Régional Excellence, les impératifs suivants sont demandés :	
M et F	De 1 à 2 équipes =	1 JAJ en formation régionale (5 arbitrages officiels)
	+ de 3 équipes =	2 JAJ en formation régionale (5 arbitrages officiels)

Années JAJ : 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004

ÉQUIPES RÉSERVES ET SUIVANTES

Occitanie	Équipes réserves (et suivantes) des clubs nationaux et régionaux, évoluant en championnats régionaux	
M et F	SPORTIF	TECHNICIENS
	1 équipe jeune	1 Animateur HB

Attention : une même personne ne peut être prise en compte que dans un seul domaine des socles de base, soit « technique », soit « arbitrage » (article 27.2.1 des règlements généraux).

SEUIL DE RESSOURCES

(Valeurs minimales exigibles au 31 Mai 2018)

DOMAINE SPORTIF

Occitanie	Pré national	Excellence	Honneur	1 ^{ère} Division Territoriale
M et F	140	110	80	40

DOMAINE TECHNICIENS

Occitanie	Pré national	Excellence	Honneur	1 ^{ère} Division Territoriale
Masculin	140	120	80	40
Féminin	140	80		40

DOMAINE JUGES-ARBITRES (JA)

Ex-LR					1 ^{ère} Division Territoriale
M et F					60

Ex-MP	Pré national accédant	Pré national non accédant	Excellence	Honneur	1 ^{ère} Division Territoriale
Masculin	180	150	120	80	60
Féminin	180	150	80		60

CONCERNANT LES ÉCOLES D'ARBITRAGE

Ex-LR	National, Régional <u>ADULTE</u>	1 ^{ère} Division Territoriale <u>ADULTE</u>
	120	30

DOMAINE JUGES-ARBITERS-JEUNES (JAJ)

Occitanie	Pré national	Excellence	Honneur	1 ^{ère} Division Territoriale
M et F	160	140	100	80

ÉQUIPES RÉSERVES ET SUIVANTES

Occitanie	Équipes réserves (et suivantes) des clubs nationaux et régionaux, évoluant en championnats régionaux			
M et F	Sportif		Techniciens	
	20		40	

RÉCAPITULATIF DES POINTS ATTRIBUÉS POUR LE CALCUL DU SEUIL DE RESSOURCES :

DOMAINE SPORTIF	
Équipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence	40/équipe
Équipe de jeunes de l'autre sexe (ou mixte)	20/équipe
École de Handball labellisée	30
BONUS	
Équipe de jeune du même sexe au niveau départemental	20/équipe
Équipe de jeune du même sexe au niveau régional	40/équipe
Équipe de jeune du même sexe au niveau national	80/équipe
Équipes de jeunes de l'autre sexe ou mixtes au niveau départemental	5/équipe
Équipes de jeunes de l'autre sexe ou mixtes au niveau régional	10/équipe
Équipes de jeunes de l'autre sexe ou mixtes au niveau national	30/équipe
École de handball label « bronze »	20
École de handball label « argent »	40
École de handball label « or »	80
DOMAINE TECHNICIENS	
Entraîneur titulaire du diplôme d'animateur de Handball	40
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur régional	60
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur interrégional	80
Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral	120
Titulaires d'un DE Handball ou d'un BP sports collectifs mention Handball	70
Cadres formateurs au sein de l'ETR hors cadres d'Etat	50
BONUS	
Entraîneur en formation d'animateur de Handball	20
Animateur de Handball en formation d'entraîneur régional	20
Entraîneur régional en formation d'entraîneur interrégional	20
Entraîneur interrégional en formation d'entraîneur fédéral	40
Si entraîneur féminin	10
DOMAINE JUGES-ARBITRES (JA)	
Juge-Arbitre départemental ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels	60
Juge-Arbitre régional ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau régional ou national	90
Juge-Arbitre national ayant effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau régional ou national	90
Accompagnateur de Juge-Arbitre-Jeune ayant effectué au moins 7 interventions officielles	30
Observateur de Juges-Arbitres ayant effectué au moins 5 interventions officielles	30
Délégué ayant officié au moins 7 fois	30
Animateur d'école d'arbitrage validé par la ligue	90
BONUS	

Juge-Arbitre départemental en formation de Juge-Arbitre régional	30
Juge-Arbitre régional en formation de Juge-Arbitre national	30
Si Juge-Arbitre féminin	10
DOMAINE JUGES-ARBITRES-JEUNES (JAJ)	
JAJ club (découverte) dûment référencé dans Gest'Hand avec 5 matchs officiels	40
JAJ départemental (sensibilisation) avec 5 matchs officiels	60
JAJ régional (apprentissage) avec 5 matchs officiels	80
Si jeune JAJ féminine	10
École d'arbitrage labellisée	60
École d'arbitrage label « bronze »	20
École d'arbitrage label « argent »	40
École d'arbitrage label « or »	60
DOMAINE ASSOCIATIF	
Licences pratiquant, par tranche de 20 entamée	1
Licences évènementielles, par tranche de 100 entamée	1
Licences dirigeant, par tranche de 5 entamée	1
Membre élu d'une structure fédérale : FFHB, Ligue ou Comité	30
Membre d'une commission nationale, régionale, départementale	30
Secrétaire de table ayant officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes	30
Chronométreur ayant officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes	30
Responsable de salle ayant officié au moins 7 fois dans les championnats régionaux adultes	30
Si féminine (membre élu ou membre de commission)	10
Classement de la salle conforme au niveau de jeu (classe 3 minimum pour PN, EXC, HON)	50

MUTATIONS D'ENTRAINEURS :

Les entraîneurs qui mutent hors période officielle, après le 31 AOÛT 2017, restent comptabilisés, pour la saison en cours, au bénéfice du club quitté. (ex-LR ET ex-MP)

MUTATIONS DE JUGE-ARBITRE :

Les Juges-Arbitres et les Juges-Arbitres-Jeunes qui mutent en période officielle, avant le 31 AOÛT 2017, restent comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté.

Les Juges-Arbitres et les Juges-Arbitres-Jeunes qui mutent hors période officielle, après le 31 AOÛT 2017, restent comptabilisés, pour la saison en cours et pour la saison suivante, au bénéfice du club quitté.

Dans les deux cas, la fonction de JA ou de JAJ qui mutent ainsi que leurs arbitrages, peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil avec l'accord écrit obligatoire du club quitté. La demande doit être effectuée avant le 31 DÉCEMBRE 2017 et à l'aide de l'imprimé dématérialisé téléchargeable sur le site de la ligue et de la fédération suivant le lien ci-après :

PRISE EN COMPTE CMCD DES ARBITRAGES SUITE A UNE MUTATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le contrôle final est effectué au regard de la situation du club au 31 MAI 2018, dans les deux semaines qui suivent cette date. Les clubs dont l'équipe de référence évolue en LNH ou LFH sont soumis à un régime de sanction particulier : les sanctions éventuelles sont appliquées à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général (N1M ou D2F).

Les sanctions s'appliquent également en cas de convention entre clubs ou de modification de structure administrative. Pour les clubs concernés, les sanctions liées au non-respect du socle de base et au non-respect d'un ou plusieurs seuils de ressources se cumulent.

Socle de base :

Le socle de base est exigé dans chacun des domaines, sportif, technique, Juges-Arbitres et Juges-Arbitres-Jeunes, tels que défini à l'article 29.9 des règlements fédéraux, pour toute équipe évoluant dans un championnat régional et 1^{ère} Division Territoriale. S'il n'est pas atteint, ne serait-ce que dans un seul des domaines exposés, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club (ou à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général pour les clubs dont l'équipe de référence évolue en LNH ou LFH).

La saison suivante : 7 points de pénalités en début de saison.

Seuil de ressources :

Le solde des ressources par domaine est déterminé en calculant la différence entre le total des ressources du club, intégrant les bonus éventuels, et la valeur du seuil auquel il est soumis dans le domaine considéré en fonction du niveau de son équipe de référence.

- Si le solde des ressources est positif dans tous les domaines, le club a rempli son contrat et aucune sanction n'est prononcée.
- Si le solde est négatif dans un seul domaine, il peut être compensé par le bonus complémentaire lié à l'engagement associatif.
- Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, le bonus complémentaire visés à l'article 28.5 des règlements fédéraux ne peut compenser un solde négatif que dans un seul domaine.
- Si le solde est négatif dans un ou plusieurs domaines, et si après l'apport éventuel du bonus complémentaire visés à l'article 28.5 des règlements fédéraux, le solde reste négatif dans plus d'un ou plusieurs domaines, les sanctions suivantes sont prononcées à l'encontre de l'équipe de référence du club (ou à l'équipe de plus haut niveau masculin ou féminin dans le régime général pour les clubs dont l'équipe de référence évolue en LNH ou LFH).

15.2.1 - Solde négatif inférieur ou égal à 25 points dans un seul domaine :

↳ La saison suivante : **2 points de pénalités en début de saison**

15.2.2- Solde négatif compris entre 26 et 50 points dans un seul domaine :

↳ La saison suivante : **3 points de pénalités en début de saison**

15.2.3 - Solde négatif supérieur à 51 points dans un seul domaine :

↳ La saison suivante : **4 points de pénalités en début de saison**

15.2.4 - Solde négatif dans deux domaines ou plus :

↳ La saison suivante : **5 points de pénalités en début de saison**

POUR INFO : ON SUPPRIME LE SYSTÈME DE PÉNALITÉS DE EX-LR, QUI ÉTAIT FONCTION DU NOMBRE D'ÉQUIPES PRÉSENTES PAR POULES DE 8, 10, 12 OU 14 ÉQUIPES.

RECIDIVE :

En cas de non-respect du socle de base et/ou du seuil de ressources une deuxième saison de suite, les sanctions prévues aux articles 29.4 des règlements fédéraux sont doublées.

CONTESTATION DES DÉCISIONS :

Les décisions de la CTSR, en matière de CMCD, sont susceptibles de réclamation devant la Commission Territoriale d'examen des Réclamations et Litiges, qui pourra, en cas de présentation d'éléments nouveaux, réformer en tout ou partie les sanctions prévues aux articles 29.2 et 29.3 des règlements fédéraux.

Amandine DOLLARD-NOËL
Présidente de la Commission Territoriale
des Statuts et de la Réglementation

SCHÉMA TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS PRÉPARATOIRES AU PROJET :

Rencontre des salariés en charge du Développement et mise en commun des socles de Développement. Echange sur le contenu de chaque socle et création du schéma territorial de Développement.

Les deux points primordiaux de ce schéma sont :

- La transversalité entre chaque socle et la transversalité entre socles et commissions territoriales. Chacune d'entre elles participe du Développement.
- La création d'un réseau constitué de personnes ressources (salariés de club, dirigeants, bénévoles, parents) pouvant être mises à disposition des clubs sur un domaine en particulier.

Travail sur les objectifs stratégiques et opérationnels avec les salariés et les dirigeants.

Travail sur les actions :

- pérenniser celles qui sont déjà en place et qui fonctionnent
- les faire évoluer avec l'appui des comités et des clubs
- mettre en place des actions innovantes sur la saison prochaine.

NOUVELLES ACTIONS

Socle FEMINISATION

Colloque du Hand au Féminin : à travers des ateliers d'échange et d'information avec des encadrants d'équipes professionnels et amateurs, des témoignages de joueuses professionnelles, de bénévoles et de dirigeantes (clubs, comités, ligue). Ce colloque a pour but de mettre en avant l'importance de la pratique féminine au sein des clubs dès le

plus jeune âge si cela est possible, d'inciter à la formation et de promouvoir la responsabilité des pratiquantes au sein des structures.

La tournée Handballissime :

nous utiliserons les offres alternatives de pratiques (Babyhand, Handfit, 4 contre 4...) en plus des actions de comités pour promouvoir le prochain grand événement national du Hand Féminin, l'Euro 2018, que malheureusement, nous n'accueillerons pas sur notre territoire régional. Trois sites sont présélectionnés : Toulouse, Nîmes et Montpellier en appui avec des clubs limitrophes.

Socle ACCOMPAGNEMENT AUX CLUBS

Regroupement Service Civique : deux temps de regroupements sur deux sites différents avec l'ensemble des services civiques de notre ligue. Le premier regroupement d'information avec les tuteurs sur l'accueil de celui-ci et de formation avec les services civiques. Le deuxième regroupement d'état des lieux sur leurs missions.

La boîte à outils :

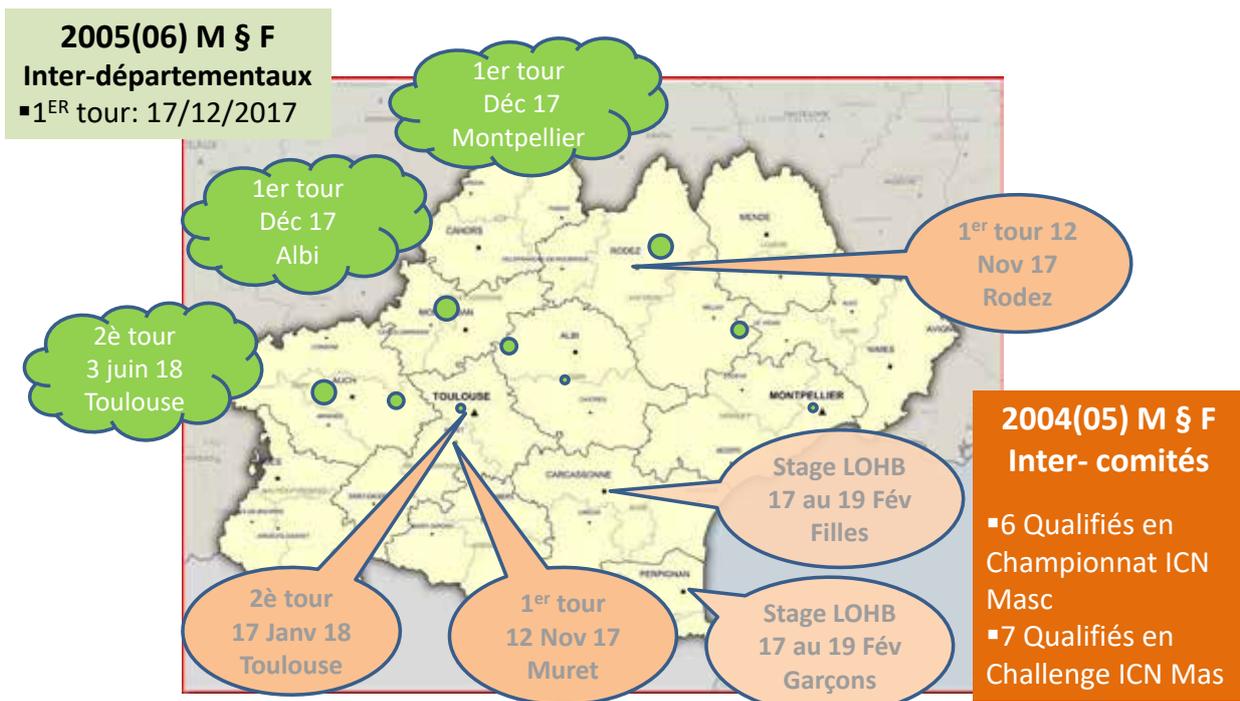
mise à disposition de ressources spécifiques via la boîte à outils du site internet de la Ligue Occitanie Handball en cours d'élaboration par son service communication. Les clubs auront accès aux informations mises à jour autant que nécessaire par le référent salarié et le dirigeant en charge du dossier.

Travaux Equipe Technique Régional
Groupe Développement

1/ Filière de Détection

1	Mettre en place un dispositif territorial de détection	1	Organisation de la détection à partir de la base au niveau des comités: mep des INTER-Départementaux (2005) avec partage des contenus
		2	Organisation de la détection à partir de la base au niveau des moins de 14 ans des comités (2004) : mise en place des inter-comités avec partage des contenus
2	Aider à la mise en œuvre et coordonner un dispositif territorial de Pré-formation	2	Impulsion auprès des comités pour organiser la mep d'actions de recherche de joueurs potentiels

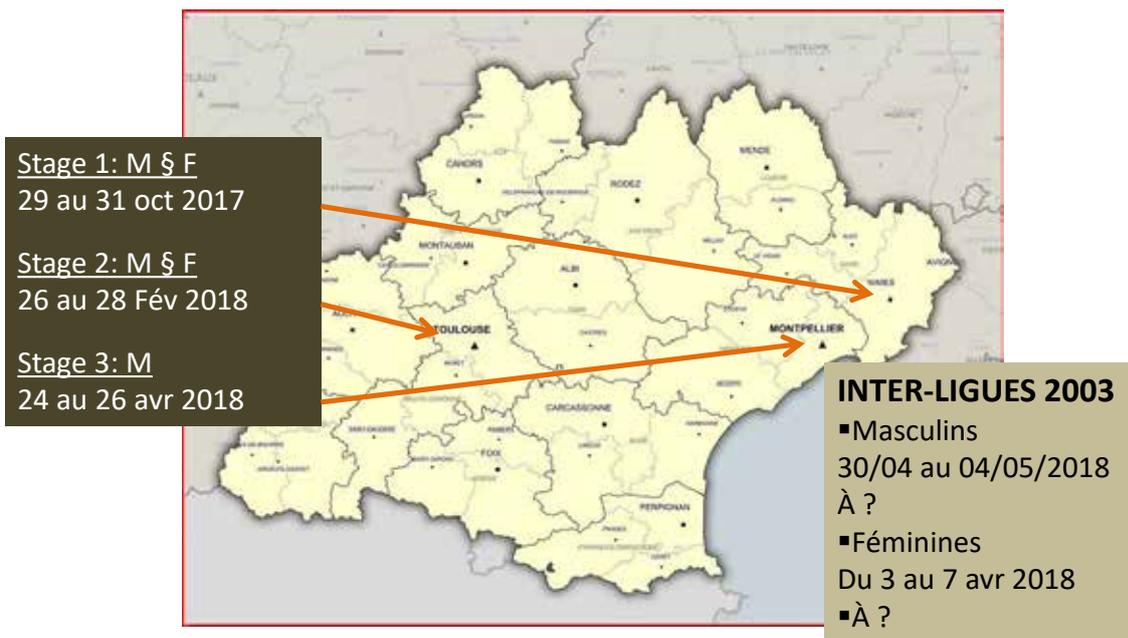
Organisation compétitions de Détection



Programme ACCESSION

1	Aider à l'émergence, à la pérennité des clubs de niveau national N1 à N3	1	Former sur les différents sites Accession des joueurs de niveau national
2	Représenter de façon importante la ligue Occitanie dans les compétitions et les sélections nationales de jeunes (France Cadet)	1	Organisation de la détection en direction des regroupements de perfectionnements LIGUE OHB
		2	Participation à la compétition INTER-LIGUES Nationale avec l'équipe de ligue OHB (2003)
3	Apporter la culture de l'excellence sportive en relation avec les clubs de niveau intermédiaire	1	Organiser des temps d'échanges et des outils de partage avec les entraîneurs de clubs de ce niveau sur l'excellence sportive

Organisation compétition Accession



Programme EXCELLENCE

1	Représenter de façon importante la ligue Occitanie dans les compétitions et les sélections nationales de jeunes (France Jeunes et junior)	1	Participation à la compétition INTER-PÔLES Nationale avec l'équipe du Pôle Occitanie
		2	Organisation de temps de regroupement des meilleurs joueurs pour affiner le travail
2	Etablir des relations de partenariat avec les clubs du plus haut niveau de la région	1	Signer des conventions de partenariat
		2	Intensifier les relations avec les responsables de centre de formation

Organisation compétition Excellence

Filière masculine
Regroupement 1
 Vacances Toussaint 2017
Regroupement 2
 Vacances Noël 2017
Regroupement 3
 Vacances Hiver 2018

INTER-PÔLES
Masculin
 Du 04 au 10 mars 2018
 À ?
Féminin
 Du 03 au 08 fév 2018
 A ?

PPF FÉMININ

UNE PASSERELLE VERS LE HAUT NIVEAU

Le Pôle Espoir Handball féminin s'inscrit dans la filière d'accès au Haut Niveau. Il est ouvert pour la saison 2017-2018 aux filles nées en 2003, 2004 voire 2002 de manière très exceptionnelle.

La structure, qui fonctionne en période scolaire, constitue le support privilégié de la région Occitanie pour permettre aux jeunes handballeuses de concilier formations scolaire et sportive grâce à des horaires aménagés. Elle est financée par le Ministère des Sports, la Fédération Française de Handball, la Ligue Occitanie Handball et met l'élève athlète au centre du projet.

La nouvelle organisation suite à la réforme territoriale et au nouveau cahier des charges de la FFHB

Les sites d'Accession

2 sites au choix, en fonction de la proximité géographique notamment : Nîmes ou Toulouse

Les joueuses concernées sont scolarisées en 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{ème}
Un maximum de 36 joueuses est autorisé pour les 2 sites, dont 33% maximum de 2^{ndes}.

A la fin de la 2^{ème} maximum, la joueuse peut intégrer le site d'Excellence ou sortir du Pôle Espoir

Les niveaux de jeu visés en club : -18F à N2

Un concours d'entrée permet le recrutement pour ces 2 sites
1 Si la joueuse ne peut intégrer le site Excellence, elle peut être orientée vers une section sportive de lycée (et/ou Centre d'Entraînement Régional à Nîmes) et ainsi maintenir une pratique du Handball semi intensive.

Le site d'Excellence

1 seul site à Toulouse, regroupant les joueuses les plus prospectives pour le Haut Niveau et/ou le secteur professionnel (LFH, D2)

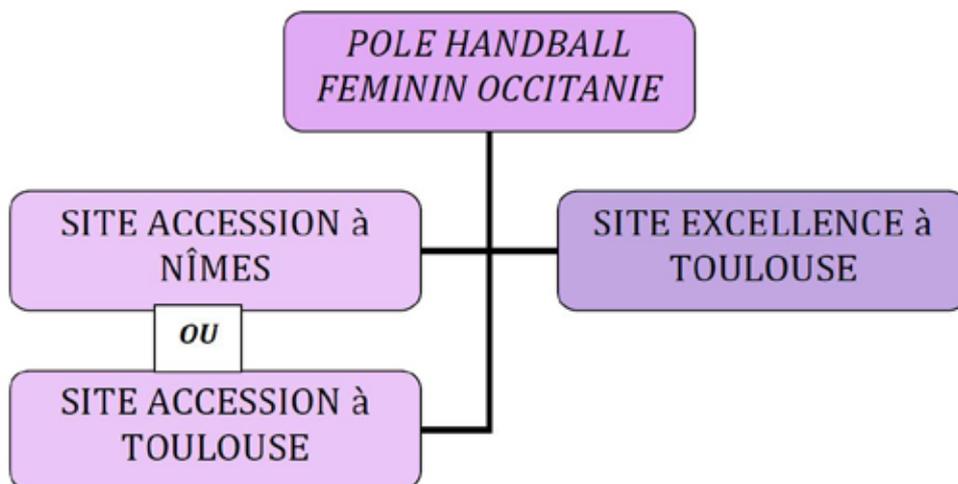
Les joueuses concernées sont scolarisées en 2^{ème}, 1^{ère} et Tale

12 à 16 joueuses maximum, dont 12 maximum de 16-17ans

Les niveaux de jeu visés : N2 pour les 15 ans, N1 minimum pour les 16-17 ans (dérogation exceptionnelle possible pour niveau N2)

Il n'y a pas de concours de recrutement : l'intégration au site d'Excellence se fait en fonction de l'évaluation de la joueuse à l'issue du site d'Accession

La nouvelle organisation suite à la réforme territoriale et au nouveau cahier des charges de la FFHB



RÈGLES AMÉNAGÉES

CHAMPIONNATS JEUNES OCCITANIE (-11, -13, -15) 2017 / 2020 - REGLES ET OUTILS

Les règles aménagées dans nos championnats de jeunes ont vocation à générer des problématiques favorisant la construction de ce que sera le handball de demain. Mais elles ne se suffisent pas à elles-mêmes ! L'entraînement est un temps de formation qui fait vivre au joueur ou à la joueuse des situations qu'ils vont retrouver en match.

Notre devoir d'éducateur est de rendre les jeunes, dès leur plus jeune âge, acteurs de leurs propres intentions. Le rôle de l'entraîneur doit être envisagé comme un partenaire du groupe, vigilant sur le fait de ne pas les « aveugler » par ses propres convictions en étant trop dirigiste.

Les conseillers techniques départementaux sont là pour vous accompagner à la compréhension de ces règles, vous pouvez vous rapprocher d'eux ou assister aux réunions techniques prévues à cet effet pour poser toutes les questions nécessaires à la bonne application de ces pratiques.

Les jeunes arbitres, au même titre que les joueurs et entraîneurs, participent au jeu pour résoudre des problèmes liés à leur niveau. A chacun de composer avec ses compétences du moment et son désir de progresser... Les comportements de violences physiques ou verbales sont donc à proscrire...

LE SOCLE COMMUN

Les principes de jeu validés par les dirigeants de la Ligue Occitanie sont les suivants :

- Les matchs se déroulent en tiers-temps.
- Il y a 7 pts en jeu ; 1 pt par tiers temps, 4 pts à se partager pour le

résultat final (3pts v – 2 pts n – 1pt d).

- Un tiers temps est soit gagné, soit perdu. Il ne peut y avoir match nul que sur le score final du match.
- En fonction des catégories, il est demandé des modes de jeu différents, favorisant les apprentissages voulus.

Remise à Zéro du score à chaque tiers temps

Chaque tiers temps est un mini match ; Il permet de remporter 1 pt par l'équipe qui le gagne. On remet le score à zéro pour chaque tiers-temps. On change de côté à chaque tiers-temps (En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire du tiers-temps, « but en or » avec engagement tiré au sort. Le chronomètre doit être enclenché en cas de « but en or », afin d'assurer le décompte d'éventuelles exclusions temporaires)

Objectifs : Conserver l'intérêt des joueurs jusqu'à la fin du match, par un enjeu nouveau à chaque période.

Permettre à toutes les équipes et à tous les joueurs de s'exprimer en fonction de son profil de jeu.

Cumul du score

Le score de chaque tiers temps est additionné pour obtenir le score final du match. 3 pts récompensent le vainqueur du match (2 pts par équipe si match nul, 1 pt la défaite). Une équipe peut donc avoir remporté 2 tiers temps et avoir perdu le match : soit 2 pts pour elle et 3 pts pour son adversaire.

Objectif : Il faut gagner le match, mais aussi gagner chaque tiers temps (rester appliqué, combatif, et développer un jeu complet) pour vraiment creuser l'écart au classement.

Exclusions temporaires

Lorsque le temps d'exclusion d'un joueur n'est pas écoulé à l'issue du 1er ou 2e tiers-temps, celui-ci continue lors du tiers-temps suivant. La même règle s'applique entre le temps réglementaire et le cas de « but en or ».

Exemple		tiers-tps 1	tiers-tps 2	tiers-tps 3	score final	commentaire
	Equipe A	8	6	12	26	L'équipe A gagne avec 4 pts, l'équipe B repart avec 3 pts.
	Equipe B	9	7	8	24	
		1 pt pour B	1 pt pour B	1 pt pour A	3 pts pour A, 1 pt pour B	

Les équipes sont composées de 14 joueurs maximum. Les temps-morts sont au nombre de 3 par équipes et par tiers temps, sans report possible pendant les cas de but en or.

Il y a un règlement spécifique de gestion des temps-morts pour les U15 :

- 3 temps morts par équipes pour la durée du match. 2 temps morts peuvent être posés par tiers temps.
- entre 2 dépôts de carton par une même équipe, l'adversaire doit avoir été au moins 1 fois en possession du ballon.
- pas d'utilisation possible de carton en prolongation ou but en or.
- un seul carton peut être déposé par équipe, dans les 5 dernières minutes du match.

Les cartons sont numérotés 1, 2 et 3. Les cartons 1 et 2 sont donnés avant le début du match. Le carton 3 est donné avant le début du 3e tiers temps, le carton 1 n'est plus utilisable, qu'il ait été utilisé ou

non. Le carton 2 ne peut être utilisé que jusqu'à 5 minutes du terme de la rencontre sans compter le but en or.

GESTION DES TIERS-TEMPS SUR LA FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

La mise en place de la FdMe ne permet plus le remplissage d'une feuille de match organisée en tiers-temps, comme cela était le cas auparavant. Vous devez donc inscrire les scores des tiers-temps dans la partie commentaire résultat. Vous pouvez également signaler toute remarque concernant l'application des aménagements de règles dans ce même encart.

Travaux Equipe Technique Régional
Groupe Excellence Sportive

REGLES SPORTIVES JEUNES OCCITANIE															
CATEGORIES	Année d'âge	Terrain	Réducteur but	Nombre de joueurs	Engagement	Ballon	Temps de jeu				Règles particulières				
							Temps morts	Match sec	exc.	Tournoi	exc.	1er	2ème	3ème	Règles particulières
-11 ans	07 08 09	40x20	Oui	6+1	Du gardien de but (sans coup de sifflet)	T0	1/période	3x13	1 min	3 tiers temps Temps de jeu adapté en concertation avec les entraîneurs	1 min	Défense tout terrain	Défense tout terrain	Défense étagée dispositifs possibles : 3/3, 2/4, demi terrain	Obligation de présenter minimum 2 GB sur le match, participation à une période de jeu entière
	-13 ans	05 06 07	40x20	Non	6+1	Centre au coup de sifflet de l'arbitre	T1	1/période	3x15	2 min	1 min	Défense étagée dispositifs possibles : 3/3, 2/4, demi terrain, tout terrain (sauf 1/5)	Défense alignée 0/6	Tout sauf 0/6	Stricte Interdite
-15 ans	03 04 05	40x20	Non	6+1	Centre au coup de sifflet de l'arbitre	T2 M T1 F	1/période	3x18	2 min		2 min	Défense alignée 0/6	Défense alignée 0/6	Libre	

BUDGET ET TARIFS 2017

ELEMENTS MAJEURS

- Le budget 2017 s'appuie sur un effectif stabilisé de 31.600 licenciés.
- Les charges et les produits budgétés sont d'un ordre similaire à ceux constatés en 2016 au niveau du cumul des 2 anciennes ligues. (2,1-2,2 M€).
- Le tarif des licences de l'ex Midi-Pyrénées est maintenu excepté une majoration de
- 1 € de la part FFHB (Maison du Handball).
- Le tarif des licences de l'ex LR est harmonisé intégralement dès la saison 2017-2018 ce qui représente une baisse moyenne par licencié de 10.00 €.
- Les tarifs d'affiliation et d'engagement sont harmonisés au niveau de notre grande ligue.
- la masse salariale est en baisse nette de 37 K€ suite au départ du Directeur général de la ligue Languedoc-Roussillon.
- Le dispositif du fonds emploi est élargi à l'ensemble des Comités d'Occitanie ce qui entraîne une dotation à ce fonds de 93 K€ s'appuyant notamment sur les ressources licences et la diminution des charges de personnel.

L'ensemble de ces dispositions permettront à la Ligue Occitanie de :

maintenir notre activité sur l'ensemble des domaines d'interventions dont nous avons la charge, d'accompagner et structurer la démarche territoriale et des frais inhérents au fonctionnement de la nouvelle Ligue Occitanie.

FONDS EMPLOI - SITUATION ACTUELLE

L'ex-ligue Midi-Pyrénées a structuré un « fonds emploi » destiné à financer partiellement des emplois de comités dans le cadre de conventions.

La vocation de ce « fonds emploi » est la structuration de l'accompagnement des clubs et des licenciés via les comités, orientée vers le développement et l'amélioration du niveau de pratique, partout sur le territoire.

Ses caractéristiques étaient les suivantes :

- Financé par prélèvement de 8.00€ sur chaque licence compétitive
- Fonds mutualisé sur l'ensemble du territoire de l'ex-région s'élevait, au 31/12/2016, à 168 K€

Il n'a pas été constitué de « fonds emploi » de même nature à fin 2016 dans l'ex-ligue Languedoc-Roussillon

FONDS EMPLOI - EVOLUTIONS ENVISAGEES A COMPTER DE 2017

Nous souhaitons, dans le cadre de conventions d'objectifs avec les comités, faire perdurer le principe du « fonds emploi » en l'étendant à l'ensemble de notre nouvelle grande Ligue Pour cela, et compte tenu de l'existant :

- Sur chaque licence versée à compter de la saison 2017-2018 seront prélevés 5.50€ (au lieu de 8.00€ en ex-Midi-Pyrénées et 0.00€ en ex-Languedoc-Roussillon)
- Sous réserve que les comptes 2017 soient excédentaires -ce que le budget anticipe-, nous doterons forfaitairement en 2017 93.000€ afin d'étendre le dispositif sur toute la Ligue Occitanie (au lieu de 13 K€ sur le fonds emploi d'origine).

LIGUES LANGUEDOC-ROUSSILLON & MIDI-PYRENEES - REEL 2016 / LIGUE OCCITANIE DE HANDBALL - BUDGET 2017

Charges	Midi-Pyrénées		Languedoc-Roussillon		Occitanie		Produits	Midi-Pyrénées		Languedoc-Roussillon		Occitanie	
	réel 2016	2017	réel 2016	2017	réel 2016	2017		réel 2016	2017	réel 2016	2017	réel 2016	2017
Affiliation FFHB / engagements Cpe de Fce	20 960		18 670	39 630	39 700		Affiliation FFHB	23 790	28 065	51 855	52 100		
Licences	277 798		237 403	515 201	553 000		Licences	632 826	702 706	1 335 532	1 410 000		
Mutations	28 460		30 379	58 839	60 000		Mutations	52 688	54 547	107 235	110 000		
Locations mobilières / Locations équipements	3 316		17 784	21 100	16 000		Imprimés et documentations	2 033		2 033	400		
Charges Locatives	2 000			2 000	2 800		Engagements aux compétitions	42 183	37 549	79 732	63 300		
Frais impression fournitures administratives	4 806		4 806	4 806	4 800		Stages divers	24 502	34 061	58 563	62 000		
Fournitures de bureau	2 545		4 286	6 831	6 600		Appels - Amendes	25 006	21 925	45 931	40 000		
Equipements sportifs	12 177		13 191	25 368	25 000		Inter-pôles / Inter-ligues	0	17 065	17 065	0		
Fournitures entretien & petit équipement	3 643		3 145	6 788	6 500		Formations & divers	45 157	39 136	84 293	56 000		
Fournitures non stockables	3 550			3 550	3 600		Subventions Conseil Régional	21 500	57 000	78 500	78 500		
Fournitures officielles	3 468		2 400	5 868	6 000		Subventions FFHB	56 118	41 276	97 394	179 500		
Honoraires	19 665		25 160	44 825	45 000		Subventions DRDS	57 524	57 500	115 024	118 000		
Actions de promotion / Cadeaux / Récompenses	6 047		8 720	14 767	19 000		Subventions emplois (ASF)						
Organisations AG - CA - CD - BD - CoPH	25 262		19 694	44 956	48 000		Produits divers			0	0		
Commissions Régionales	17 483		19 274	36 757	41 000		Abandonnons frais bénévoles	5 879	2 810	3 233	7 000		
Missions - Déplacements - Réceptions	13 797		10 247	24 044	24 000		Manifestation exceptionnelle (net)	423					
Stages Cadres techniques	36 401		8 865	45 266	35 000		Ressources sur exercices antérieurs	19 900		19 900	0		
Stages Joueurs + I.L.	20 524		53 207	73 731	55 000		Produits exceptionnels	1 650	12 718	14 368	0		
Stages et suivi Arbitres	15 097		21 119	36 216	37 000		Reprise sur provision plan emploi	1 224		1 224	900		
Poles + Inter Poles	26 536		47 718	74 254	73 000		Reprises nettes sur provisions	5 123		5 123	0		
Affranchissements	5 487		6 232	11 719	10 000		Intérêts bancaires / Pr. Financiers	847	1 416	2 263	2 000		
Téléphone - Télécopie	5 603		15 667	21 270	18 000		Péréquation			0	0		
Prime d'assurance	2 205		3 525	5 730	6 000								
Taxes et redevances	1 607		1 607	1 607	1 600								
Frais de personnel, intérim, personnels détachés	203 001		309 133	512 134	483 000								
Charges SS et prévoyance	63 300		124 616	187 916	180 700								
Charges fonctionnement CTF	106 343			106 343	140 512								
Plan Emploi Fédéral vers CTF					77 500								
Formation Employés	6 289		3 209	9 498	9 000								
Projet Territorial (Anim./Arb./Dirigeant./Exc.Sport.)	22 316		15 902	38 218	40 000								
Manifestation exceptionnelle (net)	15 298			15 298	0								
Communication	210		210	210	200								
Aide au développement	2 177		42 997	45 174	26 905								
Dotations aux amortissements	19 620		13 059	32 679	33 000								
Dotations aux provisions plan emploi				0	93 107								
Dotations nettes aux prov* et pertes créances				0	0								
Engagements à réaliser sur subventions attribuées	16 500		16 500	16 500	0								
Charges exceptionnelles	2 172		4 913	7 085	0								
Divers	1 666		1 666	1 666	2 000								
TOTAL	1 017 329		1 080 515	2 097 844	2 222 524		TOTAL	1 018 372	1 144 319	2 162 691	2 222 524		

RESULTAT NET	1 043	63 804	0
--------------	-------	--------	---

TARIFS 2017-2018

1 - TARIFS ADMINISTRATIFS

1.1. AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS - AIDE

	FFHB	Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
AFFILIATION				
Affiliation nouveaux clubs gratuits	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
REAFFILIATION				
Réaffiliation clubs nationaux	150 €	51 €	190 €	51 €
Réaffiliation clubs régionaux	100 €	51 €	155 €	51 €
Réaffiliation clubs départementaux	50 €	51 €	95 €	51 €
Réaffiliation Sport entreprise	40 €	51 €	0 €	51 €
ABONNEMENTS				
Abonnement Hand Mag (1 exemplaire par club affilié)				65 €
Abonnement Approches du Handball (1 exemplaire par club affilié)				45 €
AIDE				
Aide à la création nouveau club 1ère saison (versée par la FFHB au Comité d'appartenance) Si le club ne se réaffilie pas la 2è saison, remboursement de l'aide par le Comité Cette aide sera octroyée si et seulement si le club peut se prévaloir de 7 licences compétitives pouvant former une équipe				500 €

RECAPITULATIF DES TARIFS D'ADHESION (AFFILIATION ET ABONNEMENTS 2017-2018)

	Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
Nouveaux clubs civils et corporatifs	100 €	110,00 €	110 €
Sport entreprise	201 €	0,00 €	201 €
Clubs Nationaux	311 €	450,00 €	311 €
Clubs Régionaux	261 €	365,00 €	261 €
Clubs Départementaux	211 €	255,00 €	211 €

1.2. LICENCES

		Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 17-18	Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc-R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
compétitive	+ 18 ans / + 18 ans & dirigeant	3,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	29,40 €	35,00 €	63,40 €	70,80 €	64,40 €
	17 - 18 ans / 17 - 18 ans & dirigeant	3,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	29,40 €	29,75 €	58,15 €	70,80 €	59,15 €
	15 - 16 ans	3,00 €	13,55 €	0,45 €	0,80 €	17,80 €	26,20 €	43,00 €	58,00 €	44,00 €
	13 - 14 ans	3,00 €	13,55 €	0,45 €	0,80 €	17,80 €	23,70 €	40,50 €	58,00 €	41,50 €
	12 ans	3,00 €	13,55 €	0,45 €	0,80 €	17,80 €	19,35 €	36,15 €	34,35 €	37,15 €
	11 ans	3,00 €	9,55 €	0,17 €	0,23 €	12,95 €	19,85 €	31,80 €	34,35 €	32,80 €
	9 - 10 ans	3,00 €	9,55 €	0,17 €	0,23 €	12,95 €	18,40 €	30,35 €	34,35 €	31,35 €
	Ecole de Hand / Baby Hand	3,00 €	9,55 €	0,17 €	0,23 €	12,95 €	14,60 €	26,55 €	34,35 €	27,55 €
	Blanche + 18 ans	3,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	29,40 €	35,00 €	63,40 €	70,80 €	64,40 €
	Blanche 17/18 ans	3,00 €	23,15 €	1,17 €	2,08 €	29,40 €	29,75 €	58,15 €	70,80 €	59,15 €
LICENCE Corporative	3,00 €	17,15 €	1,17 €	2,08 €	23,40 €	32,42 €	54,85 €	-	55,82 €	
non compétitive	LICENCE Loisirs	3,00 €	17,15 €	1,14 €	1,86 €	23,15 €	32,45 €	54,60 €	45,65 €	55,60 €
	Handfit	3,00 €	17,15 €	1,14 €	1,86 €	23,15 €	10,15 €	32,30 €	44,35 €	33,30 €
	Handensemble	3,00 €	5,55 €	0,40 €	0,70 €	9,65 €	10,00 €	18,65 €	26,05 €	19,65 €

		Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 17-18	Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc-R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
dirigeants + 18 ans / jeune dirig. / blanche dirig.		3,00 €	11,05 €	0,42 €	0,78 €	15,25 €	11,00 €	25,25 €	39,25 €	26,25 €

		Maison du Handball	part fédérale	assurance RC	assurance IA	total FFHB	part Ligue 17-18	Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc-R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
PRATIQUE EVENEMENTIELLE		0,00 €	0,00 €	0,05 € à la charge de la FFHB	0,10 € à la charge de la FFHB	0,15 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire séparément et individuellement une des options complémentaires proposées par MMA, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

- ⇒ Option 1 59 €
- ⇒ Option 2 99 €
- ⇒ Option 3 159 €
- ⇒ Option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150 € (option 1), 240 € (option 2)

FONDS EMPLOI REGIONAL	8,00 €	5,50 €
-----------------------	--------	--------

DISPOSITION NOUVEAUX CLUBS	
Les 20 premières licences 1ère saison *	GRATUITES
Les 20 premières licences 2ème saison *	remise 50%

* les parts assurance, maison du Handball et fonds emploi restent dus

1.3. IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS

Livret Arbitrage	15,00 €
Mémento arbitrage pour les Jeunes Arbitres	6,00 €
Cartons verts "Temps mort équipe"	8,00 €

1.4. DROITS

		Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc-R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
Droits de mutation	Performance	1 200,00 €	1 210,00 €	1 200,00 €
	+ 16 ans	150,00 €	124,00 €	150,00 €
	12/16 ans	85,00 €	61,00 €	85,00 €
	gratuité dirigeant, jeune dirigeant et jeunes né(e) en 2006 et après			

Droits de transfert international pour la FFHB Entrée en France joueur étranger (articles 45 et 59 R.G.)	
D2M / LFH / D1M	1 200,00 €
Niveau national	600,00 €
Niveau régional	370,00 €
Niveau départemental	50,00 €

joueur amateur sans contrat	joueur professionnel sous contrat
EHF : 138,00 €	EHF : 1380,00 €
fédération quittée : 138,00 €	fédération quittée : 1380,00 €
IHF : 150 CHF	IHF : 1500 CHF
fédération quittée : 150 CHF	fédération quittée : 1500 CHF

le droit d'entrée ne concerne pas :

le transfert international d'un joueur étranger d'un moins de 18 ans dans les conditions suivantes : déménagement de la famille ; études en France ;

le transfert international d'un joueur ressortissant communautaire dans le cadre d'un programme d'échanges étudiants (ERASMUS, SOCRATES).

		Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc-R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
Droits d'engagement	+ 16 masculin - Prénationale	215,00 €	417,00 €	205,00 €
	+ 16 masculin - Excellence Régionale	215,00 €	262,00 €	205,00 €
	+ 16 masculin - Honneur Régionale	215,00 €	230,00 €	205,00 €
	+ 16 féminin - Prénationale	182,00 €	230,00 €	205,00 €
	+ 16 féminin - Excellence Régionale	182,00 €	230,00 €	205,00 €
	- 18 ans masculin & féminin	120,00 €	99,00 €	120,00 €
	- 15 ans masculin et féminin	85,00 €	99,00 €	85,00 €
	+ 16 masculin & féminin - challenge Autan / challenge corporatif	130,00 €	0,00 €	130,00 €

Droits de formation	droits de formation joueur (article 64,1 RG) - Valeur du point	17,00 €
	indemnités de formation joueur (article 64.2 RG et textes relatifs aux centres de formation par saison et sous convention de formation entamée)	jusqu'en 2012-13 : 7622,00 €
		à partir de 2013-14 : 12000,00 €
	indemnités de formation jeune arbitre (article 64,3 RG) par année de formation entamée	100 €

		ORIGINE DU LITIGE		
(article 150 RG et 6,1 et 8, du règlement d'examen des réclamations et litiges)		départemental	régional	national
Droits de consignation	Première instance	100,00 €	200,00 €	400,00 €
	Appel au Jury d'Appel ou à la commission d'appel CNGC	400,00 €	400,00 €	750,00 €
	Demande de sursis à exécution provisoire d'une décision de première instance	150,00 €	300,00 €	600,00 €

		Droits d'inscription		salarié	bénévole
Droits d'inscription	Animateur	(frais pédagogique et administratif)		1 110,00 €	180,00 €
	Entraîneur régional	(frais pédagogique et administratif)		1 030,00 €	230,00 €
	Animateur Ecole Arbitrage	(frais pédagogique et administratif)		210,00 €	80,00 €
	Intervenir en Milieu Scolaire	(frais pédagogique et administratif)		100,00 €	60,00 €
l'ensemble des tarifs des formations 2017-2018 sera communiqué via le Guide des Formations					

2 - FRAIS ARBITRAGE

2.1. INDEMNITES ARBITRAGE

		Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc-R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
FRAIS DE SEJOUR	+ 16 ANS PRENATIONAL	35,00 €	70,00 €	70,00 €
	+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR	35,00 €	50,00 €	50,00 €
	+ 16 ANS TERRITORIAL	23,00 €	32,00 €	35,00 €
	- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR	32,00 €	30,00 €	32,00 €
	- 18 ANS TERRITORIAL	32,00 €	32,00 €	30,00 €
	- 15 ANS RENCONTRE FINALITE	25,00 €	20,00 €	25,00 €
	- 13 ANS RENCONTRE FINALITE	0,00 €	20,00 €	20,00 €
	- 11 ANS RENCONTRE FINALITE	0,00 €	20,00 €	15,00 €
	+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	25,00 €	0,00 €	25,00 €
	TOURNOI 4-5 RENCONTRES	50,00 €	15€ < 20€/match	80,00 €
TOURNOI 2-3 RENCONTRES	50,00 €	15€ < 20€/match	60,00 €	
FRAIS DE SEJOUR PAR JUGE SUPERVISEUR REGIONAL	par rencontre	35,00 €	50,00 €	50,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR SUPERVISEUR TERRITORIAL	par rencontre	35,00 €	35,00 €	35,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR ACCOMPAGNATEUR REGIONAL	avec suivi	35,00 €	31,00 €	35,00 €
	accompagnement	20,00 €	31,00 €	20,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL	avec suivi			30,00 €
	accompagnement			20,00 €
FRAIS DE SEJOUR PAR DELEGUE COC		35,00 €	40,00 €	35,00 €

2.1. INDEMNITES KILOMETRIQUES

		Midi-Pyrénées 2016-2017	Languedoc-R. 2016-2017	Occitanie 2017-2018
INDEMNITE KILOMETRIQUE ARBITRAGE (sans frais d'autoroute)	+ 16 ANS PRENATIONAL (déplacement réel) / km	0,32 €/arbitre	0,35 €/km réel	0,35 €/km réel
	+ 16 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (déplacement réel) / km	0,32 €/arbitre	0,35 €/km réel	0,35 €/km réel
	+ 16 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,32 €	0,35 €	0,32 €
	- 18 ANS REGIONAL EXCELLENCE / HONNEUR (2 déplacements)	0,32 €	0,35 €	0,35 €
	- 18 ANS TERRITORIAL (2 déplacements)	0,32 €	0,35 €	0,32 €
	- 15 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,32 €	0,35 €	0,35 €
	- 13 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,32 €	0,35 €	0,35 €
	- 11 ANS RENCONTRE FINALITE REGIONALE (2 déplacements)	0,32 €	0,35 €	0,35 €
	+ 16 ANS - CHALLENGE AUTAN	0,32 €	0,00 €	0,32 €
	Juge Superviseur régional / accompagnateur régional			0,35 €
Superviseur territorial / accompagnateur territorial			0,32 €	
Délégué COC			0,30 €	
Autres (Elus CA / membre commission / salariés...) jusqu'à 200 km			0,30 €	
au-delà de 200 km			0,20 €	
indemnité kilométrique équipe			0,53 €	

2.2 PENALITE FINANCIERE LIEES A L'ARBITRAGE

Amende au club d'appartenance de l'arbitre qui s'auto désigne sur un match sans validation de la CTA	50,00 €
--	---------

3. PENALITES FINANCIERES
3.1. PENALITES FINANCIERES LIEES A L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

CADRE GENERAL (Article 152 des règlements généraux)

ARTICLE REF.	OBJET	NIVEAU	SANCTION ET MONTANT	
30.1.2	Non respect de l'obligation de licence	tous		de 100 € à 5000 € max
83	Absence de maillots différents	N		320 €
		R		130 €
		D		64 €
88.2	Manquement réglementation colle et résine	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
91.2.2 a)	Non respect des obligations pour la table de marque	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
93	Conclusion de rencontre non parvenue dans les délais	N		110 €
		R		50 €
		D		20 €
94	Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu	N	> 16 ans : 160 €	autres : 80 €
		R	> 16 ans : 50 €	autres : 20 €
		D	> 16 ans : 20 €	autres : 10 €
98.2.1	Non utilisation de la feuille de match électronique (hors panne informatique)	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
98.2.2	Non respect de la mise à jour de la base de données	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.1 98.2.3.2	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club et par mention manquante)	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2 88.1	Manquement à l'obligation d'inscription du secrétaire / chronométreur / responsable salle et terrain	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.2	Manquement au relevé des buts par le secrétaire	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.2.3.3	Manquement à l'obligation de vérification de la feuille de match (par club de l'arbitre et par mention manquante)	N		20 €
		R		10 €
		D		10 €
98.4	Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.6.1	Officiel de table non licencié	N		40 €
		R		20 €
		D		10 €
98.7	Non respect des délais de transmission de la feuille de match	N	Après 20 H ou minuit selon l'heure du match	40 €
		R		20 €
		D		10 €
		N	Au-delà du 3è jour ouvrable	190 €
		R		130 €
		D		60 €
104.2	Forfait isolé > 16 ans	N		590 €
		R		210 €
		D		110 €
	Forfait isolé jeunes et < 18 ans	N		250 €
		R		110 €
		D		60 €
104.3	Forfait général > 16 ans	N		1 770 €
		R		630 €
		D		330 €
	Forfait général < 18 ans	N		750 €
		R		330 €
		D		180 €
105	Non communication de résultat	N		90 €
		R	si récidive	160 €
		D		30 €
109	Match perdu par pénalité > 16 ans	N		100 €
		R		50 €
		D		20 €
	Match perdu par pénalité < 18 ans	N		80 €
		R		20 €
		D		10 €

ORGANISATION DE RENCONTRES AMICALES (article 152 des règlements généraux)

139	Absence de déclaration d'organisation	N		320 €
		R		110 €
		D		50 €

3.2. PENALITES FINANCIERES LIEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU ADMINISTRATIVES

PENALITES ATTACHEES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES

ARTICLE REF.	SANCTION	NIVEAU	MONTANT
19.1 RD	avertissement et / ou blâme	R et D	30 €
	date de suspension ferme	R et D	60 €
	suspension d'un an ou de 2 ans	R et D	1 000 €
	suspension de 3 ans ou plus	R et D	1 400 €
101 RG	par date de rencontre à huis clos	radiation	1 600 €
		R	150 €
		D	75 €
22 annexe 5 RD	par date de suspension de salle	R	190 €
		D	95 €

PENALITES LIEES A LA PENETRATION SUR L'AIRE DE JEU, PENDANT ET APRES LE MATCH DE LICENCIÉS DU BANC

(annexe 5 du règlement disciplinaire)

LIGUE	TYPE DE FAUTE	CLUB	MONTANT MAXIMUM
E	Avec contestation, dénigrement, propos excessifs	1ère faute	300 €
		si 1ère récidive	500 €
		si 2ème récidive	750 €
F	Avec insultes, injectives, bousculade, tentatives de coup, menaces, attitude agressive, propos racistes, xénophobes, discriminations	1ère faute	750 €
		si 1ère récidive	1 500 €
		si 2ème récidive	3 000 €
G	Avec coups, crachats, agression	1ère faute	1 500 €
		si 1ère récidive	3 000 €
		si 2ème récidive	6 000 €

ANNEXES

STATISTIQUES LICENCES

DETAILS BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

STATISTIQUES LICENCES

Le point par comité :

Chiffres 2016/2017 au 31/05/2017

Evolution du nombre total de licences

(compétitives + non-compétitives + événementielles)

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	798	866	68	8,52
AVEYRON	1784	1708	-76	-4,26
HAUTE-GARONNE	6796	7607	811	11,93
GERS	2565	1979	-586	-22,85
LOT	828	1014	186	22,46
HAUTES-PYRENEES	1600	1707	107	6,69
TARN	1639	3663	2024	123,49
TARN & GARONNE	1360	1270	-90	-6,62
LIGUE *	17381	19949	2568	14,77

* Rajout des licences indépendantes Ligue

Evolution du nombre de licences compétitives

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	742	828	86	11,59
AVEYRON	1458	1626	168	11,52
HAUTE-GARONNE	6349	7023	674	10,62
GERS	1096	1223	127	11,59
LOT	758	969	211	27,84
HAUTES-PYRENEES	1463	1621	158	10,80
TARN	1263	1411	148	11,72
TARN & GARONNE	922	1047	125	13,56
LIGUE *	14062	15761	1699	12,08

* Rajout des licences indépendantes Ligue

Evolution du nombre de licences loisirs + autres formes de pratique

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	30	38	8	26,67
AVEYRON	60	71	11	18,33
HAUTE-GARONNE	98	107	9	9,18
GERS	50	52	2	4,00
LOT	40	45	5	12,50
HAUTES-PYRENEES	62	86	24	38,71
TARN	89	109	20	22,47
TARN & GARONNE	32	56	24	75,00
LIGUE	461	564	103	22,34

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	474	505	31	6,54
AVEYRON	857	949	92	10,74
HAUTE-GARONNE	4217	4605	388	9,20
GERS	669	731	62	9,27
LOT	415	515	100	24,10
HAUTES-PYRENEES	805	907	102	12,67
TARN	876	1000	124	14,16
TARN & GARONNE	585	671	86	14,70
LIGUE *	8904	9890	986	11,07

* Rajout des licences indépendantes Ligue

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
ARIEGE	268	323	55	20,52
AVEYRON	601	677	76	12,65
HAUTE-GARONNE	2132	2418	286	13,41
GERS	427	492	65	15,22
LOT	343	454	111	32,36
HAUTES-PYRENEES	658	714	56	8,51
TARN	387	411	24	6,20
TARN & GARONNE	337	376	39	11,57
LIGUE *	5158	5871	713	13,82

* Rajout des licences indépendantes Ligue

Le point par catégorie :

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	2226	2232	6	0,27
18/17 ans	490	494	4	0,82
16/15 ans	874	962	88	10,07
14/13 ans	1297	1269	-28	-2,16
12/11 ans	1067	1262	195	18,28
10/9 ans	1049	1222	173	16,49
- 9 ans	945	1381	436	46,14

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	1411	1332	-79	-5,60
18/17 ans	327	331	4	1,22
16/15 ans	514	593	79	15,37
14/13 ans	713	815	102	14,31
12/11 ans	640	752	112	17,50
10/9 ans	533	750	217	40,71
- 9 ans	447	650	203	45,41

Evolution du nombre de licences compétitives

CAT. D'AGE	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	3637	3564	-73	-2,01
18/17 ans	817	825	8	0,98
16/15 ans	1388	1555	167	12,03
14/13 ans	2010	2084	74	3,68
12/11 ans	1707	2014	307	17,98
10/9 ans	1582	1972	390	24,65
- 9 ans	1392	2031	639	45,91

SAISON 2015-2016 Au 31/05/2016	PRACTIQUE COMPETITIVE																TOT Comp.						
	Masculin								Féminin														
	Dirigeants	Corpo	+ de 18 ans	17 / 18 ans	15 / 16 ans	13 / 14 ans	11 / 12 ans	09 / 10 ans	- de 9 ans	TOT H	Dirigeants	Corpo	+ de 18 ans	17 / 18 ans	15 / 16 ans	13 / 14 ans		11 / 12 ans	09 / 10 ans	- de 9 ans	TOT F		
HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES	4				3	14	7	10	11	49	3				2	0	0	0	7	8	20	69	
HANDBALL CLUB DE MONTGAILHARD - PAYS DE FOIX	7		21		2	11	8	1	3	54	7			11	3	4	4	1	0	0	34	88	
HBC PAMIERS	19		49		5	17	18	19	14	160	13			17	12	13	10	18	17	6	106	266	
SAINTE GIRONNES HANDBALL COUSERANS	2		29		10	7	11	14	13	99	5			16	2	13	17	16	6	3	78	177	
HBC DES VALLEES D'AX	4		11		2	0	8	1	3	39	1			13	0	0	6	16	8	4	48	87	
HBC LE FOSSAT VALLEE DE LA LEZE	5		0		1	5	5	22	13	47	3			0	0	0	3	3	4	6	19	66	
CHB MAZEREN BASSE-ARIEGE	0		1		8	10	15	3	20	57	4			0	0	4	1	2	3	4	18	75	
Indépendants Comité																						0	
ARIEGE	41	0	110	20	47	66	65	79	77	505	36	0	57	17	40	41	56	45	45	31	323	828	
ROC AVEYRON HANDBALL	21		57		10	22	24	22	44	224	14			8	14	15	18	13	7	10	329	329	
ENTENTE SOM HBC MILLAU	8		22		1	6	10	13	26	102	10			16	4	7	5	9	5	12	68	170	
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERQUE	2		26		4	7	5	8	9	69	4			11	4	8	5	6	4	3	45	114	
SAINTE AFFRIQUE HANDBALL	8		38		7	9	15	10	17	123	6			17	2	4	9	16	17	18	212	212	
HANDBALL CLUB ESPALON	16		38		7	7	11	15	11	111	8			18	7	8	9	9	5	11	75	186	
HBC BARAQUEVILLE-COLOMBES	6		21		12	2	17	11	10	79	1			17	3	4	1	1	5	4	35	114	
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	13		31		7	13	10	20	14	142	6			26	7	6	10	19	22	11	107	229	
HAND 2000	1										2			0	1	2	0	1	0	0	2	3	
HAND LEVEZOU	15		2		3	9	1	10	6	7	53	12		6	5	23	16	12	8	92	145		
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB	0		0		0	0	0	4	1	5	1			14	1	3	2	2	0	20	25		
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS	1		12		0	3	9	4	12	0	41	1		10	2	1	12	5	8	0	39	80	
DRUELLE HANDBALL CLUB	3		16							19	0			0	0					0	0	19	
Indépendants Comité																						0	
AVEYRON	94	0	263	51	78	102	104	131	126	949	65	0	151	47	60	89	98	93	93	74	677	1626	
FENIX TOULOUSE HANDBALL	57		75		22	58	63	64	69	82	490	21		0	0	0	0	0	4	2	27	517	
ENTENTE TUC BALMA HANDBALL	19		48		10	33	36	35	32	239	8			17	1	0	0	0	1	0	27	266	
BEAUZELLE HANDBALL	14		14		9	16	21	19	26	163	7			15	8	12	19	163	7	9	86	249	
AS L'UNION HANDBALL	23		41		14	19	35	22	20	26	200	9		20	0	0	0	0	0	0	29	229	
TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB	32									32				0	0					0	0	32	
SUD TOULOUSAIN HANDBALL	7		24		5	13	2	17	20	106	6			15	0	0	6	3	10	8	48	154	
US AUCAMVILLE HB	13		53		4	12	18	31	29	30	190	6		40	5	6	15	12	11	10	105	295	
HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGANS	13		45		6	19	14	20	25	162	9			20	4	9	12	13	22	6	95	257	
HANDBALL CLUB SAINT JEAN	8		40		3	22	21	17	16	146	3			20	8	15	12	15	9	6	84	230	
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL	23		82		12	20	19	32	23	234	18			28	6	14	14	17	11	9	121	355	
HANDBALL CLUB MURET	24		35		8	23	30	34	21	38	213	15		30	12	10	24	16	19	19	145	358	
HBC PINS JUSTARET VILLATE	5		44		5	11	25	19	15	21	145	3		18	5	10	4	7	10	5	62	207	
BLAGNAC SPORTING CLUB	22		82		7	12	19	15	10	11	178	12		59	1	0	3	16	14	10	115	393	
BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL	25		19		16	10	18	15	31	19	153	33		47	15	20	24	17	9	13	178	331	
HANDBALL CLUB QUINT-FONSERVES	8		20		3	14	10	4	15	90	8			29	10	13	19	18	4	15	116	206	
CLUB INTER COMMUNAL ESCALOUENS LABEGE 31	18		72		6	11	28	20	13	17	185	11		27	3	1	23	7	7	5	84	269	
PECHRONNIEU COTEAUX HANDBALL	33		55		5	13	11	16	6	26	165	11		16	6	9	15	10	13	7	87	252	
TOURNEFEUILLE HANDBALL	54		36		11	27	31	30	28	32	249	27		24	10	23	19	14	17	15	149	398	
HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE	6		50		12	10	14	24	22	27	165	7		38	2	0	11	10	5	17	90	255	
SAINTE-JORY OLYMPIQUE HANDBALL	6		0		0	16	15	8	26	71	2			16	3	11	11	9	10	62	133		
MERVILLE HANDBALL CLUB	3		38		3	9	19	3	14	28	117	1		0	0	0	6	9	10	12	155		
HANDBALL CLUB LA SALVETAT	9		57		15	17	29	26	25	30	208	1		12	0	0	0	7	4	30	238		
UNION SPORTIVE COLOMBIERS HANDBALL	13		18		12	15	19	16	12	11	116	9		26	12	11	14	15	10	12	109	225	
TOULOUSE FEMMIN HANDBALL	32		2		0	0	0	0	0	34	14			37	23	35	40	25	19	228	262		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS A TOULOUSE	0		16							16	1			0	0	0	0	0	0	0	1	17	
ALTEN HANDBALL	1		15							16	0			14	0	0	0	0	0	0	14	30	
BESSIERES HANDBALL	6		20		1	11	0	10	10	8	56	0		0	0	0	0	0	0	0	3	13	69
HBC REVEL	6		0		9	11	14	25	5	3	75	7		1	2	8	3	0	0	2	23	98	
SAINTE GAUDENS HANDBALL	11		18		10	8	14	6	5	13	85	8		20	2	22	10	7	6	97	182		
RIEUX HANDBALL VOLVESTRE	3		42		5	8	11	17	16	108	7			16	2	1	10	18	13	6	73	181	
FRONTON HBC	3		15		7	21	13	3	0	62	1			18	1	0	0	0	0	20	82	20	
HANDBALL PAYS DE LUCHON	1		0		1	15	8	6	6	13	50	1		0	1	11	2	4	7	8	34	84	
AST BP HANDBALL	1		23							24	0			0	0					0	24	24	
AIRBUS STAFF ASSOCIATION	1		18							19	0			14	0					1	14	33	
ASC-ONES-CST	1		15							16	1			0	0					1	17	17	
FONTENILLES HBC	4		0		0	0	7	4	4	7	26	0		0	0	0	3	2	1	4	10	36	
Indépendants Comité	1									1	3			0	0							4	
HAUTE-GARONNE	474	119	1072	221	448	565	565	528	613	4605	276	28	609	139	233	329	290	272	242	2418	7023		

SAISON 2015-2016 Au 31/05/2016	PRATIQUE NON COMPETITIVE						TOTAL hors évènementielles	Evenemen.	TOTAL Général
	Loisir Masc	Loisir Fém.	Handfit Masc	Handfit Fem	Hand'Ens Masc	Hand'Ens Fem			
	HANDBALL CLUB LAVELANET PAYS D'OLMES								
HANDBALL CLUB DE MONTGAILHARD - PAYS DE FOIX							88		88
HBC PAMIER							266		266
SAINT GIRON	3	3					183		183
HBC DES VALLEES D'AX							87		87
HBC LE FOSSAT VALLEE DE LA LEZE	7	1					74		74
CHB MAZERIEU BASSE-ARIEGE	21	3					99		99
Indépendants Comité							0		0
ARIEGE	31	7	0	0	0	0	866	0	866
ROC AVEYRON HANDBALL	8	6					343		343
ENTENTE SOM HBC MILLAU							170		170
HANDBALL CLUB VILLEFRANCHE ROUERGUE	5						119		119
SAINT AFFRIQUE HANDBALL	12	8					232		232
HANDBALL CLUB ESPALION	8	13					207		207
HBC BARAQUEVILLE-COLOMBIES							114		114
RIGNAC DOURDOU VALLON AVEYRON HB	1				10		240		240
HAND 2000							3		3
HAND LEVEZOU							145		145
BELMONT OLYMPIQUE HANDBALL CLUB							25		25
CLUB HANDBALL SEVERAGAIS							80		80
DRUELLE HANDBALL CLUB							19		19
Indépendants Comité							0	11	11
AVEYRON	34	27	0	0	10	0	1697	11	1708
FENIX TOULOUSE HANDBALL							517		517
ENTENTE TUC BALMA HANDBALL							266		266
BEAUZELLE HANDBALL					1	2	252		252
AS L'UNION HANDBALL	1						230	11	241
TOULOUSE ELECTROGAZ CLUB							32		32
SUD TOULOUSAIN HANDBALL	13		1	7			175		175
US AUCAMVILLE HB							295		295
HBC VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	1						258		258
HANDBALL CLUB SAINT JEAN		1					231		231
CASTANET RAMONVILLE AUZEVILLE HANDBALL					1		356		356
HANDBALL CLUB MURET							358		358
HBC PINS JUSTARET VILLATE	1						208		208
BLAGNAC SPORTING CLUB							293		293
BRUGUIERES OCCITAN CLUB 31 HANDBALL							331		331
HANDBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES							206		206
CLUB INTER COMMUNAL ESCALQUENS LABEGE 31					10	1	280		280
PECHBONNIEU COTEAUX HANDBALL							252		252
TOURNEFEUILLE HANDBALL							398		398
HANDBALL CLUB ROQUES SUR GARONNE					14	3	272		272
SAINT-JORY OLYMPIQUE HANDBALL							133		133
MERVILLE HANDBALL CLUB							155		155
HANDBALL CLUB LA SALVETAT	3	1	1		1		244	1	245
UNION SPORTIVE COLOMIERS HANDBALL	21	9					255	12	267
TOULOUSE FEMININ HANDBALL							262	14	276
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS A TOULOUSE							17		17
ALTEN HANDBALL							30		30
BESSIERES HANDBALL		10					79		79
HBC REVEL							98		98
SAINT GAUDENS HANDBALL							182		182
RIEUX HANDBALL VOLVESTRE							181		181
FRONTON HBC							82		82
HANDBALL PAYS DE LUCHON	2	2					88		88
AS i BP HANDBALL							24		24
AIRBUS STAFF ASSOCIATION							33		33
ASC-CNES-CST							17		17
FONTENILLES HBC							36		36
Indépendants Comité							4	439	443
HAUTE-GARONNE	42	23	2	7	27	6	7130	477	7607

SAISON 2015-2016 Au 31/05/2016	PRATIQUE NON COMPETITIVE						TOTAL hors événementielles	Evenemen.	TOTAL Général
	Loisir Masc	Loisir Fém.	Handfit Masc	Handfit Fem	Hand'Ens Masc	Hand'Ens Fem			
	HANDBALL CLUB L'ISLE JOURDAIN	14	3						
CONDOM HANDBALL CLUB	3	3					136	148	284
HANDBALL CLUB LOMBEZ SAMATAN	7	5					318	146	464
LIONS AUCH HANDBALL							208	144	352
LOMAGNE HANDBALL							81		81
COTEAUX DE GASCogne HANDBALL							125	116	241
HBC MASSYLVAIN							62		62
UNION ATHLETIQUE VICOISE HANDBALL							63		63
BASTIDES HANDBALL	13	4					60	40	100
Indépendants Comité							1	35	36
GERS	37	15	0	0	0	0	1275	704	1979
SPORTING CLUB GOURDON HANDBALL							110		110
STADE CADURCIEN HANDBALL	1	4				1	256		256
HANDBALL FIGEAC	8	6					128		128
JEUNESSE SPORTIVE GRAMATOISE HANDBALL	1	4			6	1	193		193
UNION SPORTIVE SOUILLAC HANDBALL							33		33
HANDBALL CLUB MARTEL	5	6					11		11
HANDBALL CLUB SAINT-CEREEN	2						229		229
HANDBALL FEMININ PRAYSSACOIS							53		53
Indépendants Comité							1		1
LOT	17	20	0	0	6	2	1014	0	1014
STADE BAGNERAIS HANDBALL	12	1				1	248		248
HANDBALL CLUB LOURDAIS	3	1					186		186
IUS RABASTENS DE BIGORRE	11	2					188		188
SOUES BARBAZAN BIGORRE HB	11	8					191		191
HANDBALL DU PAYS DE TRIE							97		97
PYRENE HANDBALL LOUEY JUILLAN TARBES	17	5					210		210
PAYS DES NESTES HANDBALL							340		340
TOURNAY HANDBALL ARROS ET COTEAUX	3	11					110		110
TARBES PYRENEES HANDBALL							57		57
ASC AUREILHAN							55		55
POUYASTRUC HANDBALL FEMININ							22		22
Indépendants Comité							3		3
HAUTES-PYRENEES	57	28	0	0	0	1	1707	0	1707
HANDBALL CLUB ALBIGEOIS	14	9	1	9			296	2080	2376
CASTRES HANDBALL	18	1					207		207
SA RABASTENS COUFFOULEUX HANDBALL						1	137		137
UNION SPORTIVE CARMAUX-VERS HANDBALL	7	7					183		183
UNION SPORTIVE CORDAISE HANDBALL							31		31
AS PIERRE FABRE							22		22
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB							141		141
GAILLAC HANDBALL CLUB	11	4				1	201		201
HBC SAINT SULPICE 81							124		124
HANDBALL CLUB GRAULHETOIS	9	1					43	63	106
HANDBALL CLUB DE LAVAU	9	7					114		114
HANDBALL CLUB PUYLAURENS							20		20
Indépendants Comité							1		1
TARN	68	29	1	9	2	0	1520	2143	3663
IUS MONTAUBAN HANDBALL		1					320	92	412
CERCLE ATHLETIQUE CASTELSARRASIN HANDBALL	18	10					178		178
AMICALE LAIQUE VALENCE D'AGEN HANDBALL	15	1					206	41	247
LAFRANCAISE HANDBALL	1	2					50		50
HB QUERCY CAUSSADAIS							71		71
HBC MONTECHOIS	2	6					237	34	271
HANDBALL TERRASSES ET VALLEE 82							39		39
Indépendants Comité							2		2

Le point par comité :

Chiffres 2016/2017 au 31/05/2017

Evolution du nombre total de licences (compétitives + non-compétitives + évènementielles)

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
AUDE	2460	3527	1067	43,37
GARD	11304	10157	-1147	-10,15
HERAULT	15688	14060	-1628	-10,38
LOZERE	1081	1324	243	22,48
PYRENEES ORIENTALES	2851	2285	-566	-19,85
LIGUE *	33609	34945	1336	3,98

* Rajout des licences indépendantes Ligue + Evénementiels ligue

Evolution du nombre de licences compétitives

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
AUDE	1440	1756	316	21,94
GARD	4316	4640	324	7,51
HERAULT	5070	5550	480	9,47
LOZERE	280	347	67	23,93
PYRENEES ORIENTALES	1236	1415	179	14,48
LIGUE *	12342	13708	1366	11,07

* Rajout des licences indépendantes Ligue

Evolution du nombre de licences loisirs + autres formes de pratique

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
AUDE	170	122	-48	-28,24
GARD	565	528	-37	-6,55
HERAULT	599	558	-41	-6,84
LOZERE	17	29	12	70,59
PYRENEES ORIENTALES	154	105	-49	-31,82
LIGUE	1505	1342	-163	-10,83

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
AUDE	961	1172	211	21,96
GARD	2978	3187	209	7,02
HERAULT	3739	4015	276	7,38
LOZERE	153	182	29	18,95
PYRENEES ORIENTALES	847	1008	161	19,01
LIGUE *	8684	9571	887	10,21

* Rajout des licences indépendantes Ligue

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

COMITES	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
AUDE	479	584	105	21,92
GARD	1338	1453	115	8,59
HERAULT	1331	1535	204	15,33
LOZERE	127	165	38	29,92
PYRENEES ORIENTALES	389	407	18	4,63
LIGUE *	3669	4150	481	13,11

* Rajout des licences indépendantes Ligue

Le point par catégorie :

Evolution du nombre de licences masculines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	1452	1477	25	1,72
18/17 ans	465	410	-55	-11,83
16/15 ans	802	920	118	14,71
14/13 ans	1251	1297	46	3,68
12/11 ans	1366	1398	32	2,34
10/9 ans	1276	1392	116	9,09
- 9 ans	893	1653	760	85,11

Evolution du nombre de licences féminines compétitives

CAT. D'AGE	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	671	681	10	1,49
18/17 ans	197	173	-24	-12,18
16/15 ans	371	378	7	1,89
14/13 ans	472	614	142	30,08
12/11 ans	551	538	-13	-2,36
10/9 ans	479	630	151	31,52
- 9 ans	304	567	263	86,51

Evolution du nombre de licences compétitives

CAT. D'AGE	Saison 15/16	Saison 16/17	Evolution	
			Nombre	%
+ 18 ans	2123	2158	35	1,65
18/17 ans	662	583	-79	-11,93
16/15 ans	1173	1298	125	10,66
14/13 ans	1723	1911	188	10,91
12/11 ans	1917	1936	19	0,99
10/9 ans	1755	2022	267	15,21
- 9 ans	1197	2220	1023	85,46

DÉTAILS BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

LIGUE MIDI PYRENEES DE HAND BALL

19 Chemin des Maraichers

Résidence le Clos

31400 TOULOUSE

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à TOULOUSE

Le 31/05/2017

ALAIN DUPUY

EXPERT COMPTABLE

EXPERTISE CONSEIL TOULOUSE SARL

28 AVENUE MARCEL LANGER

31400 TOULOUSE

05.61.25.70.00

Dossier N° 001314 en Euros.



LIGUE MIDI PYRENEES DE HAND BALL

19 Chemin des Maraichers
Résidence le Clos
31400 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2016 au 31/12/2016

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail bilan*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe*

EXPERTISE CONSEIL TOULOUSE SARL

28 AVENUE MARCEL LANGER

31400 TOULOUSE

05.61.25.70.00

Dossier N° 001314 en Euros.

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association

LIGUE MIDI PYRENEES DE HAND BALL
19 Chemin des Maraichers
Résidence le Clos
31400 TOULOUSE

pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 142 173.82 Euros
- Produits d'exploitation,	915 385.32 Euros
- Résultat net comptable,	1 042.74 Euros

Fait à TOULOUSE
Le 31/05/2017

ALAIN DUPUY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	2 524.80	2 264.09	260.71	626.71	366.00	58.40
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	323 661.74	121 962.21	201 699.53	217 849.84	16 150.31	7.41
Installations techniques Matériel et outillage	614.86	614.86					
Autres immobilisations corporelles	48 510.27	41 268.54	7 241.73	9 876.22	2 634.49	26.68	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total I	375 311.67	166 109.70	209 201.97	228 352.77	19 150.80	8.39	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				4 804.20	4 804.20	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	262 895.25	33 115.66	229 779.59	220 201.75	9 577.84	4.35
	Autres créances	85 257.02		85 257.02	110 528.12	25 271.10	22.86
Valeurs mobilières de placement	10 000.00		10 000.00	10 000.00			
Instruments de trésorerie	71 000.00		71 000.00	71 000.00			
Disponibilités	391 873.14		391 873.14	380 264.83	11 608.31	3.05	
Charges constatées d'avance (3)	145 062.10		145 062.10	136 190.56	8 871.54	6.51	
Total III	966 087.51	33 115.66	932 971.85	932 989.46	17.61	0.00	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 341 399.18	199 225.36	1 142 173.82	1 161 342.23	19 168.41	1.65	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	184 306.09		174 004.49		10 301.60	5.92
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 042.74		10 301.60		9 258.86	89.88
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecart de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 837.50		21 670.00		832.50	3.84	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	206 186.33		205 976.09		210.24	0.10	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	239 464.66		237 272.02		2 192.64	0.92
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	16 500.00		19 900.00		3 400.00	17.09
Fonds dédiés sur autres ressources							
Total III	255 964.66		257 172.02		1 207.36	0.47	
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	49 779.44		58 437.71		8 658.27	14.82
	Emprunts et dettes financières divers	4 689.00		20 957.00		16 268.00	77.63
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237 987.93		236 520.63		1 467.30	0.62
	Dettes fiscales et sociales	58 482.94		58 438.24		44.70	0.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	14 690.59		24 564.31		9 873.72	40.20
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	314 392.93		299 276.23		15 116.70	5.05
	Total IV	680 022.83		698 194.12		18 171.29	2.60
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 142 173.82		1 161 342.23		19 168.41	1.65

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

365 629.90 398 917.89

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	2 032.65		79.50		1 953.15	NS
Production vendue de Biens et Services	913 352.67		843 598.39		69 754.28	8.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	141 021.07		144 437.00		3 415.93	2.36
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	43 883.66		36 860.01		7 023.65	19.05
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	4.44		3.61		0.83	22.99
Total I	1 100 294.49		1 024 978.51		75 315.98	7.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	2 267.10				2 267.10	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	317 817.54		307 908.85		9 908.69	3.22
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	354 065.90		323 473.52		30 592.38	9.46
Impôts, taxes et versements assimilés	4 617.72		4 633.00		15.28	0.33
Salaires et traitements	180 356.97		180 476.75		119.78	0.07
Charges sociales	63 299.63		67 730.46		4 430.83	6.54
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	20 452.48		20 284.95		167.53	0.83
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	33 115.66		22 626.93		10 488.73	46.36
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 417.00		1 647.00		1 770.00	107.47
Subventions accordées par l'association	106 343.43		111 760.45		5 417.02	4.85
Autres charges (2)	1 003.84		16.51		987.33	NS
Total II	1 086 757.27		1 040 558.42		46 198.85	4.44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	13 537.22		15 579.91		29 117.13	186.89
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	3 001.69		3 258.19		256.50	7.87
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	3 001.69		3 258.19		256.50	7.87
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 154.69		2 493.63		338.94	13.59
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 154.69		2 493.63		338.94	13.59
2. Résultat financier (V-VI)	847.00		764.56		82.44	10.78
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	14 384.22		14 815.35		29 199.57	197.09
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 073.04		70 837.90		68 764.86	97.07
Produits exceptionnels sur opérations en capital	832.50		832.50			
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	2 905.54		71 670.40		68 764.86	95.95
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 647.02		65 086.45		45 439.43	69.81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	19 647.02		65 086.45		45 439.43	69.81
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 741.48		6 583.95		23 325.43	354.28
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	1 106 201.72		1 099 907.10		6 294.62	0.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 108 558.98		1 108 138.50		420.48	0.04
Solde intermédiaire	2 357.26		8 231.40		5 874.14	71.36
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	19 900.00		38 433.00		18 533.00	48.22
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	16 500.00		19 900.00		3 400.00	17.09
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	1 042.74		10 301.60		9 258.86	89.88

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	260.71	626.71	366.00	58.40
20800000 LOGICIELS	2 524.80	2 524.80		
28080000 AMORTS LOGICIELS	2 264.09	1 898.09	366.00	19.28
CONSTRUCTIONS	201 699.53	217 849.84	16 150.31	7.41
21310000 INSTALLATIONS SIEGE SOCIAL	37 426.23	37 426.23		
21311000 IMMEUBLE	200 000.00	200 000.00		
21350000 AMENAGEMENTS SIEGE SOCIAL	86 235.51	86 235.51		
28131000 AMORTS INSTALLATIONS	37 426.23	37 426.23		
28131100 AMORTS IMMEUBLE	33 372.99	26 712.99	6 660.00	24.93
28135000 AMORTS AMENAGEMENTS	51 162.99	41 672.68	9 490.31	22.77
INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS				
21540000 MATERIELS ET EQUIPEMENTS	614.86	614.86		
28154000 AMORTS MATERIELS & EQUIPEMENTS	614.86	614.86		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 241.73	9 876.22	2 634.49	26.68
21830000 MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	30 015.57	28 713.89	1 301.68	4.53
21840000 MOBILIER	18 494.70	18 494.70		
28183000 AMORTS MATERIEL BUREAU	23 877.27	20 950.53	2 926.74	13.97
28184000 AMORTS MOBILIER	17 391.27	16 381.84	1 009.43	6.16
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	209 201.97	228 352.77	19 150.80	8.39
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		4 804.20	4 804.20	100.00
40910000 FOURNISSEUR COMMANDES EN COURS		4 804.20	4 804.20	100.00
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	229 779.59	220 201.75	9 577.84	4.35
41110000 CREANCES CLUBS ET COMITES	262 895.25	260 290.05	2 605.20	1.00
49100000 PROV P/ DEPREC CREANCES CLUBS	33 115.66	40 088.30	6 972.64	17.39
AUTRES CREANCES	85 257.02	110 528.12	25 271.10	22.86
40110000 FOURNISSEURS DEBITEURS	162.50		162.50	
44100000 SUBVENTIONS A RECEVOIR	79 199.99	98 650.00	19 450.01	19.72
46700000 D/C GROUPEMENT EMPLOYEUR	1 194.53	1 194.52	0.01	0.00
46760000 SUBV.FFHB-DRDJS REVERSEE	4 700.00	1 742.00	2 958.00	169.80
46870000 DIVERS-PRODUITS A RECEVOIR		8 941.60	8 941.60	100.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 000.00	10 000.00		
50110000 SICAV	10 000.00	10 000.00		
INSTRUMENTS DE TRESORERIE	71 000.00	71 000.00		
52100000 COMPTE A TERME FIN 09/2019	71 000.00	71 000.00		
DISPONIBILITES	391 873.14	380 264.83	11 608.31	3.05
51200000 CAISSE D'EPARGNE	29 607.30	28 740.07	867.23	3.02
51211000 CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	5 136.66		5 136.66	
51212000 CAISSE EPARGNE LIVRET A	77 042.49	77 749.24	706.75	0.91
51400000 CHEQUES POSTAUX	145 344.04	158 790.70	13 446.66	8.47
51410000 CHEQUES POSTAUX LIVRET A	72 324.74	71 786.34	538.40	0.75
51411000 CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	58 918.24	39 126.84	19 791.40	50.58
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 195.00	1 775.00	1 420.00	80.00
53100000 CAISSE	304.67	2 296.64	1 991.97	86.73

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2016 12	31/12/2015 12	Euros	%
AUTRES RESERVES	184 306.09	174 004.49	10 301.60	5.92
10600000 RESERVES	184 306.09	174 004.49	10 301.60	5.92
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)	1 042.74	10 301.60	9 258.86	89.88
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUELABLES	20 837.50	21 670.00	832.50	3.84
13120000 SUBVENTION EQUIPEMENT REGION	25 000.00	25 000.00		
13912000 Q/P SUBV VIREE AU RESULTAT	4 162.50	3 330.00	832.50	25.00
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	206 186.33	205 976.09	210.24	0.10
PROVISIONS POUR CHARGES	239 464.66	237 272.02	2 192.64	0.92
15300000 PROV P/INDEMN FIN DE CARRIERE	30 957.00	27 540.00	3 417.00	12.41
15850000 PROV.POUR CHARGES/PLAN EMPLOI	168 807.66	170 032.02	1 224.36	0.72
15856000 PROV POUR RISQUES DIVERS	39 700.00	39 700.00		
FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	16 500.00	19 900.00	3 400.00	17.09
19400000 FONDS DEDIES	16 500.00	19 900.00	3 400.00	17.09
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	255 964.66	257 172.02	1 207.36	0.47
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	49 779.44	58 437.71	8 658.27	14.82
16400000 PRET CAISSE EPARGNE FIN 2022	49 663.55	58 301.67	8 638.12	14.82
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT	115.89	136.04	20.15	14.81
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	4 689.00	20 957.00	16 268.00	77.63
16700000 EMPRUNT FIF 50 000 €	4 689.00	10 941.00	6 252.00	57.14
16701000 EMPRUNT FIF 50 000 €		10 016.00	10 016.00	100.00
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	237 987.93	236 520.63	1 467.30	0.62
40100000 FFHB ET AUTRES FOURNISSEURS	234 467.25	232 468.35	1 998.90	0.86
40810000 FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES	3 520.68	4 052.28	531.60	13.12
DETTE FISCALES ET SOCIALES	58 482.94	58 438.24	44.70	0.08
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES		61.87	61.87	100.00
42820000 DETTES P/CONGES A PAYER	19 601.60	20 293.00	691.40	3.41
43100000 SECURITE SOCIALE	20 023.00	20 119.43	96.43	0.48
43720000 CAISSE DE RETRAITE	4 834.00	4 703.00	131.00	2.79
43750000 CAISSE DE PREVOYANCE	1 183.64	893.94	289.70	32.41
43760000 MUTUELLE GROUPAMA		829.29	829.29	
43820000 CHARGES SOC /CONGES A PAYER	9 000.69	9 312.00	311.31	3.34
43860000 ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER	3 010.72	3 055.00	44.28	1.45
AUTRES DETTES	14 690.59	24 564.31	9 873.72	40.20
41100000 CREANCES CLUBS & COMITES	3 555.36		3 555.36	
46730000 DEBITEURS CREDITEURS DIVERS	737.75		737.75	
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	10 397.48	24 564.31	14 166.83	57.67
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	314 392.93	299 276.23	15 116.70	5.05
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	314 392.93	299 276.23	15 116.70	5.05
TOTAL DETTES	680 022.83	698 194.12	18 171.29	2.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	2 032.65		79.50		1 953.15	NS
70710020 CARTONS DE MARQUES	62.50		79.50		17.00	21.38
70710160 MATERIEL HANDBALL	1 970.15				1 970.15	
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	913 352.67		843 598.39		69 754.28	8.27
70100000 VENTES DE LICENCES	632 826.23		592 292.27		40 533.96	6.84
70163000 MUTATIONS	52 687.50		45 047.00		7 640.50	16.96
70400200 FORMATION ANIMATEURS	12 600.00		15 033.00		2 433.00	16.18
70400300 DOSSIER EQUIVALENCE - VAE	325.20		100.00		225.20	225.20
70400500 FORMATION ENTRAINEURS REGION	6 070.00		3 910.00		2 160.00	55.24
70400600 FORMATION DE CADRE DIVERSES	2 610.00		105.00		2 505.00	NS
70553000 PEREQUATION DEPLACEMENT	31 435.95		32 413.87		977.92	3.02
70554000 PEREQUATION ARBITRAGE	35 769.97		32 862.89		2 907.08	8.85
70610000 AFFILIATIONS CLUBS	23 790.00		24 092.00		302.00	1.25
70611000 ENGAGEMENTS CHAMP.SENIORS	11 893.00		12 046.00		153.00	1.27
70612000 ENGAGEMENTS CHAMP.JEUNES	22 615.00		21 185.00		1 430.00	6.75
70613000 ENGAGEMENT CHAMP.LOISIRS & C.	5 525.00		5 200.00		325.00	6.25
70614000 ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE	2 150.00		2 000.00		150.00	7.50
70641000 AMENDE COC	14 513.24		9 085.18		5 428.06	59.75
70643000 AMENDE DISCIPLINE	9 112.50		7 959.75		1 152.75	14.48
70646000 REPORT RENCONTRE	1 380.00		1 720.00		340.00	19.77
70821000 RECETTES REPAS AG	1 245.00		1 538.55		293.55	19.08
70852000 DROIT FORMATION JOUEUR/JOUEUSE	2 295.00		163.20		2 131.80	NS
70853000 RECETTES STAGES 1-DEPARTEMENT	5 181.90		5 746.60		564.70	9.83
70854000 RECETTES SELECTIONS REGIONALES	4 759.00		6 387.00		1 628.00	25.49
70854100 STAGES SECTEURS	5 701.00		6 205.00		504.00	8.12
70854200 RECETTES FORMATIONS DE CADRES	11 010.29		2 581.10		8 429.19	326.57
70855000 RECETTES PÔLES	8 470.00		8 750.00		280.00	3.20
70857000 RECETTES DEPLT AG. FFHB			132.10		132.10	100.00
70858000 RECETTES STAGE ARBITRES	390.00		965.00		575.00	59.59
70859000 RECETTES DIVERSES	2 992.09		5 351.52		2 359.43	44.09
70861000 RECETTE PREPARATION B.	6 004.80		726.36		5 278.44	726.70
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	141 021.07		144 437.00		3 415.93	2.36
74100000 SUBVENTIONS FEDERALES	56 118.00		67 356.00		11 238.00	16.68
74220000 SUBVENTION DRDJS	57 524.00		57 700.00		176.00	0.31
74230000 SUBVENTION CONSEIL REGIONAL	21 500.00		12 500.00		9 000.00	72.00
74240000 AUTRES SUBVENTIONS			1 500.00		1 500.00	100.00
74300000 DONS BENEVOLES	5 879.07		5 381.00		498.07	9.26
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	43 883.66		36 860.01		7 023.65	19.05
78151000 REPRISE PROV PLAN EMPLOI	1 224.36		9 120.14		7 895.78	86.58
78174000 REPRISE PROV CLUBS DOUTEUX	40 088.30		27 252.63		12 835.67	47.10
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES	2 571.00		487.24		2 083.76	427.67
AUTRES PRODUITS	4.44		3.61		0.83	22.99
75800000 PRODUITS DIVGESTION COURANTE	4.44		3.61		0.83	22.99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 100 294.49		1 024 978.51		75 315.98	7.35
ACHATS DE MARCHANDISES	2 267.10				2 267.10	
60710000 LIVRET ARBITRAGES	60.00				60.00	
60710160 ACHATS MATERIEL HANDBALL	1 782.10				1 782.10	
60715000 CARTONS DE MARQUE	425.00				425.00	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	317 817.54		307 908.85		9 908.69	3.22
60120000 MUTATIONS FFHB	28 460.00		35 570.00		7 110.00	19.99
60140000 LICENCES FFHB	277 797.85		255 182.66		22 615.19	8.86
60210000 PRODUITS ALIMENTAIRES	406.39		396.08		10.31	2.60
60241000 EQUIPEMENTS SPORTIFS	9 947.45		16 547.61		6 600.16	39.89
60242000 EQUIPEMENTS ARBITRES	1 205.85		212.50		993.35	467.46
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	354 065.90		323 473.52		30 592.38	9.46
60610000 EAU, GAZ, ELECTRICITE	3 549.79		3 440.43		109.36	3.18
60620000 CARBURANT	32.83		81.48		48.65	59.71
60630000 FOURN. ENTRETIEN, PETIT EQUIP	128.87		359.34		230.47	64.14
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	2 544.97		2 555.93		10.96	0.43
60645000 FRAIS D'IMPRESSION	4 806.24		4 390.25		415.99	9.48
60650000 PETIT MAT.EDUCATIF ET PEDAGO.	1 023.95		927.10		96.85	10.45
60670000 INSIGNES-BADGES-TROPHEES	1 785.52		2 385.34		599.82	25.15
60800000 FRAIS ACCESSOIRES ACHATS	81.90				81.90	
61100000 AFFILIATIONS FFHB	18 810.00		19 030.00		220.00	1.16
61110000 ENTRETIEN NETTOYAGE	2 471.72		2 847.59		375.87	13.20
61200000 LOCATION PHOTOCOPIEUR	3 316.36		3 316.36			
61320000 LOCATIONS PONCTUELLES			735.60		735.60	100.00
61350000 LOCATIONS DE VEHICULES			194.11		194.11	100.00
61400000 CHGES LOCATIVES CO-PROPRIETE	2 000.19		2 859.11		858.92	30.04
61500000 ENTRETIEN ET REPARATION LOCAUX	505.30		150.82		354.48	235.04
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	537.27		185.94		351.33	188.95
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	2 204.72		1 656.88		547.84	33.06
61840000 SITE INTERNET	80.25		71.86		8.39	11.68
62100000 PERSONNEL INTERIMAIRE	12 819.20		10 832.64		1 986.56	18.34
62110000 AUTRES PRESTATAIRES	9 825.07				9 825.07	
62260000 HONORAIRES	7 354.56		6 133.83		1 220.73	19.90
62261000 HONORAIRES MEDICAUX	8 981.29		10 341.84		1 360.55	13.16
62270000 HONORAIRES AVOCATS	3 329.00				3 329.00	
62300000 PUBLICITE,PUBLICATIONS,REL.PUB	130.00				130.00	
62310000 ABONNEMENT REVUES SPECIALISEES	1 200.70		1 100.64		100.06	9.09
62330000 CADEAUX-RECOMPENSES	4 261.57		4 381.03		119.46	2.73
62500000 DEPLCTS-MISSIONS-RECEPTIONS	5 879.07		5 381.00		498.07	9.26
62511000 BUREAU-COMITE DIRECTEUR-CONSEI	12 922.55		11 393.83		1 528.72	13.42
62513000 ORGANISAT° ASSEMBLEE GENERALE	4 787.22		5 324.45		537.23	10.09
62514000 COPIL - ATELIERS GDE REGION	7 552.26				7 552.26	
62515100 COMMISSION REGIONALE ARBITRAGE	1 655.89		1 719.94		64.05	3.72
62515200 COMMIS ORGANISAT COMPETITIONS	3 057.31		2 963.20		94.11	3.18
62515300 COMMISSION DISCIPLINE	1 409.52		937.31		472.21	50.38
62515400 COMMISSION QUALIFICATION	2 072.63		1 462.20		610.43	41.75
62515500 EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE	6 860.71		8 720.21		1 859.50	21.32
62515800 COMMISSION PROMOTION DEVELOPT	2 426.44		5 833.12		3 406.68	58.40
62516500 EQUIPE PROJET TERRITORIAL	155.00		1 294.36		1 139.36	88.02
62516600 PROJET TERRIT STAGES ARBITRES	70.00		442.80		372.80	84.19
62516800 PROJET TERRITOR EXCEL SPORTIVE	21 368.44		22 168.99		800.55	3.61
62516900 PROJET TERRITORIAL FORM ANIMAT			101.30		101.30	100.00
62517100 INSTITUT DE FORMATION LMPHB			1 233.00		1 233.00	100.00
62521000 PEREQUATION DEPLACEMENT	31 435.95		32 413.87		977.92	3.02
62531000 FORMATION CADRE-ANIMATEUR	32 455.14		11 795.78		20 659.36	175.14
62531100 FORMATION ENTRAINEURS REGION	3 946.19		3 551.95		394.24	11.10
62531200 FORMAT EMPLOYES ET MEMBRES CA	3 220.95		1 668.80		1 552.15	93.01
62531300 FORMATION CTF/PRISE EN CHGE L.	57.60				57.60	
62531500 FORMAT° LOGICIEL FEDERAL G'H			412.63		412.63	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
62531700 FORMAT ACCOMPAGNATEUR EQUIPE	21.66		21.66	
62531900 FORMATIONS DIVERSES	701.10		701.10	
62533000 STAGES ARBITRES	5 353.38	5 972.99	619.61	10.37
62534000 STAGE JOUEURS	20 523.59	34 525.75	14 002.16	40.56
62535100 PÔLE LYCEE RAYMOND NAVES	26 535.61	21 507.93	5 027.68	23.38
62541000 FRAIS ARBITRAGE	3 174.41	3 157.62	16.79	0.53
62542000 SUIVIS DES ARBITRES	4 565.02	5 622.30	1 057.28	18.81
62543000 PEREQUATION ARBITRAGE	35 769.97	32 862.89	2 907.08	8.85
62544000 ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE	2 150.00	2 000.00	150.00	7.50
62545000 SUIVI ACCOMPAGNATEUR JAJ	2 004.28		2 004.28	
62560000 MISSIONS	7 885.23	9 652.73	1 767.50	18.31
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	5 486.99	5 905.19	418.20	7.08
62620000 TELEPHONE INTERNET	5 602.60	4 351.29	1 251.31	28.76
62700000 SERVICES BANCAIRES	777.92	717.97	59.95	8.35
62810000 COTISATIONS CROS	400.00	400.00		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 617.72	4 633.00	15.28	0.33
63330000 FORMATION PROF. CONTINUE	3 010.72	3 055.00	44.28	1.45
63500000 TAXE FONCIERE	1 607.00	1 578.00	29.00	1.84
SALAIRES ET TRAITEMENTS	180 356.97	180 476.75	119.78	0.07
64100000 REMUNERATIONS PERS PERMANENT	179 210.37	167 488.99	11 721.38	7.00
64113000 CONTRATS EMPLOI ASSOCIATIFS	380.00	8 226.66	7 846.66	95.38
64120000 CONGES PAYES	691.40	3 583.00	4 274.40	119.30
64130000 GRATIFICATIONS STAGIAIRES	1 458.00	1 178.10	279.90	23.76
CHARGES SOCIALES	63 299.63	67 730.46	4 430.83	6.54
64500000 CHARGES SOCIALES/SALAIRES	62 883.14	59 992.16	2 890.98	4.82
64500100 CHARGES SOCIALES S/ CEA	81.00	5 170.50	5 089.50	98.43
64550000 CHARGES S/CONGES PAYES	311.31	1 921.00	2 232.31	116.21
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	646.80	646.80		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	20 452.48	20 284.95	167.53	0.83
68111000 DOT AMORTS IMMOB INCORPORELLES	366.00	608.75	242.75	39.88
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	20 086.48	19 676.20	410.28	2.09
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	33 115.66	22 626.93	10 488.73	46.36
68174000 DOTAT PROV CLUBS DOUTEUX	33 115.66	22 626.93	10 488.73	46.36
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 417.00	1 647.00	1 770.00	107.47
68150000 DOT.AUX PROV.PR RISQUES ET CH.	3 417.00	1 647.00	1 770.00	107.47
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION	106 343.43	111 760.45	5 417.02	4.85
65710000 SUBVENTION PLAN EMPLOI	106 343.43	109 920.45	3 577.02	3.25
65730000 AIDE S/ACTIONS DEVELOPPEMENT		1 840.00	1 840.00	100.00
AUTRES CHARGES	1 003.84	16.51	987.33	NS
65400000 CREANCE CLUB IRRECOUVRABLE	1 003.84		1 003.84	
65800000 CH.DIV.DE GESTION COURANTE		16.51	16.51	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 086 757.27	1 040 558.42	46 198.85	4.44
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 537.22	15 579.91	29 117.13	186.89

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 001.69		3 258.19		256.50	7.87
76800000 INTERETS LIVRET A	1 080.89		1 327.70		246.81	18.59
76830000 INTERETS C/C CAISSE D'EPARGNE	500.80		510.49		9.69	1.90
76840000 INTERETS S/CAT	1 420.00		1 420.00			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 001.69		3 258.19		256.50	7.87
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 154.69		2 493.63		338.94	13.59
66110000 INTERETS SUR EMPRUNT	2 154.69		2 493.63		338.94	13.59
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	2 154.69		2 493.63		338.94	13.59
RESULTAT FINANCIER	847.00		764.56		82.44	10.78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	14 384.22		14 815.35		29 199.57	197.09
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	2 073.04		70 837.90		68 764.86	97.07
77100000 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 649.87		3 824.90		2 175.03	56.87
77180000 PDTS EXCEPT S/OP DE GESTION	423.17		67 013.00		66 589.83	99.37
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	832.50		832.50			
77700000 QP SUBVENTION INVESTISSEMENT	832.50		832.50			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 905.54		71 670.40		68 764.86	95.95
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	19 647.02		65 086.45		45 439.43	69.81
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 502.76		2 403.79		901.03	37.48
67153000 SUBVENTION CREATION DE CLUBS	243.99		219.66		24.33	11.08
67155000 AIDE S/ACTIONS DEVELOPPEMENT	1 932.85				1 932.85	
67180000 CHARGES EXCEPT S/OP DE GESTION	669.64				669.64	
67182000 ORGANISATION EXCEPTIONNELLE			60 000.00		60 000.00	100.00
67183000 OPERATION GRAND STADE			2 000.00		2 000.00	100.00
67184000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS	15 297.78				15 297.78	
67200000 CHARGES S/EX ANTERIEURS			463.00		463.00	100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 647.02		65 086.45		45 439.43	69.81
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 741.48		6 583.95		23 325.43	354.28
TOTAL PRODUITS	1 106 201.72		1 099 907.10		6 294.62	0.57
TOTAL DES CHARGES	1 108 558.98		1 108 138.50		420.48	0.04
SOLDE INTERMEDIAIRE	2 357.26		8 231.40		5 874.14	71.36
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	19 900.00		38 433.00		18 533.00	48.22
78940000 REPORT RESSOURCES EX ANTERIEUR	19 900.00		38 433.00		18 533.00	48.22
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	16 500.00		19 900.00		3 400.00	17.09
68940000 ENGAGEMENTS A REALISER S/SUBVENT	16 500.00		19 900.00		3 400.00	17.09
EXCEDENTS OU DEFICITS	1 042.74		10 301.60		9 258.86	89.88

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds associatifs	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Tableau de suivi des fonds dédiés	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 142 173.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 100 294.49 Euros et dégageant un excédent de 1 042.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le litige prud'hommial qui subsistait depuis plusieurs années entre la ligue Midi Pyrénées et l'un de ses salariés a été jugé en date du 2 Novembre 2016. Ce dernier a été débouté de l'intégralité de ses demandes. Il a fait appel de cette décision en décembre 2016. Par prudence, la provision initialement constatée n'a pas été reprise.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La ligue Midi Pyrénées termine le processus de fusion absorption de la Ligue Languedoc Roussillon.

La date effective de la fusion est fixée au jour de l'assemblée générale électorale qui s'est tenue le 25 février 2017. D'un point de vue fiscal et comptable, l'opération de fusion sera réputée satisfaite rétroactivement au 1er janvier 2017. Les frais engagés sur l'exercice 2016 pour la réalisation de cette fusion s'élèvent à 8752.29 €. La ligue Midi Pyrénées prend la nouvelle dénomination de Ligue Occitanie.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 525		
Constructions sur sol propre	237 426		
Installations générales agencements aménagements des constructions	86 236		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	615		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 209		1 302
TOTAL	371 485		1 302
TOTAL GENERAL	374 010		1 302

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			2 525	
Constructions sur sol propre			237 426	
Installations générales agencements aménagements constr.			86 236	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			615	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			48 510	
TOTAL			372 787	
TOTAL GENERAL			375 312	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 898	366		2 264
Constructions sur sol propre	64 139	6 660		70 799
Installations générales agencements aménagements constr.	41 673	9 490		51 163
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	615			615
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 332	3 936		41 269
TOTAL	143 759	20 086		163 846
TOTAL GENERAL	145 657	20 452		166 110

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	366				
Constructions sur sol propre	6 660				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 490				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 936				
TOTAL	20 086				
TOTAL GENERAL	20 452				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	174 004		10 302		184 306
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 302	10 302	1 043	0	1 043
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	21 670	833		1	20 838
Provisions réglementées					
TOTAL I	205 976	11 135	11 345	1	206 186

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	27 540	3 417			30 957
Autres provisions pour risques et charges	209 732		1 224		208 508
TOTAL	237 272	3 417	1 224		239 465

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	40 088	33 116	40 088		33 116
TOTAL	40 088	33 116	40 088		33 116
TOTAL GENERAL	277 360	36 533	41 312		272 580
Dont dotations et reprises d'exploitation		36 533	41 313		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	262 895	262 895	
Divers état et autres collectivités publiques	79 200	79 200	
Débiteurs divers	6 057	6 057	
Charges constatées d'avance	145 062	145 062	
TOTAL	493 214	493 214	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	116	116		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	49 664	8 991	40 673	
Emprunts et dettes financières divers	4 689	4 689		
Fournisseurs et comptes rattachés	237 988	237 988		
Personnel et comptes rattachés	19 602	19 602		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38 881	38 881		
Autres dettes	14 691	14 691		
Produits constatés d'avance	314 393	314 393		
TOTAL	680 023	639 350	40 673	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 886			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
SUBVENTION CNDS	19 900	19 900	19 900	16 500	16 500
TOTAL	19 900	19 900	19 900	16 500	16 500

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
logiciels	2 525	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 et 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériels et outillages		
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	79 200
Disponibilités	3 195
Total	82 395

Subventions à recevoir : 79200 €

Intérêts sur comptes à terme : 3195 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521
Dettes fiscales et sociales	31 613
Autres dettes	10 397
Total	45 647

Intérêts courus sur emprunts : 116 €

Fournisseurs factures non parvenues : 3 521 €

Provisions congés payés et charges afférentes : 28 602 €

Formation continue à payer : 3 011 €

Divers charges à payer : 10 397 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	145 062
Total	145 062
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	314 393
Total	314 393

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	2 995
50 à 54 ans	6 à 10 ans	8 805
40 à 49 ans	11 à 20 ans	13 449
30 à 39 ans	21 à 30 ans	2 045
moins de 30 ans	plus de 30 ans	3 662
Engagement total		30 956

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- table de mortalité : TPRV 93
- turn over faible
- taux d'actualisation : 1.75%
- taux de cotisations sociales patronales : 40% non cadres et 45% cadres



Antenne Montpellier
Maison Régionale des Sports
1039 Rue Georges Méliès, 34000 Montpellier
Tél. 04 67 82 16 70
Fax : 04 67 82 16 87

Antenne Toulouse
Résidence Le Clos - Immeuble 5
19 chemin des Maraîchers, 31400 Toulouse
Tél. 05 61 25 32 81
Fax : 05 62 17 22 84

6100000@ffhandball.net
www.occitanie-handball.fr

